

ÉLABORATION DU PLAN DE PAYSAGE DU PAYS MARENNES OLÉRON / LOT 3

RAPPORT FINAL

Le 12/06/2019

*Maîtrise d'ouvrage /
Pays Marennes Oléron*

Equipe d'étude /

- * Cabinet de curiosité - paysagistes mandataires*
- * Blezat consulting - agronomes économistes*
- * Les Possibilistes - architectes et urbanistes*
- * TerrOïko - écologues*

Contact Cabinet de curiosité - tel : 05 24 07 65 79

mail : equipe@cabinet-de-curiosite.fr

0 1 2 3 4 5 km



UNION EUROPÉENNE
Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales



SOMMAIRE

A - SYNTHÈSE DES PHASES 1 & 2 | P.5

1. PRINCIPES D'IMPLANTATION | P.5
2. PAYSAGES ET UNITÉS | P.7
3. DEUX PAYS, DES CULTURES ET DES VALEURS | P.10
4. ÉVOLUTIONS PAYSAGÈRES ET ENJEUX LOCALISÉS | P.12

B - POUR DES OBJECTIFS DE QUALITÉS PAYSAGÈRES | P.16

1. ENJEUX | P.16
2. STRATÉGIE ET OBJECTIFS | P.18

C - PLAN D' ACTIONS | P.22

- PARTIE A | P.26
- PARTIE B | P.50
- PARTIE C | P.66
- PARTIE D | P.82

D - ANNEXES | P.96



Livret pédagogique
Paysages de Marennes-Oléron, motifs et unités

Contenant
 les unités de paysage,
 les motifs,
 leurs implantations

INTRODUCTION

Les deux premières phases de cette étude, un diagnostic systémique et des focus thématiques ont fait ressortir les grands enjeux du territoire, affinés sur des lieux et des échelles plus précis. Elles ont également permis d'appréhender des pistes d'actions concrètes et localisées, qui, par extrapolation, pourraient être envisagées dans d'autres lieux ou à d'autres échelles de territoire. La première partie de ce document résume ces deux premières phases en extrayant les grandes lignes de cette analyse et les focus les plus représentatifs. Les documents produits dans les phases précédentes présentent de nombreuses études de cas utiles à consulter (voir ci-contre).

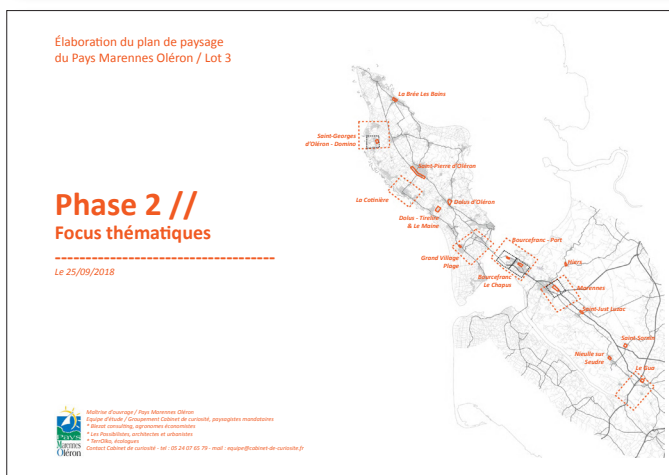
La deuxième partie de ce document transpose les enjeux et pistes d'actions potentielles en une stratégie territoriale et des objectifs à atteindre nommés dans le cadre d'un Plan Paysage des Objectifs de Qualité Paysagère (OQP).

Dans une troisième partie, ces OQP sont déclinées en actions permettant de répondre à ces objectifs. Chaque action est décrite en détail, avec une proposition de chiffrage et de programmation dans le temps. Pour chacune, un porteur est suggéré ainsi que les partenaires à associer et l'origine des financements.



Phase 1
Diagnostic intermédiaire

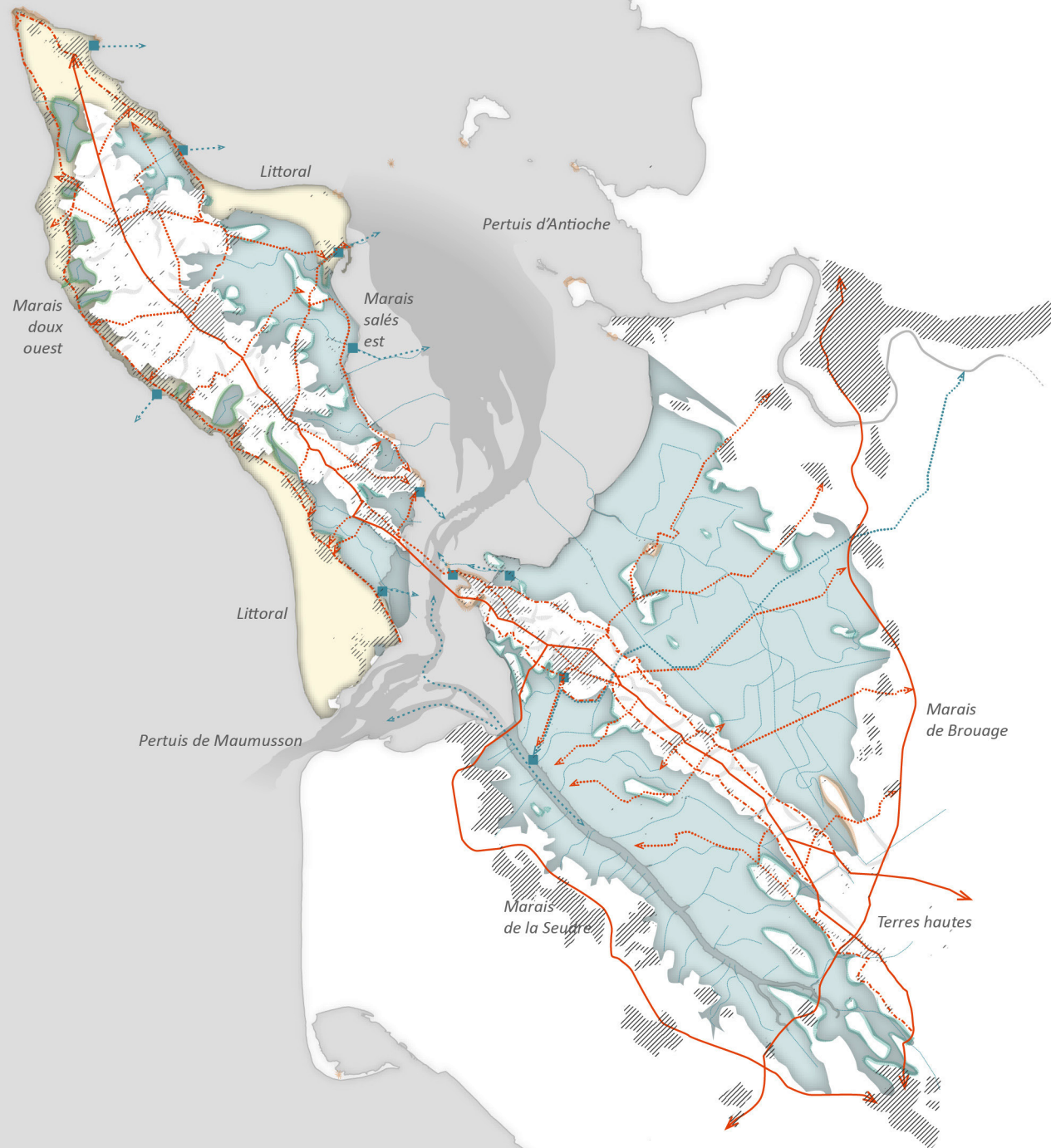
Contenant
 le détail des enjeux



Phase 2
Focus thématique














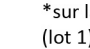
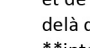
Contenant
 les diagnostics thématiques,
 les zooms diachroniques,
 les zooms densité

Terres hautes



Carte d'interprétation paysagère
de l'implantation des motifs /
Routes principales maritimes et terrestres
secondaires, installations bâties

Légende

-  Terres hautes
(au dessus de 3m NGF)**
-  Terres basses, marais
(sous 3m NGF)**
-  Littoral rocheux,
sableux, dunes
-  Îles dans le marais,
presqu'îles sur la dorsale**
-  Pointes,
lieux d'observation**
-  marais doux de l'île
-  Canal Charente Seudre
-  Canaux et chenaux
principaux
-  Creux dans les
Terres hautes**
-  Route dorsale,
routes de coteau
-  Ancien tracé
de la dorsale
-  Routes continentale
des 3m et 10m,
Route littorale de l'île
-  Routes transversales
-  Ports***
-  Installations bâties*

*sur la base de la tâche urbaine
(lot 1) dans le périmètre du Pays
et de la perception du bâti au
delà des limites du Pays

**interprétations du LIDAR,
croisé avec les cartes historiques
et la carte IGN actuelle

*** sur la base des données SIG

A - SYNTHÈSE DES PHASES 1 & 2

1. PRINCIPES D'IMPLANTATION

TERRES HAUTES, TERRES BASSES

Le **littoral** se décline en :

- un **estran rocheux** et sableux à dunes élevées sur la côte ouest de l'île, où vents et courants limitent le dépôt de vase
- un **estran vaseux** à dunes basses sur la côte est
- le littoral du continent.

La courbe des 3m NGF délimite les **terres hautes**, et ce que nous proposons de nommer les **terres basses**¹. La limite entre les deux est très découpée, avec creux, **marais doux** de la côte ouest, **salés** de la côte est et du continent, avec des avancées, **îles, presqu'îles et pointes** historiquement lieux d'observation stratégiques, aujourd'hui points de vue remarquables sur les paysages.

Les terres hautes sont occupées par une alternance de **polyculture élevage**, vignes et **domaines viticoles, boisements anciens**. Les **moulins à vent** sur les points les plus hauts, témoignent d'anciennes cultures de céréales.

Les terres basses sont drainées par un chevelu dense de **canaux** et **chenaux**, accès physiques à la mer. Les **marais salés et salants** sont le domaine de la conchyliculture, saliculture, aquaculture, des **fossés à poissons** et **moulins à marée**, ceux de la Seudre présentant la spécificité des **claires de sartières et de la digue Richelieu**. Le **Canal Charente-Seudre** est une exception, qui alimente en eau douce l'amont du **Marais de Brouage** et les parties hautes du **Marais de la Seudre**, les **marais gâts** et l'élevage de leurs prairies humides. Dans le marais de Brouage, ces **prairies** sont de plus en plus souvent **retournées** pour y installer de grandes cultures.

1 - C'est à dire les marais et estrans

INFRASTRUCTURES

Les axes de déplacements principaux, maritimes ou terrestres, liés à la topographie et à l'eau, longitudinaux, structurent le territoire. La **route dorsale** s'installe sur les points hauts, proche des têtes de bassins versants. Sur le continent, deux **routes de coteaux** contournent respectivement les marais de la Seudre par le Sud et de Brouage par le nord. Ces trois routes importantes sont connectées à trois **grands ponts** franchissant la Seudre et les pertuis.

Sur le continent, la dorsale est doublée au sud par la «**route des 3m**», au nord, par la «**route des 10m**». Nous proposons de les nommer ainsi, car elles sont proches de ces courbes importantes pour la culture du risque. Sur l'île, la **route littorale** du nord et de l'ouest rentre dans le même fonctionnement longitudinal, contrairement à celle du marais salé est, qui semble de desserte plus locale.

Les **ports** sont souvent dans des renforcements du trait de côte, sur un canal, un chenal, ou dans des creux protégés du littoral, tandis que les **embarcadères** sont souvent sur les **pointes** et des avancées. Tous sont connectés aux **routes maritimes** importantes sur les passages les plus profonds, **chenaux, courreau d'Oléron, Seudre**.

INSTALLATIONS BÂTIES HISTORIQUES, ROUTES TRANSVERSALES

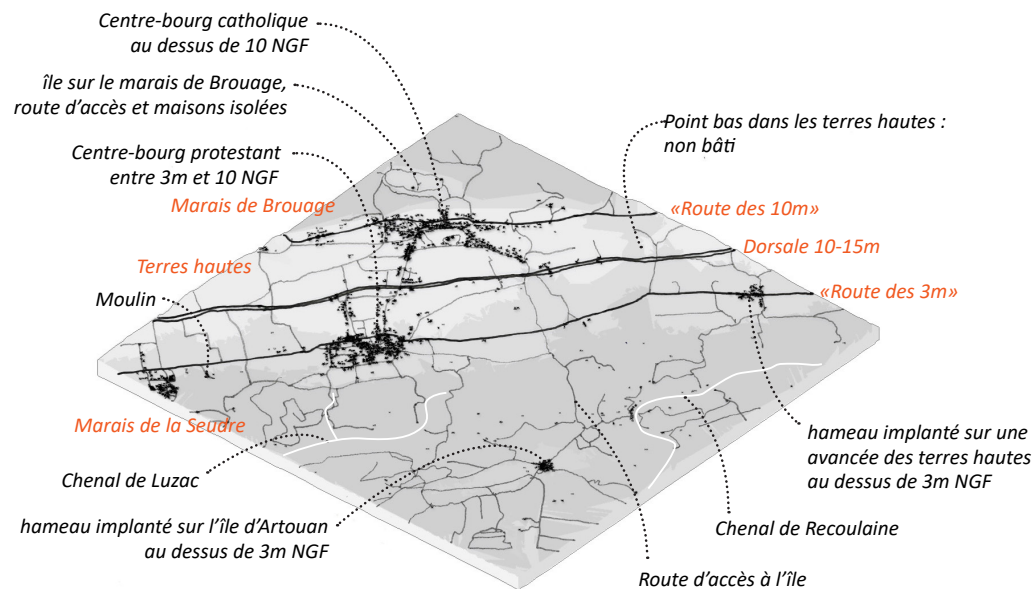
Les installations bâties se situent principalement sur les terres hautes, à l'exception de celles qui concernent l'exploitation des marais et la circulation dans les pertuis, **cabanes ostréicoles, fermes ostréicoles, moulins à marée, bâtis des ports de pêche et marinas**.

Les **cœurs de bourgs** historiques, liés à une paroisse, une église ou un temple, sont sur la dorsale, les îles et avancées des terres hautes sur les marais. Ils sont généralement implantés au dessus ou à proximité de la courbe des 3m, protégés des événements climatiques par les micro-reliefs des marais et reliés à l'activité conchylicole, salicole qui les génère. Les cœurs de bourgs sont structurés autour d'accès à la dorsale et aux marais, îles et ports, que nous proposons de nommer les **routes transversales**. Elles présentent de très nombreux **petits ponts**, ouvrages hydrauliques, levées de terre, **taillées** pour l'accès terrestre, **prises** pour l'accès hydraulique.

Les **bourgs de l'île** se sont développés autour de paroisses et prieurés. Les **bourgs du continent** présentent deux implantations privilégiées, autour de 10m pour les **bourgs catholiques**, autour de la courbe des 3m pour les **bourgs protestants**.

Les terres hautes de l'île et du continent présentent de nombreux **hameaux**, nommés villages dans le Pays. D'implantation similaire aux bourgs, ils sont plus petits et n'ont ni église ni temple. Sur l'île, les hameaux ont des implantations spécifiques, avec des **hameaux salicoles** tournés vers les terres basses et des **hameaux agricoles** tournés vers les terres hautes et la dorsale. Sur les côtes ouest et nord est de l'île, très exposées aux vents et courants, bourgs et hameaux sont protégés par les dunes hautes et boisements littoraux et sont généralement à l'arrière des **marais doux** inondables qui ne sont pas bâtis. De nombreux bâtiments agricoles isolés sont également présents sur les terres hautes, **fermes isolées, domaines viticoles, fiefs, moulins à vent**.

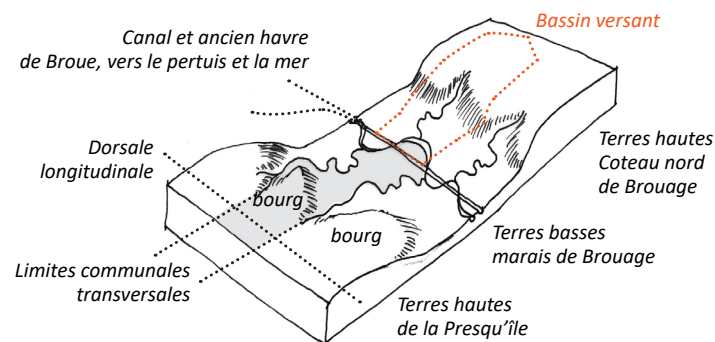
Principes d'implantation des routes et du bâti sur le continent / Exemple sur Saint-just Luzac réalisé à partir du LIDAR sur IGNMap



PAROISSES, COMMUNES

Historiquement, les communes littorales du Pays se sont constituées à la fois avec des parties sur les terres hautes et sur les marais pour profiter de chacune des occupations du sol qui pouvaient y être faites, avec accès à la mer, aux rivières, chenaux et canaux principaux pour y installer des ports, dans une logique transversale liée aux bassins versants et rythmée par rapport à la dorsale. Les limites communales sont souvent situées sur des chenaux importants.

Limites communales dans la logique des bassins versants, une séquence qui se répète tout au long de la dorsale, de l'île au continent, avec l'interruption du pertuis et du pont.



Les identités territoriales
mises en récits
au cours des ateliers

Une île bordée de marais

Deux marais
cernant une presqu'île

Un pertuis reliant le tout

2. PAYSAGES ET UNITÉS

Paysage

«C'est une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations»².

UN PAYS, DES PAYSAGES

Lorsque l'on aborde pour la première fois «le territoire du Pays», il est tentant de considérer qu'il s'agit d'un territoire d'eau, marqué par la présence de la mer et des marais, avec des fonctionnements identiques sur tout le territoire. Les dires des acteurs recueillis pendant les ateliers des deux premiers rendez-vous indiquent un vécu tout autre, des territoires différenciés et identifiables, avec des morphologies, des histoires, des récits tout à fait distincts. La nature, le fonctionnement, la prégnance de l'eau sont déterminants. Ainsi, la proximité ou l'éloignement de la mer, la nature de chaque type de marais, de leur fonctionnement et de leurs utilisations, les contraintes et les implications pour les terres hautes, sont essentiels pour comprendre paysages et identités de chacun de ces territoires.

Paysages et territoires insulaires / Une île bordée de marais

Le caractère insulaire constitue une spécificité identitaire. L'île est traversée par la route dorsale, mais elle est longtemps restée connectée au continent exclusivement par la mer, jusqu'en 1967 date de construction du pont. Elle est aujourd'hui le point d'attractivité principal du Pays, au delà de ses limites. Le centre est occupé par les terres hautes, bordées de marais salés conchylicoles, salicoles et d'un estran vaseux à l'est, de marais doux et d'un estran rocheux et sableux à l'ouest et au nord est.

Paysages et territoires continentaux / Deux Marais cernant une presqu'île

Si la presqu'île est bien reliée aux grands bassins d'activité du département, elle est peu attractive touristiquement. Le centre est occupé par les terres hautes, parcourues par la dorsale, bordées par le marais de Brouage au nord et les marais de la Seudre au sud. Ces deux marais différents entre eux et avec ceux de l'île. Le Marais de Brouage a un gradient de salinité salé à doux d'ouest en est ; il est conchylicole, salicole, d'élevage bovin, drainé et cultivé, irrigué par le canal Charente-Seudre, bordé par un coteau sur les parties terrestres en lien avec les terres hautes et traversé par plusieurs routes principales³. Le Marais de la Seudre a un gradient de salinité salé à doux du sud au nord ; il est conchylicole, salicole, d'élevage bovin, irrigué par le canal Charente-Seudre, traversé et coupé en deux par la rivière Seudre avec la spécificité des claires de sartières et de la digue Richelieu, bordé par un coteau sur les parties terrestres en lien avec les terres hautes, peu accessible par la terre, accessible par la mer, seulement traversé par deux ponts⁴.

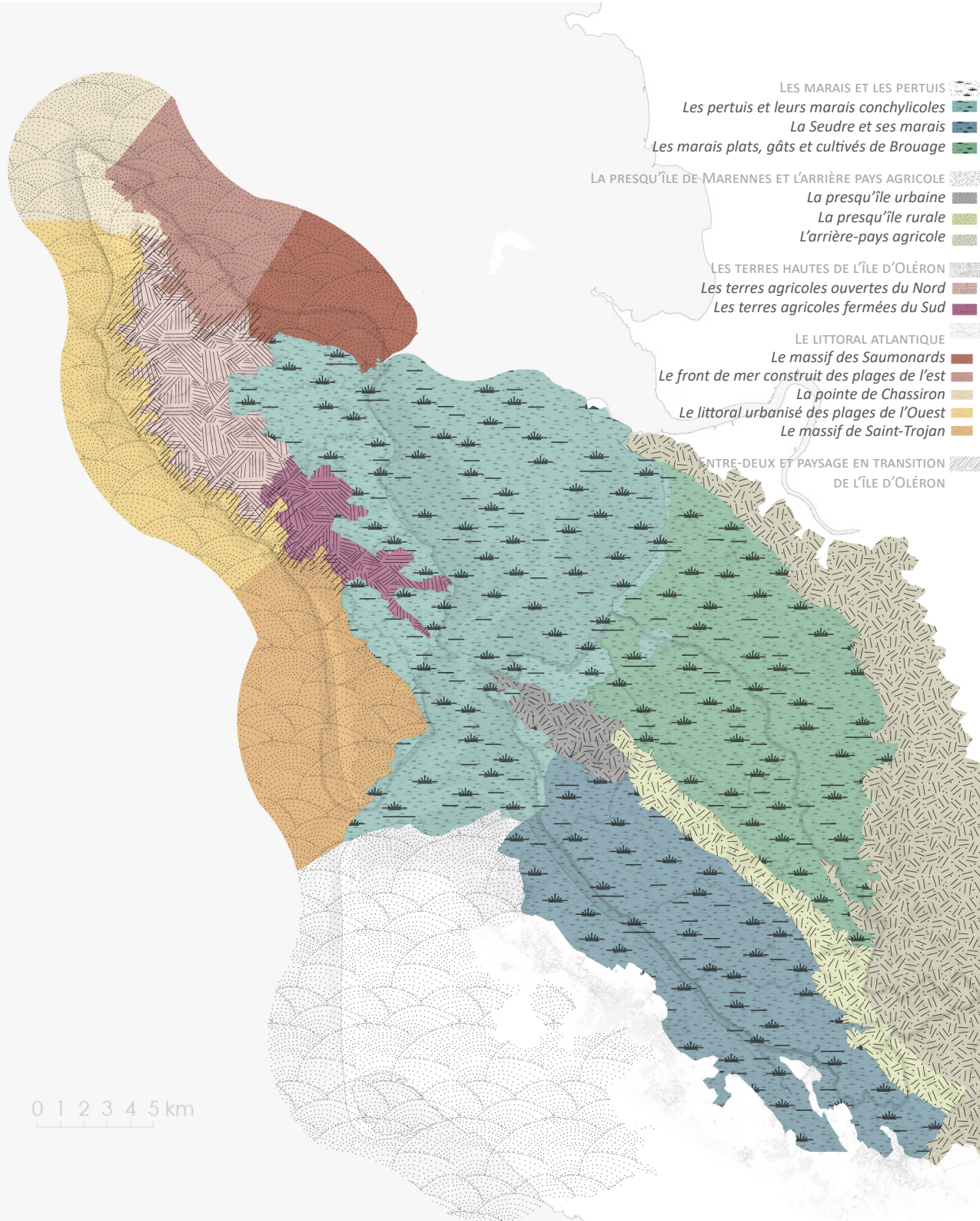
Paysages et territoires maritimes / Un pertuis reliant le tout

La mer est particulièrement présente et importante économiquement, avec l'activité conchylicole qui fait la renommée du Bassins de Marennes. Ceci contribue largement à faire exister le territoire maritime comme une entité à part entière. De nombreux déplacements se font par la mer, avec des liaisons régulières et de multiples accès privés. Les points d'entrée les plus importants sont le terminal de Fort Louvois, les ports de Boyarville et de la Cotinière. La Seudre constitue également un lieu de passage important.

2-Convention européenne des paysages, Florence, 2000

3-On peut noter la D3, la D238, la D123, la D18, la D118, soit 5 départementales le traversant, plus la D728 le longeant à l'est.

4-Le pont de la Tremblade à Marennes sur la D728E, Le Pont de Saint-Sulpice de Royan au Gua sur la D733.



MOTIFS PAYSAGERS ET UNITÉS PAYSAGÈRES

Motifs paysagers et urbains

Ensembles d'éléments agencés de façon spécifique et reconnaissables. Le motif paysager ou urbain se répète et subit des variations, des dynamiques, des évolutions.

Unités de paysage

Agencement particulier d'un ensemble de motifs, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères spécifiques qui en font un paysage singulier.

Unités de paysage et motifs

Les unités de paysage diffèrent les unes des autres par les motifs paysagers que l'on y trouve, leur fréquence, leur position, leur présence ou leur absence.

UNITÉ PAYSAGÈRE DES MARAIS ET PERTUIS

Ces paysages de l'eau typiques de la façade atlantique, sont rythmés par les pertuis, estran vaseux et marais.

Les marais à proprement parler sont séparés des pertuis et de la Seudre par des digues, des levées de terre ou des dunes et leurs plages. Les chenaux permettent d'accéder aux ports, cabanes ostréicoles et claires. Ils définissent des «prises», ensemble de bassins sur un même réseau d'alimentation. Les marais conchylicoles sont répartis en claires, bassins de salines et fossés à poissons. Les bassins les plus éloignés du littoral, où l'apport en eau salée est plus complexe sont utilisés pour l'élevage. Moins entretenus, ceux-ci se sont parfois refermés et peuvent s'enfricher ou être transformés en tonnes de chasse. Le drainage de certaines terres a permis leur retournement et leur mise en culture, grandes surfaces planes dans ce paysage sculpté par les micro-reliefs, paysage de creux et de bosses mille fois décrit. Ces étendues planes sont uniquement perturbées par les éléments verticaux, arbres, vieilles bâtisses, clochers lointains, ligne des coteaux.

C'est sur les îles, presqu'îles et coteaux que s'installent les constructions, au dessus de 3m, hors d'eau. Les anciens domaines agricoles sont composés de corps de ferme parfois installés en ligne de crête et résolument tournés vers le marais, ainsi que de garennes ayant tendance à s'épaissir. Ces boisements ainsi que les friches des fonds de marais et des ruptures de pente créent un arrière plan boisé au marais. Les routes venant des bourgs sont sinueuses mais dégagées et permettent une vue lointaine.

0 1 2 3 4 5 km

UNITÉ PAYSAGÈRE DE LA PRESQU'ÎLE

Terres émergées de la côte, ces territoires sont résolument tournés vers le marais. Les axes majeurs, dorsale et route de coteau (D733), passent sur les lignes de crêtes et permettent des traversées rapides en contournant les marais. Des axes longitudinaux secondaires, parallèles aux premiers suivent le relief (ligne topographique des 3 et 10m environ). Enfin, créant un quadrillage, des routes et chemins relient les axes principaux et secondaires au marais. Les motifs bâtis s'installent majoritairement sur les axes transversaux et les routes des 3m et 10m.

Catholiques et protestants s'organisent selon de vieux griefs ayant repoussés les seconds vers les pieds de pente, anciennement insalubres mais toujours hors d'eau. Ainsi, les bourgs ramassés autour des églises sont au-dessus de 10m en surplomb du marais. A contrario, des bourgs nucléaires, peu denses, moins riches, au temple discret, s'installent en lisière de marais entre 3m et 5m d'altitude. La tendance de ces bourgs, catholiques ou protestants est à l'étalement le long des axes secondaires mais aussi à la remontée vers la dorsale et la création de vitrines commerciales le long de celle-ci.

De grandes cultures céréalières font le lien dans cet ensemble et permettent régulièrement des vues dégagées vers le marais depuis les routes. Les boisements sont principalement d'anciennes garennes, propriétés des domaines agricoles. Très peu modifiées au cours du temps, l'enfrichement n'est que marginal et plutôt en rupture de pente avec le marais ou aux abords des bourgs.

UNITÉ PAYSAGÈRE DES TERRES HAUTES DE L'ÎLE

Terres émergées de l'île, elles ne semblent pas conserver un lien aussi étroit avec les marais que sur le continent. En effet, si le principe de fermes, de bourgs et hameaux en porte-à faux sur les marais existe et si de nombreuses routes font le lien entre les deux, le dénivelé faible, les extensions bâties le long des routes et l'enfrichement interdisent quasi totalement les points de vue sur le marais et le littoral depuis l'intérieur des terres et donc depuis la dorsale. De ce fait, il est facile, ici, d'oublier l'insularité de ce paysage.

Le réseau viaire est dense et peu hiérarchisé. La dorsale, axe majeur, relie les bourgs principaux, Dolus, Saint-Pierre et Saint-Georges/Chéray. Les routes transversales les relient aux nombreux bourgs, hameaux et fermes dispersés sur le territoire, créant un maillage complexe et une diversité d'ambiances.

Les paysages agricoles s'illustrent par l'absence de règles d'implantation. Les espaces ouverts de vignes, prairies pâturées, de fauche, maraîchage de plein champ ou sous serres, cultures annuelles, alternent avec les espaces boisés des garennes anciennes et des friches récentes. Ces dernières sont notamment liées au morcellement des terres agricoles et à la difficulté de reconstituer des unités de surface cohérentes. Visibles dans ces paysages agricoles, les haies de conifères des parcelles à camper créent des patchs incongrus, parfois confondus avec les espaces boisés ou enfrichés dont ils sont souvent à l'origine.

Ces terres hautes prennent fin à la lisière du marais dont ils composent la toile de fond et se fondent dans les espaces littoraux avec des limites et des transitions parfois floues.

UNITÉ PAYSAGÈRE DU LITTORAL ATLANTIQUE

Ces territoires sont liés par leurs rapports à l'océan, visuels ou ressentis. Dunes, pin des landes, ports de plaisance, platiers rocheux campings caractérisent la côte Atlantique.

La route littorale longeant l'arrière des dunes connecte l'ensemble. Elle est urbanisée sur la quasi totalité de son linéaire à l'exception de la pointe de Chassiron. Lieu privilégié du tourisme, elle est dotée de chemins d'accès aux plages ponctués de parkings et commerces saisonniers. Elle traverse des bourgs anciens, côtiers, à l'est, d'arrière-dune à l'ouest, étalés par la construction de résidences et de lotissements d'habitat secondaire, campings, parcelles à camper pérennisées. De ce fait, les coupures d'urbanisation ont pratiquement disparu si bien que l'ambiance littorale s'éclipse parfois au profit d'une impression de banlieue périurbaine.

Les marais doux préservent encore certaines coupures dans ce tapis urbain. Au nombre de 8, ils sont situés en arrière-dune de la côte ouest, exceptés le marais de la Marrate, situé, lui, au sud du marais salé de Douhet et au pied du massif des Saumonards, et le marais d'Avail, situé dans le prolongement du marais de Saint-Trojan. Tous sont entourés de cordons boisés qui les coupent visuellement des routes et espaces urbanisés, ce qui tend à les faire oublier.

Le littoral est aussi un cordon dunaire, des plages quasiment partout associées au platier rocheux et ses écluses à poisson dont seules les plages associées aux massifs boisés des Saumonards et de Saint-Trojan sont exemptes.

PAYSAGES EN VOIE DE BANALISATION

Des motifs génériques déconnectés des unités de paysage

Ces motifs sont liés aux axes routiers principaux et se développent aux entrées de bourgs, en prolongement des hameaux et sur les linéaires routiers. Ainsi, ces motifs peuvent se retrouver dans de nombreux lieux et ne sont pas caractéristiques d'une unité de paysage mais de situations, sur les terres hautes et le littoral, en zones perçues comme non inondables. Ils mitent le paysage et contribuent à rendre flou les transitions entre unités de paysages. Sur certaines parties du territoire, cette dynamique est suffisamment avancée pour que l'on puisse parler de paysages en banalisation, de paysages d'entre-deux.

Entre-deux et paysages banalisés de l'île d'Oléron

Entre les terres-hautes et les espaces littoraux se dessine un paysage incertain. Lié à des évolutions relativement récentes, un flou s'est créé lorsque la frange balnéaire construite est sortie de son cordon dunaire pour investir les espaces agricoles. Que ce soient par des extensions de bourgs et hameaux, des campings installés sur les pourtours de marais doux, d'anciennes fermes transformées en colonies de vacances, de parcelles à camper, cette évolution lente a parfois entraîné un enfrichement et surtout la déqualification de ces espaces. Ni ville, ni littoral, ni agricole, c'est une frange épaisse non pensée, qui nie les spécificités des lieux et méconnaît l'histoire et les risques.

3. TERRITOIRES, CULTURES, VALEURS

DEUX CULTURES QUI S'OPPOSENT

Ces principes de perception paysagères étant énoncés, il faut donc les nuancer en fonction des évolutions contemporaines des modes de vie. En effet, s'ils ont été forgés au fil de l'histoire par des pratiques et des usages intimement liés à l'eau, l'avènement récent de l'automobile, la modification des infrastructures pour la voiture ont notablement modifié les pratiques, les usages et par là même les perceptions de toute une partie de la population⁵. D'importantes modifications des territoires et paysages⁶ se sont ainsi produites au cours des 50 dernières années.

Les ateliers et entretiens des deux premiers rendez-vous ont permis d'identifier deux grandes façons d'aborder l'espace du Pays (voir cartes de perception ci-contre). Ainsi, coexistent, d'une part, une perception longitudinale axée sur la dorsale liée à un mode de vie urbain, et d'autre part, une perception transversale axée sur les bassins versants, liée à une connaissance des marais et de leurs relations avec les terres hautes. La **perception longitudinale** semble actuellement **prendre le pas sur la perception transversale**, avec des **implications importantes pour les paysages**.

Une perception longitudinale urbaine

C'est la perception depuis les terres hautes, le long des voiries longitudinales et sur les espaces bâtis d'après une logique urbaine liée à la voiture. Elle a tendance à induire un développement le long des axes sans connexion entre terres hautes et marais, ainsi qu'à couper les connexions transversales.

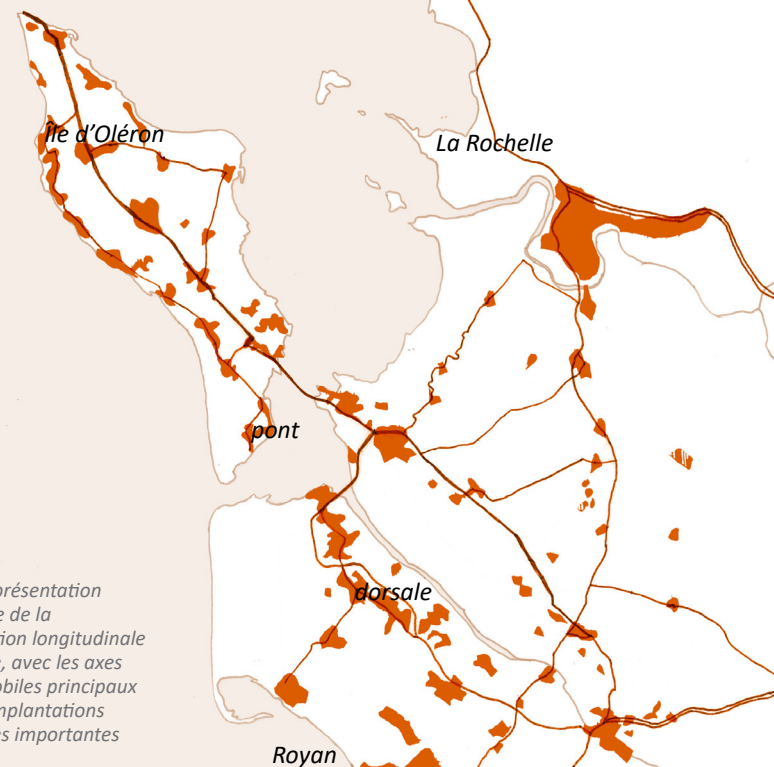
Ce sont surtout les nouveaux arrivants qui tendent à avoir ce type de perception en l'absence d'acculturation. Elle engendre des paysages «génériques», liés à la voiture, que l'on pourrait retrouver n'importe où. Elle est supposée majoritaire aujourd'hui.

Une perception transversale liée aux bassins versants

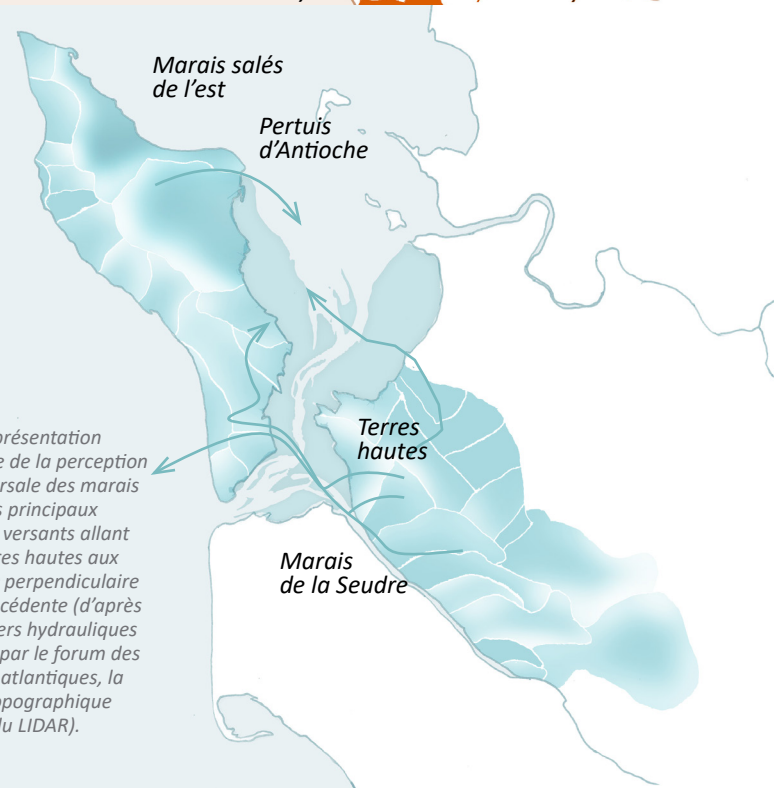
Elle est liée à une connaissance des accès et du fonctionnement des marais. Elle relève d'une logique transversale calquée sur celles des bassins versants et des casiers hydrauliques, qui ont leurs crêtes sur la dorsale et leurs exutoires au milieu des marais ou rivières. Cette perception transversale du territoire entretient et crée des paysages vernaculaires spécifiques ancrés dans l'histoire. Elle est supposée minoritaire aujourd'hui.

5- Par exemple, construction du pont reliant l'île au continent, modification du trajet de la dorsale, baisse de fréquentation des embarcadères de la Pointe du Chapus et d'Ors.

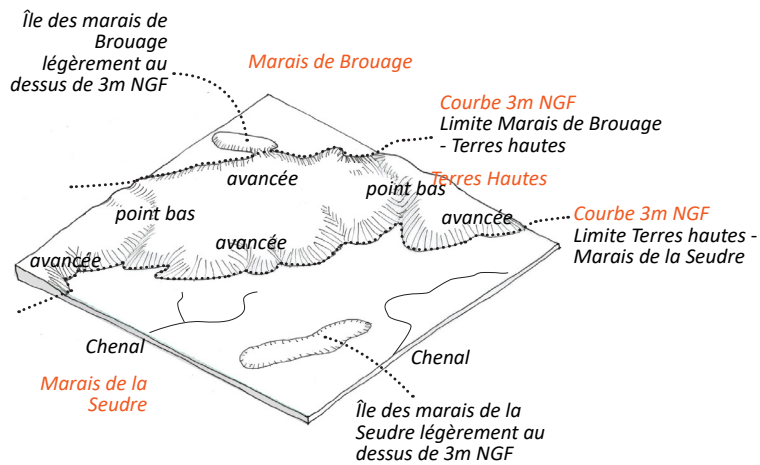
6- Voir de nouveau la définition du paysage de la Convention Européenne des Paysages de 2000 : «Le paysage est une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations» Op. Cit.



Une représentation possible de la perception longitudinale urbaine, avec les axes automobiles principaux et les implantations urbaines importantes



Une représentation possible de la perception transversale des marais avec les principaux bassins versants allant des terres hautes aux marais, perpendiculaire à la précédente (d'après les casiers hydrauliques fournis par le forum des Marais atlantiques, la carte topographique issues du LIDAR).



DES VALEURS COMMUNES

Les beaux paysages, un outil de développement partagé

Les 2 Sites Classés, le travail de fond réalisé sur les paysages par le CREN Poitou Charentes avec ses ateliers, les nombreux paysagistes qui ont travaillé sur le territoire, la ressource économique importante que représente le tourisme pour le territoire, font que les beaux paysages sont clairement identifiés sur le territoire comme une valeur commune.

Besoins en développement et situation littorale

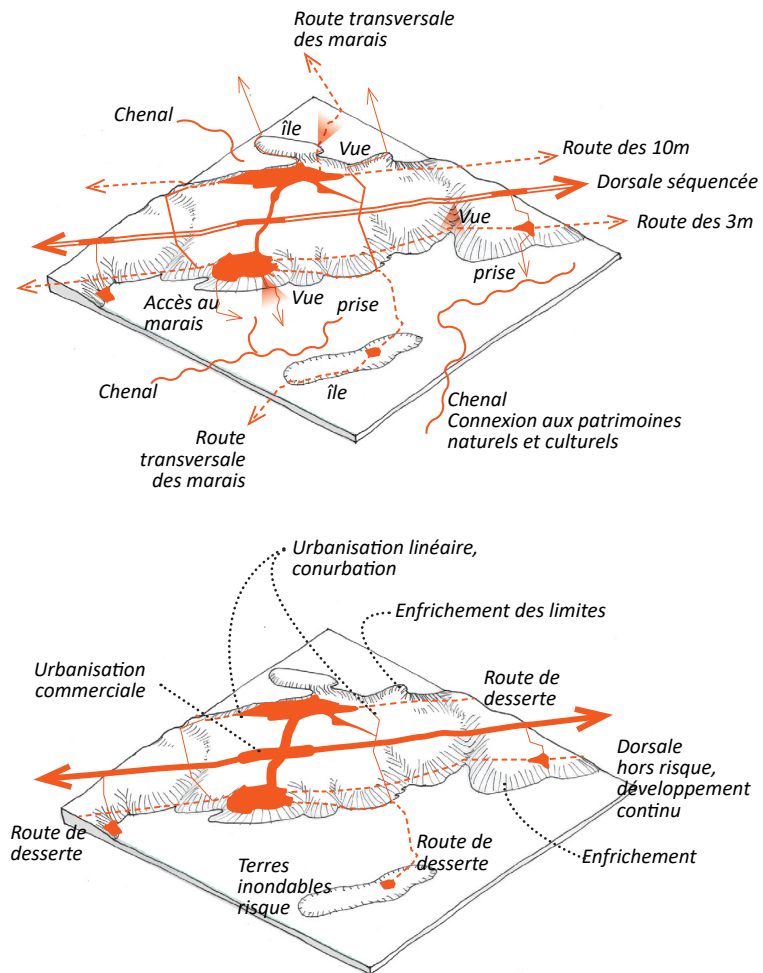
La situation littorale du territoire, la question prégnante du risque et de l'application locale de la loi, pèsent fortement sur les capacités de développement des communes, l'espace disponible restant étant très contraint. Ces besoins ainsi que les solutions qui peuvent être trouvées font également partie des problématiques et des valeurs communes sur le Pays.

Une opposition inéluctable entre développement et qualité des paysages ?

Sur le plan économique, le territoire subit une tension fondamentale entre besoins en développement et qualité des paysages, de l'environnement, qualité et sécurité du cadre de vie. Ainsi, se pose une équation complexe dont les termes pourraient se résumer comme suit. D'une part, le territoire a de réels besoins en termes de développement économique, d'infrastructures et de logements, alors que ce processus, tel qu'il est actuellement mené, a tendance à disqualifier fortement patrimoines naturels et paysagers. D'autre part, la qualité des paysages, de l'environnement, du cadre de vie sont essentiels pour l'attractivité et la richesse économique de ce territoire.

Sur **les pertuis, marais et terres basses**, la protection notamment contre les risques, arbitre strictement entre ces deux termes **au profit de la protection** des patrimoines naturels et paysagers, sans pour autant que leurs potentiels soient suffisamment mis en valeur. En revanche, **les terres hautes**, seules réserves foncières, voient trop souvent leurs patrimoines naturels et paysagers mis à mal par les besoins en développement. Si cette dynamique se poursuit, la banalisation des paysages, la baisse de la biodiversité et de la qualité du cadre de vie se poursuivront, avec pour conséquence inéluctable une **baisse de l'attractivité du territoire**. C'est particulièrement vrai pour l'île d'Oléron, en concurrence avec d'autres îles proches et très préservées⁷, avec des conséquences pour l'ensemble du territoire étant donné l'effet de moteur d'attractivité de l'île.

Les problématiques actuelles liées au **changement climatique** et au nouveau mode d'application de la loi sont un levier puissant et une réelle opportunité pour réorienter le développement vers un modèle plus vertueux, moins consommateur de foncier, respectant unités et motifs paysagers. Une telle stratégie de développement devrait s'appuyer sur le travail d'analyse réalisé dans chacun des 3 projets de cette étude. Par ailleurs, la réflexion actuelle sur la mise en place d'un **Parc Naturel Régional** rassemblant les marais sur l'ensemble du Pays et au delà⁸, constitue une belle occasion de rééquilibrer et de renforcer l'attractivité globale du territoire. **Cette opportunité est réelle y compris pour l'île d'Oléron** dont les paysages sont dégradés et qui pourrait ainsi travailler une véritable plus-value dans sa concurrence avec d'autres territoires proches et comparables, mais mieux préservés comme par exemple l'île de Ré.



7 - Ré, Aix, Madame...

8 - Sur le Site Classé de l'île d'Oléron, sur le pertuis et la Réserve Naturelle de Moëze Oléron, sur le Site Classé du marais de Brouage, sur les marais de la Seudre ainsi que sur les marais de Rochefort et de Royan.

4. ÉVOLUTIONS PAYSAGÈRES ET ENJEUX LOCALISÉS

Un travail d'analyse diachronique a été réalisé sur 6 secteurs du Pays Marennes Oléron permettant de comprendre l'évolution des terres hautes et basses, des structures d'implantations et des infrastructures principales sur la base de photo-comparaisons réalisées au 1/10 000°. Il a permis de venir compléter les enjeux de la première phase du diagnostic. Sur ces mêmes secteurs, un travail d'analyse resserré au 1/5000° a permis d'imaginer quelles réponses pouvaient être apportées à ces enjeux et ainsi de commencer à formaliser les objectifs de qualités paysagères souhaitables pour l'avenir. Ces zones à enjeux sont en annexe de ce document. 2 exemples sont présentés ci-après.

L'EXEMPLE DE MARENNES - LES GROSSINES | ENJEUX PAYSAGERS LIÉS À LA DORSALE ET LA TRANSVERSALITÉ DU TERRITOIRE

Enjeux issus de l'analyse diachronique

Atouts

- Une bonne desserte existante ou potentielle :
 - dorsale ancien et nouveau tracé
 - Taillée de l'Épée devenue D123 traverse Brouage et relie à Rochefort
 - Passage de la Vélodysée sur un itinéraire provisoire à proximité
 - Belle densité de chemins, taillées, prises dans les marais, à valoriser
- Une diversité des marais du territoire, proximité et lien via le canal Charente Seudre, belle lisibilité de la structure des marais, avec effet de surplomb à l'approche, vue sur les îles, perception de «l'autre rive» des marais ,
- Des production locale de très grande qualité, que ce soit l'élevage ou l'ostréiculture,
- Une délimitation terres hautes/basses très bien préservée, avec des occupations du sols bien distinctes
- Un patrimoine historique lié aux marais fort : îles et rives, canaux et chenaux, ponts, taillées, prises, digues, écluses, moulins à marée, gabriottes, fontaines, tout types de bassins et casiers, claires, sartières, salicoles, fossés à poissons, prairies humides,
- Une forte densité des bourgs, qui ont historiquement préservé les rares terres hautes cultivables

Menaces

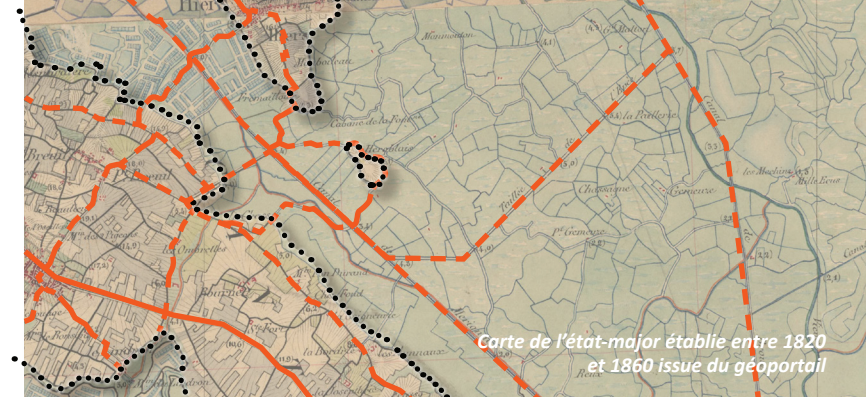
- Une diminution de l'entretien des marais par manque de valorisation économique, de ce fait diminution de leur rôle de protection contre les malines et les événements climatiques par les micro-reliefs,
- Une tendance à l'enrichissement des terres hautes, et des petites parcelles le long du canal Charentes-Seudre, perte de lisibilité, perte de la culture du risque,
- Une consommation foncière importante, qui menace le maintien de la « ceinture agricole »
- Une fermeture des commerces de centre-bourgs, concurrencés par l'offre sur la dorsale,
- Des documents d'urbanisme actuels ne contraignant pas le développement sur ce secteur

Faiblesses

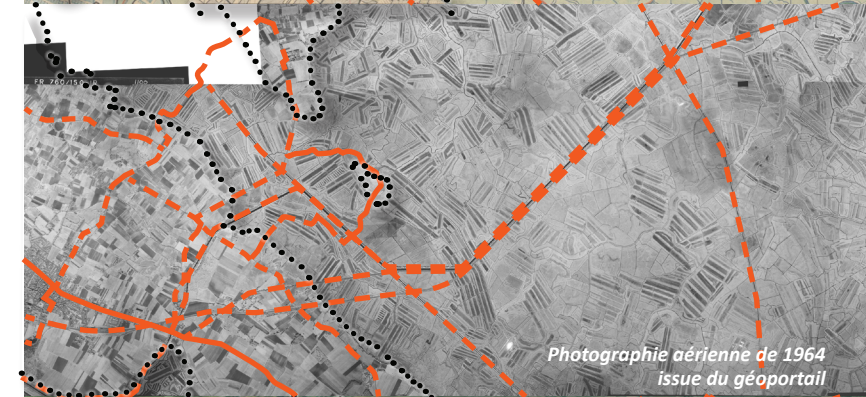
- Une faible qualité paysagère de l'entrée sud de Marennes (entrée du territoire depuis Rochefort / La Rochelle) : façade commerciale très artificialisée
- Des continuités commerciales le long de la dorsale qui ferment les vues et rendent peu lisibles les transitions et le grand paysage
- Une faible place laissée aux piétons et au vélo dans les extensions urbaines
- Une faible qualité architecturale de la zone commerciale des Grossines
- Une proximité du risque d'inondation
- Une perte de lisibilité du canal, enrichissement, alignements d'arbres non renouvelés, pas d'invitation à le parcourir à pied ou en vélo
- Une faible valorisation des productions locales (élevage des marais, ostréiculture)

Opportunités

- Un grand projet de marais qui coordonne les initiatives, les énergies et les financements autour du marais de Brouage
- Un parcours alternatif à envisager pour la vélodysée le long du canal Charente-Seudre et sur l'ancienne ligne de Chemin de fer,
- Des productions locales à valoriser pour changer l'image de la ZA
- Un savoir faire et de la structuration et de la gestion hydraulique sur Brouage à partager avec la Seudre
- Une grande richesse et diversité paysagère à valoriser
- Une forte densité urbaine historique qui pourrait inspirer les futurs projets
- Des projets de développement récents pensés en densité



Carte de l'état-major établie entre 1820 et 1860 issue du géoportail



Photographie aérienne de 1964 issue du géoportail



Photographie aérienne de 1989 issue du géoportail

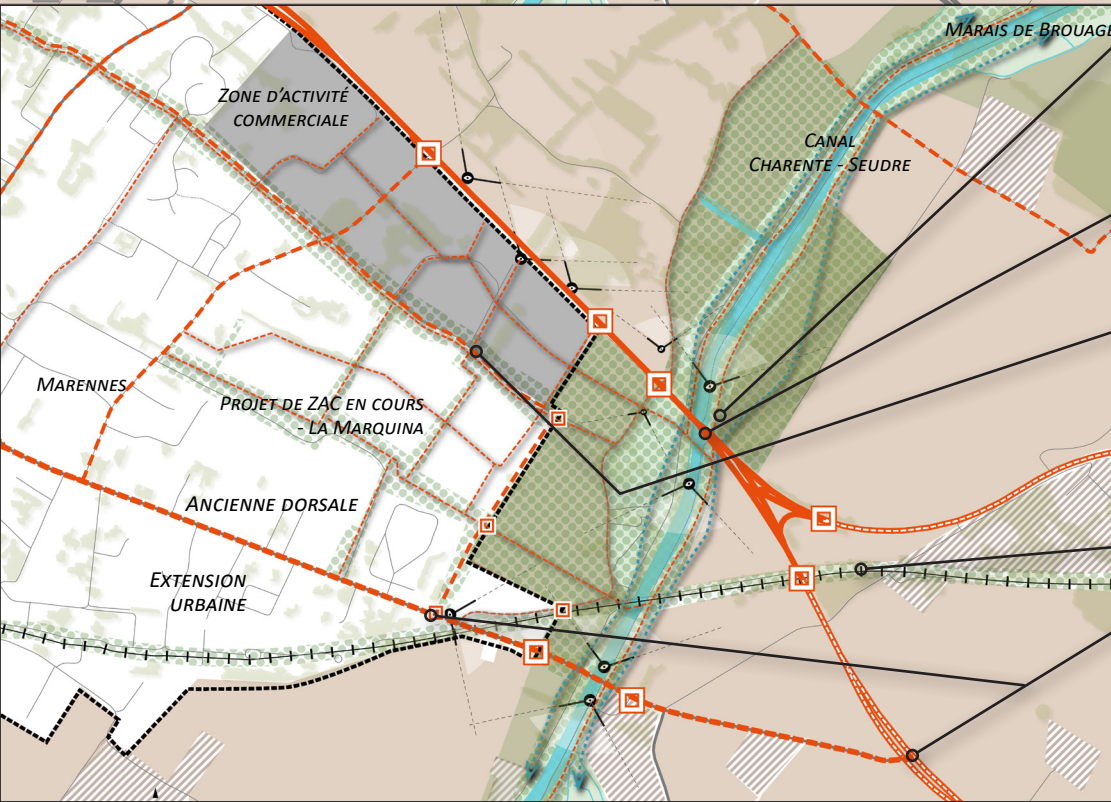


Photographie aérienne de 2014 issue du géoportail



ÉTAT DES LIEUX

- Contournement implanté sans tenir compte de l'existant en particulier du canal et de la voie ferrée
- Enfrichement des petites parcelles non entretenues en bord de canal / Ecran visuel
- Interruption de la voie ferrée
- Corridor écologique à préserver voir à consolider



PROPOSITIONS

Carrefour dorsale/canal :

- Dégagement/aménagement de points de vue sur le canal et sur le marais de Brouage depuis la dorsale,
- défrichement, aménagement paysager / parc paysager associé au quartier de la Marquina

Aménagement d'un passage piéton/vélo sur/sous la dorsale Aménagement de passage de faune pour le corridor de biodiversité

Zone commerciale

- Intégration des cheminements doux et trame végétale de la zone commerciale pour limiter l'effet frontière et relier les activités
- Connexion à la piste cyclable et accès à la vélodyssée et aux marais pour la Marquina et Marennes

Rachat du prospect, connexion à la Vélodyssée, aménagement vélo

Entrée dans Marennes :

- Mise en scène du carrefour pour une meilleure visibilité de l'accès au bourg
- Amélioration paysagère de l'axe, visibilité des transversales, intégration des mobilités douces

Enjeux et actions envisagées issues de l'analyse au 5000ème

Cette carte met en évidence la position d'entrée dans Marennes de la zone artisanale des Grossines. On constate la forte présence et attractivité de la dorsale sur laquelle viennent s'accrocher de nombreuses activités qui profite de cette situation pour afficher une façade commerciale. Les axes et dynamiques transversales sont, eux, peu visibles et parfois discontinus : c'est notamment le cas pour le canal Charente-Seudre, qui bien que patrimonial, reste peu perceptible dans le paysage, dissimulé par un enfrichement progressif des petites parcelles à ses abords que l'activité agricole n'entretient plus.

Pour agir sur ce secteur, il s'agirait de mettre en visibilité des axes transversaux, mettre en scène l'entrée de Marennes depuis le carrefour de l'ancienne dorsale pour limiter l'ambiance routière, restructurer des connexions douces entre la Marquina, le centre bourg, le canal et la zone commerciale ainsi qu'à l'intérieur même de la zone.

Objectifs issus du croisement de deux échelles d'analyse

- Améliorer la qualité architecturale et limiter la banalisation paysagère des entrées de ville
- Travailler la dorsale dans la dimension transversale, valoriser les lisières, vues, liens entre terres hautes et marais
- Redécouvrir des entrées sur les marais et des connexions entre unités de paysage
- Intégrer aux centres-bourgs les zones commerciales
- Connecter les centres-bourgs aux espaces naturels
- Faire passer les axes de déplacements doux tels que la Vélodyssée aux abords des patrimoines historiques et paysagers
- Remettre en valeur et rendre lisible les patrimoines historiques et paysagers comme le Canal Charente-Seudre
- Sanctuariser les corridors biologiques, les zones humides inondables, les coupures d'urbanisation
- Valoriser les productions locales du marais
- Créer de la coopération entre les marais

L'EXEMPLE DE DOMINO | ENJEUX PAYSAGERS LIÉS À LA LOI

Enjeux issus de l'analyse diachronique

Atouts

- Des espaces naturels de taille importante
- Des espaces agricoles conséquents et peu mités
- Un massif dunaire avec une belle présence due à la densité des boisements, visibles de loin
- Une belle qualité architecturale et urbaine des centre-hameaux Chaucre et Domino, avec des organisation collectives en canton, autour de puits, placettes, chemins de brouettes, querreux... originaux, denses, sources d'inspiration et à valoriser
- Une qualité paysagère des espaces agricoles et littoraux, protégés en partie par le Site Classé loi 1930, de belle qualité autour de la dorsale avec la polyculture du nord peu enfrichée, où l'on a une perception claire d'être dans une île depuis la dorsale
- Une attractivité forte du littoral, avec une séquence dune boisée de pins puis de chênes verts, des vues lointaines sur la mer depuis les points hauts, platiers rocheux, écluses à poisson
- Des marais doux aux beaux potentiels :
 - agronomiques (jardins et maraîchage vivrier comme à Domino par exemple)
 - réservoirs de biodiversité
 - protection contre les crues, fonction naturelle de bassin d'orage, zone d'expansion des crues
 - jolis quand visibles, belle palette végétale caduque tranchant avec la dune persistante
 - coupures d'urbanisation logiques, dont le sens est inscrit dans l'histoire des lieux

Menaces

- Une disparition des coupures d'urbanisation et des corridors biologiques des marais doux et de la dune boisée par développement des parcelles à camper, campings, urbanisation sous forêt
- Une disparition de la forme traditionnelle des hameaux
- Une importante consommation foncière sur les espaces agricoles, mal corrélée au développement démographique
- L'imperméabilisation des sols et une vulnérabilité accrue aux inondations
- Des risques d'incendie pour les habitations implantées en forêt ou aux abords des friches
- Une diminution de la densité de plantation dans les parcelles urbanisées sur dune et sous forêt, utilisation de palettes végétales exogènes n'évoquant pas la forêt mais le vocabulaire banalisé du lotissement, mitage de la forêt de pins
- Un durcissement et une étanchéification des limites parcellaires à la fois pour les espèces animales et la vue (clôtures étanches et de faible qualité esthétique, murs, haies impénétrables et monospécifiques...)
- Une privatisation des accès à la mer
- Une privatisation des vues lointaines sur le littoral depuis les points hauts des dunes

Faiblesses

- Une étalement urbain qui ferme et banalise le paysage. Mitage très important sur :
 - les continuités paysagères et de biodiversité entre dune, terres hautes, marais doux
 - les coupures d'urbanisation des marais doux (points bas) entre les hameaux (points hauts)
 - le littoral et la dune boisée avec parcelles à camper, campings, habitations, défrichements
- Un manque de liens entre intérieur et littoral du fait du développement urbain très rapide et peu qualitatif sur le littoral et le massif dunaire.
- Une importance du phénomène des parcelles à camper et campings, sans maîtrise des implantations, «cabanisation» ; entraînant une disparition visuelle et parfois physique des espaces naturels fragiles, du littoral et des marais doux
- Un risque d'inondation pour les parcelles à camper des marais, occupants économiquement fragiles
- Une réduction des marais doux et de leurs fonctions écologiques, connectivités biologiques coupées avec d'autres milieux
- Un manque de lisibilité des limites urbaines, centralités noyées dans une nappe d'extensions peu denses
- Une faible qualité de l'espace public sur les zones de constructions linéaires récentes
- De nombreuses friches agricoles

Opportunités

- Une route littorale qui peut retrouver une valeur paysagère, d'une part sur les centres urbains, d'autre part, sur les coupures d'urbanisation entre ces centres par le renforcement :
 - de la présence végétale liant dune - terres hautes - marais mouillés,
 - de la qualité et de la densité urbaine
- Des parcelles urbanisées récentes grandes, peu denses, qui peuvent accueillir selon la situation :
 - de la densification urbaine pour renforcer la centralité, le statut de «village»,
 - de la densification végétale, pour renforcer les coupures d'urbanisation
- Des marais et dunes dont les fonctionnalités peuvent-être réactivées, pour être :
 - des secteurs à forte qualité écologique, corridors et réservoirs TVB
 - des secteurs de protection contre les risques, (houle, inondations, feux...)
 - des secteurs support d'un patrimoine paysager important,
 - des secteurs de forte attractivité pour les touristes (littoral, dune)
- Une occasion de faire coïncider dans la déclinaison locale des catégories, les enjeux liés à :
 - la protection de la biodiversité,
 - la protection contre les risques,
 - la qualité des paysages,
 - la préservation et la construction d'un patrimoine territorial attractif pour le tourisme.



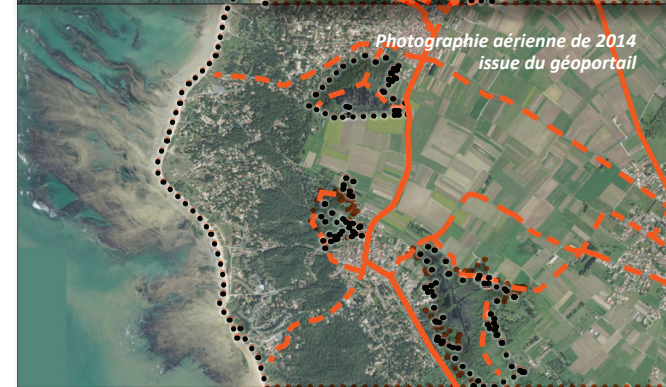
Carte de l'état-major établie entre 1820 et 1860 issue du géoportail



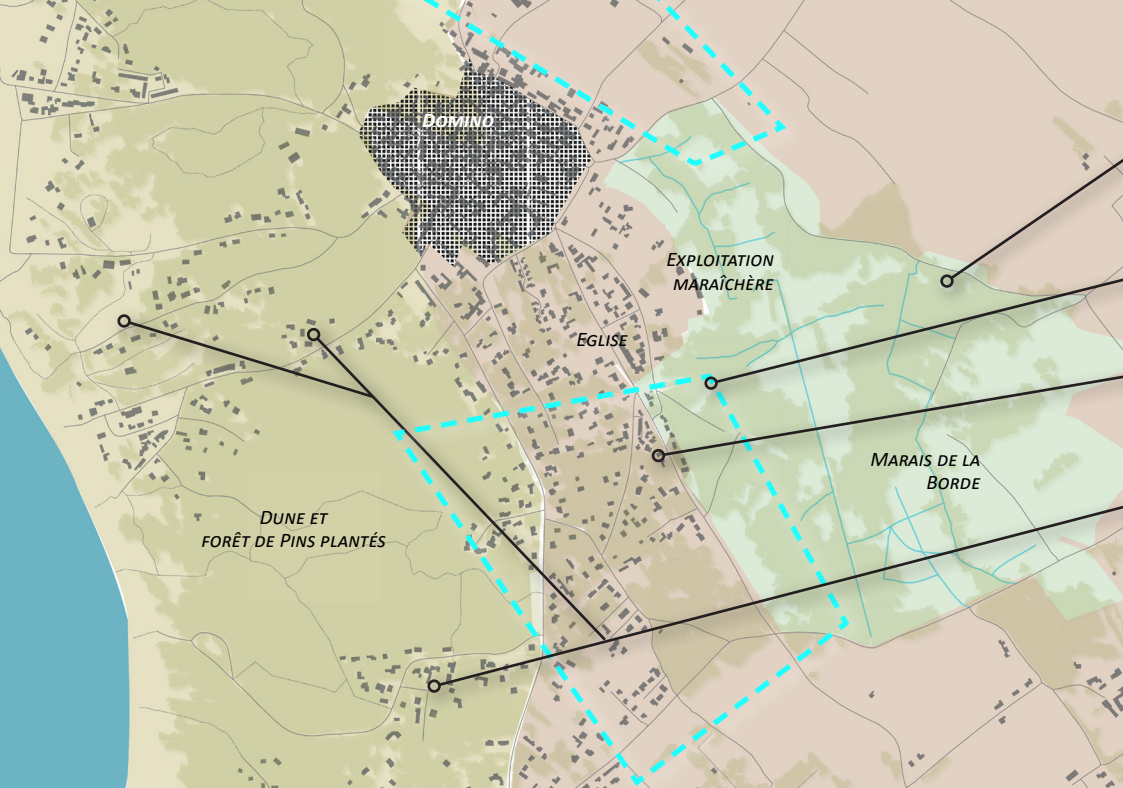
Photographie aérienne de 1964 issue du géoportail



Photographie aérienne de 1989 issue du géoportail



Photographie aérienne de 2014 issue du géoportail



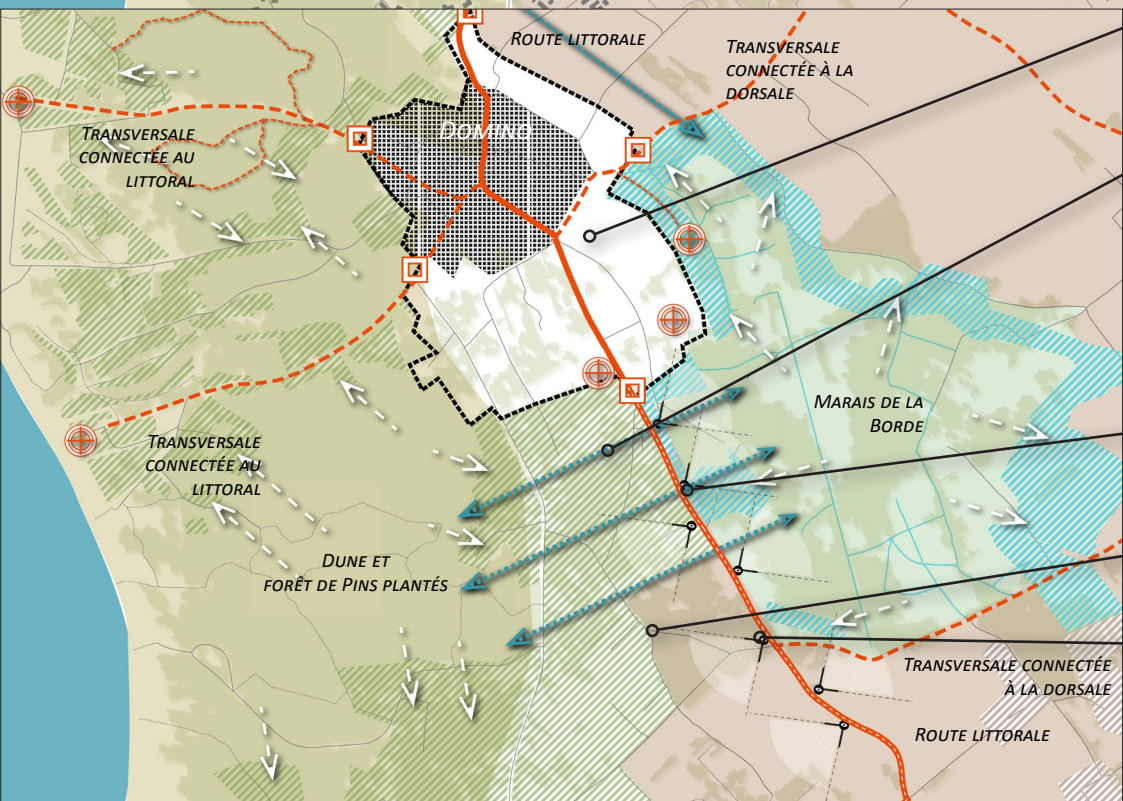
ÉTAT DES LIEUX

Parcelles à camper sur les pourtours du marais doux bouchant sa perception et exposés aux risques d'inondation

Enjeu de connexion biologique trame forestière

Extensions linéaires récentes sur la route littorale bouchant la perception des paysages littoraux et agricoles

Extensions linéaires résidentielles sous forêt fortement exposés aux risques de submersion, de feu de forêt et de retrait du trait de côte, perturbant réservoirs et corridors biologiques, bouchant la perception des paysages littoraux



PROPOSITIONS

Densifier l'urbain le plus loin possible des corridors écologiques et le plus près possible des hameaux pour renforcer leur centralité

Extension urbaine sud de Domino

- Structurer la coupure d'urbanisation et servir de support à la restauration du corridor biologique.
- Travailler la frange urbaine pour maintenir des porosités entre la forêt dunaire et le marais doux, renforcer le continuum boisé et le corridor

Maintenir la qualité des points de vue sur le paysage boisé depuis la route littorale

Rétablir la connexion biologique et la co-visibilité entre le marais doux et la dune boisée

Traiter la question des parcelles à camper qui doivent à minima être stoppées et adopter un vocabulaire beaucoup moins urbain

Enjeux et actions envisagées issues de l'analyse au 5000ème

Le hameau de Domino, situé entre le marais doux de la Borde et les dunes plantées de pins présente d'importantes **extensions urbaines le long de la route littorale**, s'étendant également sous la pinède via les routes transversales qui vont à la plage. Ces extensions participent à la **fermeture du paysage, à la déconnexion visuelle et à la rupture du corridor biologique** entre les dunes et le marais. Le développement des parcelles à camper sur les pourtours du marais doux tend à faire disparaître ce dernier. Des enjeux de continuité de la sous-trame humide et de restauration d'un corridor biologique ont été repérés dans ce secteur et le manque de clarté de cet ensemble, de la limite de chaque motif paysager est un risque pour la préservation de ces espaces sensibles. Pour agir sur ce secteur, les points d'intérêts que sont l'église catholique et l'exploitation maraîchère **peuvent constituer une limite à l'espace urbain à densifier au Nord**. Au Sud de cette limite, il serait intéressant de rétablir une connectivité de biodiversité et visuelle par des boisements entre le marais et la dune et des co-visibilités. Dans cette même idée, le marais devrait être perceptible notamment depuis la route littorale. Pour ce faire, **il semble nécessaire de remettre en question le développement des parcelles à camper sur les pourtours du marais, voire leur présence.**

Objectifs issus du croisement de deux échelles d'analyse

- Densifier les secteurs compatibles avec la loi qui restent constructibles au vu des risques inondation afin d'éviter l'étalement et le mitage
- Redonner de la lisibilité aux limites des centralités des hameaux, en densifiant, en traitant les franges urbaines et en réaffirmant les ambiances paysagères initiales dans les extensions urbaines déconnectées
- Prendre en compte le risque de submersion et d'inondation en stoppant voir en résorbant les constructions sur les milieux fragiles et exposés tels que les dunes et marais doux
- Traiter la problématique des flous paysagers (campings, parcelles à camper) en relocalisant ou en imposant un couvert végétal et une qualité des limites
- Préserver et retrouver la fonctionnalité des sites naturels et paysagers, lieux attractifs, écologiques, au potentiel agronomique et marqueurs de transition paysagères (coupure d'urbanisation)

B - POUR DES OBJECTIFS DE QUALITÉS PAYSAGÈRES

1. ENJEUX

Le diagnostic, les ateliers de travail, les balades commentées ainsi que les analyses cartographiques ont permis de faire émerger un certain nombre d'enjeux qui sont la base de la stratégie territoriale ainsi que des Objectifs de Qualités Paysagères dont il faut se doter.

LES DÉPLACEMENTS

Travailler la dorsale et les axes majeurs de déplacement dans leur dimension transversale, améliorer leur qualité paysagère, l'accueil et les entrées sur le territoire, la visibilité des paysages

- en **séquençant et rythmant la dorsale**, en travaillant dans sa **dimension longitudinale, mais aussi transversale**, en respectant et revalorisant les coupures d'urbanisation, les **ouvertures visuelles sur les paysages**, pour éviter l'effet couloir, en structurant les zones commerciales et extensions urbaines selon des axes perpendiculaires à la dorsale avec liens aux terres basses, en travaillant les liens entre axes principaux, mobilités douces et structures patrimoniales,
- en maîtrisant la **publicité**, notamment sur la dorsale, en travaillant **les points noirs paysagers**, en faisant respecter la réglementation, par des actions pédagogiques, mais aussi par la mutualisation des compétences de police,
- en **hiérarchisant les transversales et les entrées** sur le territoire, les bourgs, les paysages pour **prioriser les investissements**, en s'appuyant sur les besoins en déplacements, les patrimoines, points de vue, productions agricoles et ostréicoles, la mise en valeur de projets de porteurs privés à identifier.

LE BÂTI, LA CONSTRUCTION

Répondre aux besoins en termes de construction, infrastructures, logements, commerces et services, tout en conservant, voire en améliorant la qualité des paysages et l'attractivité du territoire

- en sortant d'un développement **longitudinal générique**, en proposant de **nouvelles formes de développement renseignées** par rapport à l'histoire du territoire, transversales, respectant et requalifiant les paysages, en construisant des **objectifs de qualité paysagère** adaptés à chaque situation,
- en complétant et déclinant ces prescriptions dans les **chartes et règlements d'urbanisme**⁹, en créant des traductions et connections avec les **autres documents et périmètres réglementaires sur le territoire**¹⁰

9 - SRADET, SCOT, PLUs, PLH...

10 - Périmètres patrimoniaux culturels comme les Sites Classés, mais aussi naturels comme les Réserves

Construire en commun un référentiel largement partagé pour clarifier l'application de la loi

- en construisant des faisceaux d'indices basés sur les unités et motifs paysagers,
- en travaillant sur **les formes architecturales** dans le neuf et la réhabilitation, dans le prolongement de l'ancien, en évitant les pastiches, en utilisant les matériaux, formes nouvelles, en intégrant les énergies renouvelables, l'auto-construction, les densifications en hauteur, les déconstructions/reconstructions ou déconstructions totales,
- en travaillant sur les **formes urbaines, leur lien avec les motifs paysagers**, l'utilisation des fonds de parcelle, des divisions parcellaires, les structures historiques d'implantation,
- en construisant **une méthode pour définir les limites** des entités bâties et naturelles du territoire pour pouvoir les cartographier,

LES RISQUES, LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Assurer un développement en sécurité par rapport aux risques, tenant compte du changement climatique, tout en mettant en valeur les patrimoines naturels et paysagers

- en mettant en avant les **espaces naturels**¹¹ **comme structures fondamentales de la protection contre le risque**¹², dans les documents réglementaires, par la sensibilisation à l'entretien auprès des propriétaires privés, des marais pour les ouvrages hydrauliques, des forêts et friches pour le débroussaillage, du petit patrimoine bâti pour leur réhabilitation.
- en construisant **un référentiel commun des motifs non bâtis «naturels»**, pour cesser d'opposer espaces bâtis et naturels, mettre en lumière leurs rôles respectifs dans les **implantations des motifs très renseignées par rapport aux risques** et dans la qualité des paysages d'aujourd'hui.
- en mettant en place des **signes et des indications physiques des risques** sur le territoire, par exemple en recréant, **via les chemins de l'eau**, des liens physiques et des perspectives visuelles entre terres hautes et basses, en indiquant physiquement les **transitions entre terres hautes et basses**¹³,
- en étudiant les **possibilités d'installation d'infrastructures de production d'énergies renouvelables** avec les mêmes exigences de qualité que pour le bâti, en recherchant des implantations qui créent de la plus-value pour le paysage sans le banaliser, pas seulement de la productivité.

Naturelles, les APB...

11 - On désigne couramment par «espaces naturels» des «espaces non bâtis» en réalité très culturels.

12 - CF les axes du PAPI de la Seudre, indiquant que les micro-reliefs des marais sont protecteurs de l'habitat contre les malines.

13 - Concrètement, indiquer les routes des 10 m et 3m, les points de rencontre avec la cote des 3m, nommer les marais, canaux, chenaux, ponts, écluses, patrimoines liés à l'eau, ...

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Maintenir et développer l'attractivité globale et la richesse du territoire par la mise en valeur des patrimoines et paysages, des activités économiques génératrices de paysages de qualité

- en favorisant la prise de conscience que **les agriculteurs, ostréiculteurs sont des acteurs majeurs de la fabrique des paysages et créent de la richesse touristique** sur le territoire,
- en **soutenant les productions agricoles** des unités de paysage dans une logique transversale, notamment par la vente directe, les circuits courts, en **facilitant la mise en place d'outils de production** des agriculteurs, ostréiculteurs...¹⁴,
- en mettant en scène les **patrimoines majeurs des pointes et des ports, vues et covisibilités, terres hautes et basses**, ceux plus confidentiels de l'arrière pays, par des récits entre patrimoines naturels, culturels, risques et paysages, notamment sur les routes et cheminement transversaux.
- en cherchant des **financements par des économies d'échelles et des mutualisations**, notamment entre les enjeux d'équipement et de mise en valeur des patrimoines dans les projets d'infrastructures.

LA PÉDAGOGIE, LA CONCERTATION

Développer le travail de pédagogie réalisé actuellement auprès des populations

- en faisant connaître les **techniques d'adaptation aux risques**, les implantations en rapport avec les dynamiques naturelles, de la **qualité architecturale** de ses liens avec la qualité du cadre de vie, des espaces naturels et des paysages¹⁵,
- en continuant à travailler sur la **culture du risque sur le territoire**, et du changement climatique par des interventions physiques sur le territoire, en créant des lieux et des temps d'acculturation¹⁶,
- en soutenant les associations et événements de **sensibilisation au patrimoine naturel et culturel**¹⁷

Créer des vocabulaires partagés, accessibles à tous.

- en travaillant sur le **décloisonnement et la coopération** entre domaines d'expertise,
- en **vulgarisant** au grand public, en traduisant l'expertise en langage vernaculaire, commun, pour permettre aux habitants de participer aux débats.
- en faisant circuler sur le territoire le **tiré à part sur les paysages de Marennes Oléron, motifs et unités** pour préparer de futurs ateliers grand public, qu'ils fassent ou non partie du plan paysage.

Identifier et clarifier les termes et le vocabulaire, traduire les vocabulaires techniques entre eux et avec le langage courant

- pour que les techniciens des **différents domaines d'expertise se comprennent** et travaillent efficacement ensemble, pour éviter les redondances,
- pour que les **habitants puissent participer** aux débats, pour que les **porteurs de projets privés** et locaux puissent dialoguer plus facilement avec les techniciens,

Mobiliser les acteurs et habitants dans le plan paysage via des ateliers territoriaux basés sur les lieux et non sur des thèmes

- pour faire **émerger des récits** sur la culture du territoire, sur les futurs possibles,
- pour préfigurer une **information des populations** sur les différents documents de protections du territoire, les droits et devoirs, pour favoriser l'émergence de pratiques vertueuses,
- pour étudier l'opportunité de mettre en place des **guichets uniques par lieux**, dont le portage serait à construire, qui fonctionneraient comme des **relais vers les différentes compétences territoriales** concernées et comme une animation de réseau social territorial.

14 - Par exemple sur la question du logement, de l'installation de bâtiments agricoles en espaces protégés, avec l'idée d'un guichet unique pour les porteurs de projets tel qu'il existe sur la CARO avec la DREAL.

15 - Des expériences pédagogiques concluantes ont été mises en place par les commissions d'urbanisme de l'île d'Oléron, les jeudis d'Oléron constituant également un format à étendre sur le territoire.

16 - Visites des marais axées sur la connaissance du risque...

17 - Comme l'association Pêche, Carrelets et Moulinets et son festival Rencontres Marines aux Saveurs Iodée, le site ostréicole de Fort Royer et le théâtre d'Ardoise (Dolus d'Oléron), lieu culturel de sensibilisation et de mise en valeur du patrimoine ostréicole au cœur du marais (Chenal d'Arceau)



2. STRATÉGIE ET OBJECTIFS

Les enjeux énoncés ci-avant ont été mis en carte afin de faire émerger une stratégie à l'échelle du Pays et des Objectifs de Qualités Paygères à se donner afin de répondre à ces enjeux.

A | PRODUIRE UN PAYSAGE LISIBLE ET DE QUALITÉ SUR LA DORSALE ET SUR LES AXES DE DÉPLACEMENTS

A.1 | Structurer les paysages de la route pour rendre lisibles les paysages du territoire

Entrées à aménager et rendre lisibles

○ Entrées terrestres

○ Entrées maritimes

Routes maritimes

⋯➤ à valoriser, avec cohabitation des usages touristiques et liés à la mer

Routes terrestres

— Routes structurantes à séquencer (route dite « dorsale »)

- - - Routes alternatives à valoriser (Routes dites « des 3m », « des 10m » et « littorale »)

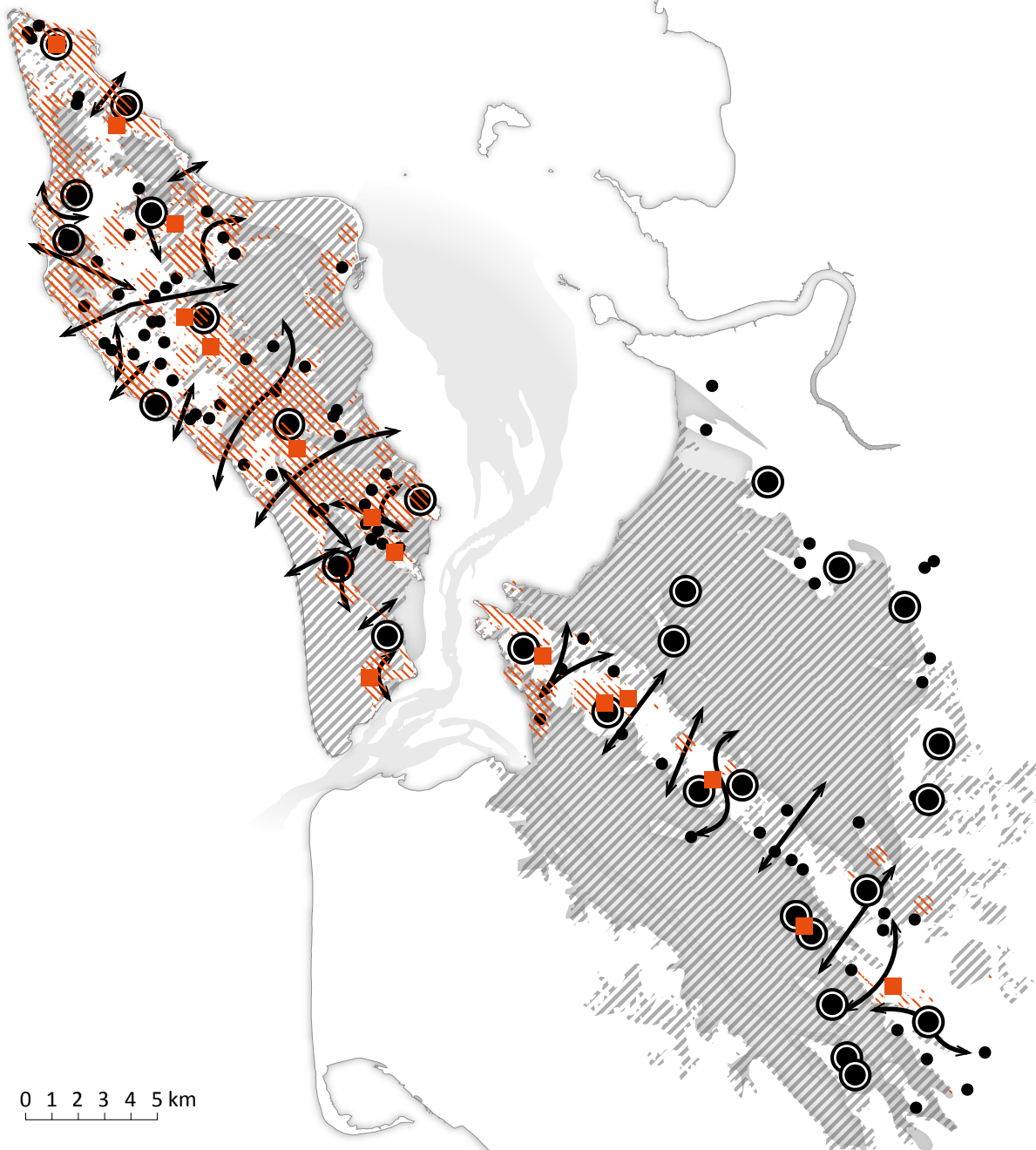
● Entrées de centralités à situer et rendre lisibles

✕ Carrefours à aménager et rendre lisibles

A.2 | Redonner de la qualité aux paysages de la route

< Points de vue à valoriser

⋯ Transversales à valoriser



B | ACCOMPAGNER ET INTÉGRER AUX PAYSAGES LES ÉVOLUTIONS LIÉES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

B.1 | Réaffirmer l'importance et la qualité paysagère des bourgs anciens

- Centres-bourgs à densifier, rendre lisibles
- Hameaux à rendre lisibles
- Zones d'activité à intégrer

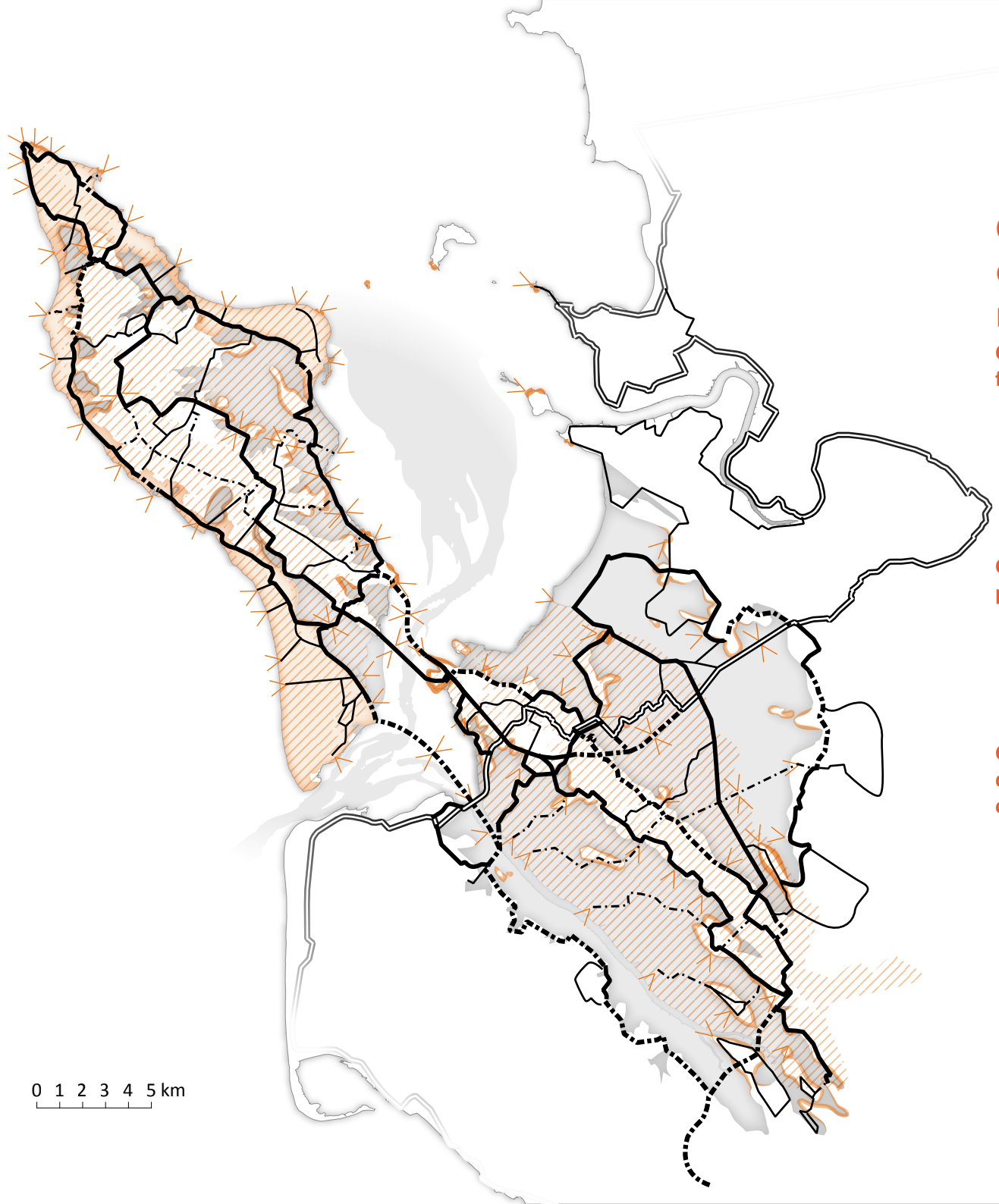
B.2 | Intégrer les extensions urbaines aux paysages dans lesquels elles s'implantent

- ▨ Flous paysagers à rendre lisibles dans les unités de paysage (parcelles à camper, campings, extensions urbaines récentes, friches agricoles)

Éléments à protéger et inscrire dans les PLU

- ↗ Coupures d'urbanisation, trames vertes et bleues
- ▨ Espaces littoraux remarquables

0 1 2 3 4 5 km



C | GÉNÉRER, QUALIFIER, PROTÉGER, GÉRER ET VALORISER DES PAYSAGES ÉCOLOGIQUES ET ÉCONOMIQUES

C.1 | Protéger et gérer les paysages naturels, agricoles et forestiers

- /// Espaces naturels, agricoles, boisements...
- ▨ Dunes, plattiers rocheux
- ▨ Marais, marais doux

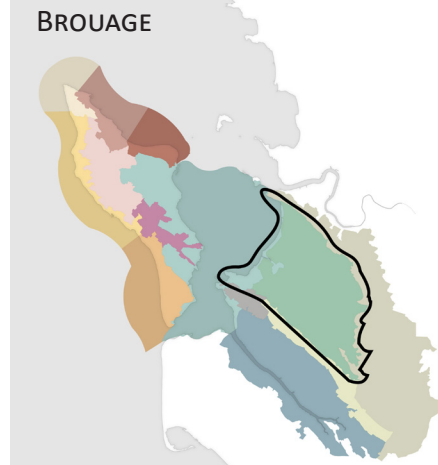
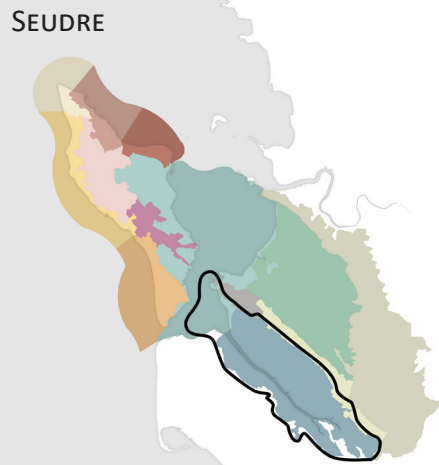
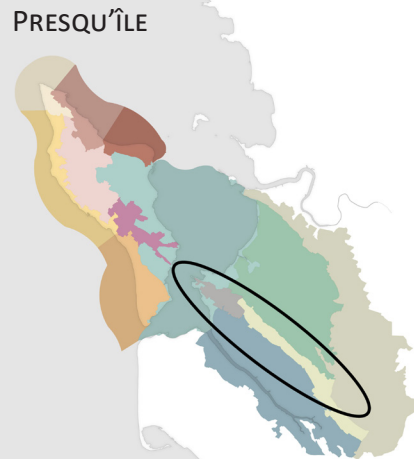
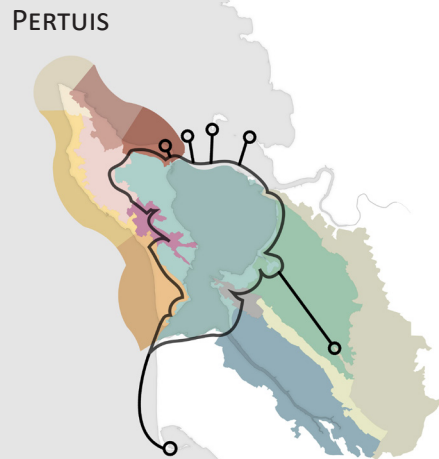
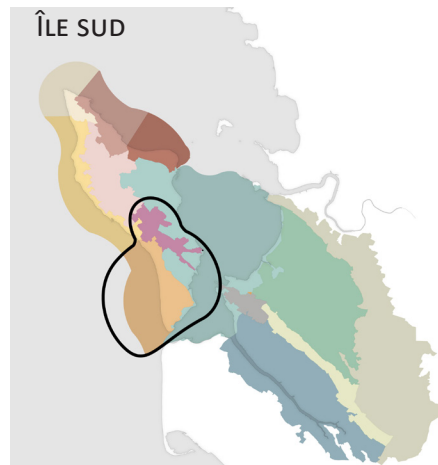
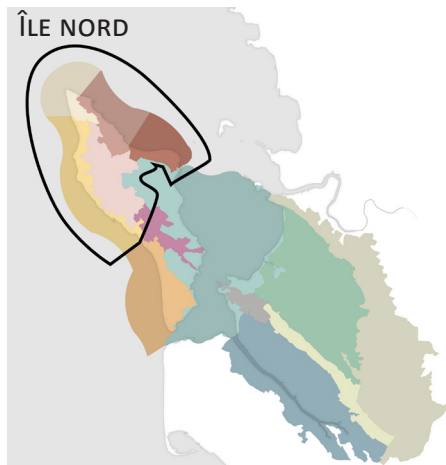
C.2 | Qualifier et valoriser les paysages naturels et patrimoniaux

- 📍 Pointes, îles des marais, marais doux
- Points de vue à valoriser

C.3 | Mettre en avant les cheminements doux vecteurs de découverte des paysages / par la mise en réseau // par la connexion centralités - patrimoines

- La vélodysée à connecter au territoire
- Les cyclables structurantes existantes
- - - à compléter
- Les cyclables transversales existantes
- - - à compléter

0 1 2 3 4 5 km



D | COOPÉRER, COMMUNIQUER, FAIRE CONNAITRE ET DONNER À COMPRENDRE

Mettre en place des ateliers et groupes de travail sur les unités paysagères et les cohérences de répartition des motifs paysagers : *Île nord*, *Île sud*, *Pertuis*, *Presqu'île*, *Marais de la Seudre*, *Marais de Brouage*. Ce découpage permet également de communiquer et faire connaître la richesse des paysages au public. Pour ce faire l'utilisation du livret *motifs et unités* est utile.

Les objectifs sont de :

- D.1 | Faciliter la communication et coopérer**
- D.2 | Donner à comprendre, communiquer**
- D.3 | Faire vivre le plan de paysage**

C - PLAN D' ACTIONS

OQP	SOUS-OBJECTIF	NOM DE L'ACTION	PORTAGE SUGGÉRÉ	COLLABORATION	FINANCEMENT	ESTIMATIF	ÉCHÉANCE	PRIORITÉ
OBJECTIF A PRODUIRE UN PAYSAGE LISIBLE ET DE QUALITÉ SUR LA DORSALE ET SUR LES AXES DE DÉPLACEMENT	A.1 STRUCTURER LES PAYSAGES DE LA ROUTE POUR RENDRE LISIBLES LES TERRITOIRES	A.1.1 Mettre en scène, affirmer les entrées sur le territoire	Département, CCIO,CCBM, Communes, Instances portuaires	Animation du plan paysage (Animation PP), PMO, CAUE, propriétaires privés	Fonds propres	200 000 à 1 000 000€/unité	2029	1
		A.1.2 Clarifier, affirmer, mettre en scène les carrefours des dessertes alternatives, des espaces naturels et paysagers remarquables	Département, CCIO, CCBM	Animation PP, PMO, Communes, CAUE, propriétaires privés	Fonds propres	200 000 à 1 000 000€/unité	2029	1
		A.1.3 Mettre en scène et affirmer les entrées de villes et villages	Département, CCIO, CCBM, Communes	Animation PP, PMO, CAUE, propriétaires privés	Fonds propres	50 000 à 200 000€/unité	2024	1
		A.1.4 Affirmer et mettre en valeur les routes transversales et leurs carrefours	Département CCIO CCBM Communes	Animateur Plan Paysage CAUE	Département Communes CCIO CCBM	300€/mL	2029	1
		A.1.5 Ouvrir des alternatives au «tout routier», des bourgs aux patrimoines à mettre en valeur	Communes	Animation PP, PMO, CAUE, DREAL, AMI, OT	Fonds propres - FEADER	100 000 à 300 000€/unité	2029	2
	A.2 REDONNER DE LA QUALITÉ AUX PAYSAGES DE LA ROUTE	A.2.1 Résorber les points noirs sur les axes majeurs	PMO, CCIO, CCBM	Département, communes	Fonds propres	Sur missions existantes	2024 - 2029	1-2
		A.2.2 Identifier, protéger et améliorer les points de vue	Communes (PLU - OAP - Aménagements) / PMO (SCOT)	Animation PP, CCIO, CCBM, département	Fonds propres	Sur missions existantes	2024	1
		A.2.3 Créer un groupe de travail sur les déplacements et la multimodalité	Animateur Plan Paysage	PMO, CCIO, CCBM, département, Office de tourisme;AMI Grand Marais de Brouage	PMO, missions en régie	Sur missions existantes	2020	2

OQP	SOUS-OBJECTIF	NOM DE L'ACTION	PORTAGE SUGGÉRÉ	COLLABORATION	FINANCEMENT	ESTIMATIF	ÉCHÉANCE	PRIORITÉ
OBJECTIF B ACCOMPAGNER ET INTÉGRER AUX PAYSAGES LES ÉVOLUTIONS LIÉES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	B.1 RÉAFFIRMER L'IMPORTANCE ET LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES CENTRALITÉS	B.1.1 Densifier et qualifier l'urbain à partir des centralités	Communes PMO	CCIO, CCBM, PMO, DDTM	Sans objet	Sans objet	2029	1
		B.1.2 Intégrer les zones d'activité aux structures urbaines	CCIO CCBM	PMO, communes, DDTM, CCI, CAUE	CCIO CCBM Porteurs économiques privés	Sans objet	2029	1-3
		B.1.3 Intégrer l'utilisation des matériaux et formes architecturales urbaines et paysagères contemporains	Services urbanisme et d'instruction des permis, CCIO, CCBM, CAUE	DREAL, DRAC	CCIO, CCBM, PMO	10 000€ pour la mise à jour 20 000€ pour la promotion vidéo	2021	2
		B.1.4 Intégrer les énergies renouvelables	CAUE, Services TEPCV et TEPOS	Services urbanisme et d'instruction des permis, DREAL, DRAC, DDTM, PNM, CCIO, CCBM, PMO	CCIO, CCBM, PMO	10 000€ pour la mise à jour	2021	2
		B.1.5 Marquer les limites des bourgs - Rendre lisibles dans le paysage les coupures et franges urbaines	Communes Département	Animateur Plan Paysage PMO CCIO CCBM Services urbanisme	Communes Département	20 000 à 300 000€	2029	1
	B.2 INTÉGRER LES EXTENSIONS URBAINES AUX PAYSAGES DANS LESQUELS ELLES S'IMPLANTENT	B.2.1 Affirmer les ambiances paysagères initiales dans les flous paysagers et les espaces de colmatage	CCIO, CCBM	Particuliers, services urbanismes, CAUE, Groupe de travail «Médiation/communication»	CCIO, CCBM, PMO, particuliers	Sur missions existantes	2029	1
		B.2.2 Intégrer les bâtiments agricoles aux paysages	DREAL / STAP / Chargé de mission coordination graphique et documentaliste	CAUE, Services agriculture, développement économique et urbanisme communaux et communautaires, Chambre d'Agriculture, DDTM, Département, TEPOS/TEP-CV	CCIO, CCBM	5 000 €	2024	2
		B.2.3 Inscrire les paysages fragiles dans les PLUs	Services urbanisme, CCIO, CCBM	Services Agriculture et Développement Durable	Sans objet	Sans objet	2024	1

OQP	SOUS-OBJECTIF	NOM DE L'ACTION	PORTAGE SUGGÉRÉ	COLLABORATION	FINANCEMENT	ESTIMATIF	ÉCHÉANCE	PRIORITÉ
OBJECTIF C GÉNÉRER, QUALIFIER, PROTÉGER, GÉRER ET VALORISER DES PAYSAGES ÉCOLOGIQUES ET ÉCONOMIQUES	C.1 PROTÉGER ET GÉRER LES PAYSAGES AGRICOLES ET FORESTIERS	C.1.1 Conforter l'agriculture comme atout de la richesse Paysagère du Pays	Service Agriculture durable de la CCIO ; Service Grand projet du marais de Brouage et Développement économique de la CCBM	Comité de Développement Agriculture Durable de l'île (CDAD) ; Parlement du marais pour le marais de Brouage ; acteurs du monde agricole et aquacole pour le reste de la CCBM	Fonds Propres	Sans objet	2021	1
		C.1.2 Connaître le territoire agricole et ses paysages	Service SIG Service Agriculture durable de la CCIO Service Grand projet du marais de Brouage et Développement économique de la CCBM	Comité de Développement Agriculture Durable de l'île (CDAD) ; Parlement du marais pour le marais de Brouage ; acteurs du monde agricole et aquacole pour le reste de la CCBM , SAFER, Chambre d'Agriculture, CdL, Département	Sans objet	Sans objet	2021	2
		C.1.3 Accéder au Foncier et au bâti agricole Loger les agriculteurs	CCIO, CCBM, Département, Conservatoire du Littoral	SAFER, Chambre d'Agriculture, PMO, DDTM, Département, Terre de liens	CdL, Département, Communes, privés	Au cas par cas	2029	1
		C.1.4 Diversifier les productions et développer les circuits courts	Office de Tourisme et groupe de travail «Médiation/ Communication», Animateur Plan Paysage	Producteurs, CCIO, CCBM, label MOBS	Régie des musées, Office de Pôle, CCIO, CCBM, Associations de producteurs	15 000€/sentier	2024	2
	C.2 QUALIFIER ET VALORISER LES PAYSAGES NATURELS ET PATRIMONIAUX	C.2.1 Repenser et compléter la signalétique	Animateur Plan Paysage et chargé de mission coordination graphique et documentaliste	Groupe de travail associant : des commerçants, hôteliers, campings, activités de loisirs, agriculteurs, CCIO, CCBM, services déplacements et tourisme, office de tourisme, département, CAUE, DREAL, DDTM, AMI marais de Brouage	Fonds propres	Fond propre / étude en régie	2029	3
		C.2.2 Adapter l'utilisation du végétal aux paysages Palettes végétales	Aménageurs, conseils	Ensemble des acteurs	Fonds Propres	<u>Création livrets palettes</u> 5 000 € / U <u>Campagnes don d'arbres</u> 5 000€ / an / CdC	2020	1
	C.3 METTRE EN AVANT LES DÉPLACEMENTS DOUX VECTEURS DE DÉCOUVERTE DES PAYSAGES À PRIVILÉGIER	C.3 Structurer les déplacements doux, créer un réseau à l'échelle du pays	Communautés de communes	Groupe de travail déplacements - acteurs publics du tourisme et du patrimoine	Fonds Propres	Missions existantes	2020	1

OQP	SOUS-OBJECTIF	NOM DE L'ACTION	PORTAGE SUGGÉRÉ	COLLABORATION	FINANCEMENT	ESTIMATIF	ÉCHÉANCE	PRIORITÉ
OBJECTIF D COOPÉRER, COMMUNIQUER, FAIRE CONNAÎTRE ET DONNER À COMPRENDRE	D.1 FACILITER LA COMMUNICATION / COOPÉRER	D.1.1 Organiser, faire vivre et mettre à jour les plaquettes, guides et supports de valorisation	PMO, CAUE, Office de tourisme	Communes, CCIO, CCBM, département, DDTM, DREAL, associations	PMO, Office de Pôle	<u>Poste de coordinateur</u> : 45 000€/an <u>Animation vidéo</u> CAUE : 20 000€	2021	2
		D.1.2 Fédérer les canaux de diffusion pour la population et les visiteurs	Chargé de mission coordination graphique, documentaliste, animateur réseau	Services communaux, communautaires et du Pays, Office de Tourisme, musées, grand projet marais de Brouage / réserve de Moëze, PNM, associations	Compris dans le poste coordinateur graphique et documentaliste	Compris dans le poste coordinateur graphique et documentaliste	2021	2
		D.1.3 Créer une méthode de travail pour simplifier l'accès des pétitionnaires	Groupe de travail : Services instructeurs Carte interactive : Service SIG du PMO	Communes, CCIO, CCBM, DDTM, DREAL, DRAC, CAUE, chambre d'agriculture, TEPOS, TEP-CV	En interne	En interne	2024	1
	D.2 DONNER À COMPRENDRE, COMMUNIQUER	D.2 Communiquer, Animer les démarches en cours, faire émerger les besoins et envies des populations	Animateur Plan Paysage	Groupe de travail "Médiation/communication"	PMO + structure demandeuse	<u>Impression supports/logistique</u> : 5 000€/an <u>Formation des guides et animateurs</u> : 5000€/an	A renouveler plusieurs fois par an	1
	D.3 FAIRE VIVRE LE PLAN DE PAYSAGE	D.3.1 Animer le plan paysage	PMO	Ensemble des partenaires du Plan Paysage	PMO, CCIO, CCBM	<u>Poste de suivi</u> : 45 000€/an <u>Formation au paysage</u> : 5 000€/an	2021	1
		D.3.2 Créer et animer un observatoire photographique du paysage	PMO, Observatoire du développement local	CAUE, DREAL, DRAC, Communes, CCIO, CCBM	PMO, CCIO, CCBM	<u>Mission d'étude</u> : 20 000€ <u>Campagne de prise de vue</u> : 2500€/campagne hors droits d'auteurs <u>Gestion courante</u> : fonds propre	2021 puis tous les deux ans	2

Carte de synthèse de l'Objectif A /
Produire un paysage lisible et de qualité
sur la dorsale et sur les axes de déplacement



Légende

Entrées à aménager et rendre lisibles

○ Entrées terrestres

○ Entrées maritimes

Routes maritimes

⋯> à valoriser, avec cohabitation des usages
touristiques et liés à la mer

Routes terrestres

— Routes structurantes à séquencer
(route dite « dorsale »)

- - - Routes alternatives à valoriser
(Routes dites « des 3m », « des 10m »
et « littorale »)

⋯ Transversales à valoriser

— Entrées de centralités
à situer et rendre lisibles

× Carrefours à aménager et rendre lisibles

< Points de vue à valoriser

OBJECTIF A

PRODUIRE UN PAYSAGE LISIBLE ET DE QUALITÉ SUR LA DORSALE ET SUR LES AXES DE DÉPLACEMENT

Des accès principaux banalisés et dégradés

La route dite « dorsale » est aujourd'hui l'axe principal sur le territoire. Ce paysage est très banalisé, en particulier sur l'île, avec une forte tendance à la fermeture visuelle par les paysages génériques décrits dans le livret motif et par de l'enfrichement. Ces phénomènes s'étendent longitudinalement le long de la dorsale et enferment la route dans un ensemble banalisé. Un paysage quotidien et fonctionnel n'est pas obligatoirement banal, comprendre le paysage dans lequel on vit est une étape essentielle pour sa préservation, sa gestion coordonnée. Par ailleurs, tout ceci n'engage pas les visiteurs à la découverte et donne une très mauvaise première image. La dorsale est la première carte de visite de vos territoires.

Des actions pour améliorer l'image de la dorsale

- revaloriser et faire respecter les coupures d'urbanisation, les **ouvertures visuelles sur les paysages**, pour éviter l'effet couloir
- structurer les zones commerciales et extensions urbaines selon des axes perpendiculaires à la dorsale avec liens aux terres basses,
- travailler les liens entre axes principaux, mobilités douces et structures patrimoniales.

Il s'agit de **séquencer et rythmer la dorsale**, en la travaillant dans sa **dimension longitudinale, mais aussi transversale** pour donner des clefs de lectures accessibles et hiérarchisées. Pour ce faire, il est nécessaire de s'appuyer sur les besoins en déplacements, sur les entrées principales, sur les transversales, les bourgs, les accès aux grands paysages naturels et culturels recherchés par les touristes, les patrimoines, les points de vue, les productions agricoles et ostréicoles, la mise en valeur de projets de porteurs privés. Ce travail de hiérarchisation permet de **localiser et de qualifier** les lieux à travailler en priorité pour clarifier la structure du paysage et le rendre compréhensible, mais aussi de **prioriser les investissements**.

Un portage politique à affirmer

La question de l'accueil, de la qualité des entrées et du traitement qualitatif des routes est un enjeu majeur pour les 2 territoires, que ce soit pour des questions liées à l'économie du tourisme ou pour des questions de mise en place de projets de territoire. Aussi, il est essentiel de faire émerger un portage politique fort sur le territoire qui permettrait de fédérer les acteurs (dont le département) autour d'une stratégie commune.

Remarques / Ne pas reproduire l'effet GPS, qui amène des véhicules sur des voies qui n'ont pas capacité à les recevoir. Réfléchir sur le « donner à voir à tous et tout le temps »

A.1 STRUCTURER LES PAYSAGES DE LA ROUTE POUR RENDRE LISIBLES LES TERRITOIRES

Cette hiérarchie n'est pas une priorisation dans le temps, mais une déclinaison des qualités à donner aux aménagements. Synthèse du plus au moins structurant :

- **A.1.1 | les entrées principales**, terrestres et maritimes sur les deux territoires : continent, île
- **A.1.2 | les carrefours des dessertes alternatives, des espaces naturels et paysagers remarquables**
- **A.1.3 | les entrées sur les bourgs qui sont sur la dorsale** en particulier lorsqu'il s'agit de Zones d'Activités
- **A.1.4 | les routes alternatives à la dorsale, «des 10m», «des 3m», «Littorale»** ; qui font la renommée de l'île comme du continent, marais dans leur diversité, Brouage, Seudre, salés et doux de l'île, îles des marais, Canal Charente Seudre, pertuis, pointes, pointes bâties et verrous défensifs, dunes, littoraux
- **A.1.5 | les alternatives au «tout routier», des bourgs aux patrimoines à mettre en valeur**

Plusieurs mises en actions possibles sont déclinées dans chacune des fiches :

- Études de maîtrises d'œuvre successives
- Éléments à mobiliser dans les PLUs
- Actions successives de maîtrise d'œuvre, traitements signalétiques, des franges urbaines, des voiries, aménagements de cheminements doux...

A.2 REDONNER DE LA QUALITÉ AUX PAYSAGES DE LA ROUTE

Il s'agit de mobiliser les outils de gestion pour redonner de la qualité aux paysages banalisés de cette route en particulier.

- **A.2.1 | En maîtrisant la publicité et les points noirs paysagers**, notamment sur la dorsale, en faisant respecter la réglementation, par des actions pédagogiques, mais aussi par la mutualisation des compétences de police,
- **A.2.2 | Les points de vue** c'est à dire des perméabilités visuelles de qualité sur les grands paysages agricoles, naturels, culturels, encore visibles depuis la dorsale, à protéger et valoriser
- **A.2.3 | En créant un groupe de travail sur les déplacements et la multimodalité**



Donner de la lisibilité aux territoires, aux paysages, clarifier la lecture et les entrées pour les visiteurs et les habitants



Donner accès aux patrimoines, accompagner la compréhension du territoire, des paysages



Adapter le traitement des voiries au contexte pour préserver les spécificités des paysages, protéger la biodiversité, renforcer l'attractivité du territoire

A / PRINCIPES GÉNÉRAUX DES ROUTES ET ENTRÉES

Ils permettront de séquencer et de requalifier routes et entrées. Les actions proposées sont de plusieurs types, **aménagement, réglementation, gestion**. Ces principes sont précisés, déclinés dans les fiches actions.

Aménagement

Rythmes et séquences

Utiliser les fonctions des espaces, patrimoines, points de vue pour rythmer et marquer les transitions d'une séquence à l'autre. Demander un repérage de ces fonctions, patrimoines, points de vue comme état des lieux de tout projet. Pour rythmer et séquencer utiliser :

- **Les corridors de biodiversité**
- **Les transitions entre unités de paysage**
- **Les transversales** vers le littoral, le marais, les pointes, ports, îles des marais, les patrimoines
- **Les entrées** de bourg, de hameau
- **Les points de vue** remarquables

Ce sont ces aménagements qui séquencent la dorsale.

Signalétique

Ce sont les directions majeures qui permettront de réaliser une signalétique lisible et hiérarchisée, les autres affichages devant être mis au second plan.

- **Grands paysages à valeur patrimoniale** (marais, pertuis, canal, digues, dunes, côte, pointes, îles des marais et du pertuis, verrous défensifs, grands points de vue panoramiques)
- **Centralités** (Bourgs, hameaux)
- **Activités et points d'intérêt** (ports, villages ostréicoles, activités agricoles, marchés, points de distribution des productions, musées, lieux, OT...)

Un repérage des directions majeures et un travail de hiérarchie de ces directions est conseillé comme préalable à tout projet.

Utiliser un vocabulaire adapté à la situation

Ce point est particulièrement important, il permet à l'utilisateur de comprendre où il se trouve et de se comporter en conséquence. Il est conseillé de bannir le vocabulaire routier, séparateurs centraux, glissières métal, GBA, ronds-points, gendarmes couchés, chicanes.

Pour révéler le paysage et indiquer clairement les intentions de développement, il faut indiquer clairement où l'on se trouve et «tirer» les aménagements sur les abords, sortir du fuseau routier. Les modulations sont proposées via les palettes végétales et de matériaux et déclinées par unité de paysage et type d'aménagement (Action C.2.2).

Adopter des vocabulaires adaptés à la hiérarchie décrite page précédente et aux séquences traversées :

- **Vocabulaire urbain** à réserver aux villes (Marennes, le Château, Saint-Pierre), boulevards, éclairages urbains, grandes places urbaines, terrasses, grands stationnements plantés...
- **Vocabulaire de petit centre urbain** dans les centres bourgs et hameaux, allées plantées, trottoirs, éclairage de bourg, placettes plantées, puits et fontaines, bancs...
- **Vocabulaire rural** dans les terres hautes, fossés avec fauche tardive, pas de séparateur central, éventuellement arbres repères pour indiquer les carrefours importants, piste cyclable si besoin...
- **Vocabulaire des marais** avec route la plus simple possible, valoriser les fossés, prises, chenaux, ponts, adapter les arbres repères.
- **Vocabulaire des dunes boisées** avec forte densité plantée pour affirmer la présence de la dune y compris dans les parcelles bâties.
- **Vocabulaire du littoral**, vues ouvertes, Cupressus macrocarpa en port libre, mutualisation des fonctions de protection et de valorisation patrimoniales sur les digues.

Réglementation

- Indiquer la hiérarchie présentée sur le plan ci-contre dans le SCOT (entrées de territoire, routes structurantes, transversales etc...)
- Indiquer dans le SCOT que ces éléments stratégiques sont à décliner dans les PADD et les OAP des PLUs, au même titre que des entrées de ville.
- Indiquer dans le SCOT que les PLU doivent protéger les points de vue. Voir méthode dans la fiche sur la protection des vues dans les PLU.
- Bloquer les extensions linéaires, l'extension des zones commerciales faiblement qualifiées et génériques, adapter la réglementation SCOT à décliner dans les PLU.

Gestion

Résorber les points noirs

- Coordonner la gestion des abords / Friches, fermeture des paysages / Maintient des vues ouvertes / Intégrer les actions menées par la CCIO sur les friches / Coordonner la gestion des plantations.
- Contrôler l'affichage publicitaire, faire appliquer le règlement de publicité, contrôler les dépôts sauvage, mutualiser les services de police.
- Intégrer les stationnements et stockages aux abords des bâtiments (sols, plantations, palettes...)
- Intégrer les bâtis agricoles et ostréicoles fractionnement des bâtiments lors des constructions - rénovations futures / fractionnement des volumes en utilisant plusieurs teintes (favoriser des couleurs claires ou très colorées, éviter le vert).
- Encourager l'enfouissement des réseaux, la suppression des réverbères hors des espaces urbanisés, les horaires d'éclairage (trame noire).

Passer à l'action

- Utiliser les actions existantes, ne plus faire d'études.
- Informer et former les équipes techniques, diffuser et expliquer le plan paysage.

A.1.1 | METTRE EN SCÈNE, AFFIRMER LES ENTRÉES SUR LE TERRITOIRE

État des lieux

Les entrées sont les premiers lieux d'accueil des visiteurs, les premières ouvertures sur les paysages. Elles sont aussi des carrefours d'orientation importants qui représentent un enjeu majeur pour le territoire. On peut décliner plusieurs types d'entrées :

- les entrées dans le Pays,
- les entrées dans chacun des territoires, continent, île, correspondant aux 2 communautés de communes,
- les entrées maritimes en lien avec le pertuis.

Aujourd'hui ces entrées sont marquées :

- soit par des totems du PMO similaires à des publicités, qui marquent le paysage sans le qualifier,
- soit par des zones commerciales,
- soit par des friches qui masquent les transitions entre unités de paysages.

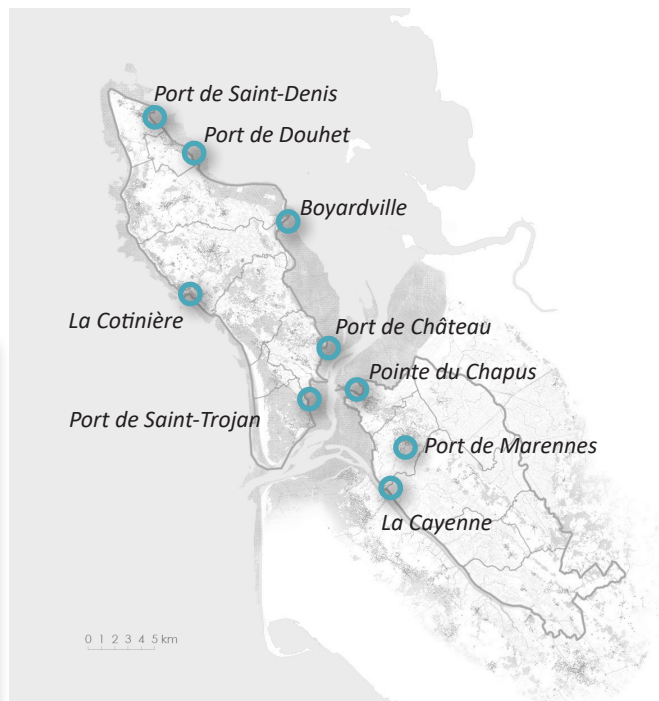
Objectifs

Améliorer l'accueil sur le Pays et les deux communautés de communes, marquer les entrées sur les territoires, orienter les visiteurs, protéger et améliorer la qualité des paysages emblématiques des entrées. Faire émerger une conscience et un portage politique.

PORTAGE SUGGÉRÉ	Département, CCIO,CCBM, Communes, Instances portuaires
COLLABORATIONS	Animation du plan paysage (Animation PP), PMO, CAUE, propriétaires privés
FINANCEMENTS	fonds propres
ESTIMATIF	200 000 à 1M € /U
ÉCHÉANCE	2029
PRIORITÉ	1



Les entrées terrestres



Entrées maritimes

Description /

Il s'agit d'actions à réaliser entrée par entrée en adoptant des principes communs, pour qu'elles soient lisibles et compréhensibles. Les principes sont ensuite à décliner par type, terrestre ou maritime et bien entendu, par unité de paysage.

Aménagements - Déclinaison pour les entrées terrestres

- Mettre en scène les transitions d'une unité de paysage à l'autre en particulier des terres hautes aux terres basses /
- Réouvrir des points de vues d'une unité à l'autre, c'est à dire en coupant des arbres en particulier dans les friches, en installant des agriculteurs /
- Programmer des aménagements paysagers d'accompagnement des installations humaines (bourgs, équipements, services...) en limite d'unité pour révéler ces transitions (parc par exemple) /
- Révéler les entrées et cheminements piéton-vélo d'une unité à l'autre.

Aménagements - Déclinaison pour les entrées maritimes

- Les entrées maritimes sont par définition situées sur les terres basses, peu visibles. Il faut donc «tirer» la signalétique des entrées maritimes jusque sur les terres hautes et jusqu'aux routes principales (dorsale, routes des 10m, des 3m, littorale).
- Gestion des conflits d'usage potentiels entre activités économiques liées à la mer et tourisme. Identifier clairement des espaces dédiés.

Images de références pour les entrées / Territoires littoraux / Marais



Entrée territoire littoral / Traitement routier de l'entrée sur l'île de Noirmoutiers, détail des abords / images google streetview



Entrée territoire littoral / Passage du Goua, île de Noirmoutiers, abords du site classé / Digue, stationnement, marches, marais, *Cupressus macrocarpa*, simplicité / google streetview



Entrée territoire du Marais Poitevin / google streetview

Aménagements - Rythmes et séquences

- Matérialiser les transitions entre urbain et grandes unités de paysage par des aménagements appropriés de type parc avec mise en scène de l'eau, des marais, des points de vues, des patrimoines et éléments remarquables.
- Matérialiser les transversales vers les grandes directions, vers les bourgs situés hors des axes principaux.
- Identifier par des sous-espaces les entrées et cheminements piétons vélos.
- Identifier les espaces de stationnement, de travail, d'accueil type terrasses.

Coordination dans les documents d'urbanisme

- Indiquer ces entrées dans le SCOT comme éléments stratégiques à décliner dans les PADD et les OAP des PLUs, au même titre que des entrées de ville.
- Indiquer dans le SCOT que les PLU doivent protéger les points de vue. Voir méthode dans la fiche sur la protection des vues dans les PLUs

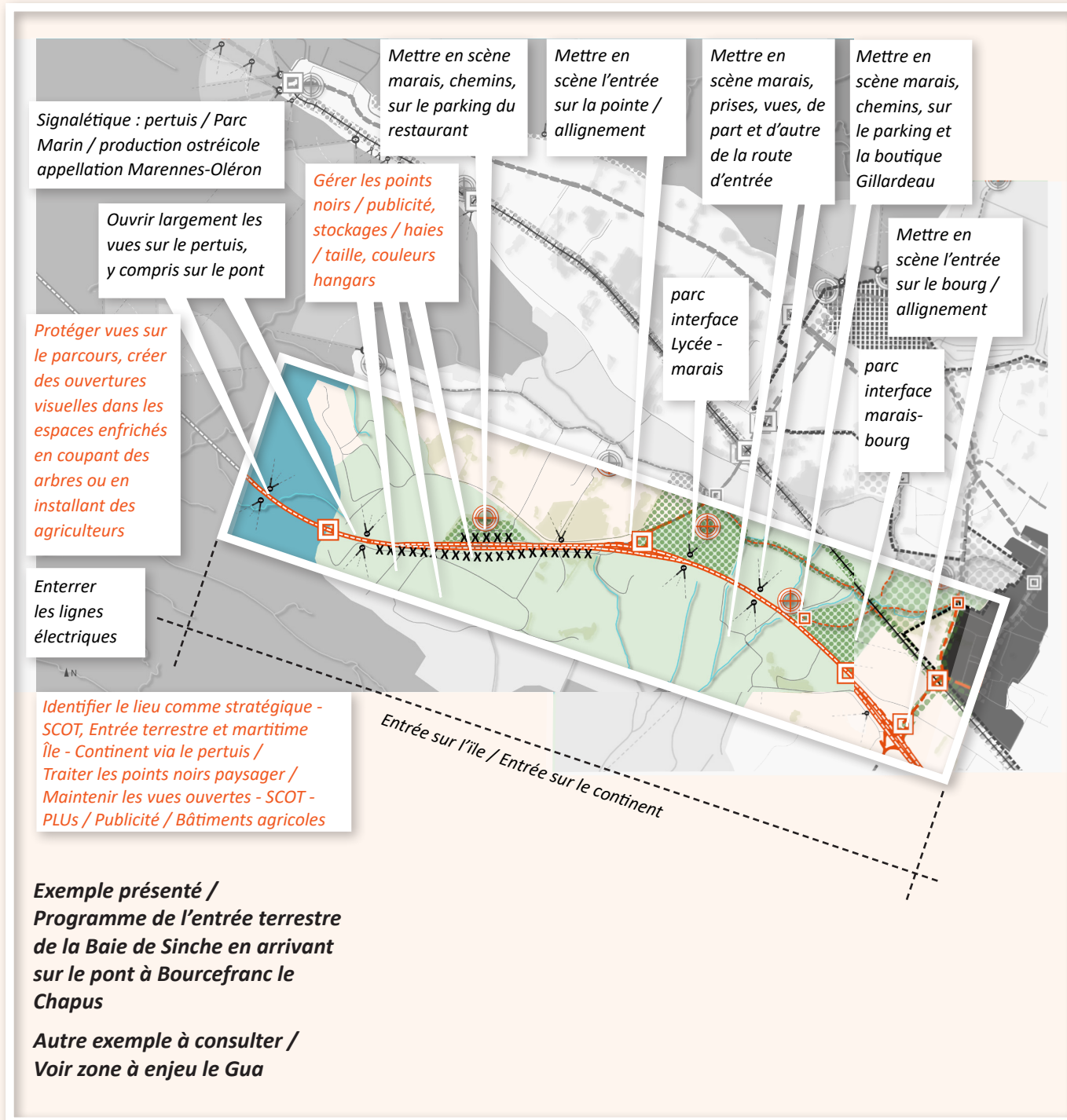
Passer à l'action

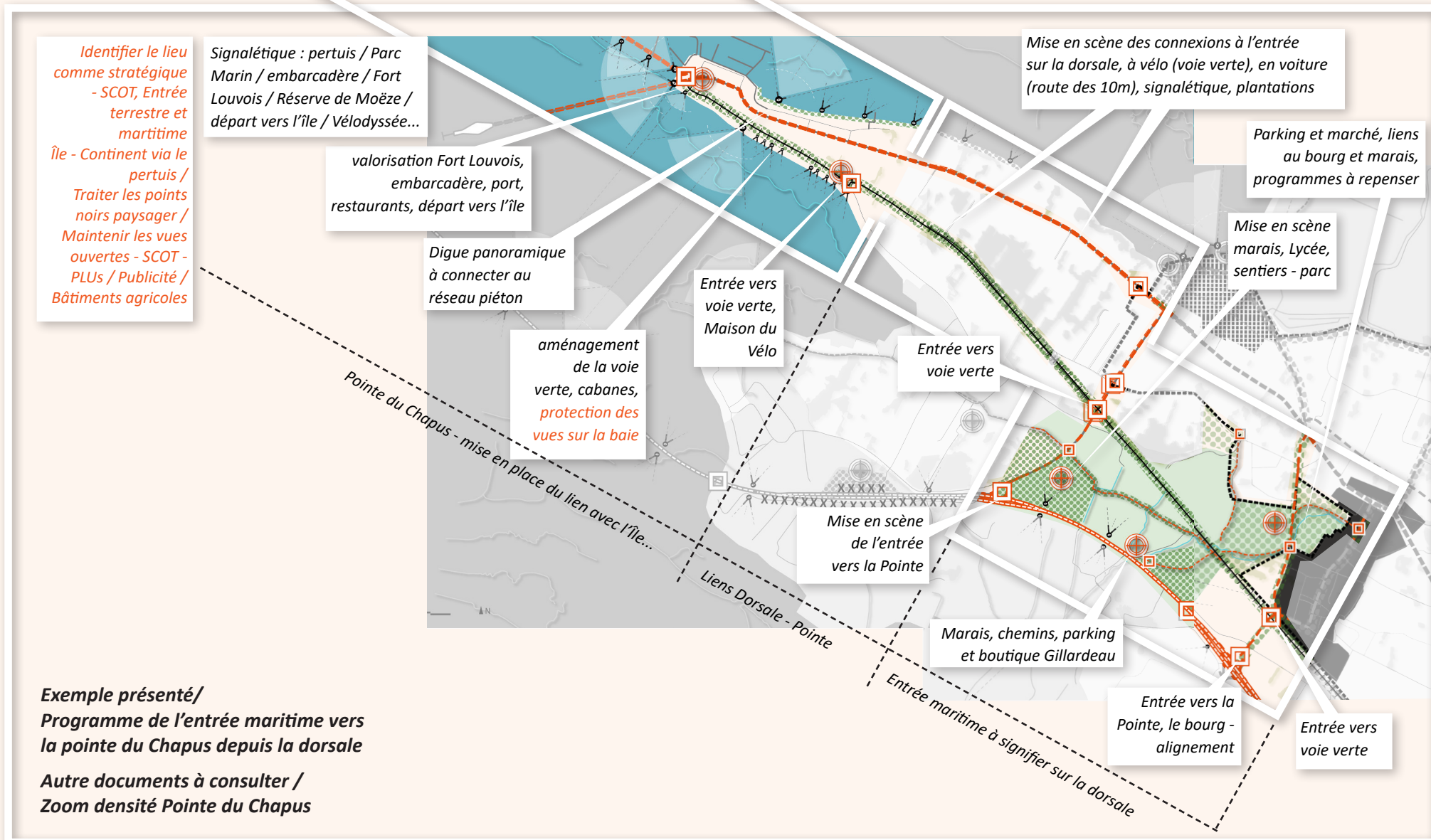
- Mettre en place un marché à bon de commande pour l'étude et la réalisation des entrées de territoire sur plusieurs années (5, à discuter) avec un groupement de maîtrise d'œuvre complète et un mandataire paysagiste.
- Pas de nouvelles études, passer à l'action.

Légendes des couleurs de texte dans les bulles (valable pour tous les plans de ce chapitre)

En noir / Programme d'aménagement de l'entrée terrestre à Bourcefranc le Chapus

En orange / indications dans les docs d'urbanisme, gestion et application des divers règlements





Documents et actions connexes

- Palettes végétales déclinées
- Fiche protection des points de vue dans les PLUs
- Zone à enjeux le Gua pour l'entrée terrestre sud
- Zoom diachronique la Cotinière pour l'entrée maritime à valoriser entre la dorsale et le port
- Zooms densités concernant les zones d'activité pour les entrées de territoire, en particulier
- Faire le lien avec les digues du PAPI, la TVB
- Utiliser la charte architecturale et paysagère
- Utiliser le projet d'étudiants rendu dans l'atelier du CREN Poitou Charentes en 2013, pages 38 à 47

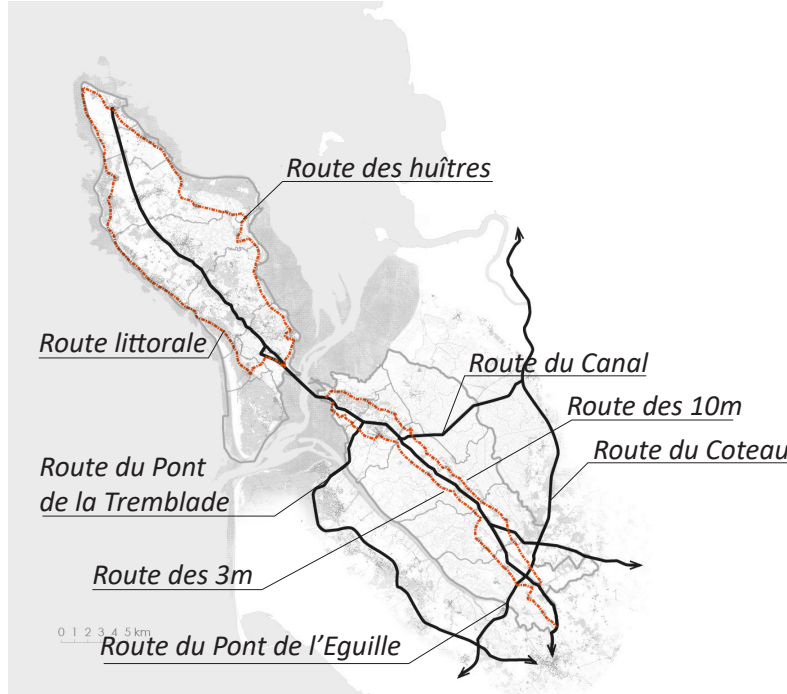
A.1.2 | CLARIFIER, AFFIRMER, METTRE EN SCÈNE LES CARREFOURS DES DESSERTES ALTERNATIVES, DES ESPACES NATURELS ET PAYSAGERS REMARQUABLES

État des lieux

Peu travaillées, déqualifiées par l'urbanisme linéaire, commercial ou par l'enfrichement, les routes alternatives à **la dorsale** sont pourtant des dessertes quotidiennes et des axes essentiels pour la découverte des paysages, leur accessibilité et de leur lisibilité. Le vocabulaire utilisé est routier ou autoroutier avec séparateurs centraux, glissières métal et GBA, ronds-points, gendarmes couchés, ce qui banalise et déqualifie beaucoup ces routes. Par ailleurs, le traitement se cantonne au fuseau, avec peu d'attention portée aux abords.

- Routes bordant deux unités de paysage : **route des 10m** et **des 3m**, **route du Coteau** bordant Brouage sur le continent, **route littorale** et **route des huîtres** sur l'île.
- Routes transversales entre unités de paysage : **route du Canal** Charente-Seudre, routes des ponts sur la Seudre, **route du pont de l'Eguille** et **du pont de la Tremblade**.

PORTAGE SUGGÉRÉ	Département, CCI, CCBM,
COLLABORATIONS	Animation PP, PMO, Communes, CAUE, propriétaires privés
FINANCEMENTS	Fonds propres
ESTIMATIF	200 000 à 1M € /U
ÉCHÉANCE	2029
PRIORITÉ	1



Carte des routes alternatives à la dorsale

Objectifs

C'est une action à réaliser au fil de l'eau avec des principes communs qui permettront de qualifier et de clarifier le statut de ces routes.

Il s'agit :

- de qualifier et séquencer ces routes majeures,
- de veiller à l'aménagement des carrefours et des giratoires avec des aménagements sobres qui dépassent la seule dimension sécuritaire
- d'adapter les vocabulaires à la situation et aux séquences à mettre en valeur : urbaine, rurale, marais, dune, littoral
- d'éviter l'uniformisation dans le fuseau et aux abords
- de localiser les fonctions pour éviter les conflits d'usage dans les secteurs ostréicoles et agricoles traversés.
- d'indiquer les grandes directions, les passages des terres hautes aux terres basses, les noms des marais, massifs dunaires boisés,
- de valoriser les patrimoines majeurs en particulier pointes, entrées maritimes, points de vue majeurs et bourgs.

Description

Aménagements

Voir fiches précédentes sur les grands principes qui sont identiques.

- Marquer les carrefours importants par des plantations d'arbres ou la création de clairières en accord avec le paysage, la mise en valeur des patrimoines, un travail de sol simple

Déclinaison pour les dessertes alternatives bordant deux paysages

Affirmer le caractère ouvert et panoramique de ces routes (routes des 10m et des 3m, route du Coteau, route littorale et route des huîtres)

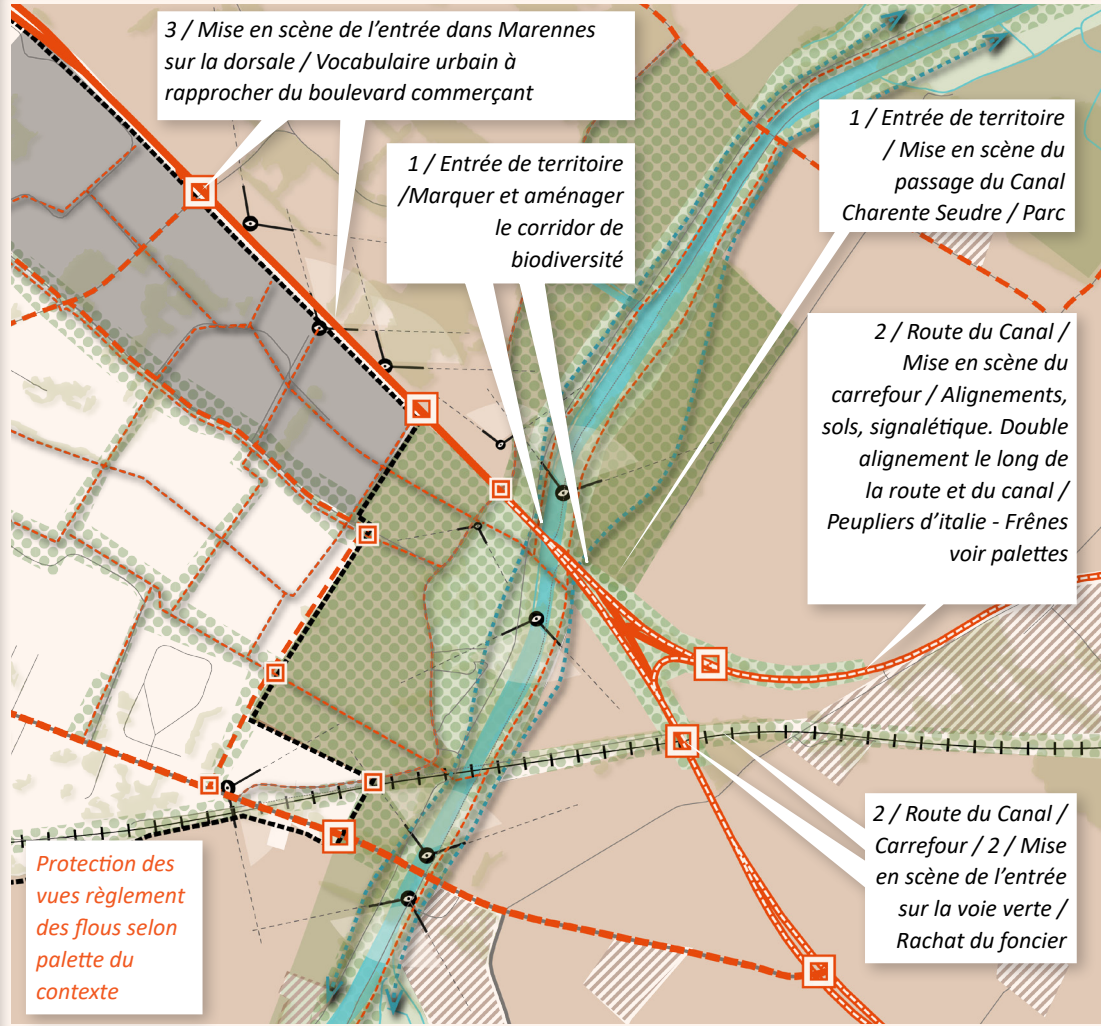
- mettre en scène les transitions entre paysages sur ces routes panoramiques
- ouvrir des vues et porter une attention particulière à la qualité dans la gestion

Déclinaison pour les dessertes alternatives transversales

Souligner ces routes pour affirmer leur dimension transversales (route du Canal route du pont de l'Eguille et du pont de la Tremblade).

- planter des alignements d'arbres d'accompagnement pour souligner les transversales

Deux exemples sont proposés pour illustrer chacune des situations et donner le niveau d'intervention souhaitable. (voir pages suivantes).

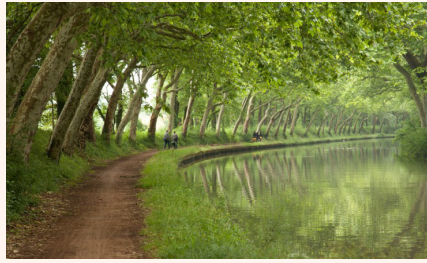


Exemple présenté / Canal Charente Seudre / Etablir une lecture hiérarchisée :

- 1 / Entrée de territoire sur le Canal
- 2 / Carrefour et Route du Canal
- 2 / Entrée sur la Voie verte
- 3 / Entrée de Marennes



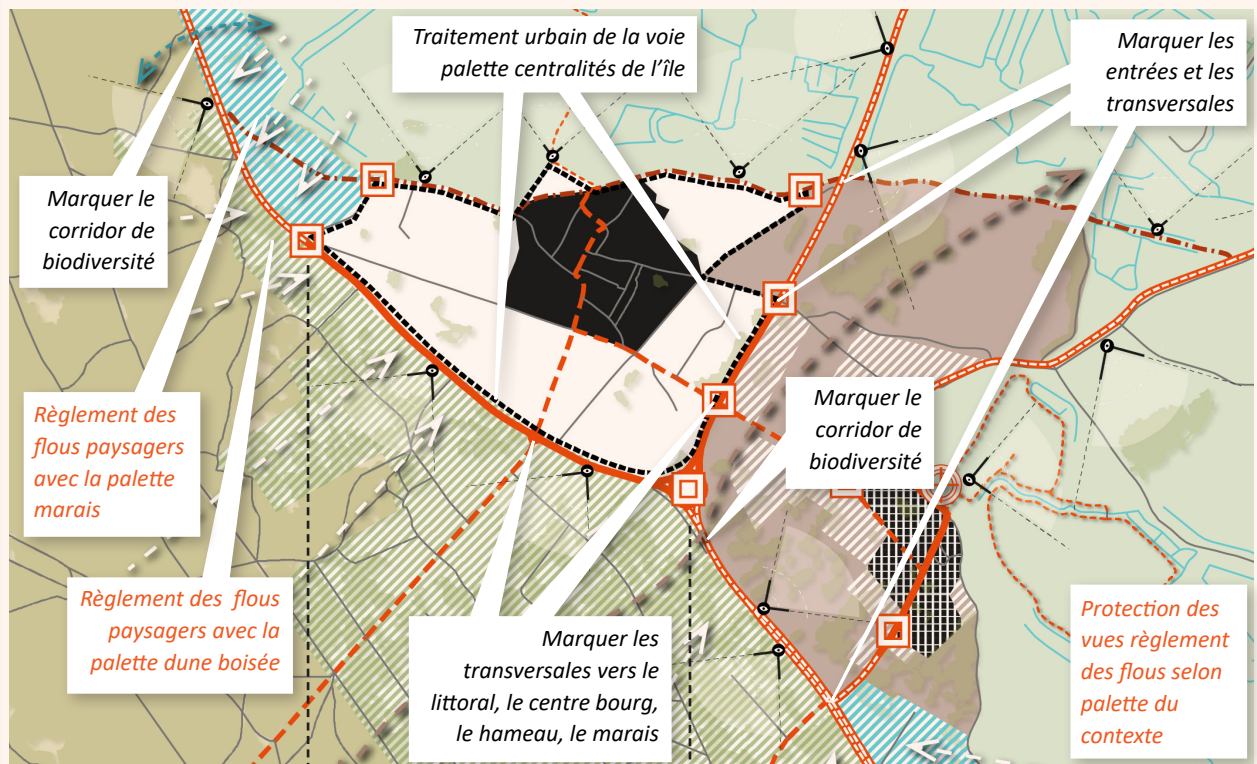
Niveau 2 / Marquer le carrefour pour révéler la route transversale du canal (exemple, Rochefort / streetview)



Niveau 1 / Ambiances pour signaler le Canal / Parc à l'entrée de Marennes / Landschaftspark Riem - Riemer Park - Laurence Vacherot et Gilles Vexlard paysagistes - Canal du Midi - Port et place de St-Sigosmond, marais Poitevin, Laurence Kremel paysagiste (photographie issue de son site)



Niveau 2 / Des peupliers pour révéler la route transversale du Canal (Photographie Michel ASTIER, directeur CAUE 63)



Traitement rural de la voie en sortie de bourg

Traitement urbain de la voie en bordure de bourg

Traitement rural de la voie en sortie de bourg

Marquer l'entrée pour séquencer (voir fiche suivante)

Marquer l'entrée pour séquencer (voir fiche suivante)

**Exemple présenté /
Traitement de la route littorale
Séquence urbaine de traversée
de Grand Village
Transversales vers
le littoral, le marais, Petit Village**

**Autres exemples à consulter /
Toutes les zones à enjeu
Zoom densité le Gua**

Coordination : documents d'urbanisme, gestion et réglementation

Voir fiches précédentes sur les grands principes qui sont identiques.

- A inscrire dans le SCOT pour décliner dans les PLUs.
- Indiquer dans le SCOT que les PLU doivent protéger les vues. Voir fiche protection des vues.
- Diffuser et faire connaître le plan paysage dans les services.
- Envisager la mise en place d'un plan de gestion des abords des routes pour coordonner les actions d'aménagement et de gestion.

Adapter le vocabulaire au contexte



Boulevard urbain / Exemple pris à proximité du Landschaftspark Riem / Streetview



Route rurale / Exemple pris à Saint-Denis-d'Oléron / Ambiance à rechercher pour les routes rurales des terres hautes de l'île / Street view

Adapter les règlements /

- **Qualité paysagère des abords**
- **Marquer les corridors biologiques**



Exemple positif / Grand-Village / Streetview

Paysage / Traitement des abords qualitatif, adapté à une route littorale traversant un massif de forêt dunaire

Corridors biologiques / TVB / limites perméables et non accidentogènes



Exemple négatif / Saint-Trojan / Streetview

Paysage / Vocabulaire très routier sur le fuseau / Limites de parcelles marquées par des murs imperméables à la vue / Vocabulaire végétal uniformisé, paysage uniformisé entre dune boisée et marais

Corridors biologiques / TVB / Murs imperméables ne laissant pas passer la biodiversité, axe accidentogène.

Passer à l'action

- Marché à bon de commande pour les carrefours d'entrées sur les routes alternatives avec un groupement de maîtrise d'oeuvre complète et un mandataire paysagiste (à grouper ?)
- Pas de nouvelles études, passer à l'action.

Documents et actions connexes

- Palettes végétales déclinées par unités de paysage et type d'aménagement
- Fiches sur la protection des points de vue dans les PLUs
- Faire le lien avec les digues du PAPI
- Utiliser la charte architecturale et paysagère
- Plan de gestion du patrimoine naturel du canal Charente-Seudre et renouvellement du patrimoine arboré / Département de la Charente Maritime ; BE UNIMA / Échéances : Diagnostic réalisé ; phase 2 Octobre 2019 ; Phase 3 Mai 2020 Demander annexe 1 et 2 CR
- Projet Paysage du PMO lot 2 : Stratégie de préservation et reconquête de la biodiversité / Action AIII.2.1 : Étudier la faisabilité de la «perméabilisation» des axes de transports et/ ou des «hot spots»les plus accidentogènes, / Action AIII.2.2 : Engager une stratégie d'aménagements visant à réduire les collisions avec la faune sauvage / Action AXII.1 Étudier l'aménagement d'une ceinture verte à l'entrée de Marennes

A.1.3 | METTRE EN SCÈNE ET AFFIRMER LES ENTRÉES DE VILLES ET VILLAGES

État des lieux

L'étalement urbain et le développement de motifs urbains génériques sur l'ensemble du territoire tend à déqualifier les paysages de bords de routes et à faire disparaître les paysages emblématiques. Les limites entre unités de paysage, entre espaces urbains et agricoles, entre terres hautes et marais s'oublie, les entrées de villes et de villages sont principalement marquées par des zones d'activités et parfois des campings. Le mauvais positionnement des panneaux d'entrée de bourg, la culture technique qui consiste à adopter un vocabulaire urbain du centre bourg au panneau sans tenir compte du contexte constituent des problèmes majeurs (exemple récent et frappant à Saint-Nadeau).

Les flous paysagers à traiter :

- Lotissements et extensions urbaines linéaires et génériques peu denses
- Campings, parcelles à camper, zac à camper
- parcelles à camper sur les marais doux de l'île
- Zones d'activités et commerciales en entrée de bourg et en entrée de ville.

PORTAGE SUGGÉRÉ	Département, Communes CCI, CCBM
COLLABORATIONS	Animation PP, PMO, CAUE, propriétaires privés
FINANCEMENTS	Fonds propres
ESTIMATIF ÉTUDES	50 000€ à 200 000€ / U
ÉCHÉANCE	2024
PRIORITÉ	1



Carte des centralités nécessitant un travail des entrées

Objectifs

Ces flous paysagers doivent faire l'objet d'actions spécifiques pour redonner de la lisibilité et de la qualité aux paysages et pour affirmer les limites des centralités.

- Retrouver une lisibilité des différents motifs et unités de paysages, espaces agricoles, forêts littorales et surtout des marais en particulier doux de l'île
- limiter voire résorber l'étalement urbain le long des routes, adapter les règlements des PLU pour affirmer les limites des centralités
- affirmer les bourgs et hameaux en tant que centralités,
- respecter les coupures d'urbanisation (rivières, corridors de biodiversité, marais et terres basses, forêts anciennes, espaces agricoles)
- limiter l'effet vitrine commerciale et la concurrence avec les paysages des zones d'activité
- rythmer les axes de déplacements, éviter la banalisation des routes et le vocabulaire routier pour sécuriser, éviter l'effet couloir vecteur de vitesse et de risques

Description

Aménagement, déconstruction (voir chiffrage)

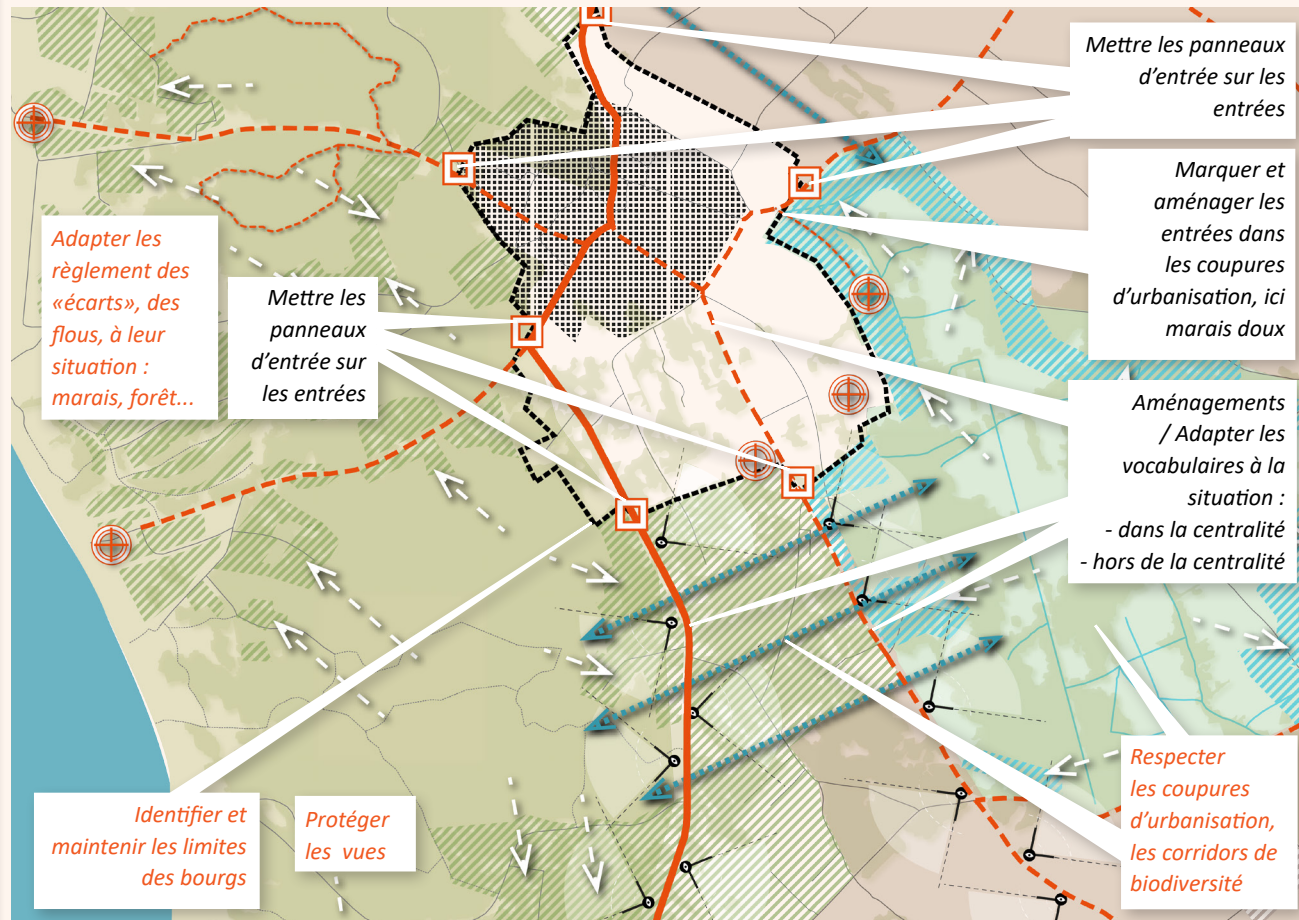
- Adapter le traitement des abords à la situation / Vocabulaire urbain dans les centralités, rural en dehors des centralités (voir palettes)
- Identifier clairement les coupures d'urbanisation (rivières, corridors de biodiversité, marais et terres basses, forêts anciennes, espaces agricoles) par des aménagements et une signalétique appropriés.
- Positionner correctement les panneaux d'entrée des villes, bourgs, hameaux sur la limite identifiée.
- Déposer les trottoirs, caniveaux, éclairages, élément urbains, dans les contextes inappropriés.
- Étude d'aménagement/de maîtrise d'œuvre globale, marchés à bon de commande sur les entrées de ville. Utiliser le cahier des charges paysagères pour les entrées de Ville (loi Barnier).

Coordination : documents d'urbanisme, gestion

- Inscrire ces principes dans le SCOT à décliner dans les PLUs
- Adapter les règlements des PLUs, affirmer les limites urbaines, les coupures d'urbanisation et corridors de biodiversité, affirmer les ambiances paysagères, constituer des offres foncières cohérentes (marais doux)
- Adapter la signalétique au contexte, banir les préenseignes qui brouillent les messages.
- Politique de rénovation des façades et de valorisation des patrimoines, puits, espaces communs, places...
- Résorption des points noirs (voir fiche générale)

Études connexes

- Etude de mise en œuvre sur l'entrée Nord de Marennes
- PLU => loi Paysage Cahier des charges paysagères pour les entrées de Ville (loi Barnier).



Adapter les règlements des «écarts», des flous, à leur situation : marais, forêt...

Mettre les panneaux d'entrée sur les entrées

Mettre les panneaux d'entrée sur les entrées

Marquer et aménager les entrées dans les coupures d'urbanisation, ici marais doux

Aménagements / Adapter les vocabulaires à la situation :
- dans la centralité
- hors de la centralité

Identifier et maintenir les limites des bourgs

Protéger les vues

Respecter les coupures d'urbanisation, les corridors de biodiversité

Délimiter clairement des limites de bourgs et hameaux / Adapter les règlements des PLUs



Exemple positif / Saint-Brévin-les-Pins
Traitement des abords et règlement du SPR générant une ambiance «ville sous les pins»



Exemple négatif / Saint-Brévin-les-Pins
Traitement des abords et règlement du PLU générant une ambiance «lotissement de mauvaise qualité».

Délimiter clairement des limites de bourgs et hameaux / Bien positionner les entrées

Exemple présenté / Zone à enjeu Bourcefranc le Chapus - Transversales de la dorsale aux bourgs et hameaux

Autres exemples à consulter / Toutes les zones à enjeux

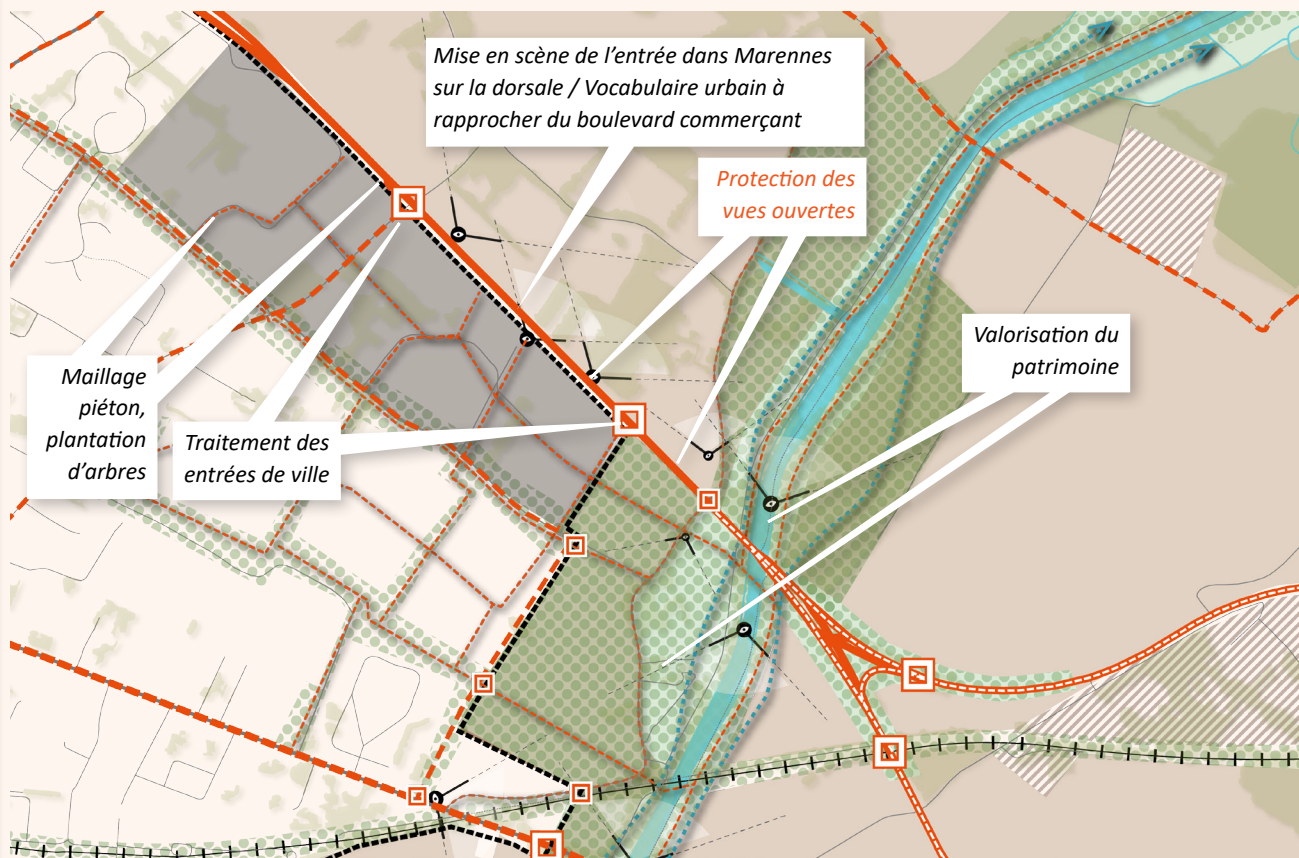
Zooms densité sur les entrées de villes



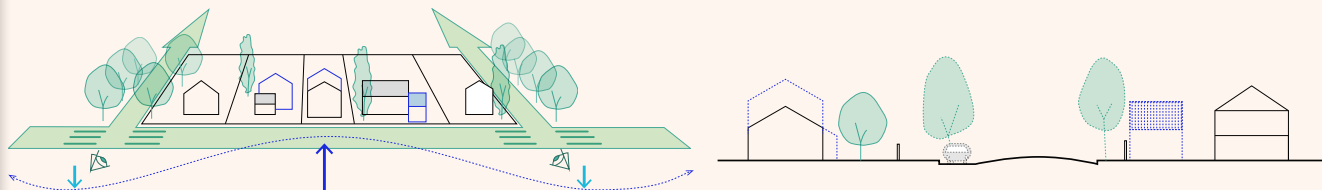
Exemple positif / entrée de ville en ville / PNR Marais Poitevin / Des murets mettent en valeur l'entrée de bourg tout en ralentissant les véhicules (conception : P. Curutchet, architecte - La Rochelle)



Exemple négatif / Entrée de ville à la campagne / Mauvais positionnement du panneau d'entrée à Domino : l'urbain n'est pas encore perceptible, à reculer vers le centre bourg



Exemple présenté / Zoom densité le Gua / Entrée de bourg résidentielle à qualifier et densifier



Séquençage et épannelage de la façade sur rue // Augmentation des hauteurs et densification entre perspectives ouvertes sur le grand paysage et le marais. Les transversales sont marquées par des alignements d'arbres implantés perpendiculairement à la voirie.

Exemple en coupe // Augmentation des hauteurs et densifications type Bimby entre perspectives ouvertes sur le grand paysage et le marais. Aménagement de la voirie avec stationnement longitudinal et trottoirs plantés.

Exemple présenté / Zone à enjeu Marennes

Autres exemples à consulter / Zones à enjeux, Zooms densité sur les entrées de villes



Aller vers un traitement de boulevard urbain / Exemple pris à proximité du Landschaftspark Riem / Streetview



Exemple d'espace de recul du bâti d'activités géré par la végétation conciliant qualité d'entrée de ville et effet vitrine (Beaucouzé) / Atlas paysages pays de Loire



Exemple, mise en scène du patrimoine entrée de bourg, Sainte-Suzanne / Atlas paysages pays de Loire

A.1.4 | AFFIRMER ET METTRE EN VALEUR LES ROUTES TRANSVERSALES ET LEURS CARREFOURS

État des lieux

Le développement longitudinal de l'urbain, l'implantation de façades commerciales le long des routes et l'enfrichement des paysages depuis les terres hautes vers les bourgs et hameaux, puis aux pentes, marais, dunes, forêts espaces naturels, littoraux. De nombreux axes, routiers, piétons mais aussi hydrauliques sont porteurs de cette transversalité et sont à révéler.

Objectifs

Retrouver une lecture transversale des paysages, faire réémerger les liaisons transversales avec les marais à la vue mais aussi dans les esprits, rythmer les axes de déplacement afin d'éviter l'effet goulot vecteur de vitesse. Mettre en valeur les transversales :

- de la dorsale aux bourgs et hameaux,
- vers les marais, dunes et espaces naturels
- jusqu'au littoral

PORTAGE SUGGÉRÉ Département, CCIO, CCBM, Communes

COLLABORATIONS Animation PP, CAUE

FINANCEMENTS Département, Communes, CCIO, CCBM

ESTIMATIF 300€/mL

ÉCHÉANCE 2029

PRIORITÉ 1



Carte des routes transversales

Description

Aménagements

- **Marquer les routes transversales** de la dorsale aux bourgs sur les terres hautes par des alignements d'arbres comme à Saint-Sornin - platanes, les tilleuls. Mettre en scène les moulins, les fiefs.
- **Aménager les entrées** vers les marais et espaces naturels, valoriser et aménager les patrimoines, maintenir les vues
- **Aménager et valoriser les accès aux milieux naturels**, marais, dunes, via les taillées, chemins forestiers...

Coordination : documents d'urbanisme, gestion

- Inscrire dans le SCOT décliner dans les PLUs.
- Diffuser et faire connaître le plan paysage dans les services d'aménagement
- Envisager la mise en place d'un plan de gestion des abords des routes pour coordonner les actions d'aménagement et de gestion

Souligner les transversales menant aux bourgs par des alignements d'arbres depuis la dorsale



Alignements pour marquer les transversales menant à l'entrée des bourgs / Exemple Saint-Sornin / Platanes - terres hautes / Street view



Route de dessert dans le marais Poitevin / Ambiance à rechercher pour les transversales sur les terres hautes - Platanes / Streetview

Passer à l'action

- Réaliser en régie communale ?
- Pas de nouvelles études, passer à l'action.

Documents et actions connexes

- Palettes végétales déclinées par unités de paysage et type d'aménagement
- Faire le lien avec les digues du PAPI
- Utiliser la charte architecturale et paysagère
- Projet Paysage du PMO lot 2 : Stratégie de préservation et reconquête de la biodiversité / Action AIII.2.1

A.1.5 | OUVRIR DES ALTERNATIVES AU «TOUT ROUTIER», DES BOURGS AUX PATRIMOINES À METTRE EN VALEUR

Inspirée de - Concevoir et gérer nos espaces publics - Parc Interrégional du Marais Poitevin

État des lieux

Comme vu au diagnostic, la perception longitudinale, liée à l'usage de la voiture, est aujourd'hui particulièrement forte et vient effacer une perception transversale, plus ancienne, liée aux bassins versants, aux marais, aux relations entre terres hautes et basses.

Objectifs

Pour changer cette situation et ouvrir des possibles alternatives à la voiture, il est nécessaire de mettre en valeur les lieux de multimodalité, espaces de stationnements, rues, chemins, taillées, points de vues qui peuvent former de véritables traits d'union sur le territoire et ne devraient pas être abordés seulement pour leur rôle routier.

PORTAGE SUGGÉRÉ	Communes
COLLABORATIONS	Animation PP, PMO, CAUE, DREAL, AMI, OT
FINANCEMENTS	Fonds propres - FEADER
ESTIMATIF	100 000 € à 300 000 € / U
ÉCHÉANCE	2029 - 5 aménagements par an
PRIORITÉ	2

Description

Principes généraux pour aménager sobrement

- Ne pas chercher à tout aménager tout le temps, utiliser l'existant : de nombreux chemins, taillées, patrimoines, existent et attendent une valorisation,
- Connecter les transversales et aménagements aux patrimoines existants, lieux de promenade et patrimoniaux, ports, pointes, îles des marais, marais, centres-bourgs, hameaux...

Principes d'aménagements des transversales et rues

- Planter des alignements d'arbres pour souligner les transversales, ralentir la voiture, pacifier la cohabitation entre véhicules, piétons et vélos
- Aider la cohabitation des modes de déplacements par des traitements de voirie divers (pavage calcaire, enrobé grenailé, béton bouchardé, trottoirs végétalisés...)
- Perméabiliser, végétaliser les abords, trouver des alternatives aux bordures - trottoirs - caniveaux béton qui banalisent, réchauffent, imperméabilisent...
- Faire des rues des espaces conviviaux, propices à la découverte du patrimoine, donner aux piétons, aux vélos, une place prioritaire,
- Prévoir plusieurs usages au sein des rues, assurer la cohabitation entre différents usagers et modes de déplacements (voitures, cycles, piétons, poussettes, personnes à mobilité réduite...),

Principes d'aménagements des stationnements

- Mutualiser les espaces de stationnement afin de réduire les surfaces dédiées. Concilier intégration paysagère, économie d'espace, optimisation des usages et emprises
- Traiter les aires de stationnement comme des espaces publics, paysagers, selon le contexte, les envisager comme de potentielles portes d'entrée sur les marais, lieux patrimoniaux...
- Adapter la taille, composition, surface, traitement des aires de stationnement à l'échelle du projet, aux variations de fréquentation durant l'année, au contexte...

Dans les espaces urbains et les espaces patrimoniaux

- Plan de stationnement à l'échelle de chaque bourg (avec commerces et activités)
- Recul des parkings des espaces sensibles et patrimoniaux et aménagement d'accès aux centres et espaces patrimoniaux

Dans les espaces commerciaux en entrée de bourg

- Mutualisation des parkings entre commerces et entreprises
- Aménagement de cheminements de liaison vers les grandes structures de déplacements doux, les espaces littoraux et patrimoniaux

Principes des cheminements, taillées

- Repérer les chemins, sentiers, taillées, jardins, placettes, querreux, chemins de brouette... existants, identifier les ruptures, négocier des droits de passage
- Choisir quelques chemins par les patrimoines à mettre en valeur (ports, marais, îles des marais, pointes, points de vue, lieux d'intérêt, moulin, musée, producteur local...)

Adaptation au contexte

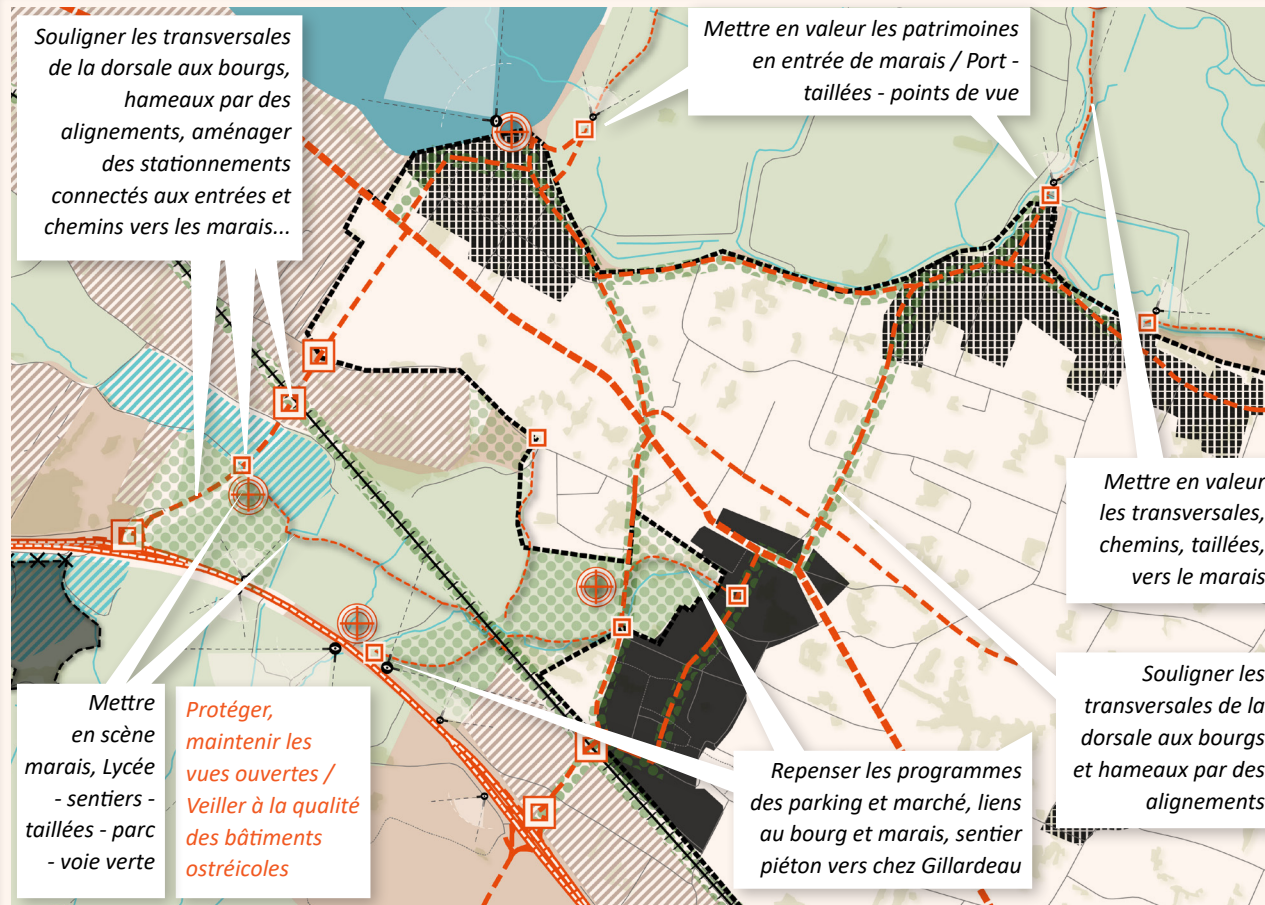
- Usage de matériaux perméables adaptés à l'unité de paysage concernée (cf palettes matériaux)
- Plantations adaptées à l'unité de paysage concerné (cf palettes de matériaux)

Coordination avec les documents d'urbanisme

- Principes à inscrire dans le SCOT et dans les PLUs

Etudes connexes

- Plan Global de Déplacements de l'île d'Oléron - EGIS - CCIO - 2012
- Concevoir et gérer nos espaces publics - Brochure - Parc Interrégional du Marais Poitevin
- Palettes végétales déclinées
- Fiche protection des points de vue dans les PLUs
- Zones à enjeux et zooms densités
- Utiliser la charte architecturale et paysagère



Exemple présenté / Zone à enjeu Bourcefranc le Chapus - Transversales de la dorsale aux bourgs et hameaux

Autres exemples à consulter / Zones à enjeux - zooms densité

Souligner les transversales, taillées, chemins, dans les marais, dunes et espaces naturels / Exemple du Marais Poitevin / OT Isles du Marais Poitevin



Depuis les bourgs, utiliser le patrimoine pour souligner les entrées des marais et espaces naturels

Exemple du Marais Poitevin / PNR / Réaménagement du port de la Gachère de Saint-Hilaire-la-Palud (M.Nicolet, Niort , G. Garos, paysagiste - Nantes) Avant réaménagement, un espace comblé, délaissé et envahi par la végétation. Après réaménagement, un espace public reliant le village et le marais.



Exemple du Marais Poitevin / PNR- Port et place de St-Sigismond, marais Poitevin, Laurence Kremel paysagiste (photographie issue de son site)



**Requalifier l'espace public -
Créer d'autres fonctions que le stationnement**

Exemples dans le Marais Poitevin / PNR / Avant réaménagement, la place du Mazeau était banalisée par son caractère excessivement routier et uniforme. Sa requalification a consisté à réorganiser l'espace et à le composer avec des matériaux de qualité utilisés en alternance. L'agencement de différents matériaux facilite la lecture du site et ses usages, tout en améliorant le cadre de vie. (conception, L. Chauvac, paysagiste - Paris).

Avant réaménagement



Après réaménagement



Après réaménagement



**Paysager les stationnements -
Créer des entrées de qualité**

Exemples dans le Marais Poitevin / PNR /

Ces parkings ont été aménagés avec la prise en compte des affluences estivales. Les aires de stationnement sont paysagées et mises en scène pour être utilisées comme porte d'entrée sur les sites.

En alternative à l'enrobé, un revêtement calcaire couvre une aire de stationnement permanente. Un parking annexe, fait d'un mélange terre-pierre perméable, offre l'aspect d'une prairie et est seulement ouvert l'été. Ces espaces permettent aussi d'accueillir d'autres usages de loisirs et de détente tout au long de l'année (conception : Mutabilis, paysagistes, Paris / CG79).

Arçais (en haut à droite)
Sansais (en bas à gauche)
Coulon (en bas à droite)



A.2.1 | RÉSORBER LES POINTS NOIRS SUR LES AXES MAJEURS

État des lieux

De nombreux éléments ponctuels donnent une image dégradée des paysages, notamment depuis les routes :

- talus issus d'arasements, jamais évacués et enfrichés, comme par exemple le long des carrières ou d'autres activités industrielles,
- enfrichement de terres agricoles,
- haies et clôtures de faible qualité bouchant les vues vers le grand paysage, adoptant des vocabulaires inadaptés (par exemple, haies de *Cupressocyparis X leylandii*, boîte aux lettres et massifs fleuris sur les parcelles à camper mimant le lotissement),
- dépôts d'ordures sauvages,
- publicité anarchique,
- lignes électriques,
- bâtiments agricoles ou ostréicoles de grand gabarit.

Se débarrasser des points noirs paysagers est un travail quotidien, mais nécessaire pour séduire (comme dans la pub)...

Objectifs

Redonner de la qualité aux bords de route, laisser la vue s'ouvrir vers le grand paysage.

PORTAGE SUGGÉRÉ	PMO, CCIO, CCBM
COLLABORATIONS	Département, communes
FINANCEMENTS	Fonds propres
ESTIMATIF	Sur missions existantes
ÉCHÉANCE	2024 - 2029
PRIORITÉ	1-2



Description

1 | Documenter et coordonner les actions

Les compétences sont disséminées dans les services. Il est nécessaire d'établir une coordination, pour le traitement des points noirs énumérés ci-dessus. Il est également nécessaire de légitimer le portage de cette coordination des compétences dans les différentes institutions et services.

Voici les éléments à coordonner :

- **Talus de bord de route** / Localisation, négociation dans le but d'adoucir les pentes, d'araser et de planter (arbres+plantes couvre-sol ou prairies fleuries), de supprimer ou de dissimuler les clôtures dans les plantations. Exemple, les extensions récentes de la carrière du bois aux putes
- **Repérage et résorption des friches.** voir Actions C.1.
- **Les haies et clôtures de faible qualité** / Interdiction dans les documents d'urbanisme - SCOT - PLUs / Repérage, négociation etc... à faire au fil de l'eau ou communes par communes / à discuter en groupe de travail «Points noirs»

- **Dépôts sauvages** / Campagnes de nettoyage, de pédagogie, suivies de campagnes de verbalisation
- **Publicité** / Localisation des secteurs les plus touchés, Rappel à la loi, campagne de sensibilisation, négociation, verbalisation / Mise à jour de la charte, campagne de distribution, transmission à la CCI pour information à chaque nouvelle installation commerciale / Intégration aux cahiers des charges des ZA
- **Lignes électriques** / Principalement dans les secteurs ostréicoles et proches des marais ; sur les points de vue repérés. Négocier auprès des concessionnaires de réseaux (EDF...) l'enfouissement progressif des réseaux sur les secteurs les plus impactés. Les Communautés de Communes doivent jouer un rôle important dans les négociations avec les opérateurs pour faire avancer les travaux sur les communes.

2 | Faire de la pédagogie, expliquer

Mandater une ou plusieurs personnes, donner du temps pour faire de la pédagogie sur ces sujets. Dans le groupe de travail points noirs paysagers, localiser les compétences et faire remonter la nécessité de la pédagogie.

3 | Négocier avec les propriétaires et exploitants

Mandater une ou plusieurs personnes, donner du temps pour négocier avec les propriétaires privés et exploitants sur ces sujets. Dans le groupe de travail, localiser les compétences et faire remonter la nécessité de la pédagogie.

4 | Verbaliser

C'est obligatoire. Peu de temps et de moyens y sont consacrés, certains acteurs peuvent être pris dans des conflits d'intérêt autour de cette compétence, les administrations les plus proches de la population étant les plus exposées. La mutualisation des forces de police constitue une réponse efficace à cette problématique.

Etudes connexes

Plan paysage |

- Actions C.1. Protéger, gérer les paysages agricoles, forestiers
- Action B.1.5 Rendre lisibles dans le paysage les limites, coupures et franges urbaines

A.2.2 | IDENTIFIER, PROTÉGER ET AMÉLIORER LES POINTS DE VUE

État des lieux

Qu'ils donnent à voir les marais, le pertuis, le littoral ou qu'ils permettent des vues lointaines sur le paysage agricole, les points de vue et routes panoramiques sont un atout majeur dans la compréhension et la valorisation des paysages et pour l'économie touristique. Dans ce paysage au relief subtil, enrichissements et constructions de bord de route bouchent systématiquement la vue. C'est pourquoi il est impératif d'identifier les points de vue emblématiques, de les protéger, d'en améliorer la qualité et parfois de les mettre en scène.

Objectifs

Donner à voir le paysage, protéger les points de vue les plus significatifs, rythmer les axes de déplacement.

Utiliser les routes panoramiques comme première entrée dans le territoire.

Réouvrir les vues dans les espaces enrichis.

Hiérarchiser les points de vue / Majeurs / Routes panoramiques / Autres.

PORTAGE SUGGÉRÉ	Communes (PLU - OAP - Aménagements) / PMO (SCOT)
COLLABORATIONS	Animation PP, CCIO, CCBM, département
FINANCEMENTS	Fonds propres
ESTIMATIF	Sur missions existantes
ÉCHÉANCE	2024
PRIORITÉ	1



Description

1 | Identifier et protéger les points de vue dans les PLUs au titre de la loi paysage

Grâce à la loi ALUR, il est maintenant possible de protéger les points de vue dans les documents d'urbanisme au titre de la préservation de la qualité des paysages, qu'ils soient considérés comme remarquables, du quotidien ou dégradés. Ainsi, lors de la création ou la révision des PLUs, les points, cônes et axes de vue devront apparaître dans chacun des volets.

• DANS LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Il s'agira de recenser précisément les vues à préserver sur les éléments les plus significatifs du territoire, de définir les vues sur les éléments les plus importants, fragiles et non reproductibles et de hiérarchiser l'importance de chacune de ces vues par rapport aux pressions urbaines qui menacent ces perceptions. Il devra y être indiqué l'importance de la préservation des points de vues emblématiques et des belvédères.

Il s'agira ensuite de transposer, en plan, les vues déterminées sous forme de cônes de vision sur le territoire en établissant les cônes de vision depuis les zones de perception vers les zones perçues, en indiquant les axes de perception, en évaluant, le cas échéant, à l'intérieur du cône de vision, les volumes et hauteurs des constructions potentielles afin qu'elles ne viennent pas troubler la perception des éléments patrimoniaux.

• DANS LE RÈGLEMENT ET LES ZONAGES

Il s'agira de traduire ces principes sous forme réglementaire, d'indiquer les cônes de vision dans les documents graphiques sous forme de dessins et tracés sur le parcellaire. Selon le contexte, il s'agira soit de **préserver entièrement les cônes de vues** par une classification en zones naturelles (N), ou en Éléments de paysages identifiés et sites à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme, ou d'**autoriser la construction des cônes de vues sous certaines conditions** (Article 10 du règlement) : définition de hauteurs de constructions, de plans de hauteurs à ne pas dépasser, gabarits maximum constructibles sur ces zones.

• DANS LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

Il s'agira d'indiquer ce qui existe et que l'on doit préserver, par des cônes de vision et axes de perception.

2 | Mettre en scène les points de vue majeurs

• Par l'aménagement de plateformes et de zones d'arrêt le long des routes et des chemins

• Par l'aménagement de belvédères sur les lieux les plus emblématiques : sur le pertuis, sur les marais ...

• Par l'aménagement de sentiers patrimoniaux

3 | Profiter d'aménagements techniques pour valoriser le patrimoine des vues

• Panoramas depuis les digues, fronts de mer, écluses, routes via des points d'arrêt....

Etudes connexes

• PLUs

• OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE (ACTION D.3.2)

Comment protéger les cônes de vue dans les documents d'urbanisme ?

LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

POUR UNE DÉFINITION ET UNE DÉLIMITATION DES CÔNES DE VUE À PRÉSERVER

Les orientations d'aménagement et de programmation peuvent comprendre des dispositions portant sur les paysages. Les orientations peuvent définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, notamment les continuités écologiques, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune.

Les orientations d'aménagement et de programmation peuvent prendre la forme de schémas dans lesquels peuvent être identifiés et protéger les cônes de vue. Ces documents sont opposables dans leurs principes aux autorisations d'urbanisme.

LES DOCUMENTS GRAPHIQUES (LE ZONAGE)

LE CLASSEMENT EN ZONE NATURELLE

Le classement en zone naturelle permet la protection d'un site et des milieux en raisonnotamment de leur qualité du point de vue esthétique, historique.

L'objectif est de classer les espaces identifiés comme visuellement sensibles.

Il peut être envisagé un zonage indicé et un règlement qui s'y rapporte préservant spécifiquement les espaces-cônes de vue.

ÉLÉMENTS DE PAYSAGES IDENTIFIÉS ET SITES À PROTÉGER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 C.U

Les cônes de vue peuvent être identifiés et localisés comme des éléments de paysage à protéger, à mettre en valeur pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural.

Le dispositif doit être accompagné de prescriptions de hauteurs, de gabarits pour les futures constructions et a minima conserver les éléments repérés.

LE TRANSFERT DES POSSIBILITÉS DE CONSTRUCTIONS AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-25

Le P.L.U peut déterminer les conditions dans lesquelles les possibilités de construction pourront être transférées en vue de favoriser un regroupement des constructions sur d'autres terrains de la même zone.

Les sites concernés pourront voir les possibilités de construction transférées ailleurs. Le cône de vue deviendra de plein droit une servitude administrative d'interdiction de construire

LE RÉGLEMENT

ARTICLE 2 : OCCUPATION DES SOLS SOUS CONDITIONS

Indiquer les constructions, installations et travaux à interdire ou admis sous conditions particulières pour conserver les cônes de vue.

R.151-33 à R.151-36

ARTICLES 6 ET 7 : LES RÈGLES D'IMPLANTATION (articles obligatoires) R.151-39 et 40

Indiquer les règles de recul des constructions qui permettront de maîtriser les perspectives sur les éléments patrimoniaux : distance et orientation des corps de bâtiments par rapport aux espaces et aux voies publiques, par rapport aux limites séparatives.

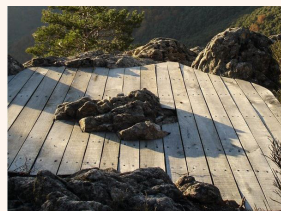
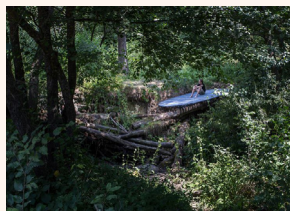
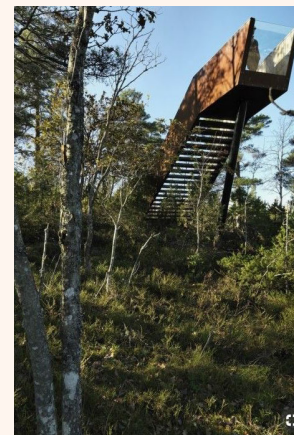
ARTICLE 10 : LES HAUTEURS

Préciser la hauteur maximale des constructions afin de préserver un cône de vue.

Définir des plans de hauteur au-dessus desquels il est interdit de construire. Ex : ne pas dépasser un plan horizontal par rapport à une voie.

COMBINER LES DISPOSITIFS

Les outils ci-contre sont davantage efficaces et pertinents lorsqu'ils sont associés dans les documents d'urbanisme.



A.2.3 | CRÉER UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LES DÉPLACEMENTS ET LA MULTIMODALITÉ

État des lieux

Le territoire de l'île voit sa population se décupler en période estivale tandis que les connexions continent-île sont saturées du fait des mouvements pendulaires, l'île étant un lieu ressource, que ce soit pour le travail, les commerces et les services.

Par ailleurs, le stationnement est un enjeu majeur pour le territoire, tant pour sa valorisation touristique que pour le quotidien. Chaque activité nécessite un espace dédié à la voiture, avec des surfaces importantes et de faible qualité paysagère. Déconnectés les uns des autres, ces espaces permettent rarement l'accès à pied à d'autres activités ou à des espaces de promenade. Le déplacement automobile est favorisé et la découverte du territoire sur les transversales et par des moyens alternatifs à la voiture est freinée.

Ces problématiques de déplacement - lourdes - impactent les visiteurs, mais aussi et quotidiennement, les habitants. Elles sont transversales. Les solutions

PORTAGE SUGGÉRÉ	Animation PP
COLLABORATIONS	PMO, CCIO, CCBM, département, Office de tourisme; AMI Grand Marais de Brouage
FINANCEMENTS	PMO, missions en régie
ESTIMATIF	Sur missions existantes
ÉCHÉANCE	2020
PRIORITÉ	2



Carte du potentiel de mutualisation des stationnements

doivent être recherchées dans la mutualisation.

Les deux territoires, île et continent sont impactés, les lieux aujourd'hui touristiques et les services étant situés sur l'île, alors que les logements accessibles aux habitants qui travaillent sur l'île sont sur le continent. Les deux territoires sont donc indissociables du point de vue des déplacements.

Une étude globale de déplacement relayant ces différentes problématiques a été produite en 2012 sur l'île.

Objectifs

Identifier les problématiques transversales existant sur les territoires autour de la question des déplacements. Mutualiser les problématiques, les recherches de solutions et les compétences.

Mutualiser les espaces de stationnement afin de réduire les surfaces dédiées, les connecter aux espaces de promenade et lieux patrimoniaux comme les ports, les pointes, îles des marais, marais, centres-bourgs, hameaux.

Description

1 | Mettre en place un groupe de travail

Il permet de réunir les acteurs impliqués dans les déplacements sur l'île et le continent. PMO, CCIO, CCBM, Département, Offices de tourisme...

2 | Les thèmes à travailler

- Saisonnalité des flux - Adapter le réseau à la saison estivale - Valoriser les alternatives à la dorsale
- Développer les alternatives à la voiture - Développer les transports en commun - Valoriser, développer et promouvoir les liaisons bateau entre l'île et le continent, entre les deux rives de la Seudre
- Mutualiser - Travailler l'intermodalité - Mettre en réseau les alternatives à la voiture entre l'île et le continent - avec les territoires voisins - Valoriser et mettre en réseau les voiries vélo, les liaisons maritimes, mutualisation des stationnements - Espaces urbains, patrimoniaux - Dans les espaces commerciaux en entrée de bourg
- Valorisation - compléter et valoriser le site internet Modalis regroupant les solutions de déplacement avec les transports en commun, maritimes et pôles multimodaux Réduire la place de la voiture - politiques d'appuis.
- Améliorer la qualité paysagère des stationnements en entrée de bourg - Négocier avec les acteurs privés la mutualisation et la végétalisation - Dessertes piéton-vélo depuis les centralités
- Se former à l'intégration et à la qualité paysagère

3 | Eventuellement, mettre en place une étude globale sur les déplacements

Se baser sur le travail du groupe sur les sujets ci-dessus pour élaborer un cahier des charges. Le BE souligne la nécessité de travailler au moins à l'échelle du Pays.

Etudes connexes -

coordination avec les documents d'urbanisme

- Plan Global de Déplacements de l'île d'Oléron - EGIS - CCIO - 2012
- Actions à inscrire dans le SCOT et dans les PLUs

OBJECTIF B

ACCOMPAGNER ET INTÉGRER AUX PAYSAGES LES ÉVOLUTIONS LIÉES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

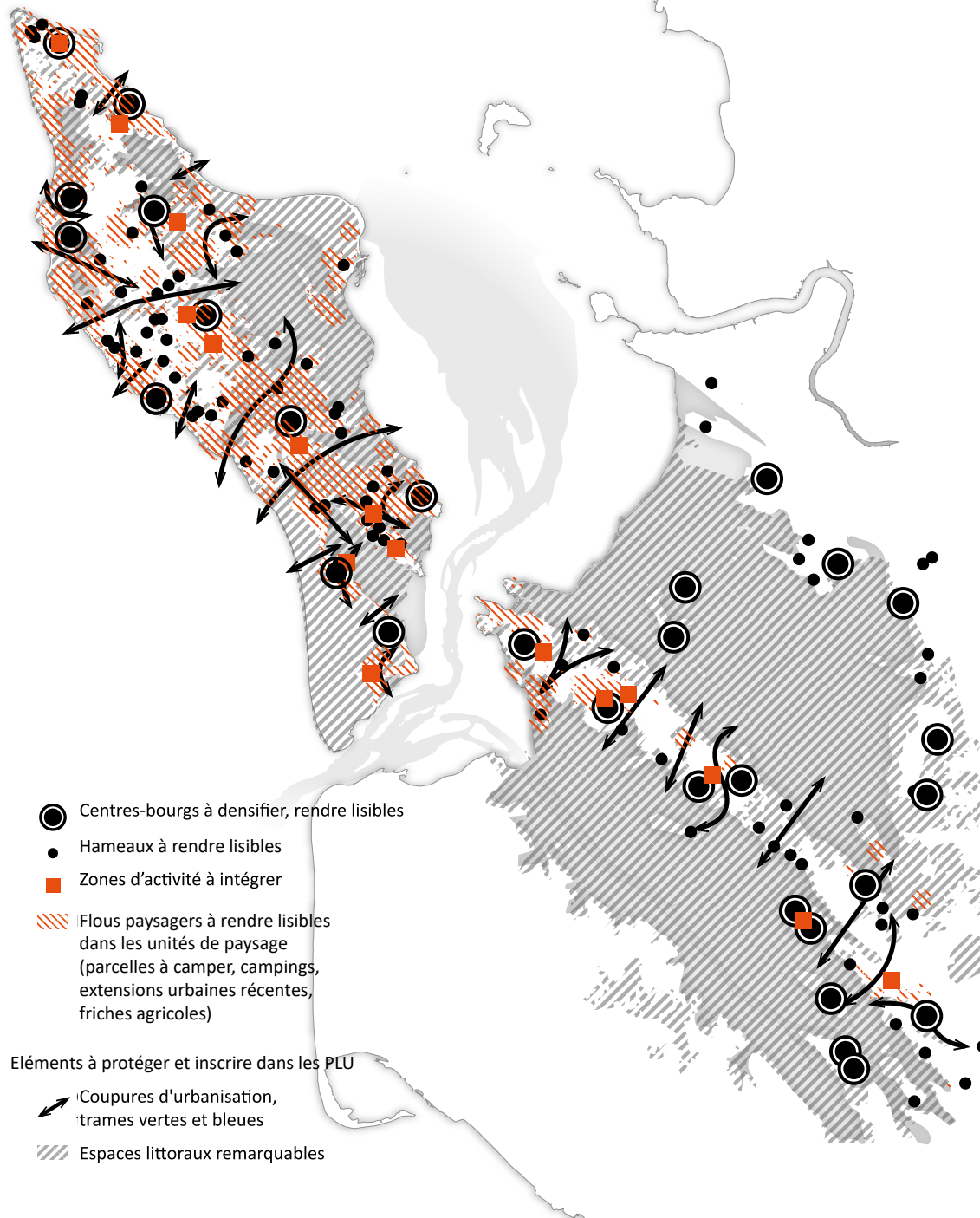
- sortir du développement *longitudinal générique*, adopter de *nouvelles formes de développement renseignées* par rapport à l'histoire du territoire, transversales, respectant et requalifiant les paysages
- travailler sur les *formes urbaines, leur lien avec les motifs paysagers*, l'utilisation des fonds de parcelle, divisions parcellaires, structures historiques d'implantation
- travailler sur les *formes architecturales* dans le neuf, la réhabilitation, dans le prolongement de l'ancien, éviter les pastiches, utiliser les formes nouvelles, intégrer les énergies renouvelables, auto-construction, densifications en hauteur, déconstructions / reconstructions ou déconstructions totales.
- *construire en sécurité hors risque et risques littoraux* en requalifiant les paysages = ne pas construire sur les terres basses et sur les dunes, suivre l'ensemble des recommandations concernant les implantations.

B.1 | RÉAFFIRMER L'IMPORTANCE ET LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES CENTRALITÉS

- B.1.1 | Densifier et qualifier l'urbain à partir des centralités
- B.1.2 | Intégrer les zones d'activité aux structures urbaines
- B.1.3 | Intégrer l'utilisation des matériaux et formes architecturales urbaines et paysagères contemporains
- B.1.4 | Intégrer les énergies renouvelables
- B.1.5 | Marquer les limites des bourgs - Rendre lisibles dans le paysage les coupures et franges urbaines

B.2 | INTÉGRER LES EXTENSIONS URBAINES AUX PAYSAGES DANS LESQUELS ELLES S'IMPLANTENT

- B.2.1 | Affirmer les ambiances paysagères initiales dans les flous paysagers et les espaces de colmatage
- B.2.2 | Intégrer les bâtiments agricoles aux paysages
- B.2.3 | Inscrire les paysages fragiles dans les PLUs



B.1.1 | DENSIFIER ET QUALIFIER L'URBAIN À PARTIR DES CENTRALITÉS

État des lieux

Le développement urbain de ces 60 dernières années tend à l'étalement le long des axes routiers et à l'oubli des formes urbaines traditionnelles et des espaces collectifs. Généralisés à l'ensemble du territoire français, les motifs génériques de l'urbain entraînent une banalisation du paysage, une perte d'identité, la disparition des vues sur le paysage ainsi qu'un étalement sur les terres agricoles, sur des milieux fragiles, sur des connexions et réservoirs biologiques et dans des milieux à risques. Ces développements se sont faits ici près des terres basses, sur les pointes, dans les grands massifs forestiers de protection, sur le littoral, dans les marais doux, créant des situations où les constructions sont soumises aux inondations, à la submersion, au retrait du trait de côte, à la houle, au risque de feux de forêt...

Objectifs

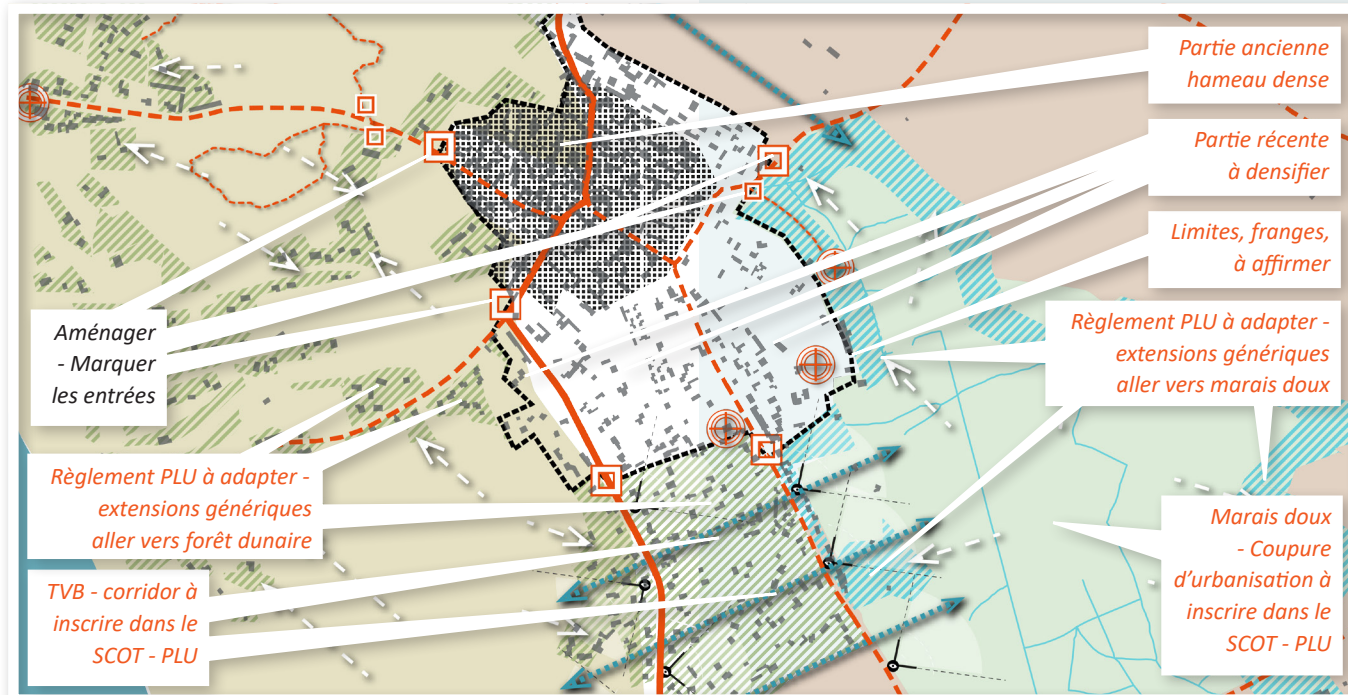
Se développer sur des espaces hors-risques et équipés (réseaux, desserte, espaces publics, commerces, services ...), limiter l'étalement sur les terres agricoles et milieux fragiles, conserver les vues et accès aux grands paysages, requalifier des espaces urbains non-pensés, intégrer les qualités paysagères et les TVB au développement urbain.

PORTAGE SUGGÉRÉ	Communes (PLU) - PMO (SCOT)
COLLABORATIONS	CCIO, CCBM, PMO, DDTM
FINANCEMENTS	sans objet
ESTIMATIF	sans objet
ÉCHÉANCE	Au fil de l'eau - 2029
PRIORITÉ	1



Carte des centralités potentielles - A préciser dans le SCOT

Exemple présenté / Zone à enjeu Domino



Description

1 | Où densifier ?

Les espaces à densifier seront déterminés dans le SCOT.

Il s'agit des enveloppes urbaines définies comme «village et agglomération» ainsi que les «espaces urbanisés» ne faisant pas obstacle ¹ :

- à la préservation des espaces et milieux terrestres et marins, sites et paysages remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral, et les milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques;
- à la protection des espaces nécessaires au maintien ou au développement des activités agricoles, pastorales, forestières et maritimes ;
- aux bonnes conditions de fréquentation par le public des espaces naturels, du rivage et des équipements qui y sont liés.
- aux coupures d'urbanisation

1 | Code de l'urbanisme - art. L 121-8, L. 121-22, L121-23

Il est ainsi à noter que : « Dans les espaces urbanisés, ces dispositions ne font pas obstacle à la réalisation des opérations de rénovation des quartiers ou de réhabilitation de l'habitat existant, ainsi qu'à l'amélioration, l'extension ou la reconstruction des constructions existantes. » **Code de l'urbanisme - art. L146-2 (M)**

Ainsi les espaces à densifier devront s'organiser à partir des centralités denses existantes. Néanmoins, il ne devra pas être recherché, à tout prix, la densification des centres-anciens dont la typicité, déjà très dense, pourrait être mise à mal avec la disparition de jardins et placettes ou l'élévation excessive des façades et l'augmentation des volumes.

La recherche de densification devra se faire en priorité dans les secteurs résidentiels aux abords de ces centres, c'est à dire qu'il faut envisager de densifier à partir des centres dans le tissu générique peu dense et pas à partir de la dernière maison construite, sur de l'espace naturel, agricole ou à risque.

2 | Où ne pas densifier ?

Un espace non bâti n'est jamais « vide ». Lorsque l'on envisage de densifier, il faut se poser la question de l'activité et du lieu sur lequel on le fait. Est-ce une prairie humide ? Un marais ? Un massif dunaire de protection ? Un interstice qui abrite une magnifique perspective ? Une coupure d'urbanisation ? La densification devra se faire dans le souci de conservation des espaces de respiration (jardins, placettes, querreux...) et de connexion (chemins de brouette) et de modération des hauteurs et volumétries.

Utiliser la densification au coup par coup pour recomposer l'espace urbain dans les quartiers résidentiels

TYPOLOGIE URBAINE //

ENTRÉE DE BOURG RÉSIDENTIELLE À QUALIFIER ET DENSIFIER

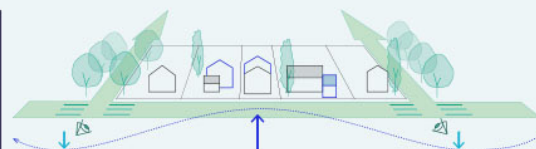
PROGRAMME

- Des surfaces de planchers supplémentaires de 50 à 100m² construites en surélévation sur les bâtiments existants RDC ou en extension, de préférence côté rue pour qualifier et accentuer le sentiment d'urbanité depuis la voie.

- Des parkings situés dans l'espace public, organisés en stationnement longitudinal paysagé ou intégré dans les constructions.

- Les quelques vues et accès transversaux existants sont maintenus et renforcés grâce à un traitement paysager pour séquencer la voie.

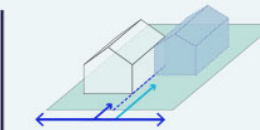
- Logement locatif ou en accession relevant du parc privé. Diversification de l'offre de logements (T1 ou T2) pour personnes âgées, seules, apprentis ou jeunes qui s'installent.



Séquencage et éparnelage de la façade sur rue // Augmentation des hauteurs et densification entre perspectives ouvertes sur le grand paysage et le marais. Les transversales sont marquées par des alignements d'arbres implantés perpendiculairement à la voirie.



Exemple en coupe // Augmentation des hauteurs et densifications type Bimby entre perspectives ouvertes sur le grand paysage et le marais. Aménagement de la voirie avec stationnement longitudinal et trottoirs plantés.



Construction en extension puis subdivision parcellaire // A adapter au cas par cas en terme d'implantation et d'accès depuis la voirie (servitude de passage, capacité d'accueil sur réseaux existants...)



Surélévation R+1 (+ combles) sur maison existante de plain pied // Respect de la volumétrie du bâtiment et des pentes de faîtage. Servitude en bois pour une économie de coût et simplification de mise en oeuvre

Conditions de faisabilité

PROGRAMME // Logement locatif ou en accession relevant du parc privé

PUBLIC CIBLÉ // Personnes vivant seules (étudiants, apprentis, personnes âgées...)

FINANCEMENT // Privé, par les particuliers propriétaires actuels des biens

PHASAGE // Au coup par coup, en fonction des opportunités. Possibilité d'encouragement par la commune.

TYPOLOGIE URBAINE //

CENTRE BOURG HISTORIQUE À DENSIFIER PONCTUELLEMENT ET À ÉTENDRE SELON DES TYPOLOGIES VERNACULAIRES ADAPTÉES

- Construire de façon résiliente à proximité du bourg plutôt que de continuer à lotir de grandes parcelles agricoles-

PROGRAMME

- Une opération d'un ensemble de plusieurs logements de type diversifiés (T1, T2, T3, T4), construite sur pilotis avec un travail sur les hauteurs, demi-niveaux, articulation entre jardins et logement, espaces privés, collectifs et publics.
- Les stationnements sont intégrés aux nouvelles constructions, au rdc pour l'opération sur pilotis ou dans les cours, ou intégrés dans les constructions.
- Des surfaces de planchers supplémentaires de 30 à 100m² construites en extension des bâtiments existants, en conservant les volumétries, matériaux et dimensions ouvertures traditionnelles (forme du queux notamment). Les modèles architecturaux vernaculaires sont pensés pour une évolutivité dans le temps. Ainsi, il est proposé ici de continuer à les densifier si c'est possible, avec les mêmes principes typologiques.

- Programmes envisagés pour les extensions : une à plusieurs pièces supplémentaires dans un logement existant, création d'un nouveau logement (diversification de l'offre : studio, T1 ou T2) pour personnes âgées, seules, apprentis ou jeunes qui s'installent, création d'un atelier de travail.
- Logement locatif ou en accession relevant du parc privé ou social selon la taille de l'opération.

S'inspirer des modèles vernaculaires pour composer les secteurs résidentiels

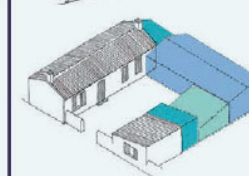
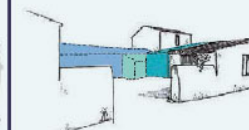
L'architecture sur pilotis, construction résiliente et faible impact sur l'environnement //



Extrait du diplôme de Justine Ponnelle - ENSAPBX - 2017



Eco-quartier à Beyonne - Patrick Arotcharen



Principe d'évolutivité des typologies traditionnelles //*

«Les principes du volume simple à pente, dit 'cul levé', permet d'adoindre dans le temps toutes les dépendances nécessaires.»

** Charte paysagère et architecturale du PMO*

Conditions de faisabilité

PROGRAMME // Logement locatif ou en accession. Logement social à prévoir selon la taille de l'opération.

PUBLIC CIBLÉ // Personnes vivant seules (étudiants, apprentis, personnes âgées...), nouveaux arrivants sur le territoire, familles, primo-accédants...

FINANCEMENT // Privé pour l'opération de construction et public pour les aménagements nécessaires, et la modification du PLU.

PHASAGE // Modification du PLU puis opération d'ensemble à concevoir (cahier des charges, prescriptions architecturales et urbaines) à faire porter par un opérateur + cabinet d'architecture afin de garantir la cohérence de l'ensemble.

3 | Comment densifier ?

- Utiliser la densification au coup par coup pour recomposer l'espace urbain dans les quartiers résidentiels : principalement dans les extensions urbaines linéaires et loties mais aussi dans les centres-bourgs anciens de faible densité ou les hameaux.
- Préserver et animer les centre-bourgs sans patrimonialiser : principalement dans les centres-bourgs anciens et hameaux de moyenne densité.

- S'inspirer des modèles vernaculaires pour composer les secteurs résidentiels : dans les extensions urbaines de très faible densité, en cas de déconstruction/reconstruction, dans le cas de hameaux nouveaux intégrés à l'environnement, dans les zones AU.

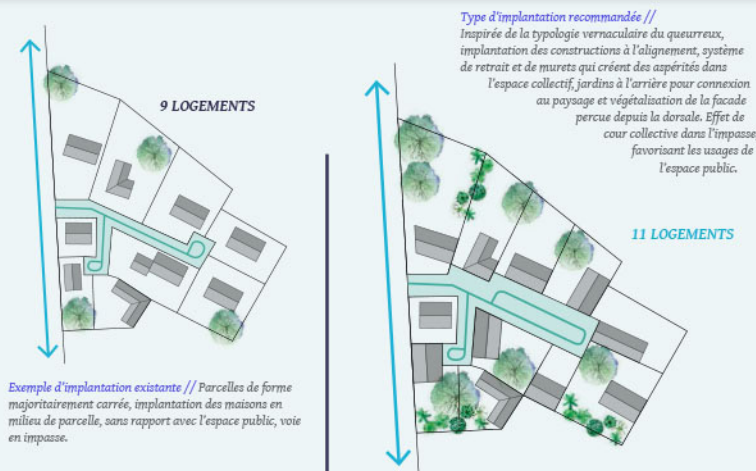
- Enrichir le débat car densité et qualification de l'urbain ne sont pas des problématiques de PLU / collaborer avec sociologues, ethnologues, agronomes... / tester la densification d'un quartier pavillonnaire (sur le modèle du Bimby) avec CAUE et Ordre des géomètres / Passer à l'action

TYPOLOGIE URBAINE //

ENTRÉE DE VILLE À CARACTÈRE RÉSIDEN-
TIEL À QUALIFIER, AMÉNAGER ET DENSIFIER
(SUR LES EXTENSIONS FUTURES)

PROGRAMME

- Des nouvelles constructions plus adaptées au contexte local, et inspirées des typologies et implantations traditionnelles (queurreux).
- Les voies sont aménagées en espaces partagés entre circulation automobile, stationnements ponctuels, plantations, et modes doux. Les parkings sont de préférence intégrés aux constructions.
- Les quelques vues et accès transversaux existants sont maintenus et renforcés grâce à un maillage de cheminements doux et de chemins de broquette.
- Logement en accession ou locatif relevant du parc privé.



Conditions de faisabilité

PROGRAMME // Logement locatif ou en accession relevant du parc privé

PUBLIC CIBLÉ // Particuliers, primo-acquédants, familles, personnes âgées...

FINANCEMENT // Privé (avec un promoteur vertueux ?)

PHASAGE // Au coup par coup, en fonction des opportunités. Possibilité d'encadrer par la commune.

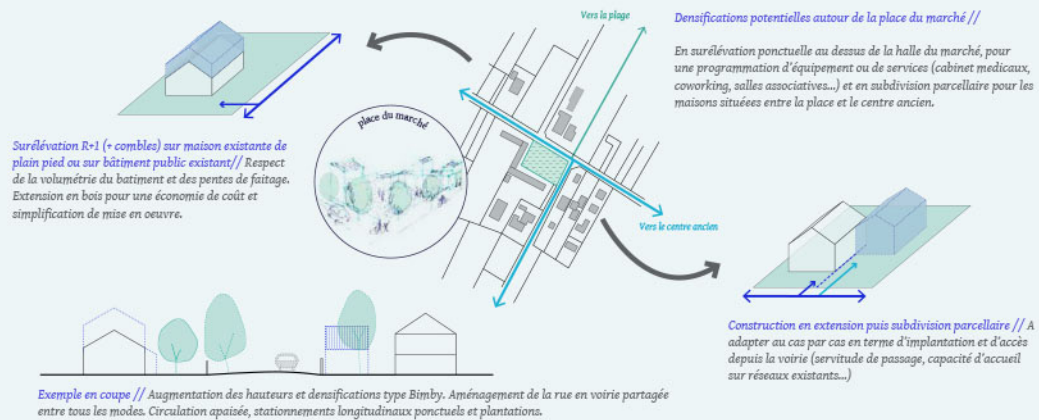
S'inspirer des modèles vernaculaires pour composer les secteurs résidentiels

TYPOLOGIE URBAINE //

QUARTIER RÉCENT À CARACTÈRE RÉSIDEN-
TIEL À QUALIFIER, AMÉNAGER ET DENSIFIER
Pour le centre historique, se référer aux fiches de Bourcefranc Le Chapus et de Dolus d'Oléron.

PROGRAMME

- Des surfaces de planchers supplémentaires de 20 à 60m2 construites en surélévation sur les bâtiments existants RDC (hauteur max - 6m au faîtage) ou en extension, de préférence côté rue pour qualifier et accentuer le sentiment d'urbanité.
- La voie est aménagée en espace partagé entre circulation automobile, stationnements longitudinaux ponctuels et modes doux. Les parkings sont systématiquement intégrés aux constructions.
- Les quelques vues et accès transversaux existants sont maintenus et renforcés grâce à un maillage de cheminement doux.
- Logement locatif ou en accession relevant du parc privé. Diversification de l'offre de logements (T1 ou T2) pour personnes âgées, seules, apprentis ou jeunes qui s'installent + Programme de bureaux, d'espace de travail partagés ou de services autour de la place du marché, en surélévation au dessus des boxes.



Utiliser la densification au coup par coup pour recomposer l'espace urbain dans les quartiers résidentiels

RÉFÉRENCES //

Des exemples d'ailleurs inspirants

RÉHABILITATION ET EXTENSION DE SIX LOGEMENTS
(trois T2, un T3 et deux T4)

// TACT Architectes pour la Résidence Le Verger à Mauves s/ Loire de 2013 à 2016

En plein cœur d'une commune rurale, ces six logements locatifs associent constructions neuves et réhabilitation lourde. Grâce à un jeu d'imbrication et de démultiplication des volumes, la densification devient un moyen de préserver l'intimité de chacun. AMC n° 251



Conditions de faisabilité

PROGRAMME // Logement locatif ou en accession relevant du parc privé + bureaux, espaces de travail partagés, cabinet médical

PUBLIC CIBLÉ // Personnes vivant seules (étudiants, apprentis, personnes âgées...) + travailleurs indépendants ou libéraux

FINANCEMENT // Privé, par les particuliers propriétaires actuels des biens + portage public pour la partie services et équipements (commune, collectivités locales)

PHASAGE // Au coup par coup, en fonction des opportunités pour le logement. Etude de faisabilité nécessaire pour la programmation bureaux et services.

Études connexes

- A.V.III.1 et A.V.III.2 du plan d'action TVB / biodiversité en ville et jardins
- Phase 1 du plan paysage / livret motifs
- Phase 2 du plan paysage / zooms densité
- Phase 3 du plan paysage / Toutes les zones à enjeux

B.1.2 | INTÉGRER LES ZONES D'ACTIVITÉS AUX STRUCTURES URBAINES

État des lieux

De nombreuses zones artisanales, industrielles et commerciales jalonnent le Pays s'installant principalement le long de la dorsale ou des axes principaux. Malgré un effort d'intégration paysagère réalisé sur certaines d'entre elles (recul des façades, plantations, harmonisation des volumétries ...), la structure urbaine de ces zones est en discontinuité totale des secteurs d'habitat. Souvent situées en entrée de ville, elles viennent déqualifier les paysages de l'urbain autant que des espaces agricoles par des volumes disproportionnés, des façades peu qualitatives, des espaces de stationnement sans qualité et parfois trop nombreux, des installations publicitaires disparates, surabondantes et disproportionnées.

Objectifs

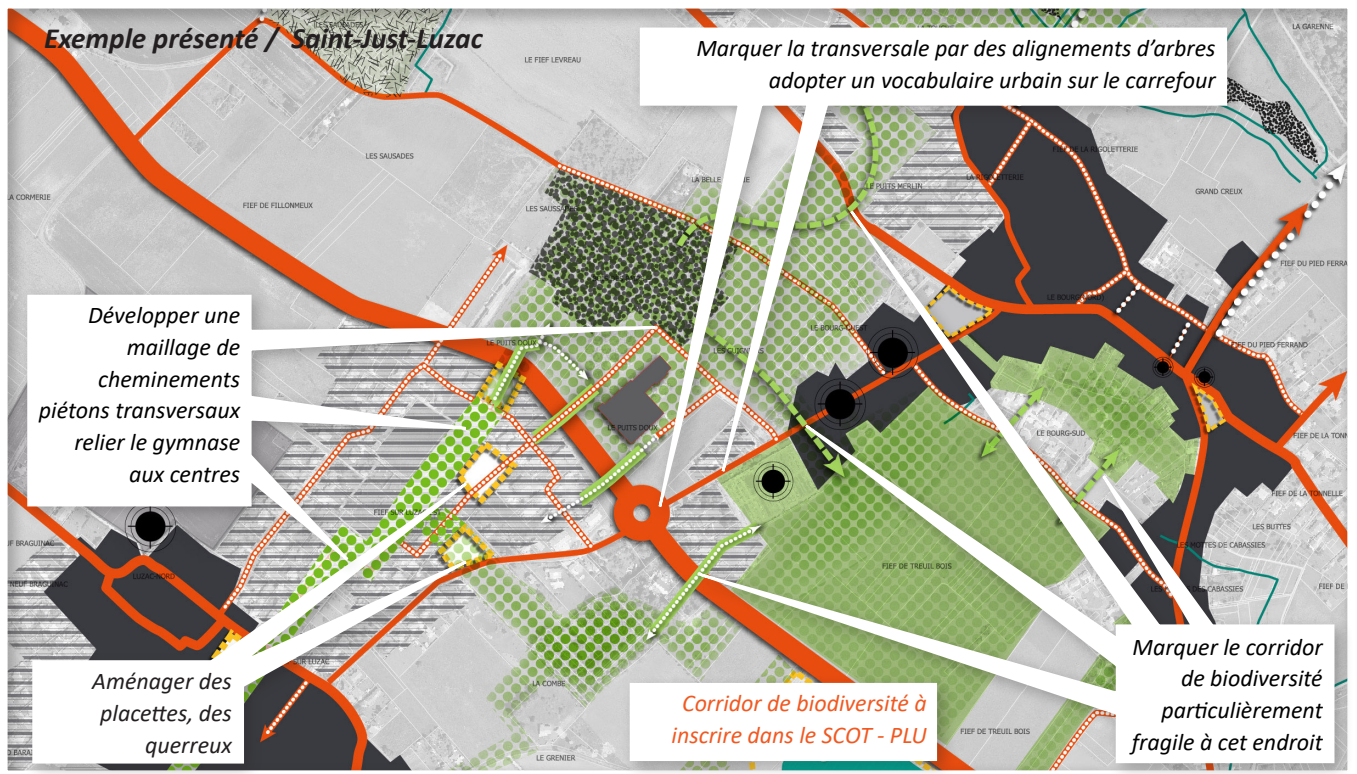
Redonner de la qualité paysagère et urbaine aux zones d'activités, connecter les centres anciens aux secteurs commerciaux, limiter les effets vitrine, laisser passer les vues et les ambiances paysagères, protéger voire rétablir des continuités écologiques, intégrer voire mutualiser les espaces de stationnements.

PORTAGE SUGGÉRÉ	CCIO, CCBM
COLLABORATIONS	PMO, communes, DDTM, CCI, CAUE
FINANCEMENTS	CCIO, CCBM, porteurs économiques privés
ESTIMATIF	sans objet
ÉCHÉANCE	2029
PRIORITÉ	1 pour celles sur la dorsale 3 pour les autres



Description

- **Réalisation d'études globales de maîtrise d'œuvre**
- Avec programmation des implantations, des possibilités de densification, du travail des extérieurs (matériaux, plantations), des réseaux de desserte dont l'intégration des cheminements doux, connexion secteurs d'habitat et espaces naturels, protection et/ou rétablissement des connexions biologiques, signalétique. La charte architecturale du PMO sera une aide à la réalisation de ces études notamment concernant les questions de volumétrie, d'implantations et de matériaux.
- **Pour la requalification des zones existantes possibilité de maîtrise de programmation en interne en associant les «habitants» de la zone et les personnes «intéressées»**
 - collaboration : paysagiste et urbaniste «indépendants» ;



designer ; propriétaires et occupants

- mode de faire : projet porté par les élus communaux (communautaires en fonction des zones) ; établi avec les services entretien-voirie des collectivités et des partenaires à imaginer (de type «incroyables comestibles» pour entretien et production)

- mode de faire vivre : association de quartier (rentabilisation des sols imperméabilisés = ombrières = fête du soleil ; des sols productifs = conserves = repas de zones)Le projet est partagé et évolue en fonction de l'imaginaire de chacun (espace de jardin commun, ou ombrière pour manger dehors...) ...

• **Modification des réglementations**

D'implantation, de densité et de volumétrie, de possibilité de mutualisation des stationnements, pour l'obligation de plantation, pour l'interdiction des parkings d'exposition, pour la réglementation / l'harmonisation des publicités. La charte architecturale du PMO sera une aide à la réalisation de ces études, notamment concernant les questions de volumétries, d'implantations et de matériaux.

• **Communication/négociation**

Travail avec les commerçants et professionnels sur l'amélioration de leurs devantures, leurs publicités, leurs espaces extérieurs.

Études connexes

- Axe 11 (AXI.1 et AXI.2) du plan d'action TVB Rétablir les continuités écologiques de Saint Just-Luzac et sensibiliser particuliers, entreprises et élus aux enjeux de transparence à Saint Just-Luzac
- Phase 2 du plan paysage / zooms densité
- Étude de requalification urbaine de la zone commerciale des Grossines à Marennes
- Future Zone d'Activités Économiques au Gua
- A mettre en lien avec une révision de la Charte paysagère et architecturale du Pays Marennes-Oléron

TYPOLOGIE URBAINE // ZONE COMMERCIALE ET ARTISANALE D'ENTRÉE DE VILLE À COMPOSER DANS SON ENSEMBLE ET À QUALIFIER.

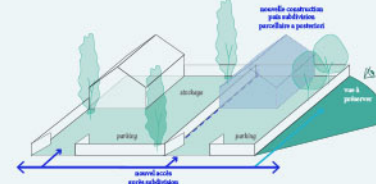
PROGRAMME (À AFFINER DANS LE CADRE D'UN PLAN D'ENSEMBLE)

- Des constructions supplémentaires implantées avec ou sans division parcellaire. Sur le long terme, des extensions en surélévation pour les bâtiments qui le supporteraient (hauteur max = 8m).
- Programme - commerces, artisanat & industries, conformément à la réglementation en vigueur sur la zone.
- Des surfaces de stationnement mutualisées entre les différents commerces et/ou entreprises afin de dégager les espaces au sol + une mutualisation des services aux entreprises pour les artisans (stockage, conciergerie...)
- Des parkings plantés et paysagés et l'interdiction des parkings d'exposition en façade sur la RD 723.
- Une signalétique commune et lisible sur l'ensemble de la zone. La réglementation de la publicité et une charte pour les enseignes.
- Des voies de desserte hiérarchisées et connectées (notamment au sud vers les développements urbains lotis existants ou à venir).
- Les quelques vues et accès transversaux existants sont maintenus et renforcés grâce à un traitement paysager pour séquencer la zone.



POUR RAPPEL // Les recommandations de la Charte Architecturale et Paysagère du PMO

- Adapter l'aménagement à la topographie et aux conditions paysagères et hydrologiques du milieu naturel et non l'inverse
- Le long de la RD, composer l'opération par l'intérieur et supprimer toute possibilité d'effet vitrine par un recul bien marqué de la limite parcellaire
- maintenir des fenêtres transversales non bâties



Parking paysager // Accompagner les cheminements piétons, traiter les interfaces, apporter une image qualitative à la zone, et limiter l'imperméabilisation des sols.

Exemple en axonométrie // Surélévation et insertion d'un nouveau bâtiment avant subdivision parcellaire. Maintien des perspectives ouvertes sur le grand paysage, parkings plantés.

TYPOLOGIE URBAINE // ZONE COMMERCIALE, ARTISANALE ET INDUSTRIELLE D'ENTRÉE DE VILLE À DENSIFIER ET QUALIFIER

PROGRAMME

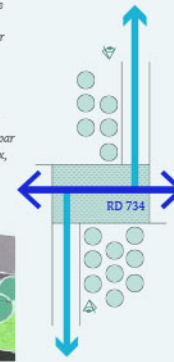
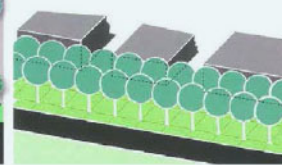
- Réhabilitation, restructuration progressive de la zone sans changement d'affectation. Sur le long terme, des extensions jusqu'à l'alignement de la voie ou des restructurations harmonieuses telles celle réalisée dans le secteur du Leclerc Drive.
- Programme - commerces, artisanat & industries, conformément à la réglementation en vigueur sur la zone.
- Des surfaces de stationnement mutualisées entre les différents commerces et/ou entreprises afin de dégager les espaces au sol (parking en ouvrage?) + une mutualisation des services aux entreprises pour les artisans (stockage, conciergerie...)
- Des parkings plantés et paysagés et l'interdiction des parkings d'exposition ou de stockage en façade sur la RD 734.
- Un séquençage de la voie pour donner une échelle urbaine au secteur
- Une signalétique commune et lisible sur l'ensemble de la zone. La réglementation de la publicité et une charte pour les enseignes.
- Les quelques vues et accès transversaux existants sont maintenus et renforcés grâce à un traitement paysager pour séquencer la zone.



Parkings plantés et principe du mail commercial * // Les parkings sont plantés perpendiculairement à la voie pour souligner des lignes de fuite transversales et les perspectives vers le grand paysage.

Le principe du mail commercial permet d'aménager l'épaisseur frontale entre la voie et les façades des constructions
* Charte paysagère et architecturale du PMO

Des placettes pour séquencer la voie et donner une échelle urbaine // Les intersections sont marquées par des aménagements spécifiques (carrefours plateaux, changement de sol...)

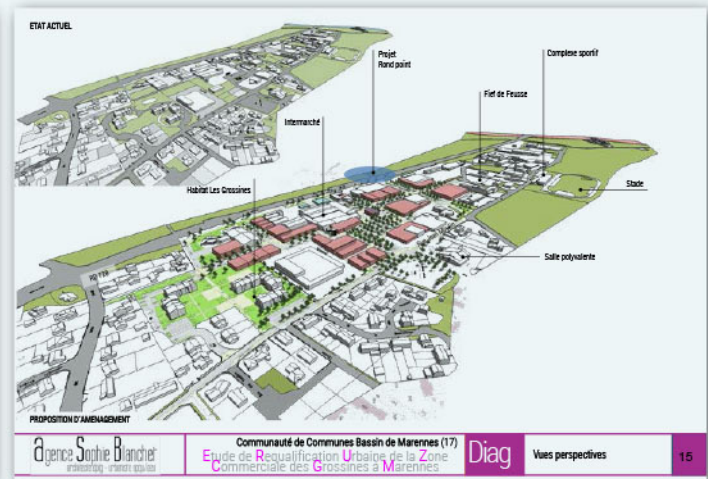


Conditions de faisabilité

- PROGRAMME //** Commerce, artisanat ou industrie, en fonction des parcelles
- PUBLIC CIBLÉ //** Artisans, franchises, entreprises locales
- FINANCEMENT //** Privé (sur parcelle) et public (aménagement de la zone)
- PHASAGE //** Stratégie d'ensemble à mener au préalable, au risque d'une évolution au coup par coup qui dégraderait l'identité de la zone.

Conditions de faisabilité

- PROGRAMME //** Commerce, artisanat ou industrie, en fonction des parcelles
- PUBLIC CIBLÉ //** Artisans, franchises, entreprises locales
- FINANCEMENT //** Privé (sur parcelle) et public (aménagement de la zone)
- PHASAGE //** Stratégie d'ensemble à mener sur les espaces publics et voirie. Incitation à planter et aménager les stationnements sur les parcelles privées



Proposition d'action pour la zone d'activité de la Clairière à Saint Pierre

Etude de requalification urbaine de la ZC des Grossines à Marennes | Maitrise d'Ouvrage : CCBM | Maitrise d'Oeuvre : Agence Sophie Blanchet, architecte urbaniste

B.1.3 | INTÉGRER L'UTILISATION DES MATÉRIAUX ET FORMES ARCHITECTURALES URBAINES ET PAYSAGÈRES CONTEMPORAINS

État des lieux

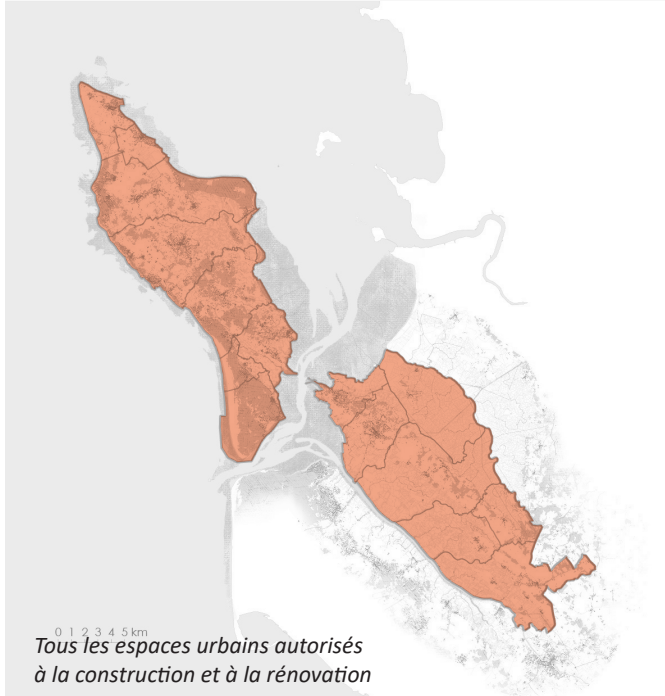
Afin de protéger le patrimoine bâti du Pays, ses formes urbaines et architecturales traditionnelles, les PLU communaux et la charte architecturale du Pays Marennes Oléron ont beaucoup insisté sur l'intégration paysagère des bâtiments et nouvelles structures urbaines. Mais les règlements et recommandations qui devaient permettre d'éviter le développement de maisons provençales et de matériaux de faible qualité ont aussi eu tendance à limiter le développement de matériaux et formes modernes et à favoriser le pastiche.

Objectifs

Autoriser les constructions contemporaines et matériaux nouveaux qui respectent et valorisent les structures urbaines traditionnelles et s'intègrent aux paysages.

Un bilan de la charte peut être réalisé sur Oléron. Sur le Bassin de Marennes, a priori, la charte n'est pas utilisée.

PORTAGE SUGGÉRÉ	Services urbanisme et d'instruction des permis, CCIO, CCBM, CAUE
COLLABORATIONS	DREAL, DRAC
FINANCEMENTS	CCIO, CCBM, PMO
ESTIMATIF	10 000€ pour la mise à jour 20000€ pour la promotion vidéo
ÉCHÉANCE	2021
PRIORITÉ	2



Réhabilitation et extension de 6 logements (trois T2, un T3 et deux T4) | Résidence Le Verger | Mauves sur Loire | TACT Architectes



Ecoquartier | Bayonne | Patrick Arotcharen

Description

• «Laisser le champ réglementaire nécessaire pour la création architecturale dans les documents d'urbanisme»

Comme indiqué dans la charte paysagère et architecturale du PMO dans le chapitre MODERNE, MODERNITÉ il est important que les PLU autorisent le recours à des créations contemporaines, qu'il s'agisse de formes ou de matériaux.

Lors des révisions de PLU ou l'élaboration de nouveaux PLU ou PLUi, ces formes et matériaux devront être autorisés mais aussi encadrés.

• Réviser/compléter la charte paysagère et architecturale du PMO

Afin d'encadrer au mieux l'usage de ces nouvelles formes et matériaux dans les PLU et PLUi, la charte reste le meilleur outil. Un bilan de la charte de 2011 devra être réalisé afin de :

- _mettre à jour les matériaux et formes préconisés
- _trouver des formulations réglementaires permettant, dans les PLU, l'usage de matériaux et formes non connus à ce jour sans pour autant ouvrir la porte à tous
- _faire le bilan de l'usage fait de cette charte par les collectivités, les promoteurs, les particuliers et les bureaux d'études de maîtrise d'œuvre, ainsi que de sa prise en compte dans les réalisations récentes.
- _fractionner la charte en plaquettes thématiques à distribuer au besoin
- _travailler à sa diffusion et à sa promotion par la réalisation de vidéo (Action D.1.1)

CAUE / Pour le bilan Oléron, possibilité de réalisation en interne. • mode de faire : Jeudis d'Oléron ; inviter les CU du Bassin de Marennes • mode de faire vivre : faire un «jeudi d'Oléron» élargi aux maîtres d'œuvres et aux entreprises ; conclure et intégrer au Plu ; mener des ateliers à la maison éco-paysanne ; «construire» des clips vidéo «poursuivre l'histoire de l'architecture oléronaise, marennaise...»

Études connexes

- à mettre en lien avec une révision de la Charte paysagère et architecturale du Pays Marennes-Oléron • PLUs communaux
- Phase 1 du plan paysage / livret motifs
- Phase 2 du plan paysage / zooms densité

B.1.4 | INTÉGRER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

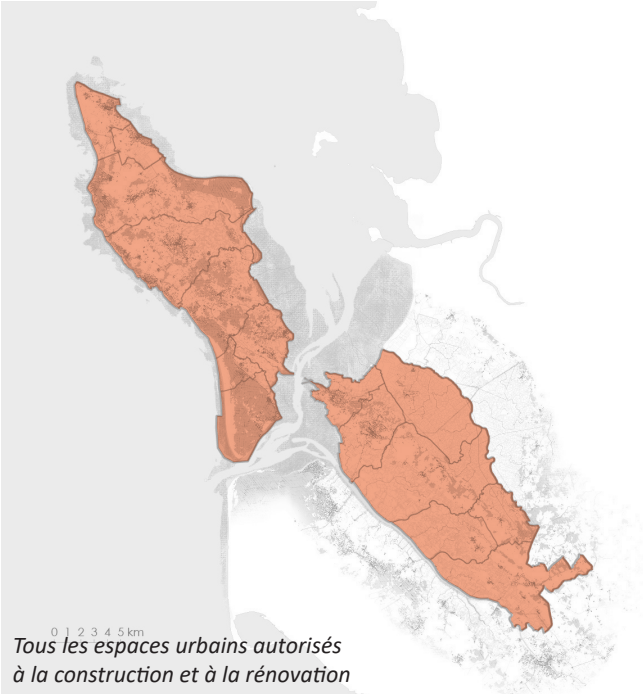
État des lieux

A travers leurs Agenda 21 et les objectifs de Territoire à Énergie Positive (TEP-CVTEPCV et/ou TEPOS), la CCBM et la CCIO ont notamment pour ambition de développer les moyens de production d'énergie renouvelable à partir de ressources locales. L'objectif à terme est de consommer seulement la quantité d'énergie pouvant être produite sur le territoire. Malgré cet engagement fort, l'installation de systèmes de production d'énergies renouvelables y reste faible et souffre d'une image esthétique plutôt négative. De plus, si l'île a beaucoup développé sensibilisation et aides à l'installation pour le grand public, le Bassin de Marennes ne s'est que peu engagé sur ces questions.

Objectifs

Ne plus opposer énergies renouvelables et paysages ; penser, anticiper, faire consensus sur l'intégration des nouveaux modes de production, qu'ils soient terrestres et marins comme les éoliennes off-shore et l'exploitation de la biomasse marine en lien avec les protections patrimoniales du Parc Naturel Marin.

PORTAGE SUGGÉRÉ	CAUE, Services TEPCV et TEPOS
COLLABORATIONS	Services urbanisme et d'instruction des permis, DREAL, DRAC, DDTM, PNM, CCIO, CCBM, PMO
FINANCEMENTS	CCIO, CCBM, PMO
ESTIMATIF	10 000€ réalisation docs
ÉCHÉANCE	2021 puis mise à jour régulière au vu des évolutions techniques
PRIORITÉ	2

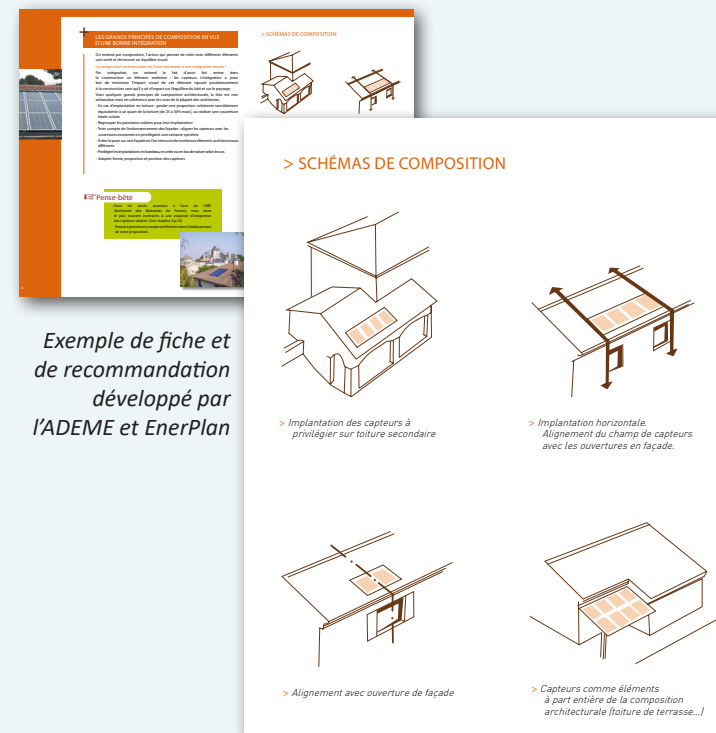


Description

- Réalisation d'un document faisant consensus sur l'intégration des panneaux solaires au niveau des bâtiments et structures d'ombrières et, plus largement sur les enjeux paysagers des moyens de production d'EnR terrestre et marin. / En accord avec l'ensemble des structures concernées (CCBM, CCIO, PNM, DREAL, DRAC, DDT, DDTM), réalisation d'un document pédagogique et largement illustré. Utiliser le travail en cours à la CCIO sur un « guide de mise en œuvre des moyens de production d'énergie solaire ». / Le document de consensus devra proposer des principes d'intégration et des localisations possibles pour tout moyen de production d'EnR terrestre ou marin envisageable à ce jour (énergie solaire, éolien terrestre et off-shore, méthanisation, géothermie, énergie marine ...). Il sera régulièrement mis à jour, au fur et à mesure de l'apparition de nouvelles technologies de production d'EnR individuelle ou de masse.
 - Compléter et réviser la charte paysagère et architecturale du PMO avec les éléments des documents de consensus
 - Mettre en compatibilité SCOT, PLUS, SPR, Sites Classés avec les éléments des documents de consensus
 - mode de faire : discuter du projet avant l'achat et la pose
 - mode de faire vivre : mettre en place une « commission de discussion » (instructeur commune + technicien Tépos + Caue) pour recevoir les porteurs de projet (cf commission d'urbanisme)

Études connexes et liens utiles

- à mettre en lien avec une révision de la Charte paysagère et architecturale du Pays Marennes-Oléron
- Cadastre Solaire <https://oleron.insunwetrust.solar/simulateur>
- Plan de gestion du PNM de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis / Finalité 37 : Garantir la compatibilité des énergies marines renouvelables de taille commerciale avec les enjeux majeurs de préservation des espèces, habitats et fonctions écologiques / Finalité 38 : Rendre exemplaires d'un point de vue environnemental les projets d'EMR expérimentaux, de la conception au démantèlement / Finalité 39 : Exploiter durablement la biomasse marine par des biotechnologies marines compatibles avec les enjeux de préservation du milieu marin
- Guide de mise en œuvre des ENR de la CCIO
- Communauté de communes du bassin de Marennes : <https://www.bassin-de-marennes.com/> et Communauté de communes de l'île d'Oléron (service Tepos) : <https://www.cdc-oleron.com/>
- Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) : <http://www.fnccr.asso.fr/>
- PCAET de l'île d'Oléron (en cours de rédaction)



B.1.5 | MARQUER LES LIMITES DES BOURGS - RENDRE LISIBLES DANS LE PAYSAGE LES COUPURES ET FRANGES URBAINES

État des lieux

L'étalement urbain, le développement de nombreux motifs urbains génériques, l'apparition de friches agricoles aux abords des bourgs et hameaux, l'aménagement urbain des bas-cotés (comme à Saint-Nadeau) tendent à faire disparaître les spécificités entre espaces agricoles, naturels et urbains. Cette perte de lisibilité entraîne une perte de qualité paysagère, une banalisation, des conflits d'usages fréquents, le sentiment que l'urbanisation peut se poursuivre à l'infini.

Objectifs

Différencier et affirmer les espaces agricoles/naturels et les espaces urbains, qualifier les entrées de ville, réduire les conflits d'usage entre habitat et agriculture, marquer, qualifier et protéger les coupures d'urbanisation (urbanisme), corridors biologiques (TVB), ruisseaux, franges des marais salés et doux, espaces naturels et agricoles de qualité (paysage), zones d'expansion des crues et de la houle, forêts de protection (PPR)...

PORTAGE SUGGÉRÉ	Communes (PLU) - Département (Voiries)
COLLABORATIONS	PMO (SCOT), Animation PP, CClO, CCBM, services instructeurs
FINANCEMENTS	Communes;Département
ESTIMATIF	20 000€ à 300 000 €
ÉCHÉANCE	2029
PRIORITÉ	1



Carte des centralités potentielles - A préciser dans le SCOT

Description

Mettre en place des documents, actions, concernant les thématiques suivantes :

- Installation de jardins familiaux ou de maraîchers sur les franges urbaines, remettre en place des ceintures maraîchères pour signifier les limites urbaines
- Aménager des placettes, parcs urbains, revaloriser les espaces communs (mares, bois, prairies, puits, rivières...) et valoriser les patrimoines en entrée de bourg pour marquer et signifier clairement le début de l'urbain.
- Aménager des réseaux de cheminements doux qui permettent de parcourir à pied et de comprendre les transitions de l'urbain au rural
- Indiquer le passage entre terres basses et hautes, nommer les coupures d'urbanisation par leurs noms vernaculaires (ruisseaux, marais etc)

Mettre en place des accompagnements pédagogiques et des politiques d'appui pour la vulgarisation de ces thématiques :

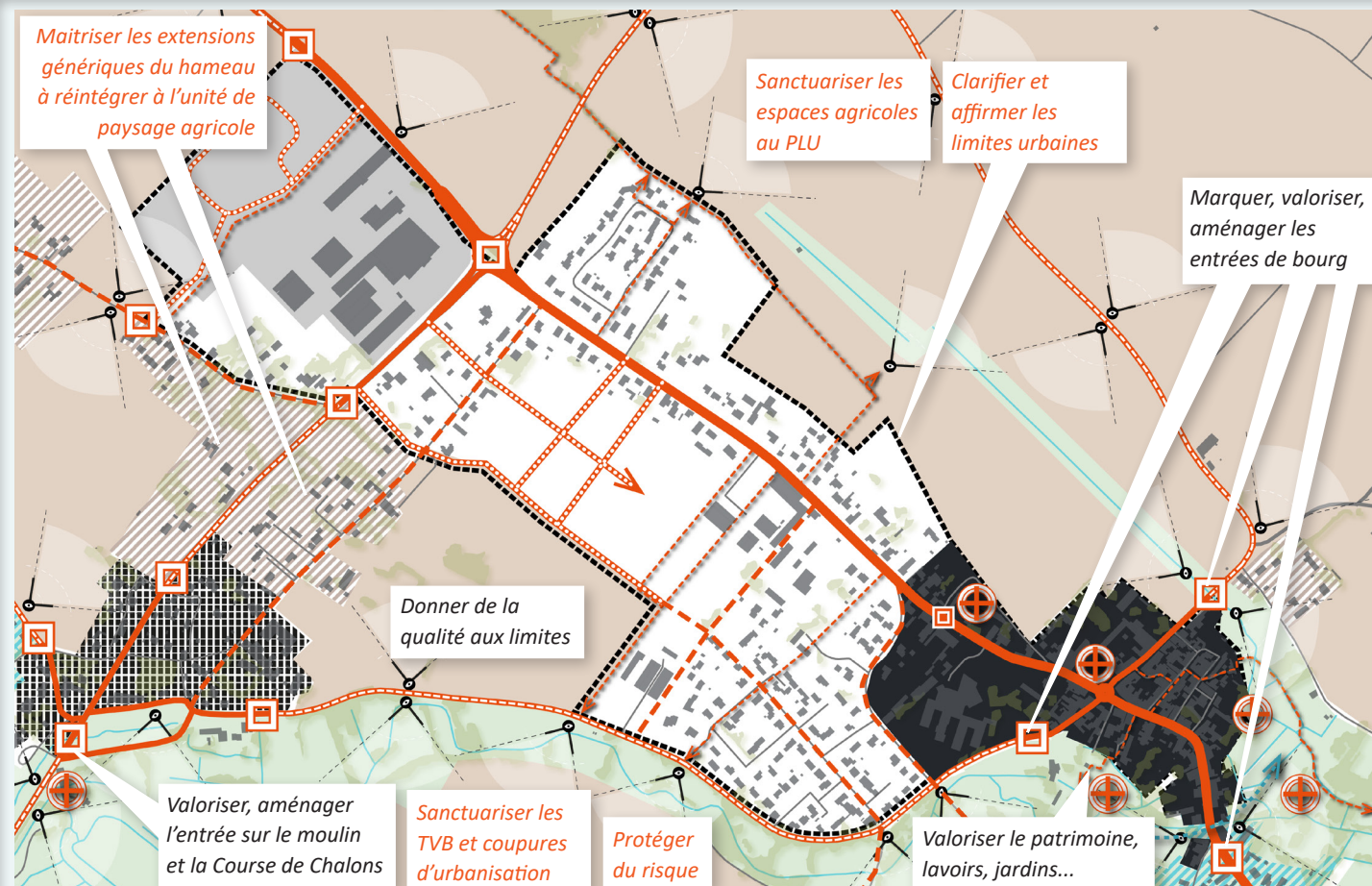
- Informations sur les risques, inondation, feux, submersion...
- Faire connaître le guichet unique, faciliter l'accès des demandeurs à la réglementation,
- Faire connaître le livret unités et motifs de paysage du Pays Marennes Oléron et mener des actions de pédagogie sur la lecture transversale du territoire,
- Qualité des fonds de jardin et les clôtures, imperméabilisation des sols, utilisation des pesticides, paysage d'emprunt (le paysage créé dans les parcelles privées et vu depuis les espaces publics, chemins etc...)
- collaboration : paysagistes, agriculteurs du territoire

Coordination avec les documents réglementaires

- Inscription des principes dans le SCOT,
- déclinaison dans les PLUs, mise en place d'OAP

Études connexes

- Charte paysagère et architecturale du Pays Marennes-Oléron
- Les carnets pratiques de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France : «Comment traiter les fronts urbains?»
- SCOT à décliner dans les PLUs communaux
- Phase 1 du plan paysage / livret motifs
- Phase 2 du plan paysage / zooms densité
- Axe 8 Biodiversité en ville (AVIII.1.3 , AVIII.1.5, AVIII.2.1 et AVIII.2.2) et Axe 10 Le Gua du plan d'action TVB



Bien positionner, qualifier les entrées pour signifier les limites



Exemple négatif / Entrée très banalisée du Gua, de plus, probablement parfois inondée par la Course de Chalons / La limite n'est pas claire



Exemple positif / mur ancien et de qualité repris lors de la construction du lotissement - bordé par la belle Course de Chalons. La limite est tout à fait claire.

Bien positionner les entrées dans le bourg ou le hameau - Utiliser les entrées pour valoriser le patrimoine



Panneau positionné dans le paysage rural, loin du hameau



Utiliser le passage de la Course, puis le moulin, puis la mare pour signaler l'entrée à positionner ensuite

Chercher dans le livret motifs ce qui qualifie la limite



Chemin vers le marais, taillée

Point de vue sur le marais

Ancien trait de côte

Jardins entourés de murets sur le coteau entre bourg et marais

Extension générique - route des 10m jardins haies de tuyas

Chercher dans le livret motifs ce qui qualifie la limite



Prairie

limite fossé avec haie

Champs

Maison ancienne jardin et muret

Maison neuve jardin et tuyas

Boisement récent, enrichissement

vigne et chemin



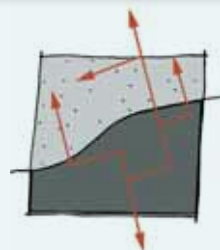
Rendre l'espace rural accessible sans le dégrader



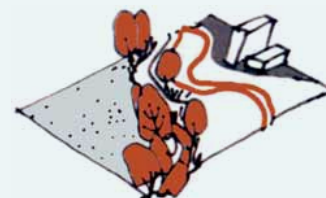
Faciliter les échanges et les continuités



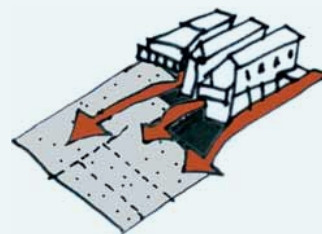
Privilégier les promenades en lien avec les deux espaces



Tenir compte des perceptions réciproques des espaces



Traduire et utiliser les lignes d'appui, valoriser le paysage existant



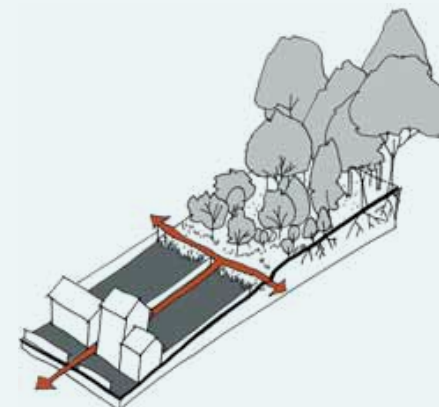
Aménager des liens entre une zone d'activité et l'espace rural



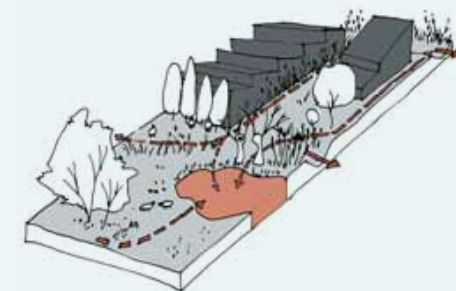
Stabiliser l'avancée d'une limite urbaine par l'aménagement d'une promenade



Prendre en compte la fonctionnalité des espaces agricoles



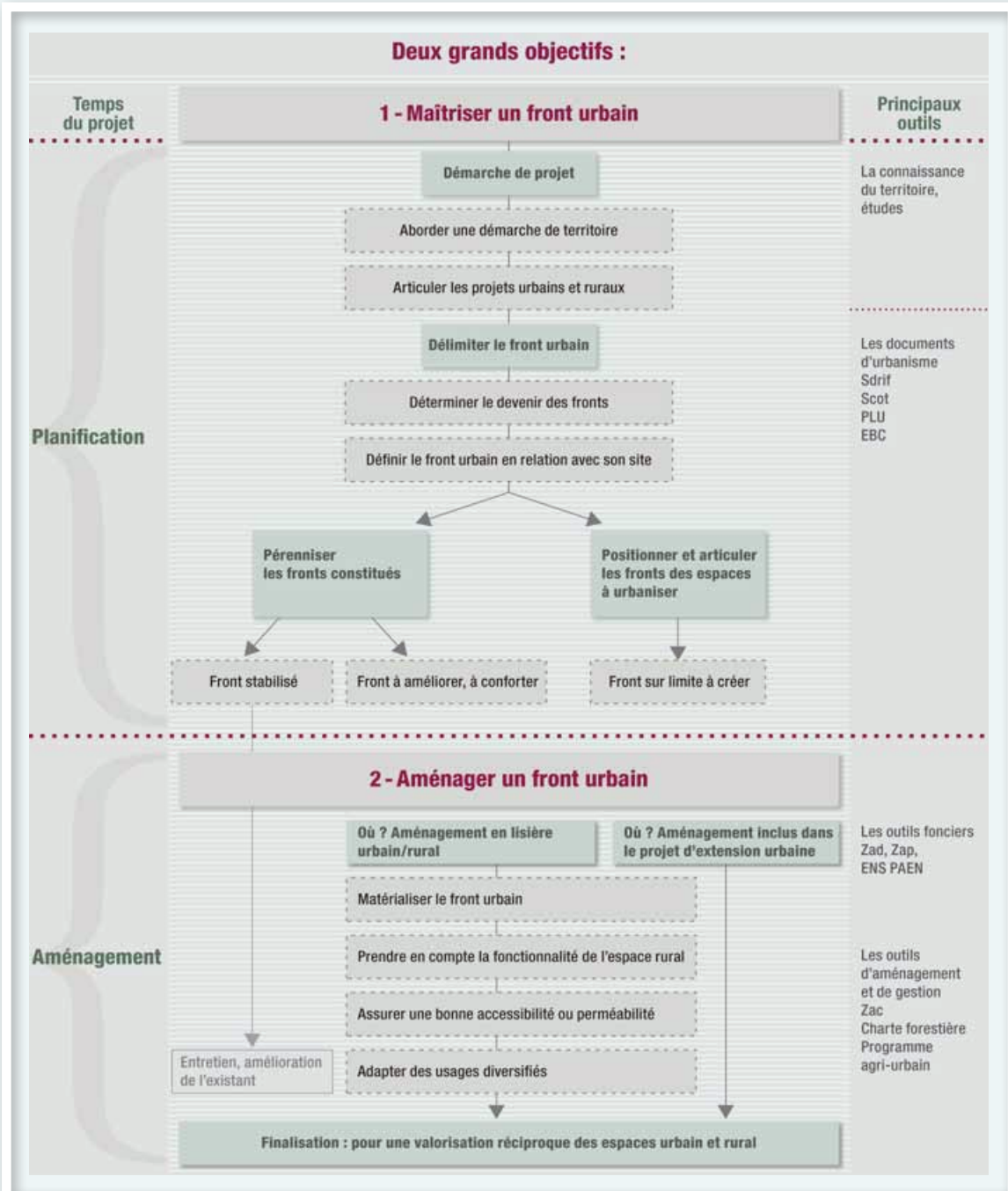
Peréniser la limite en développant des accès à l'espace rural



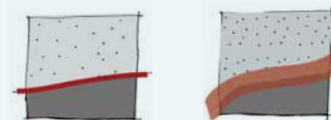
Limiter les impacts par la gestion des eaux pluviales

Illustrations / Les carnets pratiques de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France : «Comment traiter les fronts urbains?»

Comment identifier les limites dans les documents d'urbanisme ?



Le front urbain représente à la fois une ligne de contact et une épaisseur



Un front urbain peut être considéré comme une ligne de contact entre les espaces bâtis et les espaces ouverts. La maîtrise de cette ligne a pour objectifs de :

- préserver les entités agricoles, naturelles et forestières ;
- garantir les continuités et liaisons entre ces entités ;
- participer à la structuration de l'espace urbain en maintenant notamment des « coupures » d'urbanisation et des espaces de respiration ;
- permettre le retour de la nature en ville.

Le traitement de ces « lisières » urbaines joue un rôle de transition et de valorisation réciproque entre l'espace urbain ou à urbaniser et les espaces ouverts.

Les carnets pratiques de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France : «Comment traiter les fronts urbains?»

B.2.1 | AFFIRMER LES AMBIANCES PAYSAGÈRES INITIALES DANS LES FLOUS PAYSAGERS ET LES ESPACES DE COLMATAGE

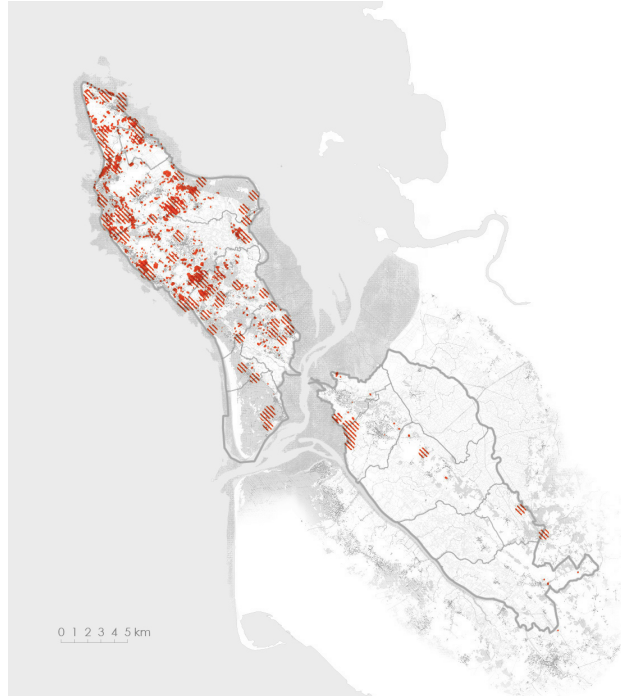
État des lieux

Les motifs génériques s'étalant le long des routes, les campings ainsi que les parcelles et ZAC à camper tendent à adopter des vocabulaires urbains (clôtures, boîtes aux lettres, trottoirs, végétation) coupant l'accès et la vue aux paysages sur lesquels ils s'installent, brouillant la lecture et le fonctionnement du territoire, créant des conurbations qui banalisent fortement les paysages. Ils créent des flous, des incohérences dans les transitions paysagères.

Par ailleurs, ils créent des ruptures dans la trame verte et bleue en s'installant dans les continuités écologiques.

Ils sont également souvent situés sur des espaces de risque, submersion, inondation, feu de forêt.

Ils disqualifient donc des espaces **à haut potentiel paysager, écologique et protecteur du risque.**



Campings, ZAC à camper, parcelles à camper, extensions linéaires

Objectifs

- Clarifier les limites entre urbain et rural, affirmer les limites de l'urbain, faire ré-émerger les unités paysagères initiales,
- Créer ou renforcer des coupures d'urbanisation, protéger et renforcer les continuités écologiques, construire et habiter hors risque.
- Adapter les vocabulaires des clôtures, limites, jardins, voiries, aux unités de paysage initiales dans lesquelles les flous sont situés pour retrouver une cohérence et une qualité paysagère.
- Retrouver une cohérence territoriale et paysagère en terme de fonctionnalité des espaces - connectivité biologique - cadre de vie de qualité - gestion des eaux pluviales - protection contre le risque.

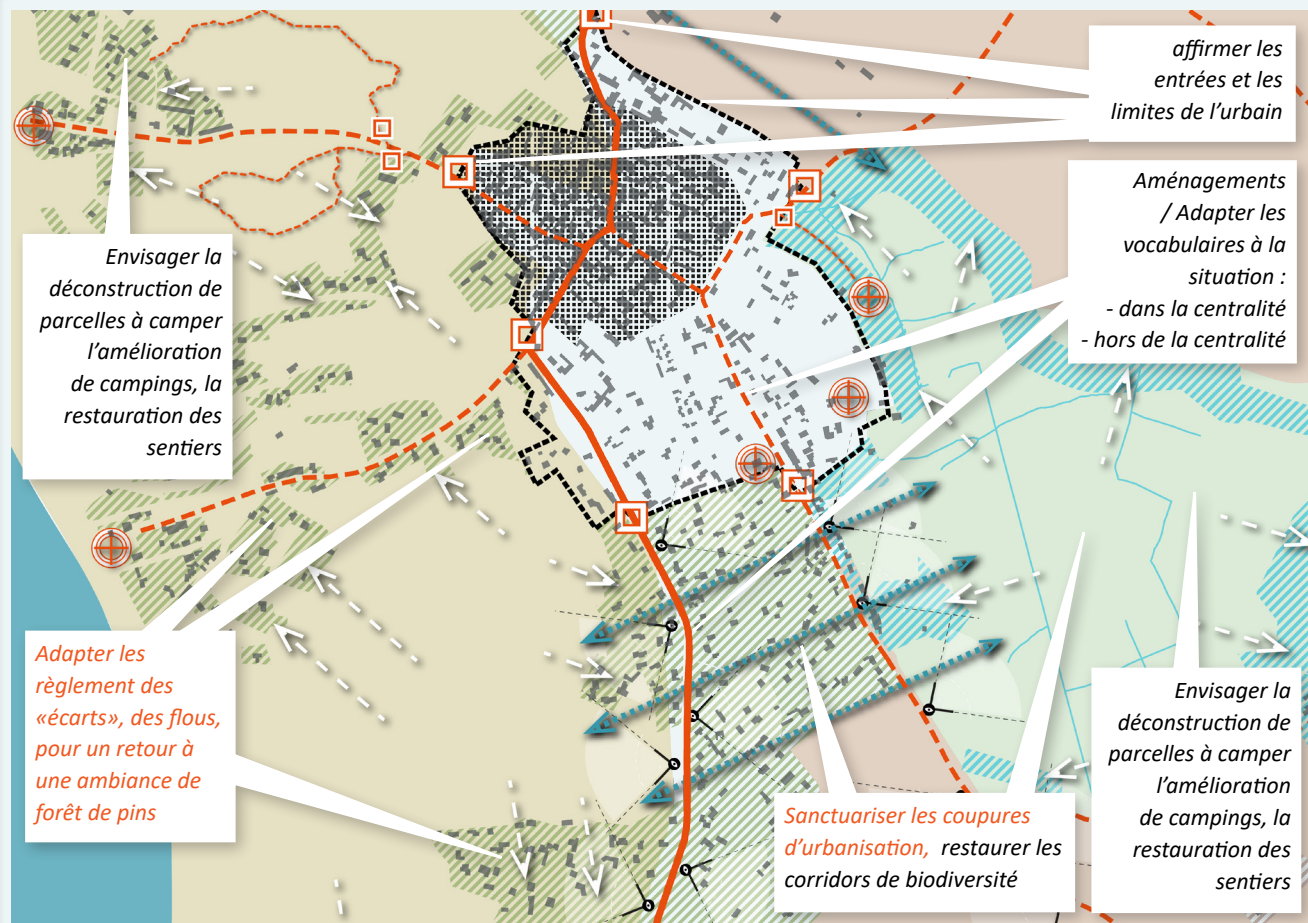
Description

- Repérer les lieux à travailler sur la base du SCOT, avec les coupures d'urbanisation, les périmètres de protection et les TVB.
- S'inspirer des exemples développés dans les zones à enjeux.
- Envisager la déconstruction en particulier dans les espaces à risque ou à fort enjeux patrimonial (par exemple les parcelles à camper dans les dunes, sur les marais doux). Exemple de Domino
- Adopter un vocabulaire autre que urbain, en déconstruisant les limites et clôtures, en densifiant les plantations, en enlevant les trottoirs...
- Intégrer les campings, parcelles et ZAC à camper aux structures urbaines et paysagères de leurs unités de paysage. A prioriser par unités et enjeux (zones à risques, espaces patrimoniaux et littoraux remarquables, coupures d'urbanisation, réservoirs et couloirs de biodiversité...) Exemple de Domino
- Adopter un vocabulaire adapté sur limites, entrées, végétation, matériaux (palettes)
- Réalisation de documents de sensibilisation au rôle de la végétation dans le confort thermique de l'habitat / Les espaces de risques / La stratégie de biodiversité / Mettre en place des politiques d'appui et de la pédagogie (balades commentées, réunions publiques...)
- Mettre en place un portage politique fort et une action publique avec des actions à réaliser en chantiers d'insertion.

Coordination avec les documents réglementaires

- Faire le lien avec les coefficients de biotope développés dans le cadre du SCOT, des PLU et de la stratégie TVB.
- Banir dans la réglementation SCOT, à décliner dans les PLUs, le vocabulaire urbain et de petit centre urbain qui est à réserver aux villes, bourgs, hameaux

PORTAGE SUGGÉRÉ	CCIO, CCBM
COLLABORATIONS	Particuliers, services urbanismes, CAUE, Groupe de travail «Médiation/communication»
FINANCEMENTS	CCIO, CCBM, PMO, particuliers
ESTIMATIF	Sur missions existantes
ÉCHÉANCE	2029
PRIORITÉ	1



Adapter les règlements des PLUs pour régénérer les ambiances des paysages initiaux

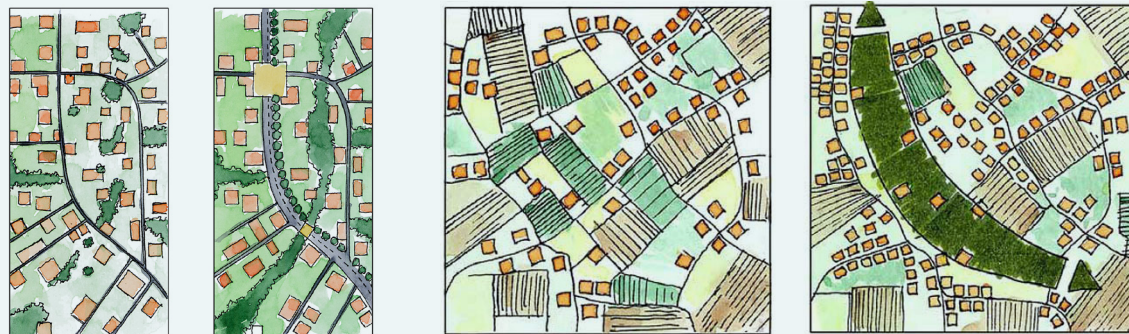


Ambiance actuelle dans les écarts / Saint-Brévin-les-Pins Traitement des abords et règlement du PLU générant une ambiance «lotissement de mauvaise qualité».



Ambiance recherchée dans les écarts dans 20 ans / Saint-Brévin-les-Pins. Traitement des abords et règlement du SPR générant une ambiance «ville sous les pins»

Restaurer les corridors de biodiversité dans les lotissements



Exemple de reconstitution de corridors de biodiversité dans des lotissements, sur des arrières de jardins et entre les parcelles, englobant des parcelles entières, boisement densifiés et clôtures enlevées.

Exemple présenté / Zone à enjeu Domino

Autres exemples à consulter / Toutes les zones à enjeu

Zooms densité sur les entrées de villes

: boulevards et rues, éclairages, places minérales, terrasses, stationnements imperméabilisés, trottoirs, portails imposants, murs et clôtures synthétiques, haies monospécifiques et taillées...

- Inscrire dans la réglementation (SCOT - à décliner dans les règlements des PLUs) une déclinaison des vocabulaires d'aménagement en référence aux unités de paysage initiales sur lesquelles se sont développés les motifs génériques.

Vocabulaire rural dans les terres hautes, route simple, bas coté enherbé, fossés fauche tardive, arbres repères, clôture haies libres mixtes, feuillus dans les jardins...

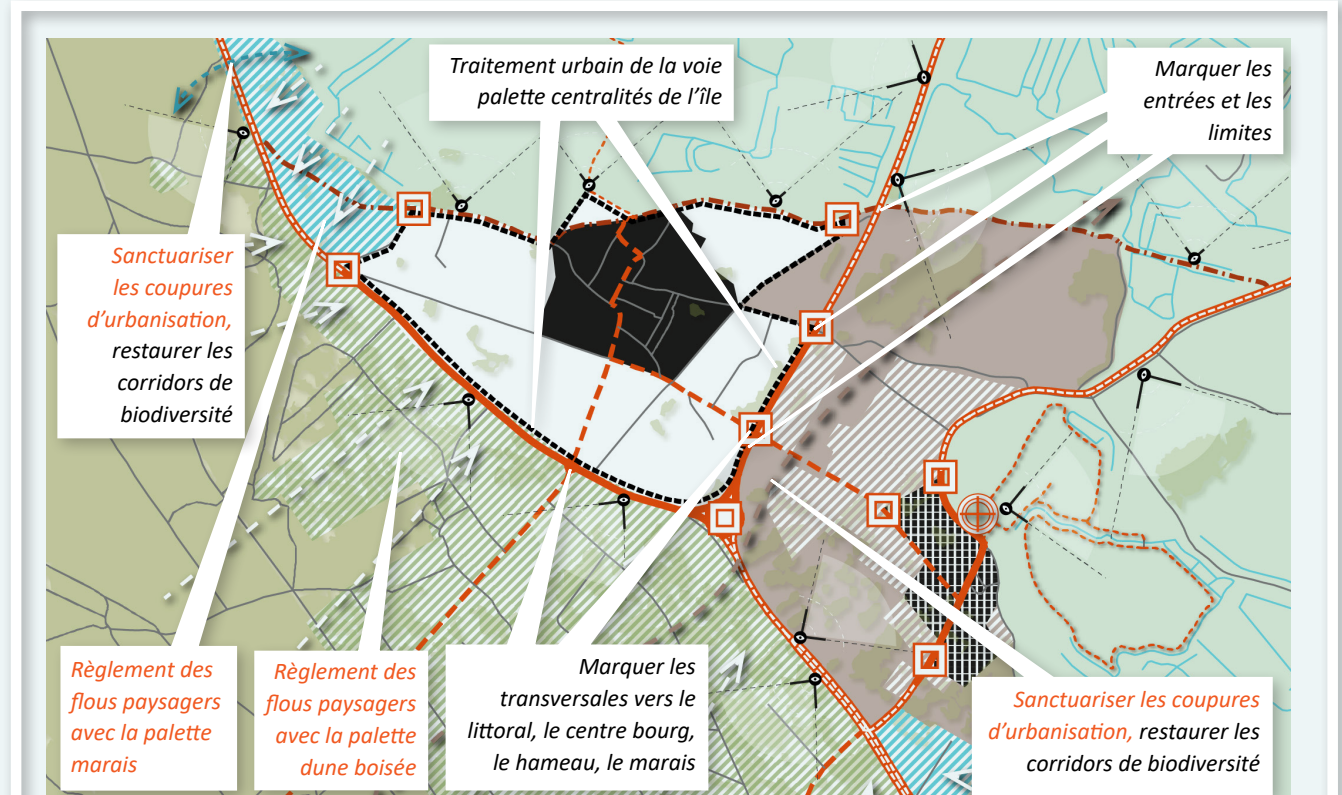
Vocabulaire des marais doux route simple, bas coté enherbé, fossés fauche tardive, pas de murs ou clôture, feuillus denses dans les jardins de devant et de derrière...

Vocabulaire des dunes boisées route simple, avec forte densité plantée de résineux (pins essentiellement) pour affirmer la présence de la dune boisée.

...

Études connexes

- Plan d'action TVB / Axe 1 Gestion des parcelles à camper / Axe 6 Gestion concertée des friches et de l'enfrichement / Axe 8 Biodiversité en ville (Action AVIII.2.1 et AVIII.2.2) / Axe 11 St Just-Luzac (Action AXI.1.a, c et d) / Axe 13 Le réseau humide doux de l'île d'Oléron
- Charte paysagère et architecturale du Pays Marennes-Oléron
- SCOT à décliner dans les PLUs communaux
- Phase 1 du plan paysage / livret motifs
- Phase 2 du plan paysage / zooms densité
- Phase 3 du plan paysage / zones à enjeu



Adapter les règlements / restaurer et sanctuariser les corridors biologiques



Exemple positif / Grand-Village / Streetview
Paysage / Traitement des abords qualitatif, adapté à une route littorale traversant un massif de forêt dunaire
Corridors biologiques / TVB / limites perméables et non accidentogènes



Exemple négatif / Saint-Trojan / Streetview
Paysage / Vocabulaire routier / Limites marquées par des murs imperméables à la vue / paysage uniformisé
Corridors biologiques / TVB / Murs imperméables ne laissant pas passer la biodiversité, axe accidentogène.

B.2.2 | INTÉGRER LES BÂTIMENTS AGRICOLES AUX PAYSAGES

État des lieux

La présence de bâtiments d'exploitation est une nécessité pour le maintien de l'activité agricole, principale source d'ouverture et d'entretien des paysages. Néanmoins, la mutation des pratiques tend à entraîner l'accroissement des volumes bâtis et une mauvaise intégration au paysage (volumes, implantations, couleurs, matériaux). Ils apparaissent dès lors comme des points noirs là où ils devraient apparaître comme des atouts et des patrimoines.

Objectifs

Intégrer/insérer les bâtiments agricoles, existants et nouveaux au paysage, les faire apparaître comme des atouts paysagers, partie prenante des entités

Études connexes

- CHARTE PAYSAGÈRE ET ARCHITECTURALE DU PMO
- CHARTE DÉPARTEMENTALE CABANES OSTRÉICOLES
- GUIDE DE L'ARCHITECTURE OSTRÉICOLE DU DÉPARTEMENT
- CHARTE AGRICULTURE, URBANISME ET TERRITOIRE, DDTM

PORTAGE SUGGÉRÉ DREAL / STAP / Chargé de mission coordination graphique et documentaliste

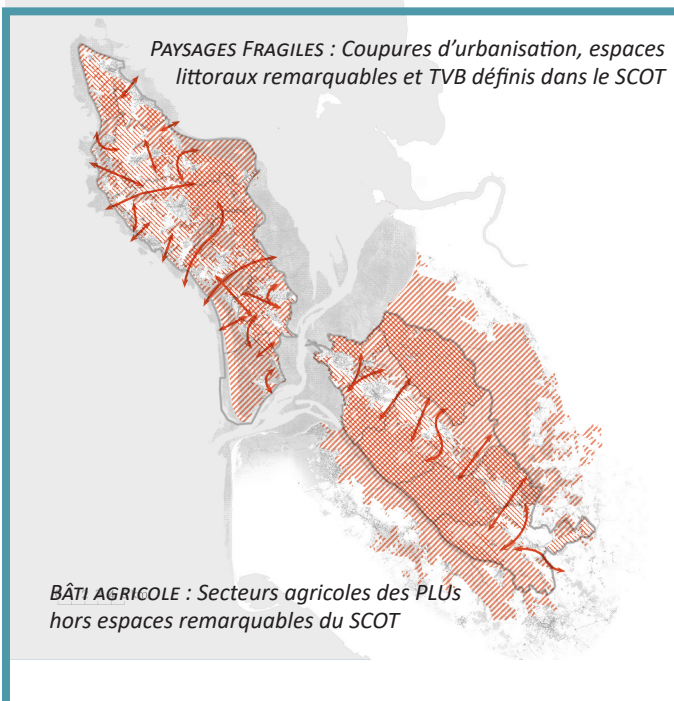
COLLABORATIONS CAUE, Services agriculture, développement économique et urbanisme communaux et communautaires, Chambre d'Agriculture, DDTM, Département, TEPOS/TEP-CV

FINANCEMENTS CCIO, CCBM

ESTIMATIF 5 000€ pour mise à jour de la charte

ÉCHÉANCE 2024

PRIORITÉ 1



Description

_Mise à jour de la charte architecturale et paysagère du Pays Marennes Oléron en y intégrant les recommandations du département concernant les bâtiments ostréicoles et de la DDTM concernant l'intégration architecturale et urbaine des bâtiments agricoles. Un atelier pourra être organisé avec les services agriculture, développement économique et urbanisme communaux et communautaires afin d'évaluer les dernières constructions agricoles et leur intégration, constituer une base de données d'exemples et contre-exemple et de lever les blocages les plus courants

_Systématisation du conseil coordonné CAUE/DREAL/DRAC/Chambre d'Agriculture/TEPOS à travers la mise en place d'un guichet unique (Fiche D.1.3)



B.2.3 | INSCRIRE LES PAYSAGES FRAGILES DANS LES PLUS

État des lieux

Le Projet de Paysage du PMO et le SCoT qui en découle ont fait apparaître de nombreux enjeux de protection voir de reconquête des espaces fragiles tels que les réservoirs et corridors biologiques, les coupures d'urbanisation et les espaces littoraux remarquables. Si les plans d'actions du Plan Paysage et de l'étude TVB répondent en partie à ces enjeux, il semble nécessaire de les acter dans les PLU. Le SCoT rendra d'ailleurs cette mise en compatibilité obligatoire et réglementaire.

Objectifs

Protéger les espaces fragiles, mettre en cohérence les PLUs avec les orientations du Plan Paysage, de l'étude TVB et du SCoT.

Description

Des conseils pour la délimitation précise de ces éléments dans le SCOT et les PLUs ont été proposés dans la phase 2.

Études connexes

- Plan d'action TVB / Axe 1 (Action AI.1.1.1) Axe 6 (Action AVI.2) Axe 10 (Action AXI.1.a, b et d) Axe 12 (Action AXII.2) Axe 13 (Action AXIII)

- à mettre en lien avec une révision de la Charte paysagère et architecturale du Pays Marennes-Oléron

PORTAGE SUGGÉRÉ Services urbanismes, CCBM, CCIO

COLLABORATIONS Services agricultures et développement durable

FINANCEMENTS sans objet

ESTIMATIF sans objet

ÉCHÉANCE 2024

PRIORITÉ 1

OBJECTIF C

GÉNÉRER, QUALIFIER, PROTÉGER, GÉRER ET VALORISER DES PAYSAGES ÉCOLOGIQUES ET ÉCONOMIQUES

- favoriser la prise de conscience que **les agriculteurs, ostréiculteurs sont des acteurs majeurs de la fabrique des paysages** et **créent de la richesse touristique** sur le territoire,
- Soutenir **les productions agricoles** par la vente directe, les circuits courts, en **faciliter la mise en place d'outils de production** des agriculteurs, ostréiculteurs...,
- Mettre en scène les **patrimoines majeurs des pointes et des ports, vues et covisibilités, terres hautes et basses**, ceux plus confidentiels de l'arrière pays, par des récits entre patrimoines naturels, culturels, risques et paysages, sur les routes et cheminement transversaux.

C.1 | PROTÉGER ET GÉRER LES PAYSAGES AGRICOLES ET FORESTIERS

- C.1.1 | Conforter l'agriculture comme atout de la richesse paysagère du Pays
- C.1.2 | Connaître le territoire agricole et ses paysages
- C.1.3 | Accéder au Foncier et au bâti agricole | Loger les agriculteurs
- C.1.4 | Diversifier les productions et développer les circuits courts

C.2 | QUALIFIER ET VALORISER LES PAYSAGES NATURELS ET PATRIMONIAUX

- C.2.1 | Repenser et compléter la signalétique
- C.2.2 | Adapter l'utilisation du végétal aux paysages | Palettes végétales

C.3 | METTRE EN AVANT LES DÉPLACEMENTS DOUX VECTEURS DE DÉCOUVERTE DES PAYSAGES

- C.3 | Structurer les déplacements doux, créer un réseau à l'échelle du pays

0 1 2 3 4 5 km

C.1.1 | CONFORTER L'AGRICULTURE COMME ATOUT DE LA RICHESSE PAYSAGÈRE DU PAYS

État des lieux

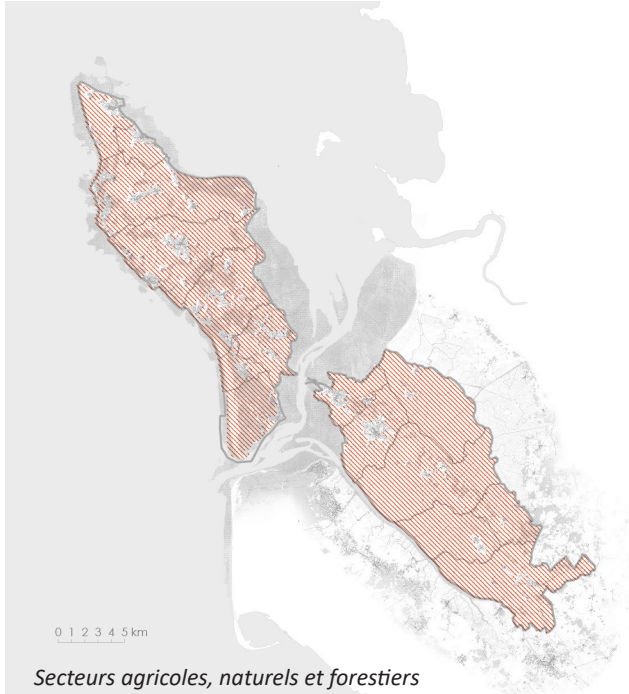
L'île d'Oléron et le Bassin de Marennes sont avant tout des territoires ruraux dont les paysages sont façonnés par l'agriculture. Qu'ils soient ostréicole, d'élevage ou simplement des espaces ouverts permettant de voir loin, ces paysages sont supports de l'activité touristique en plus d'être partie prenante de l'économie locale.

Néanmoins, sur l'île et une partie du continent, le développement important de l'étalement urbain dû à l'attractivité de ce territoire a mis à mal la fiabilité des exploitations agricoles par le morcellement du foncier. La spéculation induite ainsi que le déclin général de l'agriculture ont entraîné le développement d'un très grand nombre de friches autant sur les terres hautes que dans les marais, générant une fermeture partielle des paysages, une perte de qualité, la disparition progressive des vues et ouvertures sur le grand paysage.

C'est par la connaissance et un intérêt pour ces enjeux qu'on été mis en place respectivement le plan d'actions Charte agriculture durable de l'île d'Oléron en 2012 et le Grand Projet du marais de Brouage en 2016. Malgré une pertinence extrême des actions engagées par ces deux projets, est toujours absent une cohérence globale à l'échelle du Pays et certaines parties du territoire comme les terres hautes de la presqu'île de Marennes et le marais de la Seudre.

Objectifs

Retrouver une lisibilité et des vues longues sur les paysages, préserver voir restaurer durablement la qualité paysagère des espaces agricoles ; remettre en culture certaines friches, notamment le long des axes principaux, sur les entrées du territoire et des communautés de communes, dans et aux abords des marais doux de l'île, dans certains fonds de marais.



Secteurs agricoles, naturels et forestiers

PORTAGE SUGGÉRÉ	Service Agriculture durable de la CCI O ; Service Grand projet du marais de Brouage et Développement économique de la CCBM
COLLABORATIONS	Comité de Développement Agriculture Durable de l'île (CDAD) ; Parlement du marais pour le marais de Brouage ; acteurs du monde agricole et aquacole pour le reste de la CCBM
FINANCEMENTS	Fonds Propres
ESTIMATIF SALAIRE	sans objet
ÉCHÉANCE	2021
PRIORITÉ	1

Description pour la CCI O

- Faire le bilan du plan d'actions agriculture durable de l'île d'Oléron

_A l'occasion de la réunion annuelle CDAD

_Évaluation de l'avancée du plan d'actions, des freins, des nouvelles aspirations, des nouveaux acteurs et nouveaux projets

_Évaluation des sommes engagées pour la réalisation des actions finies et commencées

_Rédaction d'un document bilan

- Mettre à jour le plan d'actions, renouveler la charte

_A partir du bilan et en concertation avec le groupe de travail, les anciens et nouveaux acteurs repérés

_En reprenant les axes développés dans le premier plan d'action et complétés des enjeux et actions du plan paysage proposés dans les paysages suivantes :

- Connaissance du territoire (Action C.1.2)
- Accès au Foncier et Bâti (Action C.1.3)
- Diversification et circuits-courts (Action C.1.4)
- Systèmes et pratiques d'exploitations durables (prenant en compte les aspects paysagers)
- Sensibilisation et mobilisation (Actions D.1.1, D.1.2, D1.4 et D.2 du plan paysage)

_Évaluation des besoins humains et financiers pour la concrétisation du plan d'actions ; priorisation des actions



Polyculture sur l'île d'Oléron

Description pour la CCBM

• Les actions en cours sur le marais de Brouage

Le projet du grand marais de Brouage répond entièrement aux enjeux paysagers et agricoles. Il pourra néanmoins prendre en compte les propositions d'actions et les outils précisés ci-après de connaissance du territoire, d'accès au foncier et au bâti agricole, de diversification des circuits courts ainsi que de sensibilisation et mobilisation.

• Les actions en cours et à mener sur le pertuis et les secteurs ostréicoles et aquacoles, le marais de la Seudre et les terres hautes

Mise à part le groupe d'Action Locale pour la Pêche et l'Aquaculture auquel prend part la CCBM, aucune organisation ou groupe de travail ne met en relation les acteurs agricoles des terres hautes et ceux des marais de la Seudre. Un groupe de travail devra permettre d'évaluer les besoins en accompagnement des agriculteurs de ces deux secteurs et établir des axes de travail pour la prise en compte des enjeux paysagers et biologiques.

Un plan d'action pourra être établi sur les modèles de celui du projet du Grand marais de Brouage (Gestion de la ressource en eau, Soutien à l'élevage extensif, Valorisation du patrimoine, Médiation/Participation) et de celui de l'île d'Oléron (Connaissance du territoire, accès au foncier et bâti, diversification et circuits-courts, systèmes et pratiques d'exploitations durables, sensibilisation et mobilisation. Il devra aussi poser la question de l'intégration des bâtiments agricoles, problématiques particulière sur ce secteur.

Description commune

Un groupe de travail annuel ou bisannuel entre les différents porteurs de projets agricoles de la CCIO et de la CCBM permettra un partage d'expérience et des échanges (Action D.2 du Plan Paysage)

Études connexes

- CHARTE DE L'AGRICULTURE DURABLE DE L'ÎLE D'OLÉRON ET SON PROGRAMME D' ACTIONS
- GRAND PROJET DU MARAIS DE BROUAGE

*Système hydraulique dans le marais de Brouage
La gestion de la ressource en eau un sujet majeur*



Sentiers, routes, chemins et points de vue dans le marais de Brouage, la valorisation du patrimoine paysager



Sentiers, routes, chemins et points de vue dans le marais de Brouage, la valorisation du patrimoine paysager



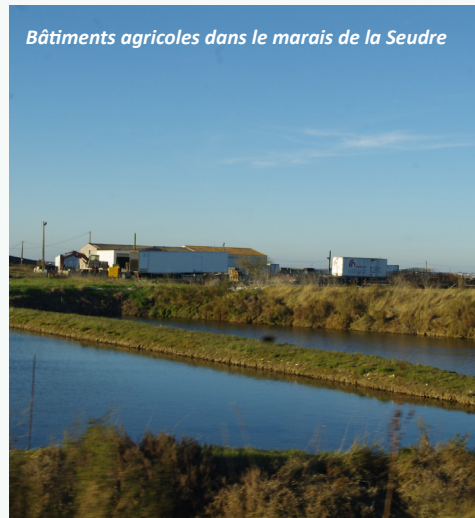
Paysage de l'élevage extensif dans le marais de Brouage



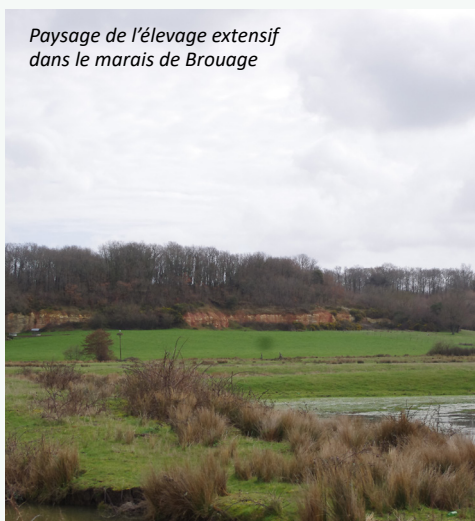
Bâtiments agricoles sur les terres hautes



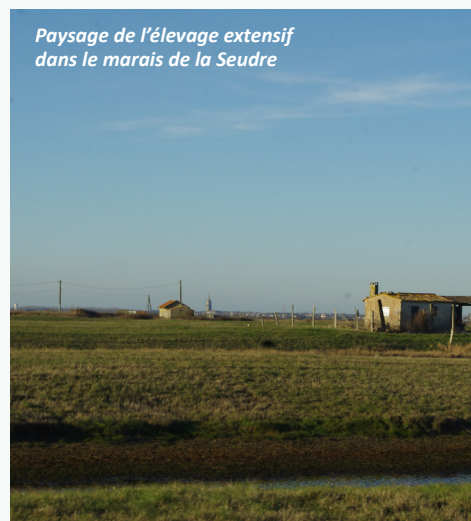
Bâtiments agricoles dans le marais de la Seudre



Paysage de l'élevage extensif dans le marais de Brouage



Paysage de l'élevage extensif dans le marais de la Seudre



Patrimoine paysager des vues des terres hautes vers les marais de la Seudre



C.1.2 | CONNAITRE LE TERRITOIRE AGRICOLE ET SES PAYSAGES

État des lieux

Le plan d'action de la charte agricole prévoyait de caractériser les activités primaires et l'occupation de l'espace des zones agricoles et naturelles ainsi que de suivre et d'analyser leurs évolutions. Des diagnostics agricoles ont été réalisés sur l'île. Les données SIG d'occupation du sol donne un certain nombre d'indications sur ces activités mais n'ont pas été mis à jour depuis 2014. Les enjeux agricoles n'ont pas été croisés à ce stade avec les enjeux paysagers et biologiques.

PORTAGE SUGGÉRÉ

- Service SIG du PMO pour mise à jour des données OccSol
- Service Agriculture durable de la CCIO ; Service Grand projet du marais de Brouage et Développement économique de la CCBM

COLLABORATIONS

Comité de Développement Agriculture Durable de l'île (CDAD) ; Parlement du marais pour le marais de Brouage ; acteurs du monde agricole et aquacole pour le reste de la CCBM , SAFER, Chambre d'Agriculture, CdL, Département

FINANCEMENTS

Sans objet

ESTIMATIF

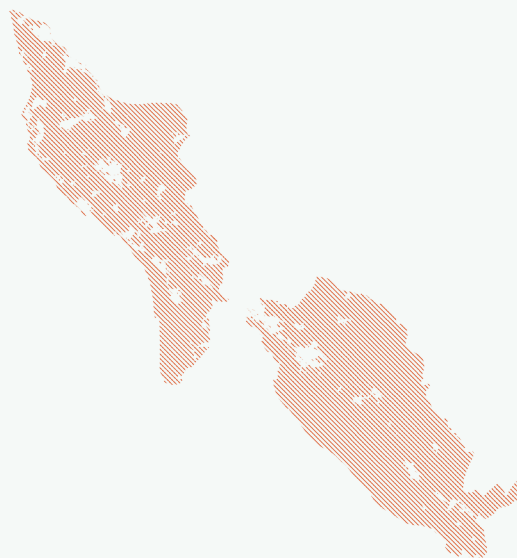
sans objet

ÉCHÉANCE

2021

PRIORITÉ

2



Secteurs agricoles, naturels et forestiers

Objectifs

Connaître les milieux agricoles, leurs évolutions récentes, les potentiels de développement pouvant contribuer à l'amélioration et aux maintiens des paysages.

Description

- Mise à jour des données SIG de l'Occupation du Sol, analyse des mutations à compléter des connaissances sur les friches et leurs évolutions ainsi que des espaces de préemption CdL, ENS, SAFER, communes.



Friche en formation, les Allards - Moulin de Rochereau

- Analyse des évolutions et choix des secteurs prioritaires de sauvegarde ou de remise en culture au regard :

_des enjeux paysagers : points de vue (action A.2.1), bords de route des axes principaux (action A.1.4 et A.2.2), entrées majeurs (action A.1.1 et A.1.3), marais doux et fonds de marais (B.2.1)

_des enjeux de réservoirs et de corridors biologiques (Axe 10, 11, 12, 13 et 14 du plan d'actions TVB)

_du travail sur les séquence Eviter-Réduire-Compenser (Axe 9 du plan d'actions TVB)

_du travail sur les friches engagés par la CCIO et développé par le plan d'action TVB (Axe 8)

- Recensement des développements récents de filières et des nouveaux acteurs
- Recensement des blocages de développement agricole liés à des problématiques de disponibilité du foncier, de permis de construire pour les bâtiments d'exploitations, de construction de filière de distribution.

Études connexes

Plan d'action TVB

- AXE 6 GESTION CONCERTÉE DES FRICHES ET DE L'ENFRICHEMENT

Action AVI.1.a Inventorier les friches du territoire et les qualifier en termes de destination,

Action AVI.1.b Hiérarchiser leurs importances relatives dans le bon fonctionnement des réseaux écologiques,

Action AVI.1.c Etablir des objectifs de gestion différenciée en fonction des usages des terres, de leurs localisations, de leurs destinations et des milieux naturels qui les constituent,

Action AVI.1.d Articuler ces plans de gestion avec ceux existants sur les sites gérés ou protégés (ENS, Natura 2000, loi Littorale, parties naturelles des sites classés,...),

Action AVI.1.e Préconiser des zonages PLU(i) adaptés aux différents usages

- AXE 9 SÉQUENCE EVITER-RÉDUIRE-COMPENSER

C.1.3 | ACCÉDER AU FONCIER ET AU BÂTI AGRICOLE | LOGER LES AGRICULTEURS

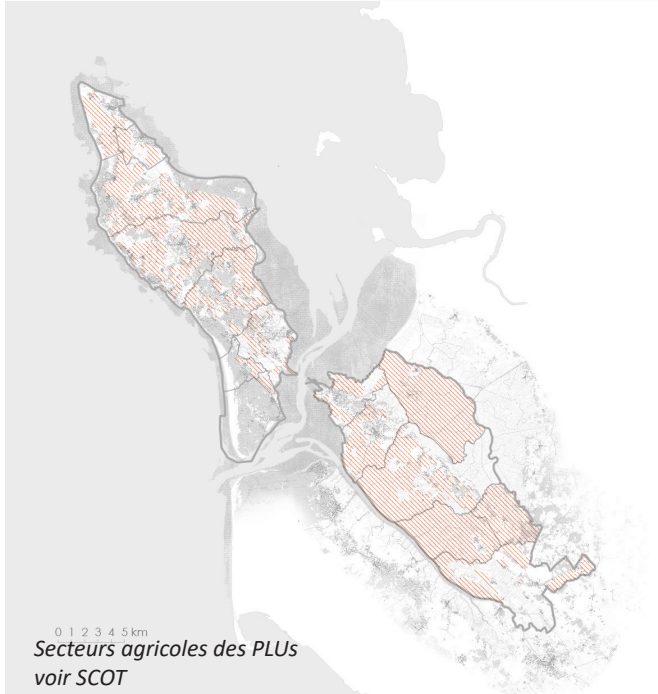
État des lieux

Le morcellement du parcellaire agricole et la forte pression spéculative a largement limité les possibilités d'installation soit par l'indisponibilité des terres à cultiver, soit par l'impossibilité de construire des bâtiments d'exploitation au vue des règlements d'urbanisme, soit par la difficulté de se loger à des prix raisonnables et à proximité des exploitations. Ces freins à l'installation sont partie prenante du développement des friches et des difficultés de maintien des agriculteurs.

Objectifs

Installer de nouvelles exploitations dans les secteurs à enjeux paysagers pour leur entretien voire leur amélioration, viabiliser les exploitations et faciliter les installations par un accès facilité au foncier agricole, à la construction de bâtiments d'exploitation seul (sans le logement à trouver dans les centralités proches) pour les agriculteurs et leur famille.

PORTAGE SUGGÉRÉ	CCIO, CCBM, Département, Conservatoire du Littoral
COLLABORATIONS	SAFER, Chambre d'Agriculture, PMO, DDTM, Département, Terre de liens
FINANCEMENTS	CdL, Département, Communes, privés
ESTIMATIF	Au cas par cas
ÉCHÉANCE	2029
PRIORITÉ	1



Description

• Constituer des offres foncières cohérentes dans les secteurs à enjeux

_Organiser un colloque pour la mise à jour des zones de préemption du Conservatoire du Littoral, des ENS du département, de la SAFER et des communes.

_Prioriser les espaces de marais doux, de fonds de marais, de bords de route des axes principaux, des entrées majeures y compris en parcelles à camper.

_Mettre à jour la plaquette de sensibilisation «Je suis propriétaire foncier, l'agriculture valorise mon terrain» en y ajoutant la possibilité de création d'AFP ou d'ASL pour la mise en commun de parcelles voisines.

• Permettre la construction ou la réhabilitation de bâtiments agricoles dans les secteurs agricoles

_Adapter le SCOT et les PLU pour permettre la réhabilitation et la construction de bâtiments agricoles en secteurs agricoles.

_Racheter ou faire racheter les anciennes colonies, les anciens domaines voire les campings pour y implanter de nouveaux bâtiments d'exploitation et/ou logements agricoles

• Adapter le PLH à la problématique du logement des agriculteurs

_Permettre aux agriculteurs de devenir bénéficiaires des offres de logements et d'hébergement développés par le PLH (ACTION n°3 - Développer l'accès aidé à la propriété et ACTION n°8 - Développer l'offre de logements et d'hébergements à destination des jeunes et des saisonniers)

_Intégrer les anciennes colonies à la stratégie foncière communautaire en faveur du développement durable (Orientation 2 dont ACTION n° 4 Élaborer un plan d'action foncière) Les colonies de vacances en déshérence pourraient ainsi devenir des logements sociaux municipaux pour les agriculteurs et les saisonniers.

• Remobiliser les plaquettes sur les friches et la mise en disponibilité des terres agricoles

Les mettre à jour (prix du foncier, proposition de création d'AFP et d'ASL), adapter les plaquettes au continent aux espaces de marais, continuer de les diffuser (actions D.1.1 et D.1.2)

Études connexes

PLAN D'ACTION TVB (Axe 1 Action A.I.1.1.3 Renforcement de la politique de maîtrise foncière publique)

PLAN DE GESTION DU PNM (Finalité 26 : Maintenir un tissu d'entreprises variées maillant le territoire ; Finalité 30 : Assurer le renouvellement des générations de marins pour pérenniser l'activité)

PROGRAMME D'ACTION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (Orientations 1,2 et 3)



C.1.4 | DIVERSIFIER LES PRODUCTIONS ET DÉVELOPPER LES CIRCUITS COURTS

État des lieux

Les productions locales sont un atout pour la valorisation des paysages car lors de la vente, il est possible de parler du contexte de leur production et donc du paysage.

Elles sont aussi la garantie d'une production plutôt extensive et de taille modérée moins impactant pour les paysages que les productions intensives et les exploitations de grande taille.

Objectifs

Parler et faire parler du paysage agricole grâce à la vente directe, les circuits courts, les visites à la ferme ... Maintenir des exploitations de taille moyenne et de production extensive

PORTAGE SUGGÉRÉ Office de Tourisme et groupe de travail «Médiation/ Communication», Animateur Plan Paysage

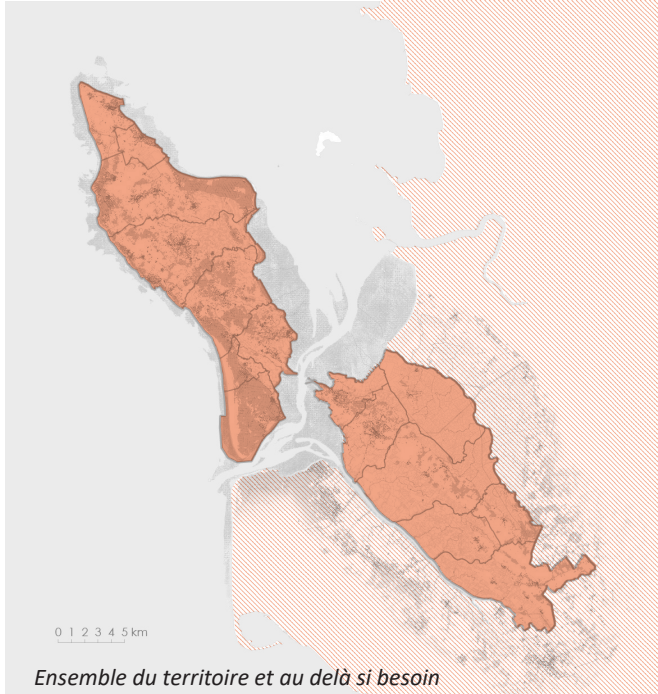
COLLABORATIONS Producteurs, CCIO, CCBM, label MOBS

FINANCEMENTS Régie des musées, Office de Tourisme, CCIO, CCBM, associations de producteurs

ESTIMATIF 15 000€/sentier

ÉCHÉANCE 2024

PRIORITÉ 2



Description

- Mettre en place des circuits de découverte des produits et des productions

_sur le modèle des circuits viticoles de l'île et des circuits du port des Salines

_identifier des producteurs partenaires sur les circuits de découverte

- Continuer et développer les balades gourmandes notamment lors d'événements comme les journées agricoles de l'île (Action D.2)

- Continuer la valorisation des marchés de producteurs

- Créer une signalétique de repérage des lieux de productions des appellations

Études connexes

PLAN D'ACTION TVB

Action AVI.3 Etude économique sur l'exploitation des produits de la gestion des friches

Action AIV.3.3 Etudier le potentiel de diversification des revenus pour les producteurs dans les marais en lien avec la gestion / restauration des milieux naturels en économie circulaire et / ou circuits courts .

PLAN DE GESTION DU PNM

Finalité 25 : Favoriser la diversification des productions et les nouvelles pratiques contribuant à l'adaptabilité de l'activité et respectant la biodiversité

Finalité 26 : Maintenir un tissu d'entreprises variées maillant le territoire

Finalité 29 : Maintenir ou augmenter la diversité des métiers et pratiques de pêche

Finalité 32 : Valoriser et promouvoir les produits de la pêche durable issus du Parc

C.2.1 | REPENSER ET COMPLÉTER LA SIGNALÉTIQUE

État des lieux

Qu'il s'agisse d'indication de lieux, de publicités pour des commerces ou des évènements, des panneaux d'interprétation ou de sensibilisation, des indications de parcours vélo ou pédestre, ou encore des panneaux routiers, les signalétiques sont nombreuses, dispersées, hétéroclites en formes autant qu'en couleurs. Cette disparité et son étalement sur le territoire tend à déqualifier les paysages et à brouiller l'information que le visiteur cherche.

Objectifs

Limiter et harmoniser la signalétique pour une meilleure lecture de celle-ci par les visiteurs et un impact moins important sur les paysages ; favoriser les renseignements sur les lieux plutôt que sur les activités ; favoriser d'autres modes de renseignement comme le numérique.

PORTAGE SUGGÉRÉ	Animateur Plan Paysage et chargé de mission coordination graphique et documentaliste
COLLABORATIONS	Groupe de travail associant : des commerçants, hôteliers, campings, activités de loisirs, agriculteurs, CCIO, CCBM, services déplacements et tourisme, office de tourisme, département, CAUE, DREAL, DDTM, AMI marais de Brouage
FINANCEMENTS	Fond propre
ESTIMATIF	Fond propre / étude en régie
ÉCHÉANCE	2029
PRIORITÉ	3



Description

• Faire le bilan des actions déjà menées

De nombreuses actions ont été menées pour améliorer la signalétique, qu'elle soit routière ou publicitaire, informative ou d'interprétation, ponctuelle ou multiples le long de sentiers. Un bilan est nécessaire afin de déterminer:

- _quelle application a été faite des règles/chartes d'affichage
- _lorsque recul de l'affichage il y a eu, quels leviers ont été utilisés et ont portés leurs fruits
- _quels outils de sensibilisation/réglementation existent, leurs obsolescences et leurs manques (mise à jour des réglementation SIL notamment)
- _quels sont les outils numériques existants ou à créer pouvant servir d'alternative aux signalétiques/publicités physiques
- _quels sont les besoins réels, qui a besoin de signalétique, qui le fait, combien ça coûte

• Mettre à niveau la charte et la compléter d'un plan d'action

La charte d'affichage du Pays Marennes Oléron devra être mise à jour (notamment données réglementaires) et complétée d'un plan d'action de la signalétique qui prévoira :

- _le regroupement des panneaux commerciaux d'orientation tel que prescrit par le charte PMO et par la charte de SIL
 - _une réflexion sur les ronds-points, leur rôle dans l'appropriation et la compréhension des paysages
 - _une campagne de sensibilisation des commerçants, hôteliers et autres au respect des règles et à la réduction des surfaces d'affichages par l'information individuelle ou par la réalisation de balades et/ou d'ateliers (action D.2)
 - _une campagne de sensibilisation et de facilitation du transfert des informations commerciales sur des outils numériques
 - _la mise en place de démarches de sanctionnement si besoin notamment grâce à la mutualisation des forces de police (cf action A.2.2 - mutualisation forces de police)
 - _l'harmonisation des signalétiques liées aux chemins de découverte (pédestre, à vélo), à l'interprétation et à la sensibilisation. Sans oublier celles liées à des productions agricoles comme le chemin d'interprétation viticole de l'île et la mise en place d'une procédure pour leur réalisation et leur installation (action D.1.1)
 - _une campagne de signalisation des lieux en particulier des espaces naturels et paysagers, ainsi que le patrimoine des pointes afin de les faire émerger dans le paysage
 - _une campagne de signalisation pour nommer les lieux de production agricole afin de les faire émerger comme partie prenante de l'entretien des paysages
- Proposer l'élaboration d'une charte de la SIL à l'appui d'un état des lieux et de la mise en place d'un groupe de travail à organiser. Intégrer la question de la ville numérique?

Études connexes

CHARTE DE L'AFFICHAGE du Pays Marennes Oléron

CHARTE QUALITÉ DES RUES COMMERÇANTES DE L'ÎLE D'OLÉRON

C.2.2 | ADAPTER LES AMÉNAGEMENTS AUX PAYSAGES ET AUX SITUATIONS | PALETTES

État des lieux

Les aménagements sont souvent particulièrement génériques, peu adaptés aux contextes, même si un certain nombre d'espaces ont été traités de façon exemplaire - ils sont utilisés comme référence dans les palettes, ainsi que d'autres exemples pris sur des territoires aux caractéristiques proches.

Les paysages, en particulier de l'île, mais aussi tendanciellement du continent, sont banalisés par les motifs génériques, lotissements, Zones d'Activités, parcelles à camper, friches qui créent des continuums banalisés.

Par ailleurs, cette culture de l'aménagement générique amène à construire dans des espaces à risque, à consommer les espaces agricoles, à détruire les corridors biologiques, à diminuer la résilience des deux territoires.

PORTAGE SUGGÉRÉ	Aménageurs, conseils
COLLABORATIONS	Ensemble des acteurs
FINANCEMENTS	Fonds propres
ESTIMATIF	Création livrets palettes 5 000 € / U Campagnes don d'arbres 5 000€ / an / CdC
ÉCHÉANCE	2020
PRIORITÉ	1

Objectifs

- Certains espaces urbains, de bourgs, certaines routes sont intéressants et exemplaires. S'en inspirer pour redonner progressivement une lisibilité aux espaces.
- Préserver les spécificités et les identités des paysages pour maintenir l'attractivité touristique des territoires.
- Donner des signes clairs sur la nature et les capacités de chaque unité de paysage / sur les risques naturels qu'elles recèlent, pour développer une culture du risque et pouvoir aménager en sécurité / sur la nécessité d'être économe dans la consommation de l'espace agricole pour augmenter la résilience des territoires dans ce contexte de changement climatique.
- Adopter des palettes végétales déclinées selon les unités paysagères pour rendre l'espace et la structure paysagère lisibles, pour cesser la banalisation et le développement des paysages génériques.
- Utiliser les palettes pour indiquer la fonction des espaces
- Favoriser l'émergence d'un consensus en matière d'aménagements qualitatifs et économes en matière d'espace.

Description

Faire connaître le plan paysage pour partager ces principes, en particulier auprès des aménageurs et des conseils :

- **Publics** / Département - pour la question cruciale des routes / Elus et services urbanisme des Communautés de Communes et des Communes - pour les PLU - OAP - projets d'aménagements - PC
- **Privés professionnels** / Bureaux d'études en charge des divers documents et projets / Socio-professionnels de tous les secteurs d'activité - commerçants - agriculteurs des terres hautes et basses
- **Privés particuliers** / résidents principaux mais aussi secondaires, avec des adaptations à faire en fonction de ces publics
- **Conseils** / CAUE - Services de l'Etat / Offices notariaux pour leur rôle lors de la vente des propriétés privées

Mettre en place des politiques d'appui pour la diffusion et l'utilisation des palettes végétales :

- Eprouver pendant un à deux ans, puis compléter et éditer les deux palettes végétales sous la forme de livrets didactiques à distribuer largement dans le grand public. Mettre en ligne sur les sites internet des conseils
- Mettre en place des campagnes de plantation avec don d'arbres aux particuliers pour promouvoir ces palettes / S'inspirer de l'expérience de Saint-Brévin-les-Pins <http://www.saintbrevin-infos.fr/c-est-du-propre-23-43-193.html> « Le prix de l'arbre / Forte du prix de l'arbre, récompense du département l'an passé, la ville va procéder comme chaque année à la remise des prix des jardins fleuris et en profiter pour remettre, elle aussi, son prix de l'arbre à un Brévinnois particulièrement actif en terme de reboisement. Des arbres, il en sera aussi distribué le samedi 24, pour la Sainte-Catherine. 3 000 plants d'une quinzaine d'espèces différentes, pins, mais aussi, noyers ou noisetiers, le tout accompagné de conseils de plantation des services municipaux, (...)» site internet de Saint-Brevin-les-Pins

Décliner dans le SCOT, faire décliner dans les documents d'urbanisme, en particulier PLUs.

Études connexes

Sur le PMO

- La charte paysagère et architecturale du Pays Marennes-Oléron
- Plan d'action TVB
Axe 5 Gestion des Espèces Exotiques Envahissantes
Action AV.3.3 Etablir des catalogues d'essences à utiliser et à éviter
- Livret motifs et unités livré en phase 1 du plan paysage

Sur la CCIO

- La charte de l'affichage publicitaire
- La charte qualité des rues commerçantes
- La palette végétale
- Mon jardin durable
- La charte agriculture, urbanisme et territoires

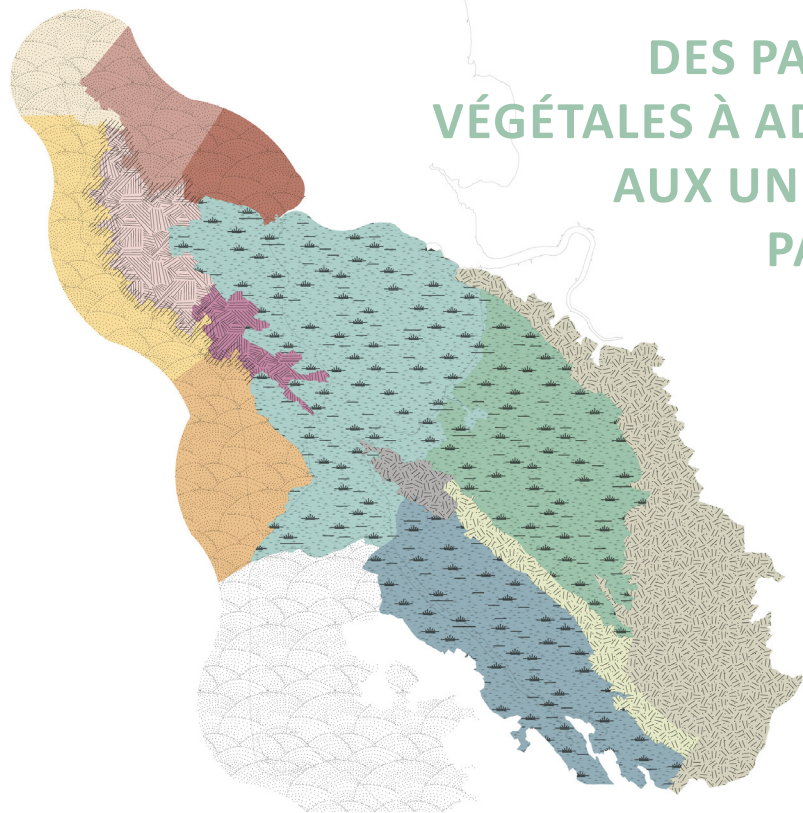
Sur la CCBM

- Agenda 21 du Bassin de Marennes

Sur des territoires proches

- Palettes végétales du marais poitevin

DES PALETTES VÉGÉTALES À ADAPTER AUX UNITÉS DE PAYSAGE



- | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>LES MARAIS ET LES PERTUIS</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>Les pertuis et leurs marais conchylicoles</i> <i>La Seudre et ses marais</i> <i>Les marais plats, gâts, cultivés de Brouage</i> <p>VOIR P. 77 ET 78 : PALETTES VÉGÉTALES II. MARAIS DOUX ET III. MARAIS SALÉS, CONCHYCOLES, PERTUIS</p> <p>LA PRESQU'ÎLE DE MARENNES ET L'ARRIÈRE PAYS AGRICOLE</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>La presqu'île urbaine</i> <i>La presqu'île rurale</i> <i>L'arrière-pays agricole</i> <p>VOIR P. 76 : PALETTE VÉGÉTALE I. TERRES HAUTES ET AGRICOLES</p> <p>LES TERRES HAUTES DE L'ÎLE D'OLÉRON</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>Les terres agricoles ouvertes du Nord</i> <i>Les terres agricoles fermées du Sud</i> <p>VOIR P. 76 : PALETTE VÉGÉTALE I. TERRES HAUTES ET AGRICOLES</p> | <p>LE LITTORAL ATLANTIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>Le massif des Saumonards</i> <i>Le front de mer construit des plages de l'est</i> <i>La pointe de Chassiron</i> <i>Le littoral urbanisé des plages de l'Ouest</i> <i>Le massif de Saint-Trojan</i> <p>VOIR P. 79 : PALETTES VÉGÉTALES IV. DUNES ET MASSIFS FORESTIERS DUNAIRES, POINTES LITTORALES, FRONTS DE MER</p> <p>ENTRE-DEUX ET PAYSAGE EN TRANSITION</p> <p>VOIR P. 76, 77 ET 79 : PALETTES VÉGÉTALES I. TERRES HAUTES ET AGRICOLES II. MARAIS DOUX IV. DUNES ET MASSIFS FORESTIERS, POINTES LITTORALES</p> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

AMBIANCES À RECHERCHER

Utilisation dans les aménagements

Palettes végétales

Les palettes végétales sont déclinées en fonction des grandes unités de paysage dans lesquelles on se trouve (Dunes, terres hautes, marais doux ou salés) et des fonctions des espaces (les arbres repères et les arbres de haies ne sont pas les mêmes essences).

Minéralisation

Le gradient de minéralisation est aussi une indication notamment entre l'urbain et le rural ou le naturel. Il s'agira donc de minéraliser avec parcimonie et mesure, pour des aménagements sobres et économes.

Complexité

Plus le degré de complexité d'un aménagement est fort, plus il se voit (un parc avec portails, murs d'enceinte, perspectives, allées cavalières, sujets remarquables de haut jet est plus visible qu'un arbre isolé marquant un carrefour). C'est un point important pour aménager lisiblement le territoire et faciliter sa découverte.

Hiérarchiser, rendre lisible la structure du territoire sur les routes

Les routes sont la première vue, la première carte de visite sur le territoire. Il s'agit de montrer cette structure dans les aménagement en adaptant l'aménagement autant que la signalétique au message à faire passer. Les ambiances proposées reprennent la hiérarchie proposée dans les fiches action A du plan paysage.

Adapter les palettes au contexte



Ambiances à mettre en place grâce aux palettes, à décliner dans les règlements

Routes - les entrées sur le territoire Les alternatives à la dorsale



Routes - les grands paysages emblématiques



Routes - les transversales



Les cheminements doux et cyclables



En ville et bourgs



Dans les parkings



Corridors biologiques, coupures d'urbanisation



En rase campagne



Pourquoi l'utilisation du Cyrès de Lambert est-elle préconisée ?



Cyrès de Lambert à Pornic, image Street view

Un arbre exotique, non invasif, acclimaté de longue date

Le cyprès de Lambert (*Cupressus macrocarpa*) est une belle essence de grand développement. Exotique (californien), il a certainement été acclimaté au XIX^es. Ce n'est pas une essence invasive ou nomade, il est facile à maîtriser et ne menace pas le milieu naturel.

Un arbre patrimonial, caractéristique de l'urbanisme balnéaire du XIX^e s et du début du XX^e s

De très beaux spécimens de plus d'un siècle agrémentent les paysages des littoraux de la côte atlantique. Il est caractéristique des aménagements urbains balnéaires vertueux et patrimoniaux du XIX^e et début XX^e. Il est très fréquemment protégé au titre du patrimoine culturel (SPR, lois paysage...).

Un bel arbre repère, emblématique de la façade atlantique ouest

Sa silhouette remarquable est emblématique des espaces anthropisés du littoral atlantique. Il s'agit d'un arbre repère à utiliser en alignement ou en isolé dans les aménagements urbains, les fronts de mer. Les sujets sont souvent très âgés et il serait important de renouveler ce patrimoine en utilisant le Cyprès de Lambert dans les aménagements contemporains, en particulier sur l'Île.



Répartition du *Cupressus macrocarpa* en France.
Tela Botanica

I. Terres hautes et agricoles

Érable de montpellier / Acer monspesulanum **

Figuier / Ficus carica

Alisier torminal / Sorbus torminalis **
 Aulne / Alnus glutinosa (Acide / neutre + humide)
 Charme commun / Carpinus betulus
 Chêne pédonculé / Quercus robur L.
 Chêne pubescent / Quercus pubescens Willd.
 Chêne sessile / Quercus petraea Liebl.
 Chêne vert / Quercus ilex ***
 Cormier / Quercus suber ***
 Cornouiller sanguin / Sorbus domestica
 Cyprés de Lambert / Cornus sanguinea
 Érable champêtre / Cupressus macrocarpa ****
 Frêne commun / Acer campestre
 Frêne oxyphylle / Fraxinus excelsior (sol frais)
 Figulier / Ficus carica
 Lilas commun / Syringa angustifolia
 Merisier / Prunus avium *****
 Noisetier commun / Corylus avellana
 Pommiers & poiriers / Malus & Pyrus
 Pin parasol / Pinus pinea
 Platane / Platanus x acerifolia
 Saule pleureur / Salix alba
 Saule blanc / Salix babylonica
 Saule marsault / Salix caprea
 Troène commun / Ligustrum vulgare
 Tilleul / Tilia platyphyllos
 Tilleul argenté / Tilia tomentosa

I. Terres hautes et agricoles	Alisier torminal / Sorbus torminalis **	Aulne / Alnus glutinosa (Acide / neutre + humide)	Charme commun / Carpinus betulus	Chêne pédonculé / Quercus robur L.	Chêne pubescent / Quercus pubescens Willd.	Chêne sessile / Quercus petraea Liebl.	Chêne vert / Quercus ilex ***	Cormier / Quercus suber ***	Cornouiller sanguin / Sorbus domestica	Cyprés de Lambert / Cornus sanguinea	Érable champêtre / Cupressus macrocarpa ****	Frêne commun / Acer campestre	Frêne oxyphylle / Fraxinus excelsior (sol frais)	Figulier / Ficus carica	Lilas commun / Syringa angustifolia	Merisier / Prunus avium *****	Noisetier commun / Corylus avellana	Pommiers & poiriers / Malus & Pyrus	Pin parasol / Pinus pinea	Platane / Platanus x acerifolia	Saule pleureur / Salix alba	Saule blanc / Salix babylonica	Saule marsault / Salix caprea	Troène commun / Ligustrum vulgare	Tilleul / Tilia platyphyllos	Tilleul argenté / Tilia tomentosa
Repères et isolés, en entrée			X	X	X	X	X	X								X	X	X						X	X	
Alignements de routes, allées, chemins*	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X			X	X		X					X	X	X	
Places, bourgs, hameaux proches			X	X	X	X	X						X			X		X					X	X		
Près du bâti agricole, ancien, historique		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X		X	X	X					X	X		
Pour les stationnements		X								X	X				X	X										
Pour les jardins, les haies	X	X	X	X	X		X	X	X	X		X	X	X	X	X			X			X	X	X		
Bords de rivières et de prairies humides		X								X	X			X	X					X	X					

Palettes indicatives, non exhaustives

> sous-unités de paysages concernées (cf. carte p.74)

LES TERRES HAUTES DE L'ÎLE D'OLÉRON
 Les terres agricoles ouvertes du Nord
 Les terres agricoles fermées du Sud

* Chemins : pas d'alignements, mais arbres de plein vent, isolés, marqueurs, d'ombrage. Eviter les haies qui ferment les vues en bord de chemins et route, à réserver aux cotés et fonds de parcelles.

LA PRESQU'ÎLE DE MARENNES ET L'ARRIÈRE PAYS AGRICOLE
 La presqu'île urbaine
 La presqu'île rurale
 L'arrière-pays agricole

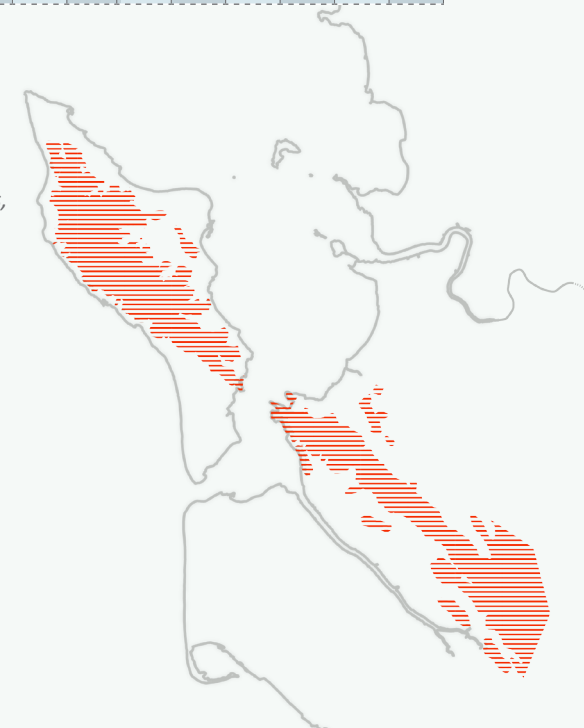
** Plutôt dans les forêts feuillues anciennes

*** Chêne vert / Quercus ilex / Chêne liège / Quercus suber / Aujourd'hui beaucoup sur l'île mais présentant une belle capacité d'adaptation au changement climatique, utilisation à étendre au continent.

ENTRE-DEUX ET PAYSAGE EN TRANSITION DE L'ÎLE D'OLÉRON

**** Cyprés de Lambert / à utiliser plutôt sur l'île en tant que repère, isolé, près de bâtiments patrimoniaux. Moins présent que sur le littoral.

***** Merisier présent près d'anciens bâtiments agricoles



II. Marais doux et adoucis en fond de marais salés

	Alisier torminal / Sorbus torminalis	Aulne / Alnus glutinosa (Acide / neutre + humide)	Chêne pédonculé / Quercus robur L.	Chêne vert / Quercus ilex	Cornier / Sorbus domestica	Cornouiller sanguin / Cornus sanguinea	Cyprés de Lambert / Cupressus macrocarpa	Frêne commun / Fraxinus excelsior (*sol frais)	Frêne oxyphylle / Fraxinus angustifolia	Hêtre / Fagus sylvatica	Lilas commun / Syringa vulgaris	Merisier / Prunus avium	Noisetier commun / Corylus avellana	Pommiers & poiriers de plein vent / Malus & Pyrus	Platane / Platanus x acerifolia	Saule pleureur / Salix babylonica	Saule blanc / Salix alba	Troène marsault / Salix caprea	Tilleul commun / Ligustrum vulgare	Tilleul à grandes feuilles / Tilia platyphyllos	Tilleul argenté / Tilia tomentosa
II. Marais doux et adoucis																					
Repères et isolés, en entrée		x	x	x	x		x	x	x	x		x			x	x				x	x
Alignements de routes, allées, chemins*	x	x	x	x		x		x	x	x		x				x	x	x	x	x	x
Entrées dans le marais - bourgs, hameaux									x				x							x	x
Près du bâti agricole, ancien, historique						x			x	x	x	x	x	x	x					x	x
Pour les stationnements		x						x			x		x			x		x			
Pour les jardins, les haies	x	x				x		x	x	x		x	x		x	x	x	x	x	x	x

Palettes indicatives, non exhaustives

> sous-unités de paysages concernées (cf. carte p.74)

LES MARAIS ET LES PERTUIS

Les pertuis et leurs marais conchylicoles

La Seudre et ses marais

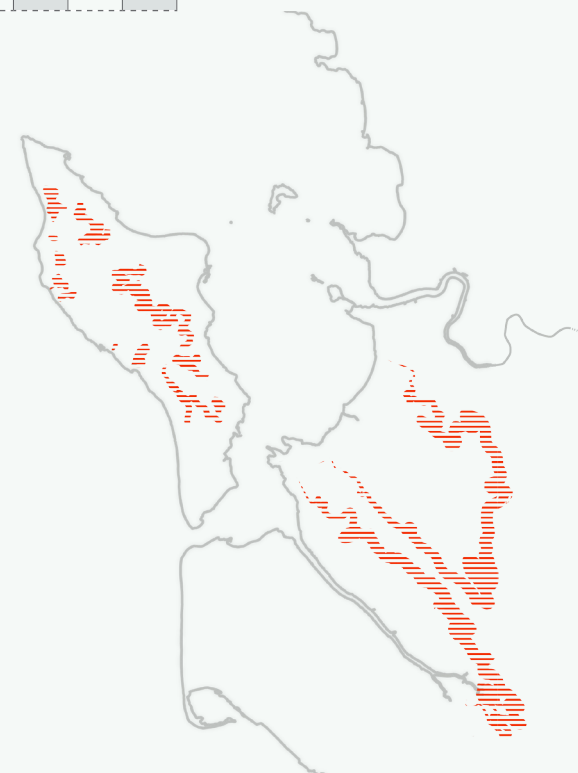
Les marais plats, gâts et cultivés de Brouage

ENTRE-DEUX ET PAYSAGE EN
TRANSITION DE L'ÎLE D'OLÉRON



Palette douce, non hyaline, à utiliser :

- dans les fonds de marais salés, là où l'apport d'eau pluviale adoucit l'eau et les sols en tête de bassin versant
- dans les marais doux de la côte ouest de l'île, aujourd'hui non lisibles, à reconquérir par cette stratégie végétale
- le Tamaris / Tamarix gallica, bien adapté au milieu hyalin, pourrait être ajouté sporadiquement



III. Marais salés, conchylicoles, pertuis

- Chêne vert / Quercus ilex / en entrée
- Chêne liège / Quercus suber / en entrée
- Cyprés de Lambert / Cupressus macrocarpa
- Erable champêtre / Acer campestre / marges douces **
- Frêne commun / Fraxinus excelsior / marges douces **
- Figuiier / Ficus carica
- Lilas commun / Syringa vulgaris
- Olivier de bohême - Eleagnus angustifolia
- Pin parasol / Pinus pinea
- Saule blanc / Salix alba / marges douces **
- Tamaris / Tamarix gallica / majoritaire - haies ***
- Tamaris d'été / Tamarix ramosissima / jardins-stationnements

III. Marais salés, conchylicoles, pertuis

Repères et isolés, en entrée	x	x	x		x				x	x		
Alignements de routes, allées, chemins*	x	x							x			
Places, bourgs, hameaux proches	x	x						x	x			
Près du bâti agricole, ancien, historique	x		x					x	x			
Pour les stationnements	x			x		x	x	x			x	
Pour les jardins										x	x	x

Palettes indicatives, non exhaustives

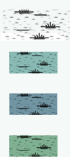
> sous-unités de paysages concernées (cf. carte p. 74)

LES MARAIS ET LES PERTUIS

Les pertuis et leurs marais conchylicoles

La Seudre et ses marais

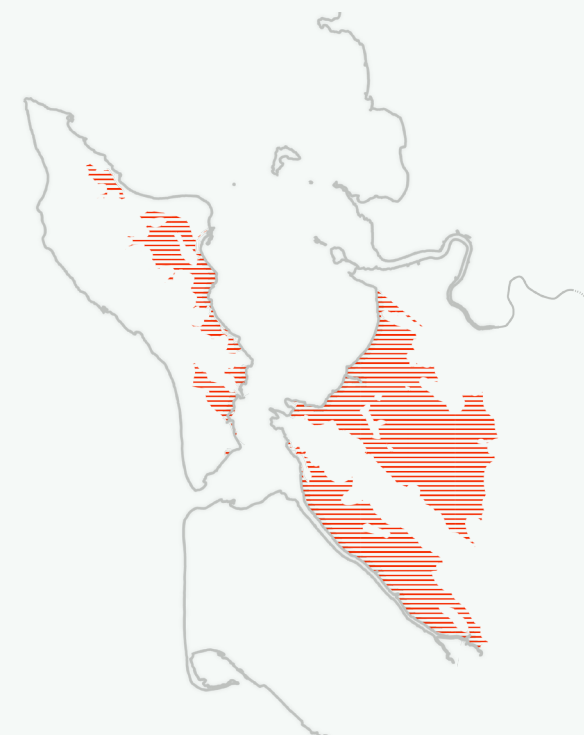
Les marais plats, gâts et cultivés de Brouage



* Chemins : pas d'alignements, mais arbres de plein vent, isolés, marqueurs, d'ombrage. Eviter les haies qui ferment les vues en bord de chemins et route, à réserver aux cotés et fonds de parcelles.

** Espèce plutôt adaptées au franges adoucies par les ruissellements d'eaux pluviales

*** Espèce majoritaire dans les marais, base des haies des marais salés



IV. Dunes et massifs forestiers dunaires de l'île, pointes littorales sèches et salées, littoraux, fronts de mer

Arbousier / Arbutus unedo *
 Aulne / Alnus Glutinosa / Dépressions basses, humides
 Charme commun / Carpinus betulus **
 Chêne tauzin / Quercus pyrenaica Willd. **
 Chêne pédonculé / Quercus robur **
 Chêne vert / Quercus ilex
 Cypripès de Lambert / Cupressus macrocarpa
 Erable champêtre / Acer campestre **
 Frêne / Fraxinus excelsior / Dépressions basses, humides
 Mimosa / Acacia dealbata *
 Olivier de bohême - Elaeagnus angustifolia *
 Pin parasol / Pinus pinea ***
 Pin maritime / pinus pinaster *
 Troène commun / Ligustrum vulgare
 Tamaris / Tamaris gallica / à la marge *

IV. Dunes et massifs forestiers dunaires

	Arbousier	Aulne	Charme	Chêne tauzin	Chêne pédonculé	Chêne vert	Cypripès	Erable	Frêne	Mimosa	Olivier	Pin parasol	Pin maritime	Troène	Tamaris
Front de mer					X	X	X		X		X				
Repères et isolés, en entrée				X	X	X	X	X	X				X		
Routes					X								X		
Places, bourgs, hameaux proches	X	X		X	X		X	X	X		X	X	X	X	
Près du bâti agricole, ancien, historique	X			X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X
Pour les stationnements	X				X			X	X		X	X	X		
Pour les jardins	X	X	X	X	X	X		X		X	X	X	X	X	X
Pour les villas sous forêt ****	X		X	X	X	X			X	X	X	X	X	X	X

Palettes indicatives, non exhaustives

> sous-unités de paysages concernées (cf. carte p. 74)

LE LITTORAL ATLANTIQUE

- Le massif des Saumonards
- Le front de mer construit des plages de l'est
- La pointe de Chassiron
- Le littoral urbanisé des plages de l'Ouest
- Le massif de Saint-Trojan

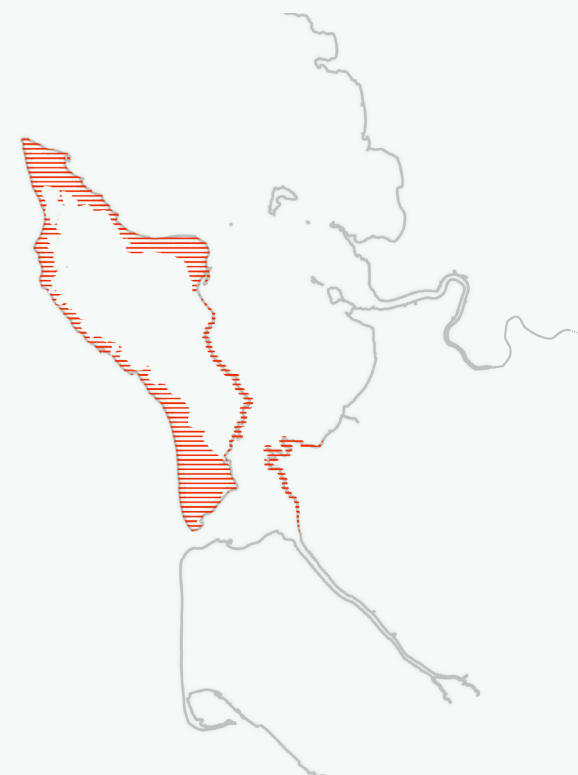
POINTES LITTORALES, SÈCHES ET SALÉES DES MARAIS ET DES PERTUIS

* Espèces relativement tolérantes à la salinité

** Espèces qui acceptent la sécheresse, mais peu tolérantes à la salinité des sols, à réserver aux franges en contact avec les terres hautes et les marais doux

Note, les bambous et palmiers sont adaptés à la sécheresse et donc relativement à la salinité, mais dénotent fortement dans la dune en particulier. Ils peuvent éventuellement être réservés au littoral et aux pointes sèches.

**** Palette destinée aux villas sous forêt situées en dehors des centres - bourgs et hameaux. Il serait nécessaire d'accompagner la mise en place de cette palette dans les documents d'urbanisme par la déconstruction des éléments d'espace public urbain, trottoirs bordures, caniveaux, lumineaires...



C.3 | STRUCTURER LES DÉPLACEMENTS DOUX, CRÉER UN RÉSEAU À L'ÉCHELLE DU PAYS

État des lieux

De nombreuses stratégies existent sur l'île, peu sur le continent.

Peu de connexions existent entre ces stratégies qui de ce fait sont peu lisibles ou compréhensibles pour le visiteur.

Peu d'outils dématérialisés existent pour les visiteurs autant que pour les habitants.

Peu de stratégie sur le continent pour les déplacements du quotidien sur des modes alternatifs à la voiture.

PORTAGE SUGGÉRÉ	communautés de communes
COLLABORATIONS	groupe de travail déplacements - acteurs publics du tourisme et du patrimoine
FINANCEMENTS	fonds propres
ESTIMATIF	missions existantes
ÉCHÉANCE	2020
PRIORITÉ	1

Objectifs

Mettre les stratégies en lien entre île et continent, dépasser les logiques sectorielles

Se mettre au service des visiteurs et des habitants

Rendre les stratégies lisibles et accessibles

Utiliser les réseaux existants

Mettre en valeur la stratégie générale en valorisant les transversales, patrimoines et point de vue

Description

Connecter les grandes stratégies de déplacements doux à l'échelle de l'île et du continent à la Véloodyssée

Connecter les bourgs, les pointes et les chemins du patrimoine et autres sentiers existants à ce réseau

Connecter les déplacements du quotidien (courses, école, administratif) aux centres-bourgs

Clarifier la communication en donnant la possibilité d'une lecture :

- _ des grandes liaisons structurantes
- _ des liaisons du quotidien (aller à l'école, faire ses courses, démarches administratives...)
- _ de boucles de découverte pour le loisir

Mettre en commun les modes de déplacement sur le site de la région (<https://modalis.fr/fr/>) alimenter et rendre didactique

Études connexes

- schéma : Plan vélo île / via Château - Pointe du Chapus et voie vélo sur chemin de fer et Canal Charente-Seudre





Légende

Des paysages naturels, agricoles et forestiers à protéger et gérer

//// Espaces naturels, agricoles, boisements...

▨ Dunes, plattiers rocheux

▨ Marais, marais doux

Des paysages naturels et patrimoniaux à qualifier et valoriser

👉 Pointes, îles des marais, marais doux

▷ Points de vue à valoriser

Les déplacements doux à mettre en avant comme vecteurs de découverte des paysages / par la mise en réseau // par la connexion centralités - patrimoines

══ La vélodyssée à connecter au territoire

— Les cyclables structurantes existantes

- - - à compléter

— Les cyclables transversales existantes

- - - à compléter

0 1 2 3 4 5 km

OBJECTIF D

COOPÉRER, COMMUNIQUER, FAIRE CONNAÎTRE ET DONNER À COMPRENDRE

- en travaillant sur le **décloisonnement et la coopération** entre domaines d'expertise,
- en **vulgarisant** au grand public, en traduisant l'expertise en langage vernaculaire, commun, pour permettre aux habitants de participer aux débats.
- pour que les **habitants puissent participer** aux débats, pour que les **porteurs de projets privés** et locaux puissent dialoguer plus facilement avec les techniciens,
- en soutenant les associations et événements de **sensibilisation au patrimoine naturel et culturel**

D.1 FACILITER LA COMMUNICATION COOPÉRER

- D.1.1 | Organiser, Faire vivre et mettre à jour les plaquettes, guides et supports de valorisation
- D.1.2 | Fédérer les canaux de diffusion pour la population et les visiteurs
- D.1.3 | Créer une méthode de travail commune pour simplifier l'accès aux pétitionnaires

D.2 DONNER À COMPRENDRE, COMMUNIQUER

- D.2 | Communiquer, animer les démarches en cours, faire émerger les besoins et envies des populations

D.3 FAIRE VIVRE LE PLAN DE PAYSAGE

- D.3.1 | Animer le plan paysage
- D.3.2 | Créer et animer un observatoire photographique du paysage

D.1.1 | ORGANISER, FAIRE VIVRE ET METTRE À JOUR LES PLAQUETTES, GUIDES ET SUPPORTS DE VALORISATION

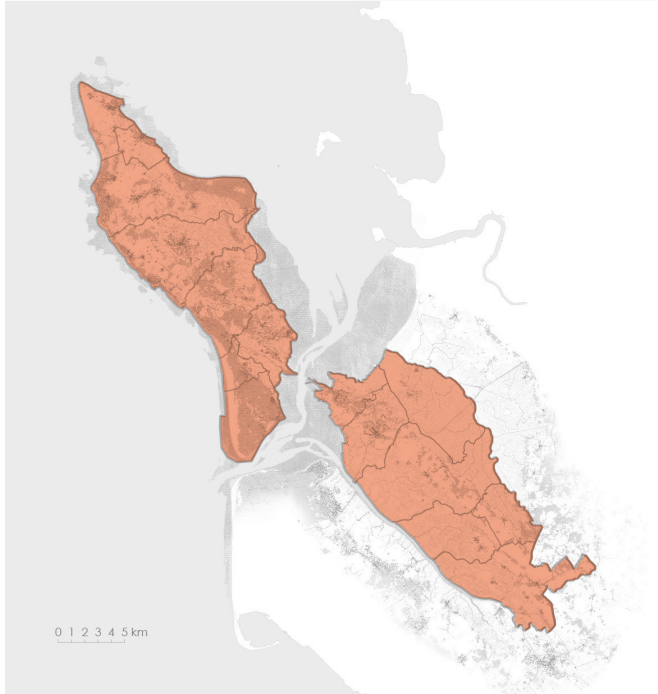
État des lieux

Un très grand nombre de techniciens communaux, communautaires, départementaux ou de l'État, le CAUE, l'office de tourisme et les associations de professionnels ou de sauvegarde des milieux peuvent être à l'origine de plaquettes de sensibilisation de tout type et de sujets multiples. La diversité des documents proposés aux habitants, professionnels ou visiteurs tend à complexifier les discours portés sans créer de transversalité entre les compétences. Certains de ces guides vieillissent, ne sont plus mis à jour ni réédités, pas toujours connus ni utilisés.

Objectifs

Avoir de la transversalité dans la documentation proposée, la regrouper au même endroit pour faciliter sa diffusion, faciliter la création de supports techniques ou de valorisation lorsque qu'un sujet émerge sur le territoire, combler les manques et mettre régulièrement à jour les informations, utiliser, diffuser, animer la documentation existante.

PORTAGE SUGGÉRÉ	PMO/CAUE/Office de tourisme
COLLABORATIONS	Communes, CCIO, CCBM, département, DDTM, DREAL, associations
FINANCEMENTS	PMO/Office de Tourisme
ESTIMATIF	POSTE DE COORDINATEUR : 45 000€/an ANIMATION VIDÉO CAUE : 20 000€
ÉCHÉANCE	2021
PRIORITÉ	2



Description

- **Financement d'un poste de coordinateur graphique, documentaliste, animateur réseau**

Il aura pour mission :

- **de regrouper et organiser la documentation existante**

Création d'une bibliothèque des connaissances et supports de valorisation et connaissance du territoire numérique et physique ; création d'une arborescence et de système de mots-clés ; création d'un support de stockage accessible aux instances publiques et techniciens (mutualisation potentielle avec données SIG) ; mise à disposition aux bureaux d'étude en mission sur le territoire ; mise à jour régulière de la base de données

- **d'identifier les obsolescences et les manques**

Mobilisation du groupe de travail «Médiation/Communication» (cf Action D.1.2) pour identifier les documents ayant besoin d'être remis à jour et ceux manquants notamment dans les documents de conseils architecturaux et paysagers par type de demande d'aménagement et de projet et par unités de paysage

exemple : comment construire une maison sur la dune ? Curer un canal dans le marais ? Construire une maison en extension de bourg ?

- **de mettre à jour et de compléter la base de données**

En collaboration avec le CAUE sur les questions techniques urbaines, architecturales et paysagères, et avec les services concernés, il aura pour mission de répondre aux besoins des partenaires en terme de supports de diffusion ; réalisation de documents de restitutions/compte rendus d'ateliers ; création graphique ; envoi à l'impression

- **de faire vivre les documents, de les diffuser et de coordonner les canaux de diffusion**

Lors de l'achèvement d'un document, envoi de mail à une liste de diffusion réalisée en collaboration avec le demandeur ; diffusion des supports papiers à la demande ; édition d'une newsletter mensuelle pour les partenaires des nouvelles données existantes ; animation réseaux sociaux

- **de créer de nouveaux supports et de coordonner les moments de médiation/communication**

Déclinaison des supports de valorisation en livrets, balades, ateliers, expositions, émissions télé et radio, vidéos de promotion en collaboration avec le CAUE

Études connexes

PLAN D'ACTION TVB

AXE 4 GESTION CONCERTÉE DES MARAIS

Action AIV.4 Communication, sensibilisation sur la biodiversité des marais

AXE 5 GESTION DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Action AV.3.2 Identifier un ou des centre(s) de ressource locaux sur le sujet des EEE

Action AV.3.3 Établir des listes d'essences à utiliser/ éviter

Action AV.3.4 Communiquer et sensibiliser sur les sites touristiques au sujet de la prévention de la diffusion des EEE

PLAN DE GESTION PNM DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET DE LA MER DES PERTUIS

Finalité 45 : développer une offre de loisirs valorisant et préservant le milieu et le paysage marin

Finalité 48 : garantir l'appropriation du Parc : l'outil, ses enjeux et objectifs

Finalité 49 : développer la compréhension du milieu marin, des activités maritimes et de leurs interrelations

Finalité 50 : adopter des bonnes pratiques concourant à la préservation du milieu marin

D.1.2 | FÉDÉRER LES CANAUX DE DIFFUSION POUR LA POPULATION ET LES VISITEURS

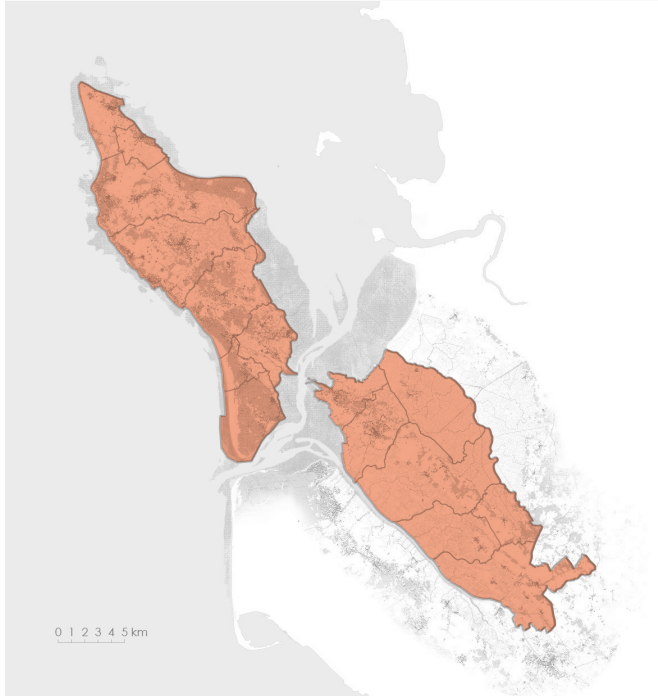
État des lieux

Qu'il s'agisse de questions d'urbanisme, d'intégration paysagère, de protection de la biodiversité ou encore de lieux à voir ou d'événements auxquels participer, les informations à transmettre aux habitants, aux professionnels et aux visiteurs sont nombreuses. Un très grand nombre de personnes (employés communaux, Office de Tourisme, associations de protection de la nature, CAUE, services urbanisme, festivals, guides ...) ont la charge de cette diffusion avec chacun des modes de faire, des publics visés et des supports de tout type. Cette richesse est à mettre au service d'une plus grande visibilité des actions du territoire.

Objectifs

Diffuser les informations au plus grand nombre, varier les canaux de diffusion pour toucher un public large, faciliter la mobilisation des acteurs lors de manifestations, d'ateliers de médiation, de balades commentées ...

PORTAGE SUGGÉRÉ	Chargé de mission coordination graphique, documentaliste, animateur réseau
COLLABORATIONS	<i>voir liste indicative ci-contre</i>
FINANCEMENTS	<i>compris dans le poste coordinateur graphique et documentaliste</i>
ESTIMATIF	<i>compris dans le poste coordinateur graphique et documentaliste</i>
ÉCHÉANCE	2021
PRIORITÉ	2



Description

• Constituer un groupe de travail «Médiation/Communication» dépassant les limites des périmètres de protection

Ce groupe de travail devra regrouper toute personne en charge de la transmission d'information ou en charge d'une médiation habitante, touristique ou professionnelle. La liste suivante est donnée à titre indicatif et devra être hiérarchisée et complétée :

- Services communaux (urbanisme, communication)
- Services communautaires (urbanisme, sensibilisation et réduction des déchets, développement économique/agriculture, biodiversité, développement durable, énergies, déplacements, communication)
- Services du Pays (urbanisme, aménagement, animation LEADER/FEADER, médiation culturelle)
- Office de Tourisme de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes
- Musées (Maison éco-paysanne, Musée de l'île d'Oléron / Réserves muséales, Ecomusée du Port des Salines, Moulin de La Brée)
- Grand projet du marais de Brouage / Réserve de Moëze
- PNM

- Associations (IODDE, Site ostréicole et naturel de Fort-Royer, les sorties de la renarde, université du temps libre Marennes-Oléron, Oléron d'Abord, MOPS, anim'BCF, Pêche-Carrelets-Moulinets, Festitêt'Arts, Marennes Art et Culture, IRL Entre Amis, Sémaphore animation, Aux Amis du Vieux Chapus, Protège ton Pays Marennes-Oléron, La Ritournelle)

• Créer et fédérer des canaux de diffusion

Créer une liste de diffusion, thématisée et localisée, de personnes et associations capables de transmettre, diffuser et/ou distribuer plaquettes, guides et autres supports de communication

• Créer et fédérer des canaux de mobilisation

- Créer une liste de diffusion, thématisée et localisée, de personne capable de mobiliser habitants, professionnels et visiteurs pour leur participation à des ateliers, balades, manifestations ... Créer des modes de diffusion au cas par cas : campagnes de sensibilisation (urbanisme, biodiversité, développement durable ...), ateliers de travail thématiques, ateliers de travail localisés, balades commentées thématiques ou localisées, évènements/manifestations, ...

- Coordonner les moments de mobilisation des populations afin de limiter les redondances et de coordonner les plannings des manifestations ; créer des moments de croisements entre les différents temps de mobilisation

Études connexes

PLAN D'ACTION TVB

- AXE 4 GESTION CONCERTÉE DES MARAIS (Action AIV.1 et AIV.4)
- AXE 5 GESTION DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (Action AV.3.2, AV.3.3 et Action AV.3.4)

PLAN DE GESTION PNM DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET DE LA MER DES PERTUIS

- Finalité 45 : développer une offre de loisirs valorisant et préservant le milieu et le paysage marin
- Finalité 48 : garantir l'appropriation du Parc : l'outil, ses enjeux et objectifs
- Finalité 49 : développer la compréhension du milieu marin, des activités maritimes et de leurs interrelations
- Finalité 50 : adopter des bonnes pratiques concourant à la préservation du milieu marin

D.1.3 | CRÉER UNE MÉTHODE DE TRAVAIL POUR SIMPLIFIER L'ACCÈS DES PÉTITIONNAIRES

État des lieux

Le grand nombre de réglementation existant (lois organiques, sites classés, PLU, Règlement de publicité, loi sur l'eau etc...) ainsi que la fragilité des milieux et des paysages du Pays complexifient énormément les démarches de demande de permis de construire. Ils peuvent parfois créer des situations contraires à leur objectifs ou interdire des projets pourtant qualitatifs et important. Les demandeurs, peu formés à ces démarches tendent dès lors à les voir comme des règles abusives là où elles ont pour rôle d'améliorer paysage et qualité urbaine. Ces règles sont particulièrement contraignantes pour les agriculteurs et leurs activités qui sont pour autant nécessaires au maintien des paysages ouverts.

Objectifs

Régler, en interne, les contradictions réglementaires et de politique publique, faciliter les démarches de demande de permis de construire pour les demandeurs en privilégiant le dialogue et les propositions d'adaptation plutôt que les contraintes réglementaires ; faciliter l'accès aux règles spécifiques à sa parcelle

PORTAGE SUGGÉRÉ GROUPE DE TRAVAIL : Services instructeurs
CARTE INTERACTIVE : Service SIG du PMO

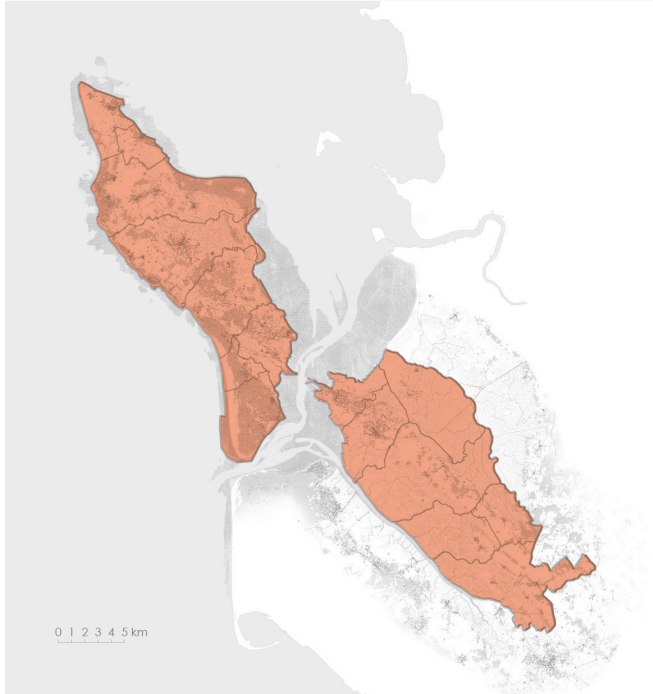
COLLABORATIONS Communes, CCI, CCBM, DDTM, DREAL, DRAC, CAUE, chambre d'agriculture, TEPOS, TEP-CV

FINANCEMENTS en interne

ESTIMATIF en interne

ÉCHÉANCE 2024

PRIORITÉ 1



Description

• Constitution de groupes de travail technique d'aide méthodologique et de conseil

Sur le modèle de la commission d'urbanisme mise en place sur l'île et sur celle de l'appel à projet « Valorisation paysagère des projets agricoles et conchylicoles en site classé » de la CARO et pour :

- _les projets agricoles
- _les projets d'ENR impactants
- _les projets de construction présentant des enjeux techniques, paysagers et/ou réglementaires particuliers et complexe (PPRI, secteurs A ou N hors site classé ...)

Membres pressentis de cette commission à mobiliser au cas par cas :

- _commune et/ou services instructeurs
- _DREAL inspecteur•trice des sites
- _DDTM notamment service loi sur l'eau
- _CAUE Architecte et Paysagiste
- _Chambre d'agriculture
- _Comité de Développement Agriculture Durable
- _Réfèrent GEMAPI/Natura2000/littoral
- _Réfèrent TEPOS/TEPCV
- _Réfèrent Projet du Grand Marais de Brouage

• Pré-requis

Des réunions préparatoires devront permettre la mise au point de la composition finale des différents groupes de travail, des critères de déclenchement, du dispositif et critères de candidature.

Il pourra être étudié la possibilité de lancer un appel à projet et le financement de démarches exemplaires sur le modèle de l'appel à projet « Valorisation paysagère des projets agricoles et conchylicoles en site classé » de la CARO

• Constitution de critères pour la mobilisation du groupe de travail

Sites Classé / Bâtiments agricoles / installations d'ENR / secteurs à risques PPRI...Création d'une fiche d'opportunités

• Suivi du dossier et fiches de conseil

Après la première réception du dossier ou du pétitionnaire, un suivi devra être mis en place avec la réalisation d'une fiche contact rassemblant, en plus des détails du projet et des coordonnées du pétitionnaire, les temps d'échanges qui lui ont été accordés et les documents qui lui ont été transmis. Une fiche de conseil résumant les différents avis et conseils lui ayant été donné devra lui être remis

• Communication sur le dispositif et les critères de candidature

_Information des techniciens d'accueils communaux aux critères et enjeux de cette démarche ; distribution de la fiche d'opportunité

_Réalisation et diffusion d'une plaquette de présentation de la démarche (par le service de coopération Action D.1.1.)

• Mise en place d'une carte interactive avec les réglementations à la parcelle

Sur le modèle du site internet In Sun we Trust du cadastre solaire de l'île d'Oléron, développement d'une carte interactive à la parcelle faisant liste des obligations légales liées à l'ensemble des documents réglementaires (cf PLU à la carte Bordeaux Métropole) et des enjeux paysagers et biologiques

Étude connexe

VALORISATION PAYSAGÈRE DES PROJETS AGRICOLES ET CONCHYLICOLES EN SITE CLASSÉ de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan

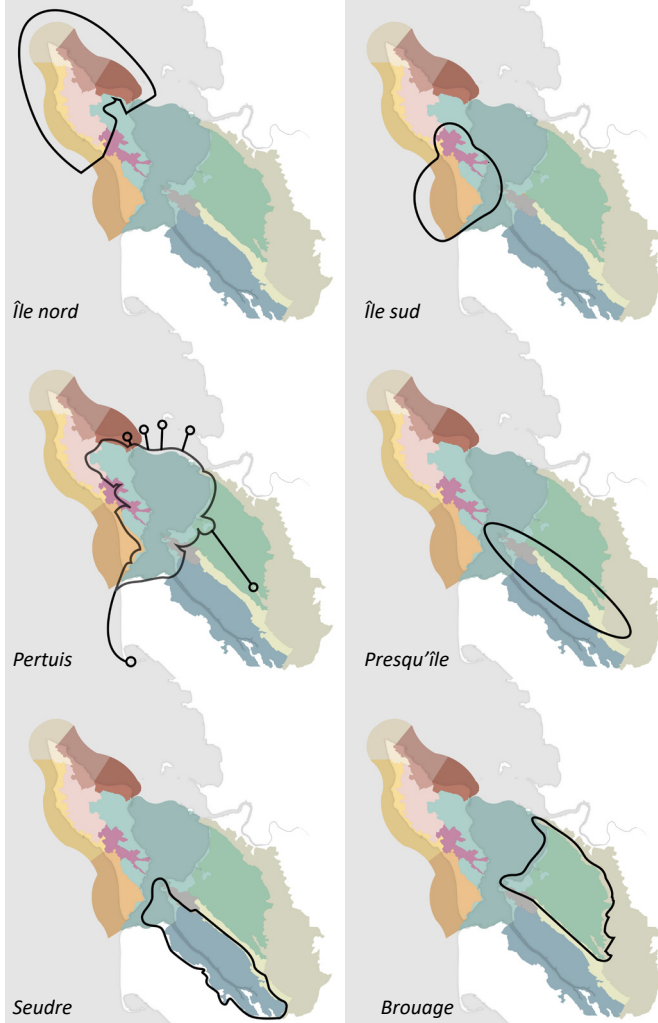
D.2 | COMMUNIQUER, ANIMER LES DÉMARCHES EN COURS, FAIRE ÉMERGER LES BESOINS ET ENVIES DES POPULATIONS

État des lieux

Nombreux et complexes, les règles et enjeux paysagers, architecturaux, biologiques, littoraux mettent techniquement à distance les habitants et visiteurs. Leurs possibilités d'accès à la compréhension du territoire, de son évolution passé et surtout de la planification de son avenir restent faibles et difficiles. Ce manque d'appropriation de la population des décisions politiques pose et peut poser de nombreux problèmes allant du non respect des règles et des enjeux, aux conflits juridiques et aux tensions politiques qui remettront systématiquement en cause le travail de planification pourtant durement établi.

Ce manque d'appropriation rend également complexe les moments de négociation avec habitants et professionnels pour l'amélioration de leurs pratiques et limite les échanges permettant aux institutions d'adapter les règlements aux enjeux réels ainsi que ceux permettant de connaître et d'accompagner les porteurs dont les projets répondent aux enjeux du territoire.

PORTAGE SUGGÉRÉ	Animateur Plan Paysage
COLLABORATIONS	Groupe de travail «Médiation/Communication»
FINANCEMENTS	PMO + Structure demandeuse
ESTIMATIF	IMPRESSION SUPPORTS/ LOGISTIQUE : 5 000€/an FORMATION DES GUIDES ET ANIMATEURS : 5000€/an
ÉCHÉANCE	Plusieurs fois par an
PRIORITÉ	1



Objectifs

Faire connaître les démarches en cours et les règlements, partager les enjeux paysagers, architecturaux, biologiques, d'inondabilité et de submersion, faire émerger les projets exemplaires répondants aux enjeux locaux, créer des moments d'échange, favoriser la co-construction et l'accompagnement plutôt que la restriction et la sanction.

Description

• Travailler ensemble

De la même manière qu'il est important de mutualiser les compétences techniques du territoire pour gagner en temps et en énergie, il est important de solliciter les habitants avec parcimonie afin d'éviter les lassitudes et le désengagement d'un public pourtant motivé à l'origine. Le groupe de travail «Médiation/communication» travaillera à la coordination des moments d'échanges.

Il sera important de penser en amont de toute manifestation le format de restitution/de compte-rendu et de suivi qui permettra aux participants de considérer leur mobilisation comme utile. Le coordinateur graphique devra être mobilisé pour cela.

• Travailler par lieux

Le concernement populaire ne va souvent de pair qu'avec le quartier, le chez soi. Il est bien plus facile de mobiliser et de concerner des populations lorsqu'il s'agit de parler de «chez eux», de ce qu'ils voient au quotidien de ce qu'ils fréquentent au quotidien. Aussi, toute animation devra privilégier le lieu au thème en mettant en avant les noms (habiter à Grand Village, vivre à côté du marais de la Martière ...) plutôt que les sujets abordés (urbanisation diffuse, risques d'inondation ...). Elle favorisera aussi des moments conviviaux à petite échelle rassemblant les habitants d'un quartier sur un sujet précis et localisé (l'aménagement de l'entrée du bourg de Domino) plutôt que des ateliers généraux sur des sujets flous et globaux (Mettre en scène et affirmer les entrées de villages).

Les cartographies présentées ci-contre repèrent les lieux où les enjeux paysagers sont identiques et où les ateliers et balades pourront être mutualisés.

• Communiquer tout le temps

Toute démarche et tout moment de convivialité sera l'occasion de discussions et d'échanges. Ainsi, si un travail est mené sur le vélo et le développement des pistes cyclables il pourra aussi être l'occasion de parler de l'usage de la voiture, des paysages, de la biodiversité.

• Les contenus des discussions

Il est important que les populations se saisissent de sujets aujourd'hui considérés comme techniques et complexes car ils sont souvent les acteurs principaux des actions à mener sur le territoire. Par leurs déplacements quotidiens, par leurs choix architecturaux et paysagers dans leurs espaces privés, par les parcelles qu'ils achètent et construisent ... ils participent pleinement à l'évolution des paysages et des milieux.

Il est donc important de faire comprendre ce lien direct entre pratiques quotidiennes et paysages et pour cela croiser les sujets, les thèmes abordés.

Exemple : le bon état biologique d'une trame verte dépend d'une part du travail communal de leur protection dans les documents réglementaires mais aussi d'un traitement adapté des clôtures et des différentes strates végétales dans les espaces privés, ainsi que de la gestion menée au quotidien par l'agriculteur. De même, la gestion et la production de l'agriculteur dépend en partie de ce qu'il est en capacité de vendre pour assurer ses revenus notamment dans le réseau local. Les pratiques de l'agriculteur peuvent donc aussi dépendre des pratiques habitantes d'achat.

Les sujets à traiter en priorité aujourd'hui et à croiser sont : la culture du risque et la compréhension des enjeux des PPR, la connaissance des paysages et des structures du territoire, leurs évolutions en cours et leurs évolutions possibles, la connaissance des lois et obligations légales, les enjeux de la loi et des luttes contre l'étalement urbain, l'agriculture, les milieux marins et bonnes pratiques en lien avec le PNM, les enjeux écologiques des Trames Vertes et Bleues, la connaissance des végétaux adaptés à chaque lieux et les espèces envahissantes.

• Formation des guides

L'utilisation de réseaux existants de diffusion et de sensibilisation pose la question de la justesse de l'information donnée. Ainsi, les guides et le personnel mobilisé pour ce travail de communication devra être formé au fur et à mesure des sujets traités. Nombre de ces formations pourront être données par le CAUE. Concernant la formation au paysage, une proposition est formulée en ce sens dans la fiche action D.3.1.

Si le besoin s'en fait sentir, un conseil scientifique sur le modèle de ceux existants dans les Parcs Régionaux et Nationaux pourra être mise en place.

Interpeller : le dispositif porteurs de paroles

_Il s'adresse à un public spontané et large, sélectionné par le lieu public : marché, place...

_Les personnes sont interpellées par la question posée et guidées par le dispositif.

_Les personnes sont en petits groupes, ou seules, ou en grand groupe, en interaction variable.

• Objectifs du dispositif

Il permet de recueillir les dires, les représentations, les demandes des habitants qui ne prennent pas place dans les espaces institutionnels, ou bien qui n'ont pas eu accès à l'information ou encore qui n'ont pas porté attention à la communication qui a été faite autour du sujet traité.

Le lieu choisi pour mettre en place le dispositif est choisi pour être quotidien, ordinaire et fréquenté, comme par exemple un marché ou une rue passante, le but étant de capter l'attention des passants pour ouvrir un dialogue. Ces habitants peuvent alors exprimer ce qu'ils ne s'imaginent pas toujours être capables de dire ou d'argumenter.

• Description du dispositif

LA QUESTION D'ACCROCHE elle est choisie pour interpeller le passant alors qu'il revient de son marché du samedi matin. Ainsi, il va s'arrêter et rentrer en dialogue avec l'équipe d'étude qui sera chargée de soutenir son discours et de noter les idées exprimées. La question doit être intrigante ou provocante pour susciter l'intérêt, par exemple :

_Pour vous, un paysage d'éoliennes, c'est beau, nécessaire ou juste une erreur ?

_Ce serait quoi le paysage de l'île d'Oléron sans pin ?

_Et si on comblait les marais ?

Le but n'est certainement pas d'apporter une réponse à la question posée, mais d'entamer le dialogue et d'entendre les idées des personnes qui s'arrêtent, de les noter de les afficher pour que d'autres personnes encore lisent ce que les précédents ont dit et se mettent à leur tour à donner des idées. La conversation peut largement s'écarter du sujet initial à partir du moment où l'on parle de paysage et des thématiques et dynamiques qui le concernent.

LES TABLEAUX Des *paperboard* permettent de noter les paroles de ceux qui ont « mordu à l'hameçon » et se mettent à discuter. Il faut un animateur par *paperboard*, qui discute et note. Il ne faut pas hésiter à se relayer, car les gens sont généralement très bavards.

L'ACCROCHAGE Les pages écrites sont accrochées à un fil tendu entre deux arbres ou poteaux, ainsi, les plus timides peuvent lire les paroles déjà données. Un animateur peut être à proximité pour recueillir encore quelques paroles dans cet espace plus calme.

LA TABLE Une table avec quelques boissons ou choses à grignoter permet de mettre en place un espace convivial où d'autres paroles peuvent être échangées en groupe.

Les éléments recueillis sont généralement nombreux et utiles. Les notes prises sont réutilisées dans les documents de valorisation produits ensuite.



Récolter/Discuter : Les balades commentées

_Elles s'adressent à un public spontané et large, sélectionné par le format et la marche.

_Les personnes sont en petits groupes pendant la marche, en grands groupes à la fin.

_L'interaction avec l'équipe est importante pendant et après la marche.

• Objectifs du dispositif

Il permet de recueillir les dires, les représentations, les demandes des habitants et de les faire réagir en situation, pendant un parcours à pied dans le paysage, sur des questions trop floues et trop vagues sans des exemples concrets. Il peut aussi permettre de montrer des lieux à enjeux et faire travailler des habitants sur le regard qu'ils portent à leur quartier. Le fait d'être immergé dans le paysage décale généralement les dires recueillis par rapport à ce qu'il peut se passer sur un atelier en salle.

• Description du dispositif

LA BALADE Le parcours est fait à pied. Les animateurs se répartissent le long du cortège et commencent à amorcer des conversations avec les personnes. Le but est de susciter des conversations informelles par petits groupes d'affinités électives.

LES ARRÊTS Quelques arrêts peuvent être faits pour observer des points particuliers et des situations intéressantes. Ces arrêts peuvent être commentés par des experts pour argumenter sur des sujets précis. Les animateurs lancent ensuite les échanges sur quelques phrases et questions et font tourner la parole. Le but est que tout le monde parle.

L'ARRIVÉE ET LA SYNTHÈSE A l'arrivée, on propose généralement une petite collation, puis un « tour de groupe » de synthèse. Les personnes sont assises en grand groupe. Les animateurs proposent aux participants de dire, chacun à leur tour, en une phrase, quelque chose qui les a marqués au cours de la balade. Plusieurs tours de parole sont faits. La synthèse est généralement très pertinente et satisfaisante pour les participants. Elle sert de synthèse illustrée des photographies prises au cours du parcours.

Les animateurs potentiels de ces balades : La maison paysanne, l'association IODDE, Le site ostréicole et naturel de Fort-Royer, les sentiers de la Renarde, la maison de la nature, l'office de tourisme.



Travailler et co-construire : les ateliers

_Ils s'adressent à un public spontané et large, sélectionné par le format.

_Les personnes sont divisées en groupes thématiques ou localisés.

_L'animation de l'équipe est importante pour donner la parole et ré-orienter la conversation en cas de dispersion.

• Objectifs du dispositif

Faire travailler des habitants ou des professionnels sur des sujets concrets qui les concernent. Leur permettre d'imaginer eux-même leur futur et s'y projeter.

• Description du dispositif

1ER TEMPS : LES RÈGLES DU JEU Un temps doit être consacré à l'explication des attentes de l'atelier et des supports.

2ÈME TEMPS : LES ATELIERS L'existence d'un support sur lequel écrire et/ou dessiner est important pour libérer la parole et éviter de rester trop vague ou trop général (cartes, photos mais aussi pâte à modeler, post-it ...) L'animateur a pour rôle de distribuer la parole afin que tout le monde puisse s'exprimer. Il peut aussi être celui qui écrit, sur un paperboard les échanges qui ont lieu. Cette mission peut aussi être confiée à un participant qui sera chargé d'en faire la synthèse à l'ensemble du groupe en fin de séance.

3ÈME TEMPS : LA SYNTHÈSE ET LES ÉCHANGES INFORMELS Elle permet de restituer les paroles et échanges qui ont eu lieu à chaque table-ronde quand c'est le cas ou bien d'élargir les perspectives à des enjeux plus généraux que ceux traités pendant l'atelier. Un pot, avec boisson et nourriture en fin de séance permet de continuer les échanges en plus petit groupe.

Communiquer : les outils numériques, les médias locaux et les écoles

Les réseaux sociaux et les médias locaux seront l'occasion de diffuser les dates et lieux de rendez-vous ainsi que les comptes-rendus des rencontres.

Les écoles seront des lieux privilégiés pour traiter de problématiques générales et apporter un autre regard sur des thèmes souvent très techniques.

Études connexes

PLAN D'ACTION TVB

AXE 4 GESTION CONCERTÉE DES MARAIS

Action AIV.4 Communication, sensibilisation sur la biodiversité des marais

AXE 5 GESTION DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Action AV.3.4 Communiquer et sensibiliser sur les sites touristiques au sujet de la prévention de la diffusion des EEE

PLAN DE GESTION PNM DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET DE LA MER DES PERTUIS

Finalité 45 : développer une offre de loisirs valorisant et préservant le milieu et le paysage marin

Finalité 48 : garantir l'appropriation du Parc : l'outil, ses enjeux et objectifs

Finalité 49 : développer la compréhension du milieu marin, des activités maritimes et de leurs interrelations

Finalité 50 : adopter des bonnes pratiques concourant à la préservation du milieu marin

D.3.1 | ANIMER LE PLAN PAYSAGE

État des lieux

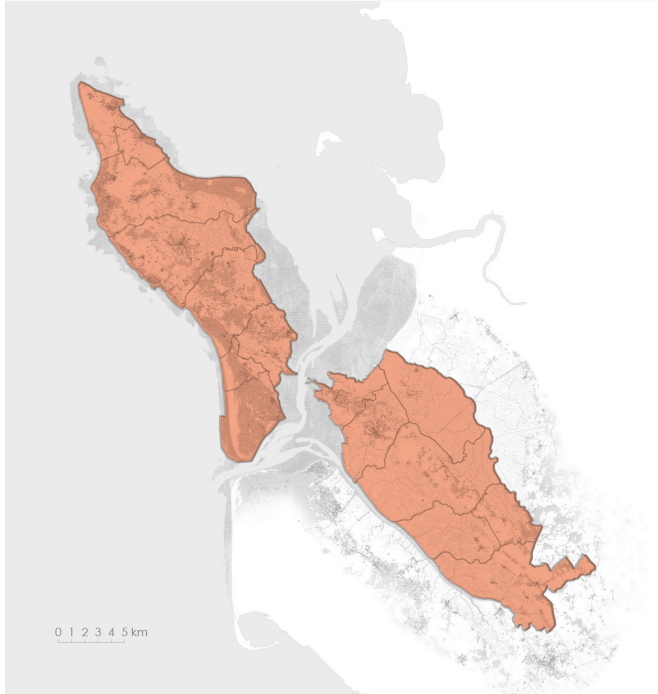
La concrétisation des actions du plan paysage nécessite une action continue et un suivi à part entière. En effet, ce document n'étant pas réglementaire, il ne peut exister et vivre que s'il est connu, que ses actions sont intégrées aux missions de chacun des porteurs suggérés et que chacun comprend l'intérêt de les réaliser. De plus, au fil du temps, certaines situations politiques et certains services peuvent être amenés à évoluer, le document doit pouvoir lui aussi évoluer et s'adapter au contexte.

Objectifs

Le suivi du plan d'action et son animation doivent permettre de :

- Rendre efficaces les actions proposées et se donner les moyens de leur mise en application par un suivi régulier et une évaluation.
- Mettre en œuvre les actions proposées selon un calendrier contractuel et soutenable
- Maintenir la synergie et le dialogue entre les acteurs.

PORTAGE SUGGÉRÉ	PMO
COLLABORATIONS	Ensemble des partenaires du plan paysage
FINANCEMENTS	PMO, CCIO, CCBM
ESTIMATIF	POSTE DE SUIVI : 45 000€/an FORMATION AU PAYSAGE : 5 000€/an
ÉCHÉANCE	2021 puis en continu
PRIORITÉ	1



Description

• Recrutement d'un chargé de mission

Le suivi et l'animation du plan d'action sont un travail à part entière. Ils devront donc être confiés à un chargé de mission recruté soit en interne par la formation au paysage d'un technicien soit en externe par l'engagement d'un paysagiste.

• Mise en place de comités techniques et de comités de pilotage

_Mise en place de comités techniques ou de réunions de suivi par action et par lieux

_Mise en place d'un Comité de Pilotage au moins une fois par an pour la validation des actions menées et l'évaluation du travail en cours

• Animation et suivi des actions

_Accompagnement des projets et des réalisations, participation aux ateliers portés par les partenaires

_Organisation d'ateliers et de groupes de travail

_Organisation et lancement de campagnes d'informations, d'ateliers, de balades, de porteurs de paroles pour la sensibilisation des populations et des professionnels

_Information des différents partenaires sur les actions menées, sur la programmation d'événements, les problématiques de gestion, les synergies à mettre en œuvre, l'évolution des projets et les difficultés rencontrées pour leur mise en œuvre.

_Veille sur les actions et projets à proximité ou en lien avec le plan de paysage

• Formation des techniciens à l'approche paysagère

Techniciens des institutions partenaires, techniciens communaux en charge de l'agriculture, du développement économique, du tourisme ou de l'urbanisme ou encore guides et animateurs partenaires doivent être formés au paysage afin de bien comprendre les enjeux, les leviers d'action et de savoir en parler. Plusieurs axes peuvent être envisagés pour mettre en place ces formations :

_Formation portée par le CAUE en partenariat inspectrice des sites et CREN sous forme de balades et d'ateliers

_Formation spécifique portée par animateur Plan Paysage

_Partenariat avec l'école de Paysage de Bordeaux ou celle de Blois pour des formations régulières sur site

_Formation continue plus poussée à l'école de Bordeaux CIEPT (Certificat international d'études de paysage et de territoire)

ATELIERS		RÉVISION CHARTE ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE				AGRICULTURE		Repenser, compléter la signalétique SIL	Fédération des canaux de diffusion	méthode de travail comune pétitionnaires	Observatoire photographique Sélection des points de vue
		Groupe de travail déplacements et multimodalité	Matériaux et formes architecturales, urbaines et paysagères contemporains	Intégration paysagère des énergies renouvelables	Intégration des bâtiments agricoles	CCBM Bilan du Plan d'Action et mise à jour	CCIO Bilan des actions Grand Marais et estimation actions marais de la Seudre et terres hautes				
ACTEURS											
EPCI	PMO	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Animateur Plan Paysage	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	Service urbanisme	x	x	x	x			x		x	
	Chargé de mission coordination graphique, documentaliste, animateur réseau	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	Service médiation culturelle	x							x		
	Observatoire du développement local										x
	Service SIG					x	x			x	
	Service LEADER/FEADER										
	CCBM	X	X	X	X		X	X	X	X	X
	Service urbanisme	x	x	x	x			x		x	x
	AMI Grand Marais de Brouage	x			x		x	x	x	x	x
	Service Agriculture/Développement économique				x		x	x		x	x
	Service Natura 2000 et GEMAPI	x			x		x	x	x		x
	Service TEP-CV		x	x	x					x	x
	Service Communication	x						x	x		x
	CCIO	X	X	X	X	X		X	X	X	X
	Service urbanisme	x	x	x	x			x		x	x
	Régie des musées	x	x					x	x		x
	Service Pistes Cyclables/Déplacements	x						x	x		x
	Service Agriculture				x	x		x		x	x
	Services Littoral et Nature	x			x	x		x	x		x
	Service TEPOS		x	x	x					x	x
	Service Communication	x						x	x		x
	Communes		X	X	X			X	X	X	X
	Service urbanisme		x	x	x			x		x	x
	Service Communication							x	x		x
	Office de Tourisme	X						X	X		X

ATELIERS		RÉVISION CHARTE ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE			AGRICULTURE						
		Acteurs	Groupe de travail déplacements et multimodalité	Matériaux et formes architecturales, urbaines et paysagères contemporains	Intégration paysagère des énergies renouvelables	Intégration des bâtiments agricoles	CCBM Bilan du Plan d'Action et mise à jour	CCIO Bilan des actions Grand Marais et estimation actions marais de la Seudre et terres hautes	Repenser, compléter la signalétique SIL	Fédération des canaux de diffusion	méthode de travail comune pétitionnaires
Partenaires institutionnels	DREAL		X	X	X			X		X	X
	DRAC		X	X	X					X	X
	DDTM		X	X	X			X		X	
	Département	X				X		X			
	Conservatoire du Littoral					X	X				
	PNM										
	CAUE		X	X	X			X	X	X	X
	CCI									X	
	Chambre d'Agriculture					X	X			X	
	SAFER										
	Instances portuaires										
	Réserve de Moëze-Oléron								X		X
Partenaires privés	Professionnels Agriculteurs/Producteurs				X	X	X				X
	Professionnels commerçants et tourisme							X			X
	Associations de producteurs					X	X				X
	Label MOBS					X	X				
	Particuliers/Propriétaires privés										X
	Terre de Liens					X	X				
Associations culturelles	IODDE, Site ostréicole et naturel de Fort-Royer, les sorties de la renarde, université du temps libre Marennes-Oléron, Oléron d'Abord, MOPS, anim'BCF, Pêche-Carrelets-Moulinets, Festitêt'Arts, Marennes Art et Culture, IRL Entre Amis, Sémaphore animation, Aux Amis du Vieux Chapus, Protège ton Pays Marennes-Oléron, La Ritournelle ...							X			X

D.3.2 | CRÉER ET ANIMER UN OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DU PAYSAGE

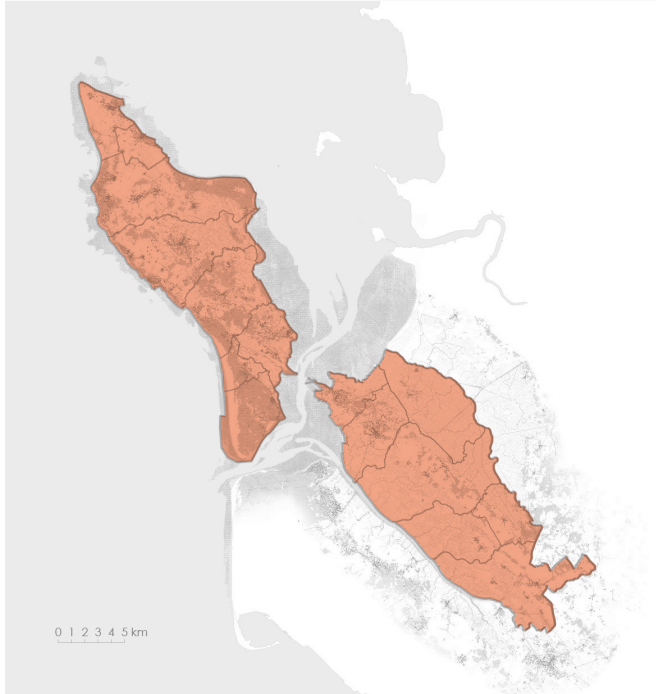
État des lieux

L'évolution des paysages est le sujet traité par ce Plan Paysage. Par le plan d'actions mis en place il tente d'infléchir leurs évolutions vers une tendance qualitative, dans le respect du patrimoine ancien, écologique, adaptée au changement climatique et adapté aux pratiques contemporaines. Comment dès lors évaluer l'effet réel des actions du Plan Paysage ? L'observatoire photographique est un outils très adapté à ce suivi.

Objectifs

Evaluer les effets concrets des actions du Plan Paysage sur les paysages du PMO ; suivre l'évolution du paysage et anticiper des évolutions non souhaitées ; avoir une base de données photographiques support d'ateliers et de discussion.

PORTAGE SUGGÉRÉ	PMO Observatoire du développement local
COLLABORATIONS	CAUE, DREAL, DRAC, Communes, CCI, CCBM
FINANCEMENTS	PMO, CCI, CCBM
ESTIMATIF	MISSION D'ÉTUDE : 20 000€ CAMPAGNE DE PRISE DE VUE : 2500€/campagne hors droits d'auteurs GESTION COURANTE : fonds propre
ÉCHÉANCE	2021 puis tous les deux ans
PRIORITÉ	2



Description

L'Observatoire photographique du paysage (OPP) est le dispositif permettant la mise en œuvre d'un itinéraire photographique alimenté par les campagnes de re-photographies, afin d'enrichir les séries photographiques.

Les coûts de création d'un itinéraire photographique englobent deux postes de dépenses :

- la mission d'étude : frais de séjour et de déplacement pour la réalisation de l'ensemble des prises de vue, constitution du carnet de route, participation aux réunions ;
- la cession des droits sur les points de vue sélectionnés, selon les conditions définies dans le contrat avec le photographe.

Si la phase de création d'un itinéraire nécessite impérativement l'intervention d'un photographe extérieur à la maîtrise d'ouvrage, les campagnes de re-photographies, elles, peuvent être réalisées soit par le photographe initial, soit par un autre photographe, soit en régie.

• Sélection des points de vue et de l'itinéraire

Un comité technique devra être mis en place afin de déterminer les lieux les plus pertinents pour les prises de vue. Il pourra se composer de techniciens, d'élus mais aussi d'habitants.

Des catégories devront être établies afin de guider le choix de l'itinéraire et des lieux de prise de vue par exemple :

- _Paysage que l'on souhaite conserver (forêt dunaire, marais pâturés de Brouage)
- _Paysage que l'on souhaiterait effacer (conurbation de la route littorale, zones d'activités d'entrée de ville)
- _Paysage dont l'évolution est inquiétante (entrées du territoire, fonds de marais, marais doux, claires de sartières)
- _Paysage « vitrine » du territoire (village d'Arceau, point de vue et tour de Broue)
- _Paysage dont on souhaite suivre l'évolution dans le temps (entrées du territoire, entrées de villes, franges urbaines, paysages agricoles de l'île, points de vue emblématiques sur le pertuis, trait de côte, marais de Brouage...)

Deux itinéraires (un itinéraire pour chaque communauté de communes) sont proposés au photographe, qui aura des arrêts avec des points obligatoires mais qui pourra aussi proposer des points qui lui semble pertinents. Ces itinéraires pourront être ajoutés à la base de données SIG du PMO afin d'en garder trace.

• Choix des photographies

Le photographe sélectionnera 60 photographies (30 par Comcom) qu'il présentera au comité technique. 12 à 15 photographies (par comcom) seront retenues pour lesquelles seront achetés les droits d'auteurs. Ils seront la base de l'observatoire.

Seront réalisés pour chacune d'entre elle, une fiche technique, un carnet de route qui comportera : un numéro de photographie, une référence base de données; le nom de l'itinéraire ; une légende (sujet de la photo, pourquoi elle a été sélectionnée) ; la commune de la prise de vue voir les communes limitrophes ; Coordonnées GPS ; une observation (marquage, repérage, mesures...) permettant de retrouver le lieu de prise de vue, voir un croquis où une photographie du lieu ; Identifiant photographe ; Date et heure ; Appareil et format ; Focale ; Hauteur de l'appareil Orientation ; Observations

• Valorisation des prises de vue

Les photographies pourront faire l'objet d'une exposition photographique. Elles pourront aussi être mise en ligne sur une carte interactive.

- **Campagnes de re-photographies**

Il devra être fixé un rythme pour la prise de nouvelles photographies. Le rythme peut-être tous les 2 ou 3ans.

- **Nouvelles prises de vues**

Pour un suivi plus en finesse du Plan Paysage, il est possible de mettre en place une prise de point de vue automatique avant/après lors de tout aménagement important. Ainsi, le travail sur les entrées de vie, les zones commerciales, les points de vue, les itinéraires cyclables, rénovation de centre de vacances, défrichage ... pourront faire l'objet de prises de vue avant et après travaux. Un soin identique devra être apporté à la réalisation des fiches techniques. En revanche, ces points de vue pourront bénéficier d'une campagne de re-photographie uniquement tous les 5ans.

Documents utiles

ITINÉRAIRES PHOTOGRAPHIQUES | MÉTHODE DE L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DU PAYSAGE

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, 2008



D.3.3 | METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE AUTOUR DU PAYSAGE ET DE LA BIODIVERSITÉ

Fiche action à réaliser par le
PMO

PORTAGE SUGGÉRÉ

COLLABORATIONS

FINANCEMENTS

ESTIMATIF

ÉCHÉANCE

PRIORITÉ

ANNEXE 1 : ANALYSES DIACHRONIQUES ZONES À ENJEUX

L'EXEMPLE DU GUA |

Enjeux issus de l'analyse diachronique

Atouts

- Une situation en porte d'entrée de territoire, au carrefour de la dorsale et de la route de crête, une bonne connexion au reste du territoire, avec la présence du pont de l'Enguille reliant les deux rives de la Seudre, le suivant étant celui de la Tremblade,
 - Une zone commerciale bien située et attractive par rapport au reste du territoire,
 - Une consommation foncière et une banalisation de l'espace moins avancée qu'à d'autres endroits du territoire, pas de constructions en remblai sur les terres basses
 - Des structures paysagères encore lisibles, à protéger et revaloriser : îles des marais dont certaines sont bâties / route des 3m en belvédère sur les marais, / canaux, chenaux, digue Richelieu, sartières, ouvrages hydrauliques / prises, taillées / ripisylve du Ménard / Tour de Broue
 - Emplacement réservé sur la dorsale ayant préservé une belle coupure d'urbanisation qui permet encore de lire les paysages
 - Des espaces agricoles encore dynamiques et fonctionnels sur les terres hautes, peu de friches
 - Une structure d'extension du bourg héritée de l'urbanisme des années 60, avec des voiries passantes et des parcelles en drapeau avec une bonne capacité d'évolution
- Un exemple positif de lotissement au sud du bourg à remobiliser ailleurs dans le territoire

Menaces

- Une connectivité biologique faible due à l'industrialisation de l'agriculture sur les terres hautes (le seul corridor restant étant la ripisylve du ruisseau)
- Augmentation de la vulnérabilité aux événements climatiques due à l'enfrichement probable des marais et à la disparition progressive des micro-reliefs protecteurs
- Extension de la zone d'activité au nord sur l'emplacement réservé et dans une logique longitudinale qui colmate les vues depuis la dorsale
- Conurbation potentielle de Saint Martin avec le Gua sur l'emplacement réservé
- Aménagements durs et bétonnés le long de la ripisylve

Faiblesses

- Commune en déprise démographique qui subit la proximité des grands pôles voisins
- Une urbanisation linéaire en marche, seul l'emplacement réservé ayant empêché la conurbation de Saint-Martin avec Chalons
- Une zone d'activité qui vide le centre bourg de ses commerces et de sa vie
- Une agriculture industrialisée sur les terres hautes, avec des effets sur la biodiversité et les paysages
- Des claires éloignées de l'embouchure de la Seudre et des parcs du pertuis, avec un coût en carburant élevé pour les exploitants, une fragilisation de l'activité ostréicole et un impact sur l'entretien des marais
- Une vulnérabilité face aux malines, due aux implantations historiques protestantes autour de la route des 3m
- Faible qualité des espaces publics, liée au traitement des routes, extension de la voie principale très large, peu adaptée aux piétons, implantation du bâti en milieu de parcelles pour les extensions récentes.

Opportunités

- Développer le Gua comme une entrée sur l'ensemble du territoire
- Développer la zone d'activité en connexion au bourg et non en extension du côté des espaces agricoles, utiliser la reconversion de la scierie pour implanter des activités qui pourraient faire relais entre la zone d'activité et la centralité du bourg
- Développer le Gua en utilisant les voiries passantes des années 60 entre la dorsale et le Ménard et en connexion avec celui-ci pour renforcer sa centralité, sanctuariser la ripisylve du Ménard, adapter les propositions d'urbanisation en tenant compte de ce patrimoine
- Possibilité de densification de lotissements pavillonnaires anciens (grandes parcelles)
- Identifier, relier les patrimoines naturels et culturels, arrière pays, petits patrimoines, bourgs et hameaux catholiques et protestants, îles des marais, points de vue, coteaux de la presqu'île et accessibilité terrestre aux claires de sartières, en mettant en scène des récits transversaux du territoire, de l'histoire, des risques et des paysages
- Sensibiliser les administrés à l'effet protecteur de l'entretien des micro-reliefs des marais, gestion des chenaux, digues, ...susciter le soutien de la population aux ostréiculteurs augmenter l'acceptabilité d'une éventuelle taxe.
- Développer des actions pédagogiques d'acculturation des habitants des terres hautes, en particulier les nouveaux arrivants, pour protéger ce patrimoine.



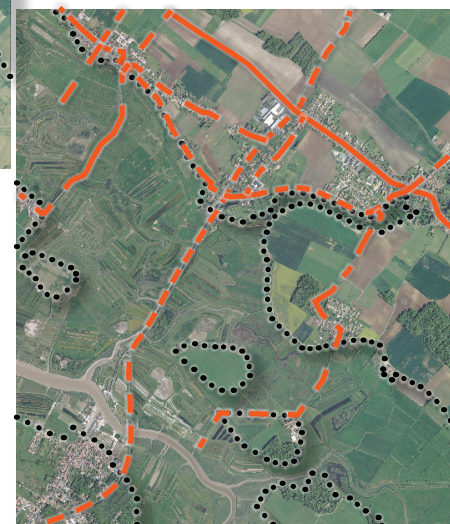
Carte de l'état-major établie entre 1820 et 1860 issue du géoportail



Photographie aérienne de 1964 issue du géoportail



Photographie aérienne de 1989 issue du géoportail



Photographie aérienne de 2014 issue du géoportail



ÉTAT DES LIEUX

ZA et son extension marquant l'entrée de ville et du territoire

Vue majeure et corridor de biodiversité colmatés par l'extension de la ZA : arrêter et préserver les espaces agricoles au PLU

Extensions urbaines linéaires et conurbation bouchant les vues sur le paysage agricole et les marais

Commerces du centre-ville préservé mais riches de glissement vers zone d'activité

Disparition des connexions physiques et visuelles entre les espaces bâtis et la zone humide

VERS LE PONT SUR LA SEUDRE VERS L'ÉGUILLE

ROUTE DITE «DES 3M» VERS MARENNES ET L'ÎLE LE LONG DE LA COURSE DE CHALONS

PROPOSITIONS

Clarifier et affirmer les limites urbaines

Marquer les entrées du bourg

Séquencer la dorsale en adaptant le vocabulaire au paysage traversé
- commercial
- résidentiel
- bourg

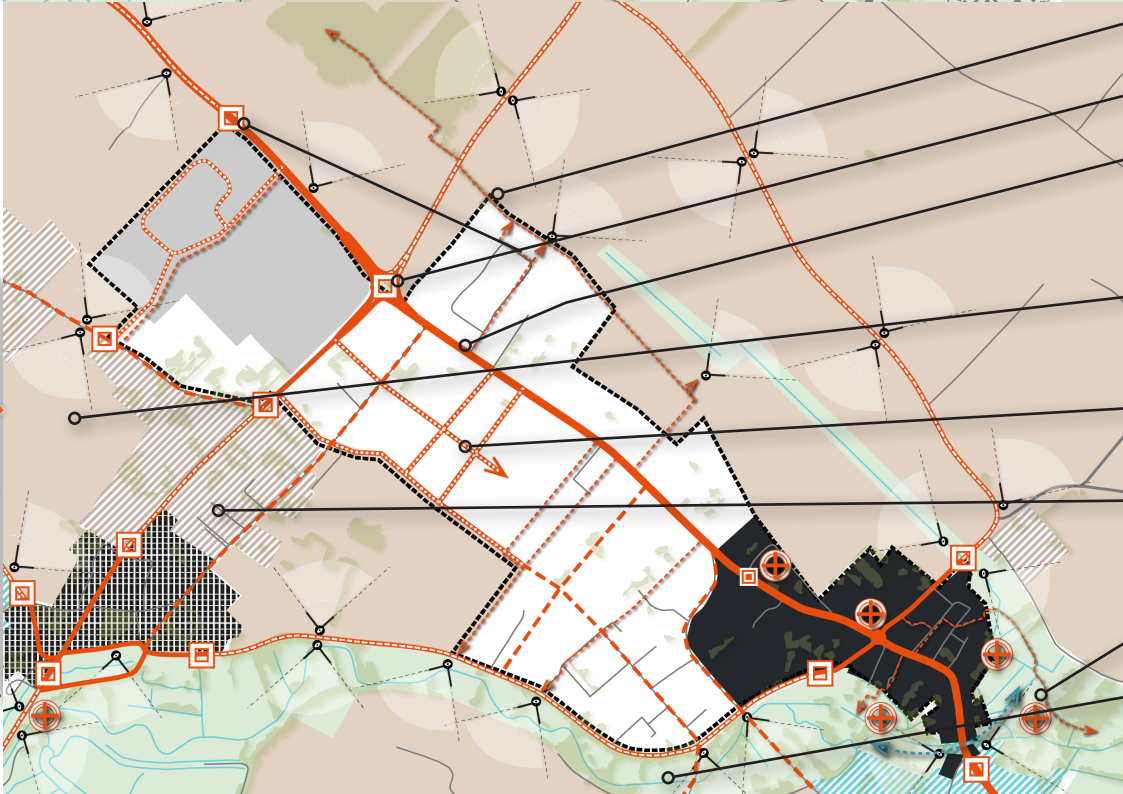
Recul, espaces agricoles à préserver ouverts à inscrire au PLU

Prolonger la trame lors du développement du quartier

Maîtriser les extensions génériques du hameau réintégrer à l'unité de paysage agricole

Lavoir, jardins à valoriser

Protéger et aménager le corridor trame humide



Enjeux et actions envisagées issues de l'analyse au 5000ème

Cette carte présente le bourg du Gua, l'une des entrées principales sur le Pays au croisement de la dorsale, les routes des 3 et 10m, la route Royan et de Rochefort. Ses extensions se sont faites principalement le long et vers des axes majeurs de déplacement ce qui a déplacé l'activité économique du bourg vers une zone d'activité qui marque aujourd'hui l'entrée du bourg mais aussi du Pays. L'extension de cette zone d'activité vient aujourd'hui boucher vue et corridor biologique. Bien qu'installée en bord de rivière et à proximité du marais, le bourg tend à tourner le dos à ce patrimoine.

Pour agir sur ce secteur, il est proposé de redonner une structure urbaine au bourg en clarifiant ses limites et en sa trame par la densification et les connexions visuelles et physiques avec les espaces agricoles et les zones humides. La dorsale doit être séquencée par un travail sur les matériaux utilisés selon le paysage urbain traversé (centre bourg, quartier résidentiel, zone d'activité). De nombreux points de vue doivent être protégés et valorisés. Les extensions peuvent être réintégrées aux unités paysagères où elles s'installent par l'utilisation d'un vocabulaire agricole (traitement des haies, matériaux ...). La zone d'activité doit être reconnectée à la structure urbaine par le traitement de ses limites et de ses connexions piétonnes.

Objectifs issus de croisement de deux échelles d'analyse

- Traiter et développer les entrées sur le territoire, comme des carrefours entre la dorsale, les marais de Brouage, les marais de la Seudre, les routes des 3m et des 10m
- Respecter les modes d'urbanisation historique (catholiques et protestants) pour les extensions, densifier l'existant
- Améliorer la qualité de l'espace public, retrouver un vocabulaire urbain et non routier le long de la dorsale dans les bourgs
- Développer les ZA vers les rues principales et les centres-bourgs, trouver des relais d'activité pour renforcer les centralités
- Préserver les ouvertures sur le grand paysage, faire évoluer les pratiques agricoles vers davantage de respect de la biodiversité
- Valoriser le patrimoine des marais et faire de la pédagogie sur le rôle de l'entretien dans la prévention contre les inondations

4. ÉVOLUTIONS PAYSAGÈRES ET ENJEUX LOCALISÉS

Un travail d'analyse diachronique a été réalisé sur 6 secteurs du Pays Marennes Oléron permettant de comprendre l'évolution des terres hautes et basses, des structures d'implantations et des infrastructures principales sur la base de photo-comparaisons réalisées au 1/10 000°. Il a permis de venir compléter les enjeux de la première phase du diagnostic. Sur ces mêmes secteurs, un travail d'analyse resserré au 1/5000° a permis d'imaginer quelles réponses pouvaient être apportées à ces enjeux et ainsi de commencer à formaliser les objectifs de qualités paysagères souhaitables pour l'avenir.

L'EXEMPLE DE MARENNES - LES GROSSINES | ENJEUX PAYSAGERS LIÉS À LA DORSALE ET LA TRANSVERSALITÉ DU TERRITOIRE

Enjeux issus de l'analyse diachronique

Atouts

- Une bonne desserte existante ou potentielle :
 - dorsale ancien et nouveau tracé
 - Taillée de l'Épée devenue D123 traverse Brouage et relie à Rochefort
 - Passage de la Vélodysée sur un itinéraire provisoire à proximité
 - Belle densité de chemins, taillées, prises dans les marais, à valoriser
- Une diversité des marais du territoire, proximité et lien via le canal Charente Seudre, belle lisibilité de la structure des marais, avec effet de surplomb à l'approche, vue sur les îles, perception de «l'autre rive» des marais ,
- Des production locale de très grande qualité, que ce soit l'élevage ou l'ostréculture,
- Une délimitation terres hautes/basses très bien préservée, avec des occupations du sols bien distinctes
- Un patrimoine historique lié aux marais fort : îles et rives, canaux et chenaux, ponts, taillées, prises, digues, écluses, moulins à marée, gabriottes, fontaines, tout types de bassins et casiers, claires, sartières, salicoles, fossés à poissons, prairies humides,
- Une forte densité des bourgs, qui ont historiquement préservé les rares terres hautes cultivables

Menaces

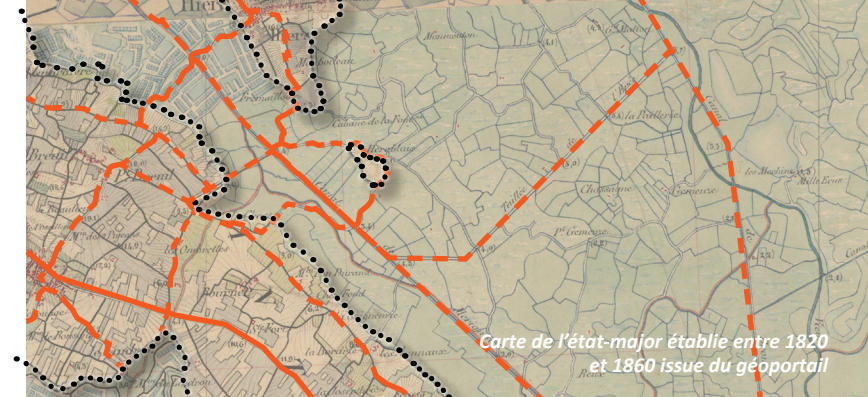
- Une diminution de l'entretien des marais par manque de valorisation économique, de ce fait diminution de leur rôle de protection contre les malines et les événements climatiques par les micro-reliefs,
- Une tendance à l'enrichissement des terres hautes, et des petites parcelles le long du canal Charentes-Seudre, perte de lisibilité, perte de la culture du risque,
- Une consommation foncière importante, qui menace le maintien de la « ceinture agricole »
- Une fermeture des commerces de centre-bourgs, concurrencés par l'offre sur la dorsale,
- Des documents d'urbanisme actuels ne contraignant pas le développement sur ce secteur

Faiblesses

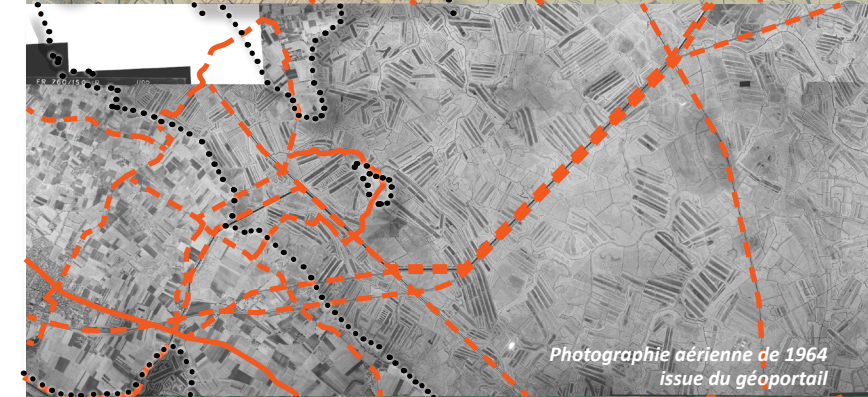
- Une faible qualité paysagère de l'entrée sud de Marennes (entrée du territoire depuis Rochefort / La Rochelle) : façade commerciale très artificialisée
- Des continuités commerciales le long de la dorsale qui ferment les vues et rendent peu lisibles les transitions et le grand paysage
- Une faible place laissée aux piétons et au vélo dans les extensions urbaines
- Une faible qualité architecturale de la zone commerciale des Grossines
- Une proximité du risque d'inondation
- Une perte de lisibilité du canal, enrichissement, alignements d'arbres non renouvelés, pas d'invitation à le parcourir à pied ou en vélo
- Une faible valorisation des productions locales (élevage des marais, ostréculture)

Opportunités

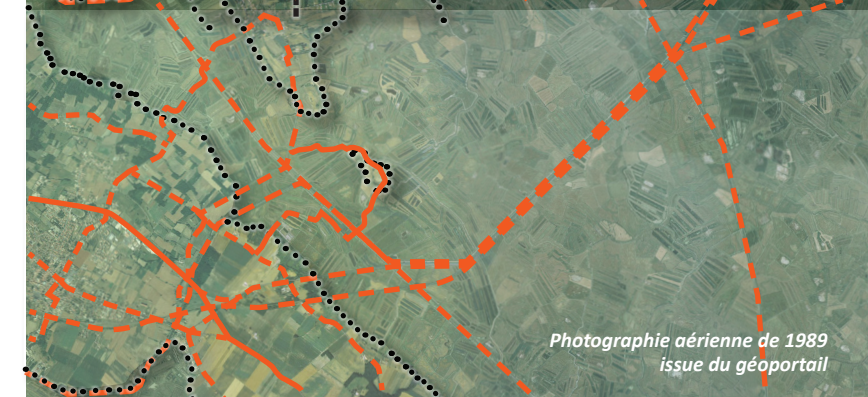
- Un grand projet de marais qui coordonne les initiatives, les énergies et les financements autour du marais de Brouage
- Un parcours alternatif à envisager pour la vélodysée le long du canal Charente-Seudre et sur l'ancienne ligne de Chemin de fer,
- Des productions locales à valoriser pour changer l'image de la ZA
- Un savoir faire et de la structuration et de la gestion hydraulique sur Brouage à partager avec la Seudre
- Une grande richesse et diversité paysagère à valoriser
- Une forte densité urbaine historique qui pourrait inspirer les futurs projets
- Des projets de développement récents pensés en densité



Carte de l'état-major établie entre 1820 et 1860 issue du géoportail



Photographie aérienne de 1964 issue du géoportail



Photographie aérienne de 1989 issue du géoportail

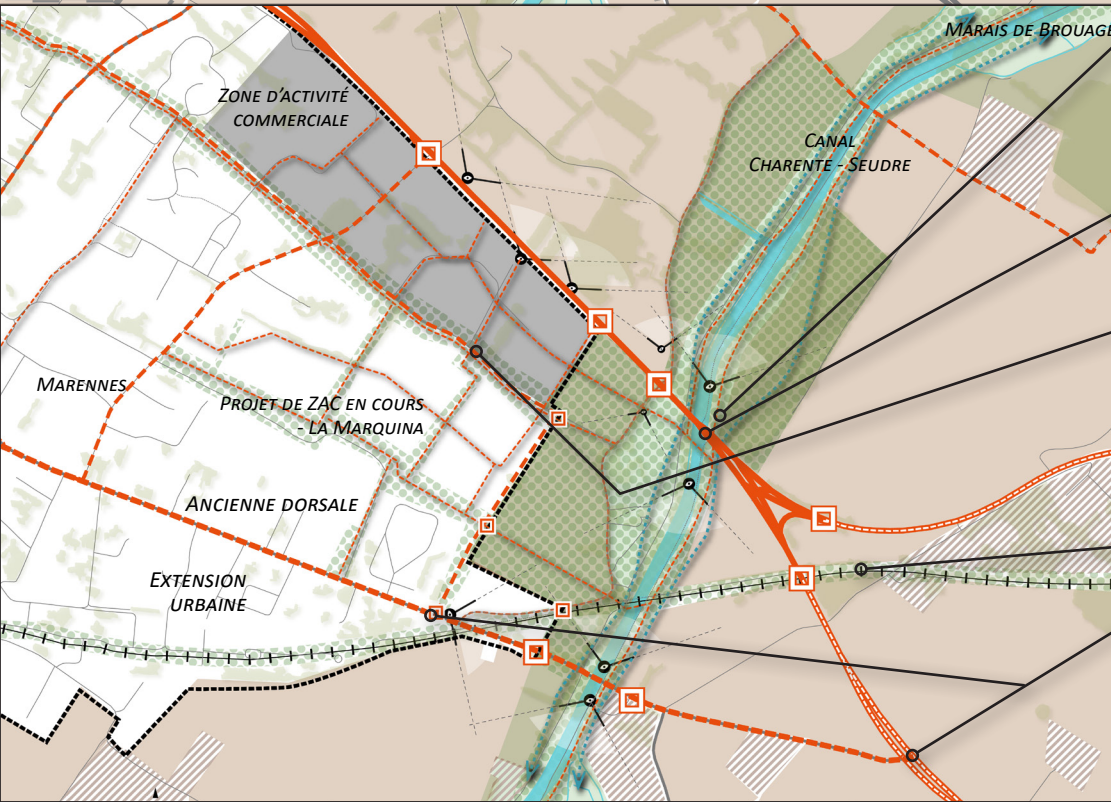


Photographie aérienne de 2014 issue du géoportail



ÉTAT DES LIEUX

- Contournement implanté sans tenir compte de l'existant en particulier du canal et de la voie ferrée
- Enfrichement des petites parcelles non entretenues en bord de canal / Ecran visuel
- Interruption de la voie ferrée
- Corridor écologique à préserver voir à consolider



PROPOSITIONS

Carrefour dorsale/canal :

- Dégagement/aménagement de points de vue sur le canal et sur le marais de Brouage depuis la dorsale,
- défrichement, aménagement paysager / parc paysager associé au quartier de la Marquina

Aménagement d'un passage piéton/vélo sur/sous la dorsale Aménagement de passage de faune pour le corridor de biodiversité

Zone commerciale

- Intégration des cheminements doux et trame végétale de la zone commerciale pour limiter l'effet frontière et relier les activités
- Connexion à la piste cyclable et accès à la vélodyssée et aux marais pour la Marquina et Marennes

Rachat du prospect, connexion à la Vélodyssée, aménagement vélo

Entrée dans Marennes :

- Mise en scène du carrefour pour une meilleure visibilité de l'accès au bourg
- Amélioration paysagère de l'axe, visibilité des transversales, intégration des mobilités douces

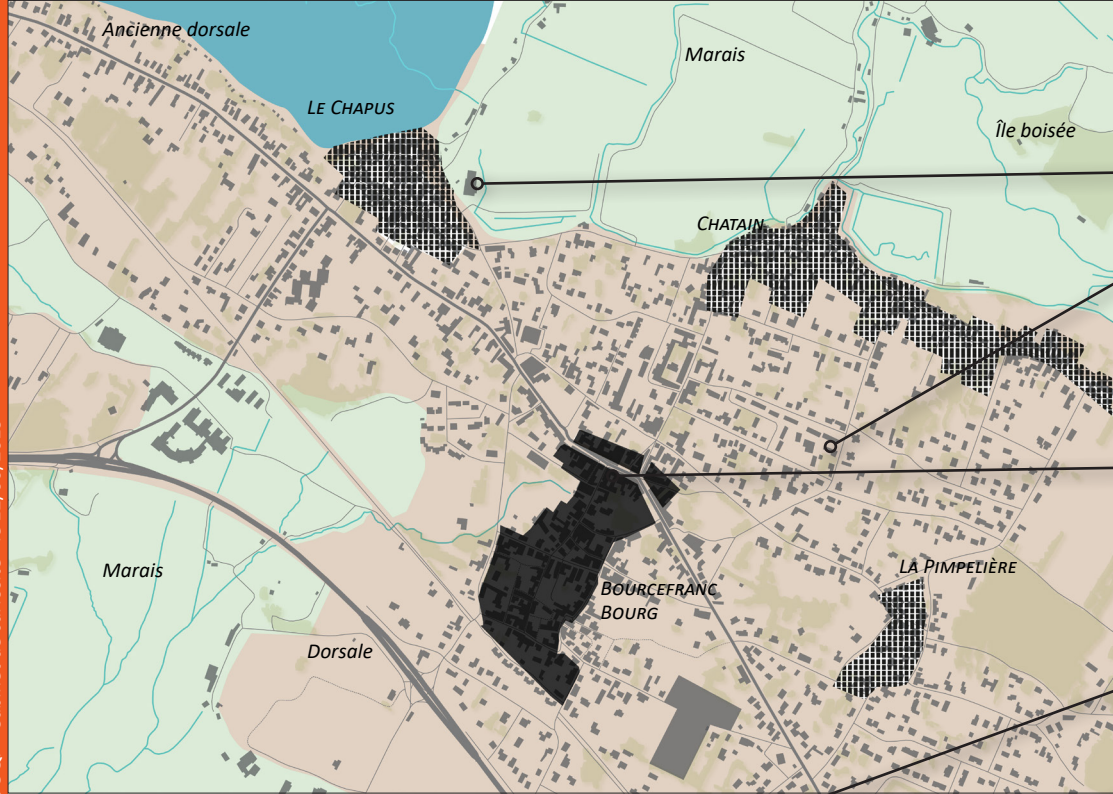
Enjeux et actions envisagées issues de l'analyse au 5000ème

Cette carte met en évidence la position d'entrée dans Marennes de la zone artisanale des Grossines. On constate la forte présence et attractivité de la dorsale sur laquelle viennent s'accrocher de nombreuses activités qui profite de cette situation pour afficher une façade commerciale. Les axes et dynamiques transversales sont, eux, peu visibles et parfois discontinus : c'est notamment le cas pour le canal Charente-Seudre, qui bien que patrimonial, reste peu perceptible dans le paysage, dissimulé par un enfrichement progressif des petites parcelles à ses abords que l'activité agricole n'entretient plus.

Pour agir sur ce secteur, il s'agirait de mettre en visibilité des axes transversaux, mettre en scène l'entrée de Marennes depuis le carrefour de l'ancienne dorsale pour limiter l'ambiance routière, restructurer des connexions douces entre la Marquina, le centre bourg, le canal et la zone commerciale ainsi qu'à l'intérieur même de la zone.

Objectifs issus de croisement de deux échelles d'analyse

- Améliorer la qualité architecturale et limiter la banalisation paysagère des entrées de ville
- Travailler la dorsale dans la dimension transversale, valoriser les lisières, vues, liens entre terres hautes et marais,
- Redécouvrir des entrées sur les marais et des connexions entre unités de paysage
- Intégrer aux centres-bourgs les zones commerciales
- Connecter les centres-bourgs aux espaces naturels
- Faire passer les axes de déplacement doux tels que la Vélodyssée aux abords des patrimoines historiques et paysagers
- Remettre en valeur et rendre lisible les patrimoines historiques et paysagers comme le Canal Charente-Seudre
- Sanctuariser les corridors biologiques, les zones humides inondables, les coupures d'urbanisation
- Valoriser les productions locales du marais
- Créer de la coopération entre les marais



ÉTAT DES LIEUX

Création de hangars ostréicoles hors d'échelle bouchant les vues sur le marais

Extensions linéaires et loties peu denses et de faible qualité urbaine ayant créé une conurbation :
 - disparition des terres agricoles des terres hautes
 - coupures des connexions et relation aux marais

Bourg ancien non adapté à l'usage moderne de la voiture, fermetures des commerces dans le centre bourg, transférés vers la dorsale, perte du rôle social du centre bourg

PROPOSITIONS

Valoriser la taillée et les vues vers le pertuis, le port du Chapus
 Accompagner les constructions de grands hangars

Valoriser la route de Daire vers la pointe des Chardons ainsi que les vues sur le marais

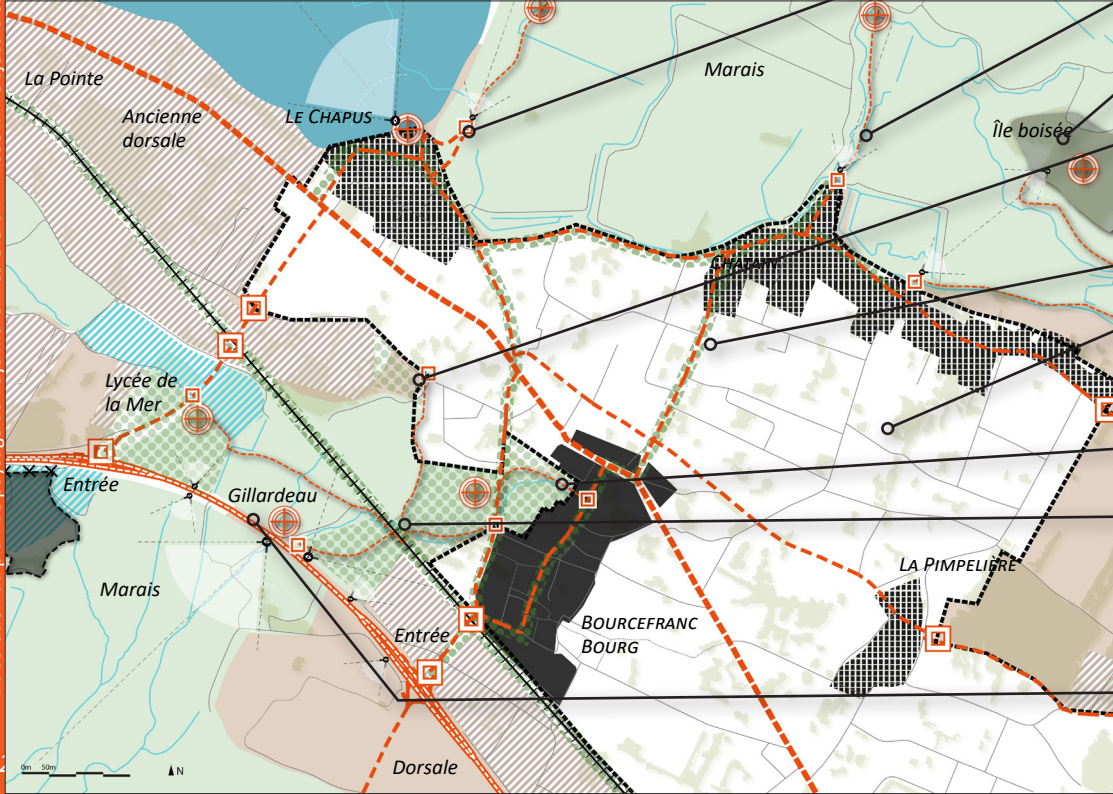
Valoriser le chemin vers l'île boisée, la limite avec le marais
 Identifier, protéger, aménager les connexions et vues de la ville avec le marais, Utiliser les chemins existants, les baliser

Valoriser et structurer les transversales
 Densifier autour de Bourcefranc et des «villages» pour répondre aux besoins et cesser d'urbaniser les pointes soumises au changement climatique

Repenser les programmes du marché et du parking

Aménager et indiquer un cheminement à pied du bourg à chez Gillardeau et au lycée de la mer hors circulation automobile et via le marché et la piste cyclable (les chemins indiqués existent déjà)

Réaffirmer et sanctuariser les limites avec le marais



Enjeux et actions envisagées issues de l'analyse au 5000ème

Cette carte présente le centre-bourg de Bourcefranc et ses extensions urbaines récentes sur les terres agricoles des terres hautes. On y retrouve l'ancienne dorsale qui dessert le bourg et mène à la pointe et la nouvelle dorsale qui contourne les zones d'habitat pour desservir l'île. Elle concentre les activités économiques qui de fait tendent à disparaître dans le bourg qui se vide de son activité. Les marais offrent plusieurs points d'intérêt mais sont peu connectés aux espaces habités. Pour agir sur ce secteur, il est proposé d'identifier et de préserver les accès aux marais depuis le bourg et les espaces urbanisés, de nommer les prises et les taillées et de les faire exister dans les documents d'urbanisme, de densifier autour de Bourcefranc et des «villages» du Chapus, de Chatain pour ne plus construire les pointes et les franges des marais vulnérables au changement climatique et reconstruire de l'activité dans le centre.

Objectifs issus de croisement de deux échelles d'analyse

- Recentrer l'urbanisation sur les zones à moindre risques et densifier en respectant les codes architecturaux et les principes d'implantation locaux
- Redécouvrir, réaffirmer et sanctuariser les limites avec le marais et entre terres hautes et basses
- Rendre visible / lisible dans le paysage la notion de risque à (circuits expliqués, rôle des chenaux, digues multi-usages...) pour meilleur compréhension de ce qu'implique le changement climatique
- Mieux valoriser les atouts paysagers tels que les vues sur le marais depuis la dorsale, ancienne, actuelle, depuis la route des 10m ; les cabanes ostréicoles, le littoral, le lien au pertuis, à l'île, au verrou défensif...
- Rendre plus lisible notamment par des aménagement l'offre touristique du continent pour se positionner comme halte intéressante sur le chemin de l'île (port de Bourcefranc, circuits vers les marais depuis le bourg, valorisation touristique de la digue, du verrou défensif...)
- Encourager la valorisation du marais et du pertuis (en lien avec l'action Parlement du Marais, le grand marais de Brouage, l'AMI, le Site Classé / travail avec l'Agglomération de Rochefort)
- Concerter les évolutions (port, marais) avec les professionnels (ostréiculteurs et éleveurs) pour éviter les conflits d'usage et les aménagements peu fonctionnels

L'EXEMPLE DE LA COTINIÈRE |

Enjeux issus de l'analyse diachronique

Atouts

- Un statut de port important et d'entrée maritime majeure sur l'île, une activité de pêche très dynamique,
- Un centre historique, composé de maisons imbriquées et de rues peu larges formant un ensemble harmonieux, un bourg animé et agréable du fait de la présence de la criée, de la fabrique de gâteaux, des commerces et services de proximité nombreux, de la qualité des voiries et de l'espace public, de la proximité de la mer.
- Qualités paysagères démontrées des espaces agricoles et littoraux, protégés en partie par le Site Classé loi 1930, cependant espace très mité
- Attractivité forte du littoral, vues lointaines sur la mer, côte et platiers rocheux, écluses à poisson

Menaces

- Disparition des coupures d'urbanisation et des corridors biologiques des marais doux et de la dune par développement des parcelles à camper, campings, urbanisation sous forêt
- Disparition de la forme traditionnelle des hameaux par conurbation
- Tendance à une importante consommation foncière sur les espaces agricoles,
- Diminution de la densité de plantation dans les parcelles urbanisées sur dune, due au souhait de «voir la mer», durcissement et étanchéification des limites parcellaires à la fois pour les espèces animales et la vue, de ce fait, disparition du corridor biologique de la sous trame littorale
- Poursuite du mitage de l'espace agricole, de la cabanisation, de l'effacement des marais, de l'imperméabilisation des sols, vulnérabilité accrue aux inondations
- Banalisation importante du paysage, dégradation de l'image touristique de l'île par rapport aux autres sur ce port important en entrée maritime majeure de l'île.

Faiblesses

- Très important développement urbain après l'arrivée du pont et la modernisation du port ayant conduit à une conurbation par extensions linéaires et peu dense le long de la route littorale et sur les transversales
- Massif dunaire très effacé, côte rocheuse très urbanisée, conurbation importante sur le littoral
- Parcelles agricoles de petite taille, en lanière, qui, associées à la pression foncière, ont généré de nombreuses friches propices à l'installation de parcelles à camper
- Forte « cabanisation »
- Espaces agricoles très mités
- Des espaces naturels relictuels, marais doux et dune, très abîmés, dont l'existence est niée, occupés par une station d'épuration, des parcelles à camper et campings, des villas sur la côte
- Une vulnérabilité probablement élevée aux risques

Opportunités

- Une route littorale qui peut retrouver une valeur paysagère
- Des parcelles urbanisées récentes grandes, peu denses, qui peuvent accueillir selon la situation :
 - de la densification urbaine pour renforcer la centralité,
 - au contraire, de la densification végétale (arbres), pour renforcer les coupures d'urbanisation
- Des marais dont les fonctionnalités peuvent-être réactivées, qui sont à la fois :
 - des secteurs à forte qualité écologique, corridors et réservoirs repérés dans l'étude TVB
 - des secteurs de protection contre les risques, (houle, inondations, feux...)
 - des secteurs support d'un patrimoine paysager important,
- Une occasion de faire coïncider dans la déclinaison locale des catégories loi littoral, qui constituera de fait une stratégie pour le territoire, les enjeux liés à :
 - la protection de la biodiversité,
 - la protection contre les risques,
 - la qualité des paysages,
 - la préservation et la construction d'un patrimoine territorial attractif pour le tourisme.

Objectifs issus de l'analyse diachronique

- Soigner le développement des ports, entrées maritimes majeures sur l'île et le continent
- Prendre en compte le risque submersion tout en préservant des sites naturels et un patrimoine paysager attractif pour les touristes (dunes, plages, platiers rocheux, écluses à poisson)
- Retrouver la fonctionnalité des marais doux dans la lutte contre les inondations / du point de vue écologique, agronomique, paysager, urbain, juridique (coupure d'urbanisation)

- Traiter la problématique des campings, parcelles à camper, en relocalisant ou en imposant un couvert végétal et une qualité des limites
- Redonner de la lisibilité aux limites des centralités des hameaux, densifier
- Densifier les secteurs compatibles avec la loi littoral qui restent constructibles au vu des risques inondation pour éviter l'étalement et le mitage

Carte de l'état-major établie entre 1820 et 1860 issue du géoportail



Photographie aérienne de 1964 issue du géoportail



Photographie aérienne de 1989 issue du géoportail



Photographie aérienne de 2014 issue du géoportail



L'EXEMPLE DE BOURCEFRANC | LA POINTE DU CHAPUS ET LE BOURG

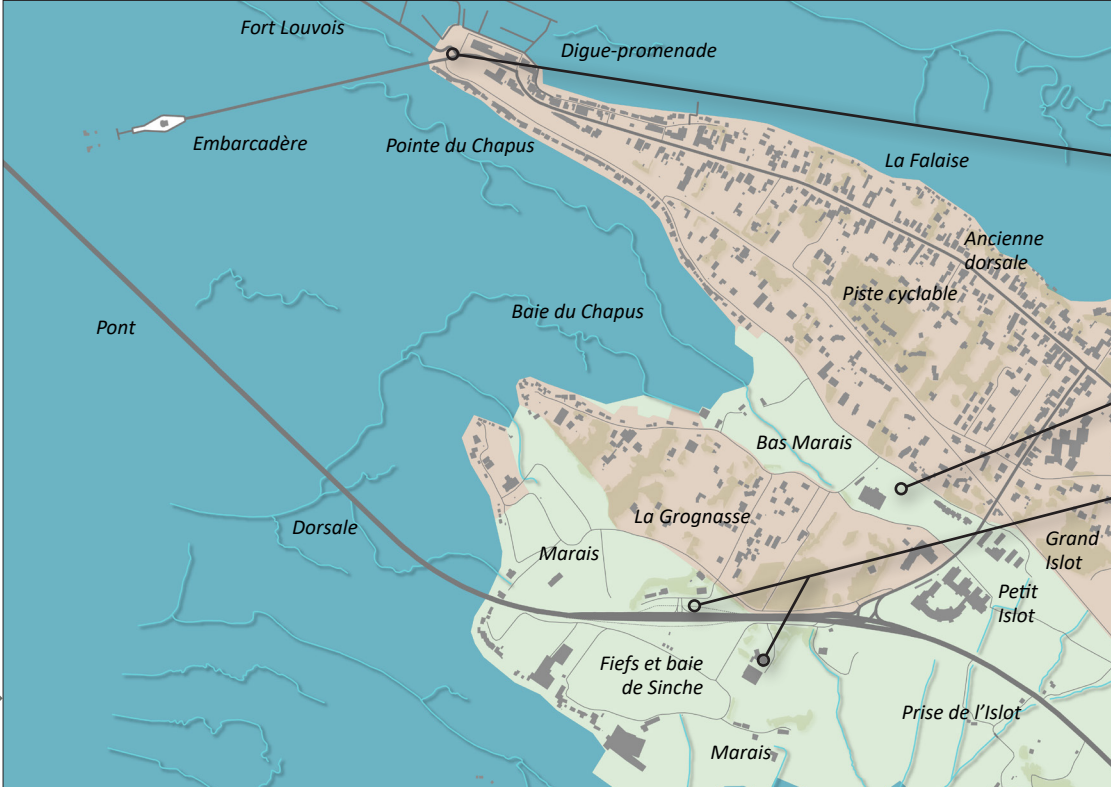
Enjeux issus de l'analyse diachronique

Atouts	Faiblesses
<p>A l'échelle du territoire et des grands paysages 1/10 000° et 1/5 000°</p> <ul style="list-style-type: none"> • De réels atouts touristiques : <ul style="list-style-type: none"> - vues sur l'île, le pertuis, les deux marais, l'embouchure de la Seudre - marais de grande qualité naturelle et paysagère, - patrimoine historique (fort Louvois, marais salicole), - lieu de compréhension du verrou défensif, - protection du patrimoine par le Site Classé, - producteurs en vente directe (ostréiculture, maraîchers), - typicité des cabanes ostréicoles du port, porte d'entrée de l'île (fréquentation importante) • Un savoir-faire ancestral de localisation des constructions à remobiliser • Bonne qualité agronomique des terres hautes au sud de la Dorsale • Proximité des claires de sartières, de l'embouchure de la Seudre et du pertuis : un lieu favorable pour les ostréiculteurs, • De ce fait, enrichissement encore faible, relations terres hautes et basses encore lisibles, • Bon niveau d'équipement : <ul style="list-style-type: none"> - bonne desserte routière, pont vers l'île - par voie maritime, terminal et plusieurs ports dont celui du Chapus - lycée de la mer, - maison du vélo, - piste cyclable sur l'ancien chemin de fer • Connexions existantes nombreuses : <ul style="list-style-type: none"> - Île-continent-Seudre par voie maritime - connexion à la Vélodyssée identifiée comme circuit alternatif, connexion à Marennes - Nombreux chemins et digues existants entre les bourgs, villages, marais, îles, terres hautes • Gestion hydraulique active, particulièrement bien structurée sur le marais de Brouage, nombreuses digues, prises, chenaux, ports, entretenus 	<p>A l'échelle du territoire et des grands paysages 1/10 000° et 1/5 000°</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des implantations d'habitat ou d'activités réalisées depuis les années 1990 sur des terres basses remblayées, donc sensibles au risque, • Une culture du risque d'inondation, de la structure du marais, des relations terres basses et hautes qui se transmet mal et qui génère des risques pour l'implantation des constructions actuelles et à venir, • Peu de communication hors d'un cercle d'experts autour des actions de protection et de gestion du patrimoine culturel des marais du Site Classé de Brouage, • Faible structuration collective de la gestion hydraulique des marais de la Seudre • Fragilité économique de l'élevage de marais et risques d'enfrichement, • Présence de friches ostréicoles et agricoles avec intensification possible du phénomène, • Une urbanisation quasi continue de Bourcefranc jusqu'au port sur l'ancienne et la nouvelle dorsale ayant tendance à se développer à proximité immédiate du littoral et sur l'ancien trait de côte avec un impact négatif sur les vues / les accès au marais / la fonctionnalité de l'espace rural, • Urbanisation peu dense, par lotissement, avec consommation des terres hautes agricoles, • Points noirs paysagers liés à la mise en place de façades commerciales le long de la dorsale à proximité du pertuis, ayant tendance à colmater les vues et banaliser le paysage : parkings, commerces, haies persistantes denses... • Précautions à prendre concernant l'implantation des énergies renouvelables, <ul style="list-style-type: none"> - l'éolien semble peu pertinent à cet endroit, car le surplomb écraserait le lien et lui ferait perdre ses qualités paysagères et patrimoniales, - le solaire peut être envisagé, par pans de toiture entier en portant attention aux co-visibilités avec le Site Classé de Brouage
<p>A l'échelle urbaine 1/2 000°</p> <ul style="list-style-type: none"> • Port : des cabanes anciennes et de qualité avec un réel intérêt paysager lié aux vues interstitielles • Bourg : des documents d'urbanisme actuels qui préservent les qualités intrinsèques du tissu existant sans geler les perspectives d'évolution 	<p>A l'échelle urbaine 1/2 000°</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des cabanes contemporaines « standard » peu qualitatives, une tendance à colmater les vues • Des conflits d'usage entre ostréiculteurs et touristes en saison • Un espace uniquement fonctionnel, peu valorisé et peu utilisé
<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une forte sensibilité au risque submersion • Un risque de fermeture des vues sur les marais ou le pertuis du fait des stratégies de constructions actuelles • Un remblaiement des marais / zones basses pour les activités humaines (risque vis-à-vis de la résilience face aux inondations) • Une disparition progressive de l'agriculture sur les terres hautes 	<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des opportunités touristiques à valoriser (fréquentation encore peu intense malgré le passage important) • Une culture du risque, mais également du fonctionnement du marais qui gagnerait à être rendue visible dans le paysage (intérêt cadre de vie pour les habitants, tourisme, qualité des implantations urbaines et surtout sensibilisation et préparation au changement climatique) • Des vues sur le marais et le pertuis à préserver et valoriser

Photographie aérienne de 1964 issue du géoportail

Photographie aérienne de 1989 issue du géoportail

Photographie aérienne de 2014 issue du géoportail



ÉTAT DES LIEUX

Pointe et port peu valorisés
Abandon de l'embarcadère
pourant patrimoine symbolisant
l'ancienne connexion de l'île au
continent

Constructions en remblai sur
les terres basses coupant les
connexions naturelles entre marais

Point noir paysager sur l'entrée du
pont et donc de l'île | espace de
stationnement, friche commerciale
et bâtiment ostréicole hors
d'échelle bloquant la vue sur le
pertuis

PROPOSITIONS

Valoriser la piste cyclable en tant
que liaison de proximité avec
Marennes, variante Vélodyssée.

Utiliser le projet de digue pour
une valorisation patrimoniale et
paysagère, mutualiser

Entre les cabanes ostréicoles,
préserver et mettre les vues sur la
côte en valeur.

Limiter la densification de l'habitat
exposé sur la pointe, adopter un
vocabulaire adapté

Valoriser les points d'intérêt dans
et aux abords du marais : Lycée de
la mer et du littoral, producteurs
ostréicole etc, aménager les sentiers

Arrêter de construire en remblai

Repenser la qualité paysagère le
long de la dorsale / Identifier le lieu
comme stratégique, comme entrée
sur l'île et le Continent via le pertuis,
à soigner tout particulièrement /
Traiter les points noirs paysager /
Maintenir les vues ouvertes

Faire réémerger les prises,
chenaux et vues sur les marais

Enjeux et actions envisagées issues de l'analyse au 5000ème

Cette carte présente l'entrée historique du port de Bourcefranc, passage pour se rendre sur l'île d'Oléron. On y retrouve l'ancienne et la nouvelle dorsale, qui permettent toute deux un passage du pertuis. De part et d'autre de la dorsale, on peut relever que les marais sont très présents, et offrent plusieurs points d'intérêt qu'il peut être intéressant de mettre en avant. Également, on note la présence de points noirs paysagers à l'entrée du pont.

L'enjeu majeur s'articule autour du port et des cabanes ostréicoles, organisées en village le long de la côte, et qui sont l'objet d'activité économique et d'attraction touristique. La question des points de vue et de la qualité paysagère se pose dans la mesure où l'installation de nouvelles formes de bâtiments tranchent avec ce paysage typique.

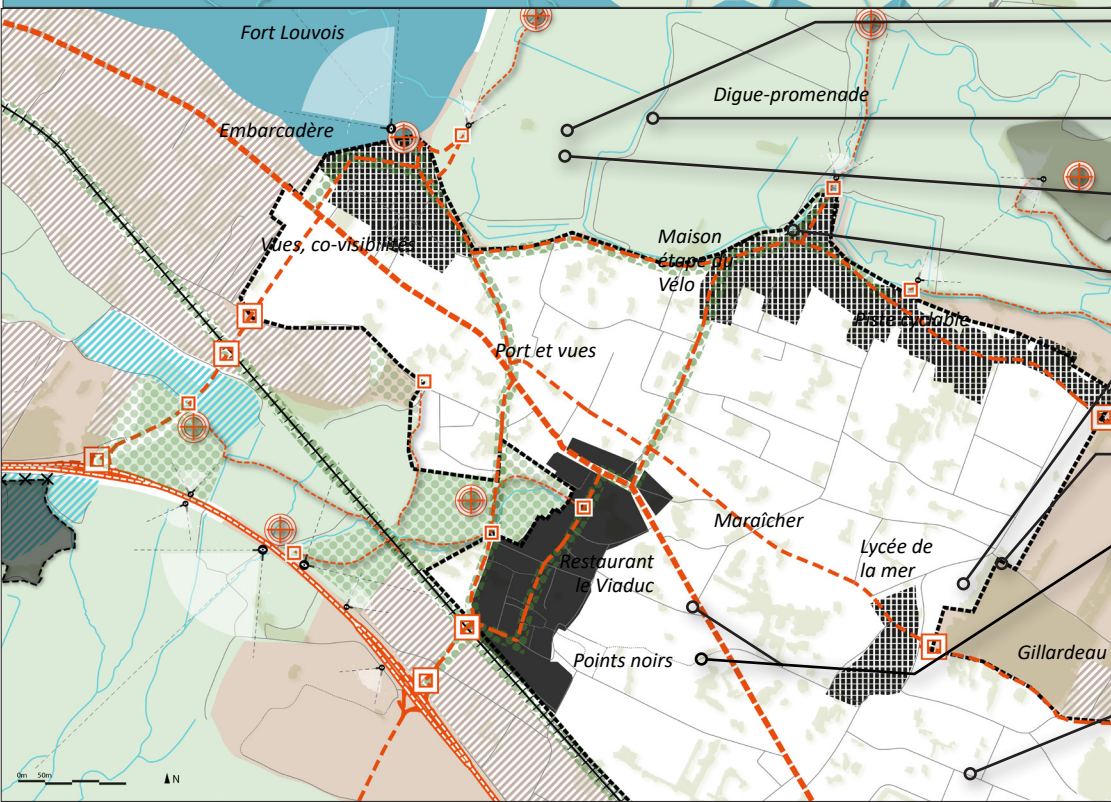
Prendre en compte le changement climatique dans les projets de développement

Les éléments naturels sont puissants sur le territoire et les techniques dures ont démontré leur difficulté à les contenir.

Il ne s'agit pas ici de retourner au passé, mais de construire l'avenir en s'appuyant sur les enseignements de l'histoire et sur une connaissance la plus fine possible du fonctionnement de ce territoire très particulier.

Pour ce faire, il s'agirait pour chaque nouveau projet de :

- repérer les relations entre terres hautes et basses, sanctuariser les limites des marais, des îles
- comprendre les installations historiques des routes, bourgs, hameaux (villages)
- identifier les relations du bâti avec le marais, notamment les taillées, les prises, les digues, mais aussi les vues et patrimoines du marais à valoriser
- tenir compte de ces éléments dans la stratégie d'implantation proposées.



L'EXEMPLE DE ORS-GRAND VILLAGE |

Enjeux issus de l'analyse diachronique

Atouts

- Une excellente connexion au continent grâce au pont, un territoire porte d'entrée de l'île, statut ancré dans l'histoire via la présence de l'embarcadère d'Ors
- Un lieu d'entrée dans les marais de l'île depuis le pertuis via les chenaux d'Ors et du Nicot, important pour les ostréiculteurs et la gestion des paysages des marais
- Des éléments de patrimoine intéressants du point de vue paysager et touristique :
 - ancien embarcadère, dolmen « la grosse pierre », rocher d'Ors, inscrivant l'occupation humaine dans une histoire très ancienne
 - depuis l'entrée, vue sur les claires ostréicoles et cabanes, hameaux viticoles et ostréicoles,
 - présence forte de petit patrimoine, moulins, canaux, chenaux, villages de cabanes...
- Une forêt domaniale peu abîmée, bien gérée, perceptible depuis la route littorale, avec une présence forte, d'importance majeure pour la qualité des paysages de l'île et qui joue un rôle de protection du littoral et de réservoir de biodiversité,
- Redynamisation en cours du marais par le développement d'une nouvelle activité salicole avec une valorisation touristique

Menaces

- Poursuite de la banalisation paysagère et de la fermeture des vues, perte d'attractivité
- Atteintes aux activités agricoles relictuelles des terres hautes par multiplication des sangliers (friches) / abandon d'activités et fermeture du paysage
- Grignotage de la forêt par l'urbanisation
- Risques de submersion marine sur les zones basses, risque feu de forêt
- Risque d'urbanisation importante des terres hautes, maintenant la spéculation foncière et la dynamique d'enfrichement
- Risque d'urbanisation des terres basses par remblai
- Coupure des corridors et perte de biodiversité

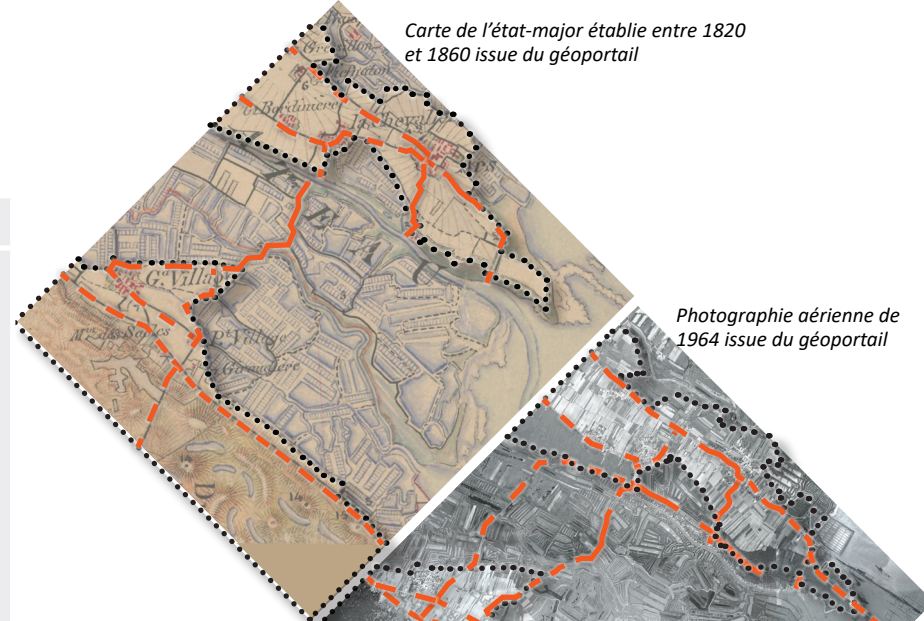
Faiblesses

- L'arrivée du pont a donné lieu à une urbanisation linéaire impactante : conurbation des centres anciens le long des axes principaux, en particulier le long de la dorsale et de la route littorale, construction de Zones d'Activités sur la dorsale en entrée d'île, fermeture des vues, perte de lisibilité des transitions entre les différentes unités de paysage :
 - massif forestier / terres basses des marais,
 - terres hautes / terres basses des marais
- Parcellaire agricole en très fine lanière, héritage historique qui rend difficile une valorisation agricole moderne, malgré le potentiel agronomique, d'où d'importantes friches en entrée d'île, renforcées par la spéculation foncière qui colmatent les vues,
- Du fait des deux précédents points :
 - banalisation, faible qualité paysagère, baisse de l'attractivité,
 - morcellement des corridors biologiques, situations critiques (Grand Village / Petit Village)
- Perte de la culture du risque, de la connaissance de la structure territoriale :
 - construction en remblais sur les terres basses de la Zone d'Activité d'Ors, vulnérable aux inondations,
 - urbanisation en lotissement dans la forêt dunaire qui pose la question de la sécurité (risques incendies), du maintien des continuités écologiques et du bon fonctionnement des habitats

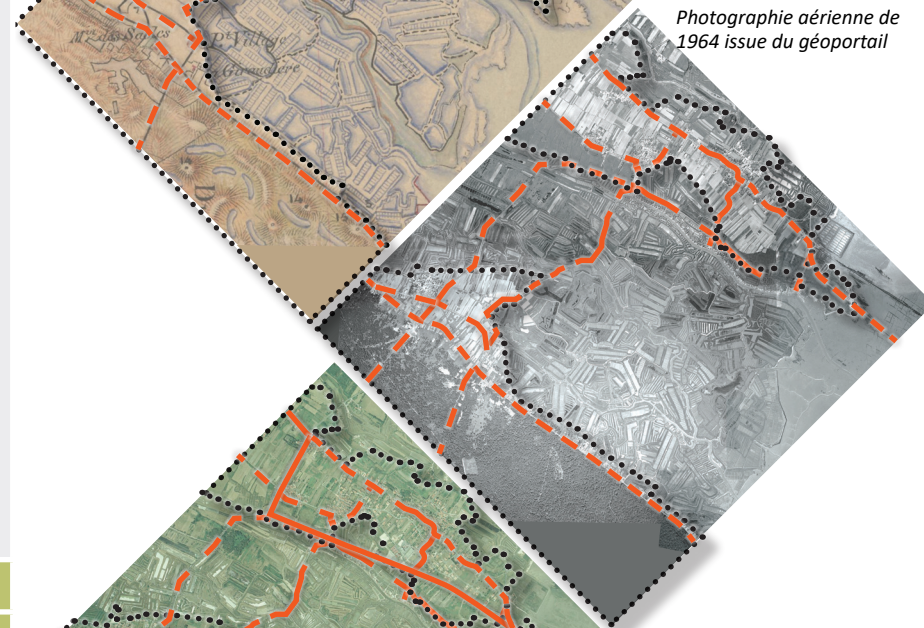
Opportunités

- Une reconquête possible par la collectivité sur les friches agricoles et le marais à mettre en relation avec la qualité paysagère et l'attractivité
- Une forte fréquentation touristique qui valide l'intérêt d'améliorer l'offre paysagère de l'entrée d'île
- Une connexion dorsale/arrière pays/littoral à valoriser, pour mettre en avant le patrimoine rural
- Une vulgarisation de la connaissance des implantations et la culture du risque en cours avec : la Maison paysanne, le musée de Saint-Pierre, les nombreux document et expositions existants, le livret Unités et motifs de paysage.

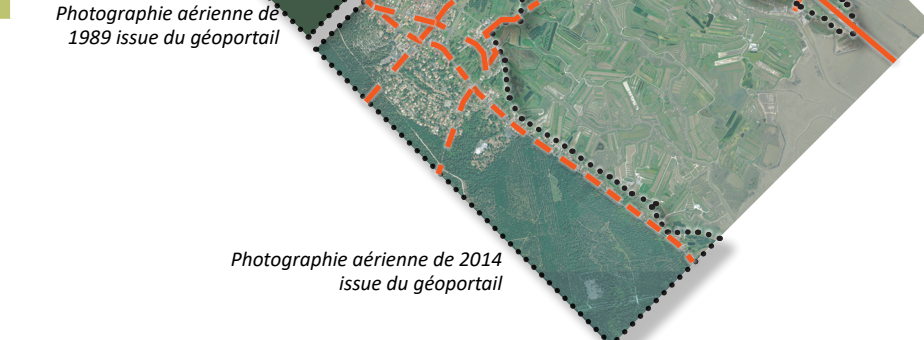
Carte de l'état-major établie entre 1820 et 1860 issue du géoportail



Photographie aérienne de 1964 issue du géoportail



Photographie aérienne de 1989 issue du géoportail

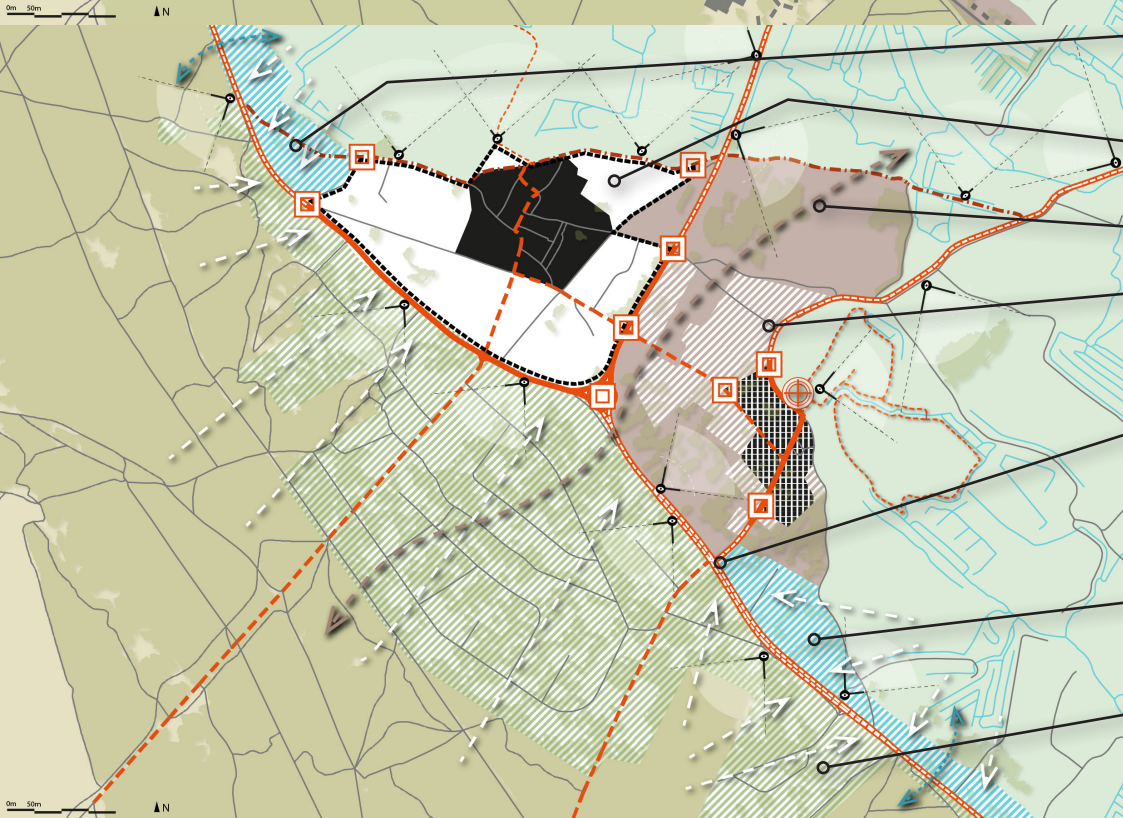


Photographie aérienne de 2014 issue du géoportail



ÉTAT DES LIEUX

- Extensions génériques sur terres hautes
- Enfrichement des terres agricoles morcelées par l'urbain
- Coupure de continuité écologique par conurbation
- Extensions génériques sur dune boisée et recul de la forêt dunaire



PROPOSITIONS

- Réintégrer les extensions à l'unité marais, protéger, aménager le corridor trame humide
- Densifier le bourg de Grand Village clarifier ses limites
- Protéger et renforcer le corridor écologique trame landes
- Clarifier les limites de Petit Village, valoriser le port
- Maîtriser les extensions, les réintégrer au paysage agricole
- Changer le vocabulaire autoroutier
- Clarifier et adapter le traitement des routes aux situations pour hiérarchiser, qualifier et surtout, rendre lisible
- Réintégrer les extensions à l'unité marais, protéger, aménager le corridor trame humide
- Réintégrer les extensions génériques à l'unité de paysage forêt

Enjeux et actions envisagées issues de l'analyse au 5000ème

Cette carte présente l'une des **entrées latérale de la route littorale** sur laquelle s'accroche de très nombreuses **extensions linéaires et loties récentes**. Elle présente à la fois des enjeux paysagers et de continuités écologiques liés aux extensions bâties sur les **terres hautes agricoles** et en **limites de marais**, et aux **extensions sous forêt et sur la dune**. Les **bourgs anciens**, les marais et la forêt dunaire disparaissent à la **vue** et le paysage de la route se banalise.

Pour agir sur ce secteur, il est proposé de redonner aux extensions urbaines les **caractéristiques paysagères des unités dans lesquelles elles s'intègrent** (marais, agricole des terres hautes, forêt dunaire) et ainsi de **renforcer certaines continuités écologiques**, de **densifier le bourg et ses abords** dans ses parties hors risques, de clarifier ses limites et de **mettre en valeur les points de vue** sur les divers patrimoines paysagers.

Objectifs issus de croisement de deux échelles d'analyse

- Améliorer les entrées de l'île, qui sont la première image qu'en perçoit le visiteur
- Travailler la dorsale et la route littorale dans leurs dimensions transversales
- Rendre accessible les sites emblématiques de l'image de l'île : les chenaux et les villages ostréicoles
- Valoriser et préserver les sites et vues patrimoniales
- Maintenir et aménager des vues sur les marais et les massifs forestiers depuis la dorsale et la route littorale
- Réintégrer les extensions génériques aux unités de paysages dont elles font initialement partie
- Clarifier les limites des bourgs
- Poursuivre la dynamique de reconquête des friches agricoles
- Prendre en compte le changement climatique et le respect des continuités et enjeux biologiques dans les projets urbains futurs, maintenir voire reconquérir des coupures d'urbanisation, sanctuariser les corridors biologiques
- Utiliser les connaissances accumulées, les vulgariser, et reconstruire une culture du risque

L'EXEMPLE DE DOMINO | ENJEUX PAYSAGERS LIÉS À LA LOI LITTORAL

Enjeux issus de l'analyse diachronique

Atouts

- Des espaces naturels de taille importante
- Des espaces agricoles conséquents et peu mités
- Un massif dunaire avec une belle présence due à la densité des boisements, visibles de loin
- Une belle qualité architecturale et urbaine des centre-hameaux Chaucre et Domino, avec des organisation collectives en canton, autour de puits, placettes, chemins de brouettes, querreux... originaux, denses, sources d'inspiration et à valoriser
- Une qualité paysagère des espaces agricoles et littoraux, protégés en partie par le Site Classé loi 1930, de belle qualité autour de la dorsale avec la polyculture du nord peu enfrichée, où l'on a une perception claire d'être dans une île depuis la dorsale
- Une attractivité forte du littoral, avec une séquence dune boisée de pins puis de chênes verts, des vues lointaines sur la mer depuis les points hauts, platiers rocheux, écluses à poisson
- Des marais doux aux beaux potentiels :
 - agronomiques (jardins et maraîchage vivrier comme à Domino par exemple)
 - réservoirs de biodiversité
 - protection contre les crues, fonction naturelle de bassin d'orage, zone d'expansion des crues
 - jolis quand visibles, belle palette végétale caduque tranchant avec la dune persistante
 - coupures d'urbanisation logiques, dont le sens est inscrit dans l'histoire des lieux

Menaces

- Une disparition des coupures d'urbanisation et des corridors biologiques des marais doux et de la dune boisée par développement des parcelles à camper, campings, urbanisation sous forêt
- Une disparition de la forme traditionnelle des hameaux
- Une importante consommation foncière sur les espaces agricoles, mal corrélée au développement démographique
- L'imperméabilisation des sols et une vulnérabilité accrue aux inondations
- Des risques d'incendie pour les habitations implantées en forêt ou aux abords des friches
- Une diminution de la densité de plantation dans les parcelles urbanisées sur dune et sous forêt, utilisation de palettes végétales exogènes n'évoquant pas la forêt mais le vocabulaire banalisé du lotissement, mitage de la forêt de pins
- Un durcissement et une étanchéification des limites parcellaires à la fois pour les espèces animales et la vue (clôtures étanches et de faible qualité esthétique, murs, haies impénétrables et monospécifiques...)
- Une privatisation des accès à la mer
- Une privatisation des vues lointaines sur le littoral depuis les points hauts des dunes

Faiblesses

- Une étalement urbain qui ferme et banalise le paysage. Mitage très important sur :
 - les continuités paysagères et de biodiversité entre dune, terres hautes, marais doux
 - les coupures d'urbanisation des marais doux (points bas) entre les hameaux (points hauts)
 - le littoral et la dune boisée avec parcelles à camper, campings, habitations, défrichements
- Un manque de liens entre intérieur et littoral du fait du développement urbain très rapide et peu qualitatif sur le littoral et le massif dunaire.
- Une importance du phénomène des parcelles à camper et campings, sans maîtrise des implantations, «cabanisation» ; entraînant une disparition visuelle et parfois physique des espaces naturels fragiles, du littoral et des marais doux
- Un risque d'inondation pour les parcelles à camper des marais, occupants économiquement fragiles
- Une réduction des marais doux et de leurs fonctions écologiques, connectivités biologiques coupées avec d'autres milieux
- Un manque de lisibilité des limites urbaines, centralités noyées dans une nappe d'extensions peu denses
- Une faible qualité de l'espace public sur les zones de constructions linéaires récentes
- De nombreuses friches agricoles

Opportunités

- Une route littorale qui peut retrouver une valeur paysagère, d'une part sur les centres urbains, d'autre part, sur les coupures d'urbanisation entre ces centres par le renforcement :
 - de la présence végétale liant dune - terres hautes - marais mouillés,
 - de la qualité et de la densité urbaine
- Des parcelles urbanisées récentes grandes, peu denses, qui peuvent accueillir selon la situation :
 - de la densification urbaine pour renforcer la centralité, le statut de «village loi littoral»,
 - de la densification végétale, pour renforcer les coupures d'urbanisation
- Des marais et dunes dont les fonctionnalités peuvent être réactivées, pour être :
 - des secteurs à forte qualité écologique, corridors et réservoirs TVB
 - des secteurs de protection contre les risques, (houle, inondations, feux...)
 - des secteurs support d'un patrimoine paysager important,
 - des secteurs de forte attractivité pour les touristes (littoral, dune)
- Une occasion de faire coïncider dans la déclinaison locale des catégories loi littoral, les enjeux liés à :
 - la protection de la biodiversité,
 - la protection contre les risques,
 - la qualité des paysages,
 - la préservation et la construction d'un patrimoine territorial attractif pour le tourisme.



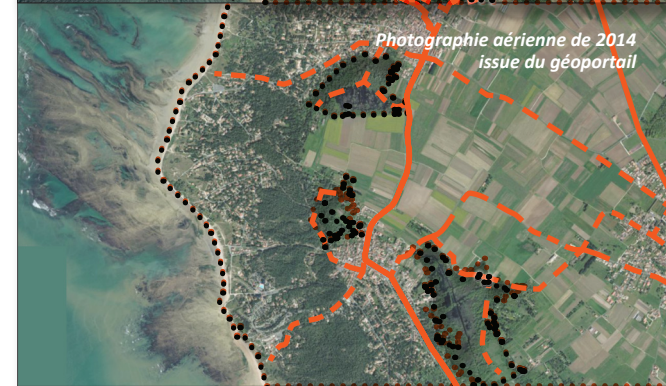
Carte de l'état-major établie entre 1820 et 1860 issue du géoportail



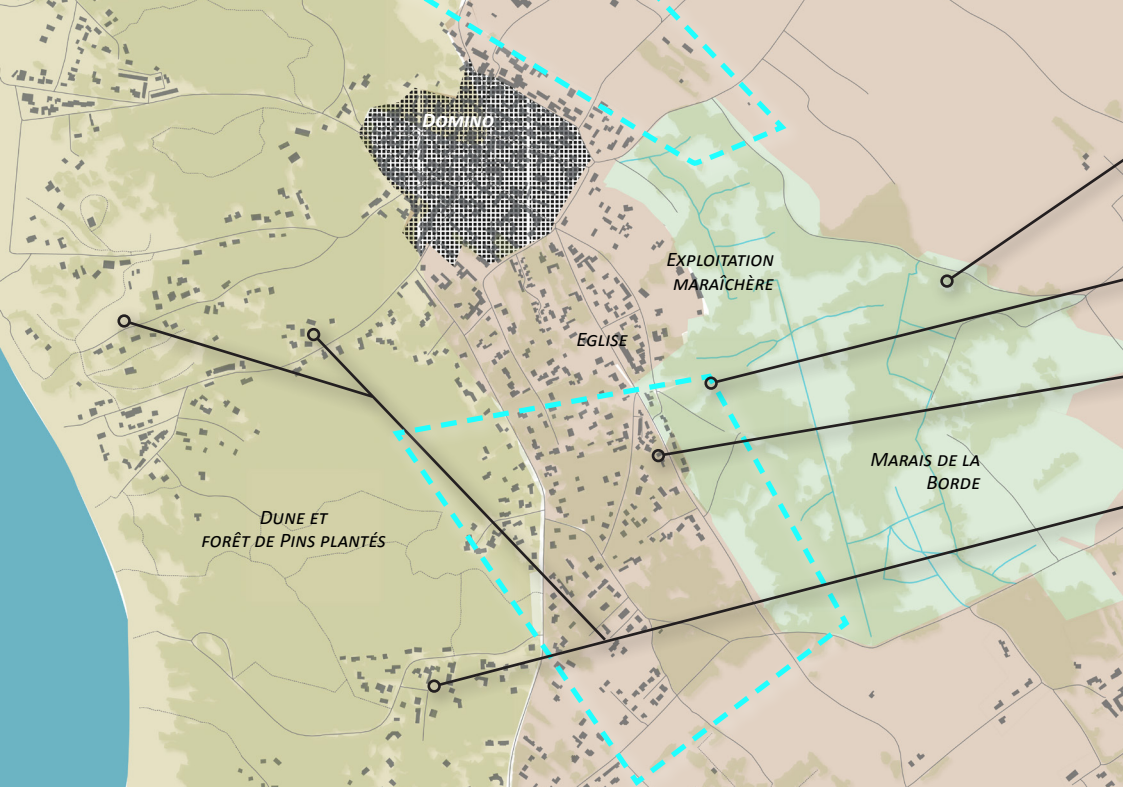
Photographie aérienne de 1964 issue du géoportail



Photographie aérienne de 1989 issue du géoportail



Photographie aérienne de 2014 issue du géoportail

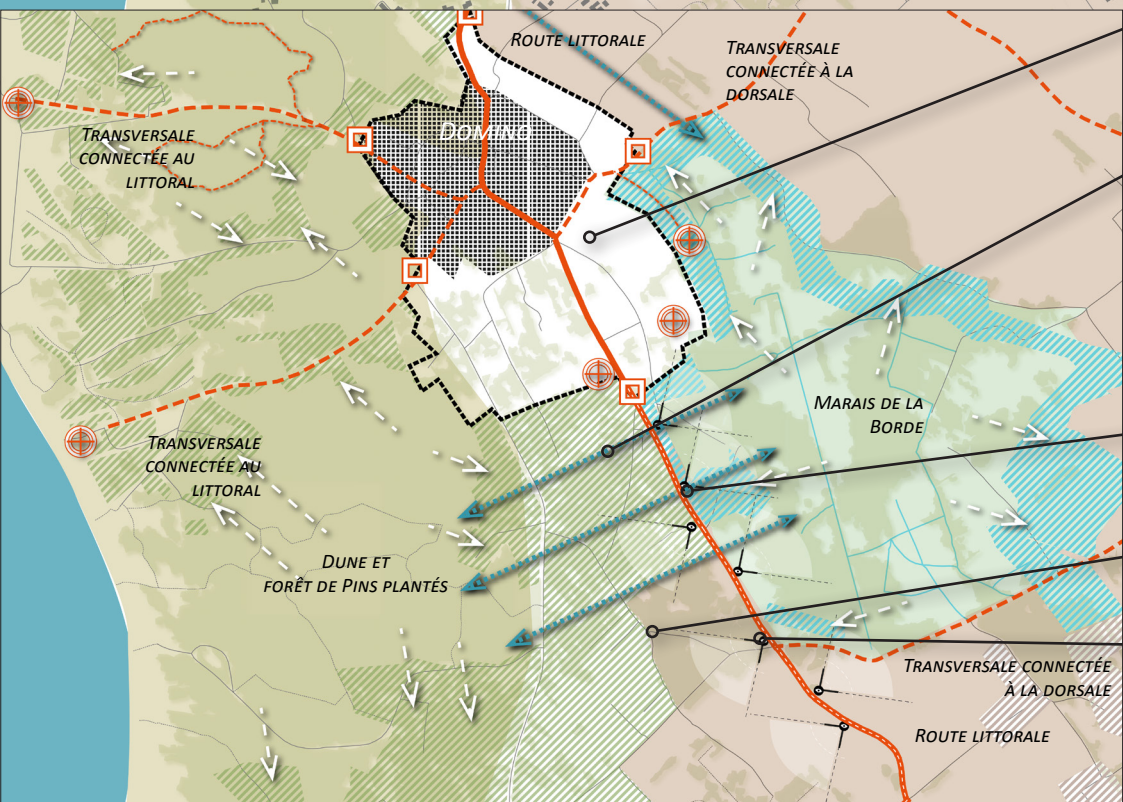


ÉTAT DES LIEUX

- Parcelles à camper sur les pourtours du marais doux bouchant sa perception et exposés aux risques d'inondation
- Enjeu de connexion biologique trame forestière
- Extensions linéaires récentes sur la route littorale bouchant la perception des paysages littoraux et agricoles
- Extensions linéaires résidentielles sous forêt fortement exposés aux risques de submersion, de feu de forêt et de retrait du trait de côte, perturbant réservoirs et corridors biologiques, bouchant la perception des paysages littoraux

PROPOSITIONS

- Densifier l'urbain le plus loin possible des corridors écologiques et le plus près possible des hameaux pour renforcer leur centralité
- Extension urbaine sud de Domino**
 - Structurer la coupure d'urbanisation et servir de support à la restauration du corridor biologique.
 - Travailler la frange urbaine pour maintenir des porosités entre la forêt dunaire et le marais doux, renforcer le continuum boisé et le corridor
- Maintenir la qualité des points de vue sur le paysage boisé depuis la route littorale
- Rétablir la connexion biologique et la co-visibilité entre le marais doux et la dune boisée
- Traiter la question des parcelles à camper qui doivent à minima être stoppées et adopter un vocabulaire beaucoup moins urbain



Enjeux et actions envisagées issues de l'analyse au 5000ème

Le hameau de Domino, situé entre le marais doux de la Borde et les dunes plantées de pins présente d'importantes **extensions urbaines le long de la route littorale**, s'étendant également sous la pinède via les routes transversales qui vont à la plage. Ces extensions participent à la **fermeture du paysage**, à la **déconnexion visuelle** et à la **rupture du corridor biologique** entre les dunes et le marais. Le développement des parcelles à camper sur les pourtours du marais doux tendent à faire disparaître ce dernier. Des enjeux de continuité de la sous-trame humide et de restauration d'un corridor biologique ont été repérés dans ce secteur et le manque de clarté de cet ensemble, de la limite de chaque motif paysager est un risque pour la préservation de ces espaces sensibles.

Pour agir sur ce secteur, les points d'intérêt que sont l'église catholique et l'exploitation maraîchère **peuvent constituer une limite à l'espace urbain à densifier au Nord**. Au Sud de cette limite, serait intéressant de rétablir une connectivité de biodiversité et visuelle par des boisements entre le marais et la dune et des co-visibilités. Dans cette même idée, le marais devrait être perceptible notamment depuis la route littorale. Pour ce faire, **il semble nécessaire de remettre en question le développement des parcelles à camper sur les pourtours du marais, voire leur présence.**

Objectifs issus de croisement de deux échelles d'analyse

- Densifier les secteurs compatibles avec la loi littoral qui restent constructibles au vu des risques inondation pour éviter l'étalement et le mitage
- Redonner de la lisibilité aux limites des centralités des hameaux, en densifiant, en traitant les franges urbaines et réaffirmant les ambiances paysagères initiales dans les extensions urbaines déconnectées
- Prendre en compte le risque de submersion et d'inondation en stoppant voir en résorbant les constructions sur les milieux fragiles et exposés tels que les dunes et marais doux
- Traiter la problématique des flous paysagers (campings, parcelles à camper) en relocalisant ou en imposant un couvert végétal et une qualité des limites
- Préserver et retrouver la fonctionnalité des sites naturels et paysagers, lieux attractifs, écologiques, au potentiel agronomique et marqueurs de transition paysagères (coupure d'urbanisation)